This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

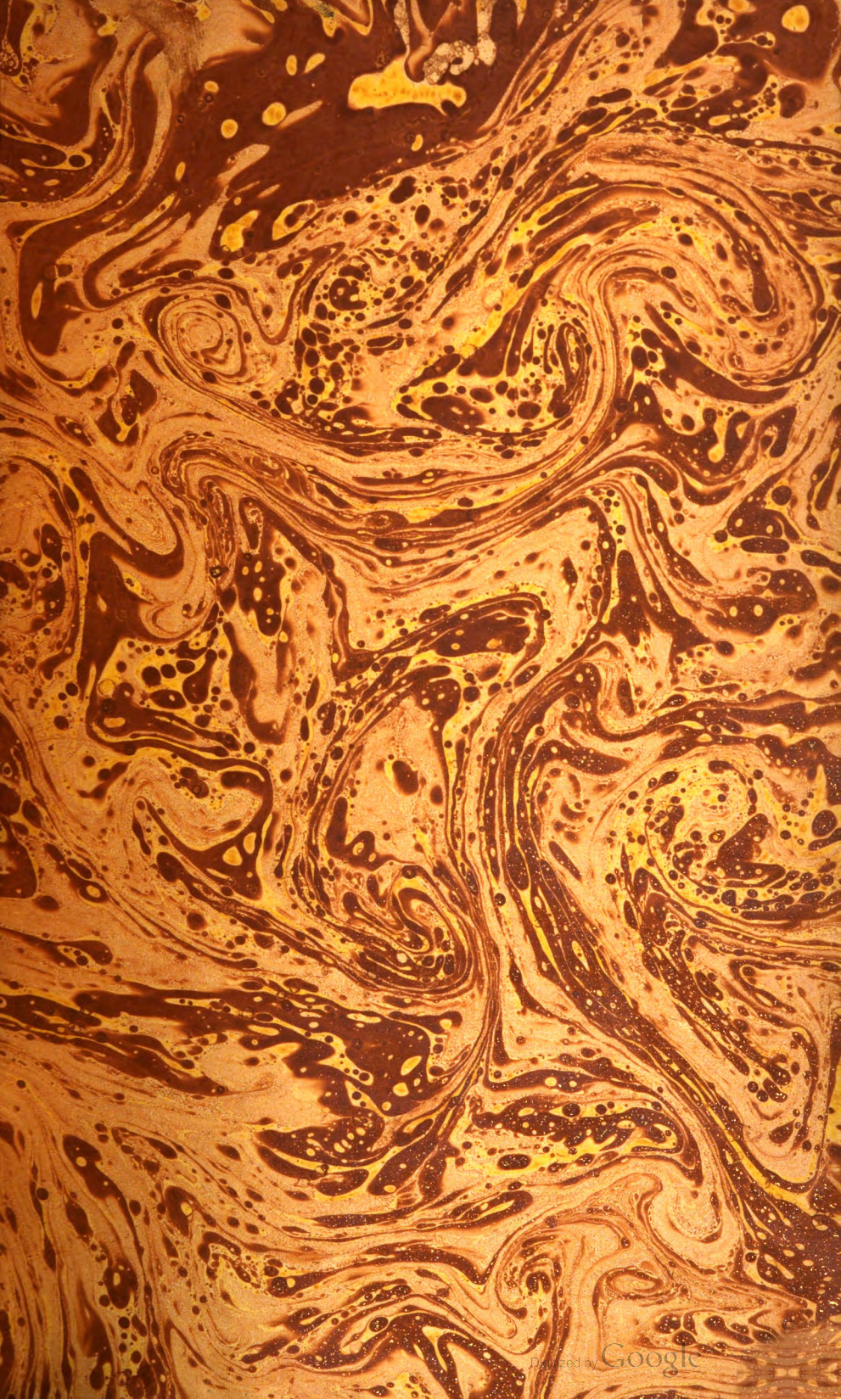
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807,

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VIIe SÉRIE

TOME PREMIER

ANNÉE 1913

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC[r]

1914

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

A S 165
Sér. 3
T. 4
1.1.2

TABLE DES MATIÈRES

Assemblée générale du 16 avril 1913. Discours de M. Louis PASSY, député de l'Eure, membre de l'Institut, président de la Société 1

— Extrait du procès-verbal 9

— Rapport de M. Joseph L'HOPITAL, président de la Section des lettres, sur « Les Souvenirs d'une Française » de M. Léon Tyssandier 15

— Le Concours central agricole d'Évreux (9-15 juin 1913) et l'Exposition d'horticulture (12-15 juin) 20

— Rapport de M. René DUBOURG, délégué de l'Association Normande, sur l'Exposition d'horticulture d'Évreux des 12-15 juin 1913 26

Séance générale du 14 juin 1913. Extrait du procès-verbal. . 30

— Rapport de M. Albert DOUCERAIN, secrétaire perpétuel de la Société, au nom de la Commission chargée de décerner, en 1913, le grand prix des Agriculteurs de France . . . 32

Section de l'arrondissement de Bernay. Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Gace de la Bigne (1310-1380), en l'église de la Goulafrière le 31 août 1913 . . 37

Notice historique sur Gace de la Bigne, curé de la Goulafrière (Eure), poète et premier chapelain de France (1310-1380), par M. l'abbé Ch. GUÉRY, aumônier du lycée, membre de la Société 41

Section de Bernay. Concours agricole tenu à Menneval le 21 septembre 1913 78

Quatre grands écrivains normands contemporains (Mérimée, Flaubert, Maupassant, Barbey d'Aurevilly), conférence faite par M. Joseph L'HOPITAL à Evreux le 30 octobre 1913 . . . 90

Digitized by Google

Séance générale du 9 novembre 1913. Extrait du procès-verbal. 126

— Rapport sur le concours pour le prix Godard, organisé dans le département de l'Eure par la Société des Agriculteurs de France, par M. Duméril, secrétaire de la Section d'agriculture 130

Thomas Du Prat, curé du Tilleul-Othon, évêque de Clermont, 1488-1528, par M. le chanoine Porée, membre de la Société. 138

La « Passion Davitique » de Jehan Feré, abbé de la Noë (1523), par M. Étienne Deville, membre de la Société 150

Procès tri-séculaire pour un banc dans l'église du Sap (1490-1787), par M. l'abbé Ch. Guéry 177

La pépinière royale de Berthouville, 1724-1775, par M. J. Beranger, membre de la Société. 219

Rapport sur « Le vieux Lisieux », de M. Joseph L'Hopital, par M. Paul Hérissey, membre de la Société. 235

Séance générale du 1er février 1914. Extrait du procès-verbal. 239

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1913, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel 242

Notice biographique sur M. Louis Passy, député de l'Eure, président de la Société, par M. Joseph L'Hopital, président de la Section des lettres ; — discours de MM. Paul Deschanel, Modeste Leroy et Armand Bernard ; - compte rendu des obsèques 256

Notice biographique sur M. Léonce Abaye, membre de la Société, par M. Bourgne, président de la Section d'agriculture. 306

Nécrologie. Membres de la Société décédés pendant l'année. . 312

Liste des ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société . . 314

Bibliographie locale 318

Liste générale des anciens présidents et des membres de la Société. 320

Sociétés correspondantes. 342

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1915. Concours littéraire 348

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 1913

DISCOURS

DE M. LOUIS PASSY,

DÉPUTÉ DE L'EURE, MEMBRE DE L'INSTITUT,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je reprends, pour la septième fois, grâce à votre extrême bienveillance, la présidence de notre chère Société d'Agriculture. Cette émotion naît dans les souvenirs que provoquent en ma mémoire les amis qui m'entouraient jadis et que j'ai perdus avec vous.

Comment ne rappellerai-je pas tout d'abord les services rendus par Léon Petit, qui, avec tant d'ardeur et de fidélité, m'a accompagné dans l'exercice de mes devoirs envers notre compagnie et qui a donné à son digne successeur l'exemple de son dévouement?

Que M. Albert Doucerain me permette de mêler à ces regrets les cordiales félicitations et les témoignages d'af-

Digitized by Google

fectueuse confiance que je suis heureux de lui offrir. Je sens déjà qu'il a compris l'importance de sa mission, car c'est le secrétaire perpétuel, plus que les présidents de passage, qui est chargé de représenter les sociétés littéraires, de maintenir leur dignité et d'assurer leur influence. La division nouvelle qui s'est introduite dans la conduite de nos travaux, cette création de la section de l'Agriculture et de la section des Lettres en est une preuve qui me donne beaucoup d'espérance. MM. Bourgne et Duméril à la tête de la section de l'Agriculture; MM. L'Hopital et Guillemare à la tête de la section des Lettres, faciliteront la tâche du secrétaire perpétuel, qui continuera à diriger l'administration de la Société. Je les remercie tous les quatre de tout mon cœur de l'heureuse influence qu'ils exerceront sur notre avenir.

La Société d'Agriculture n'est pas une association privée, mais une institution reconnue d'utilité publique, dont le caractère particulier est la durée et dont le but est une action générale sur tous les intérêts, et dans toutes les directions.

Nous avons été créés par une ordonnance royale qui, je le répète, nous donne des privilèges de durée et d'action; il faut travailler à soutenir les droits historiques que nous devons à notre origine. Ces droits, nous les avons exercés dès 1850, lorsque, sous les auspices de la Société, ont été établis et sanctionnés les usages locaux du département de l'Eure.

Au bout de cinquante ans, on a trouvé que ces usages avaient besoin d'être revisés, et on a conçu le projet, dès 1906, de procéder à cet examen. Voici que l'examen est repris, et tout porte à croire que l'affaire sera menée

Digitized by Google

à bonne fin, si nous en jugeons par le zèle avec lequel la commission nommée dans l'arrondissement d'Évreux pousse cette affaire. Je m'emploie à solliciter des concours dans les autres arrondissements. Cette entreprise marque bien le caractère d'intérêt général qu'exerce notre compagnie.

Ce fut une bonne fortune pour notre Société de ne pas s'être bornée à la poursuite des intérêts généraux du département, mais d'avoir cherché immédiatement une base d'opération dans la collaboration des influences locales. Embrassant tout le département, elle fut divisée en sections dans chaque arrondissement; elle donna ainsi la vie à des organisations qui ont eu pour but principal l'agriculture et les sciences naturelles, et qui ont eu des fortunes diverses sans cesser jamais d'être les organes et les instruments de la société départementale. Je dis qu'elles ont eu des fortunes diverses, comme la section de Bernay qui, grâce à des personnalités résolues, a tenu un rang distingué à côté de la Société-mère d'Évreux et, au milieu des péripéties politiques, n'a jamais failli à sa mission patriotique.

Le cadre de l'arrondissement était propre à grouper les bonnes volontés et les intérêts de nos populations agricoles, à faire leur éducation, à entretenir l'émulation, à donner le spectacle des progrès de l'agriculture, alors que la presse n'avait pas pris l'influence victorieuse qu'elle a prise aujourd'hui. Relisez les comptes rendus des concours agricoles et vous verrez comment, par les concours de charrues, les expositions de bestiaux, les récompenses données aux bons serviteurs et aux ouvriers de l'agriculture, se sont perfectionnés les procédés de la pratique agricole, et comment a été reconnue

Digitized by Google

la légitimité des honneurs qui sont dus aux progrès de l'agriculture.

J'ai montré récemment dans l'*Histoire de la Société Nationale d'Agriculture*, dont M. Doucerain a bien voulu vous faire un compte rendu qui mérite ma reconnaissance, comment les procédés que nous pratiquons encore aujourd'hui par les réunions populaires de nos comices s'étaient introduits dans les mœurs publiques avant la Révolution, et comment les concours et les distributions de prix avaient été les premiers moyens employés pour améliorer l'agriculture.

Si j'ai essayé de marquer d'un trait le rôle de notre compagnie dans les sections d'arrondissement, il me reste à constater, ce qui est le plus important, que l'influence des personnes et la rivalité des intérêts ont provoqué des groupements utiles et indépendants dans chaque arrondissement, à côté de nos organisations de sections. C'était fatal.

C'est ainsi qu'au point de vue de l'agriculture, se sont développés une société hippique et un comice agricole dans l'arrondissement de Pont-Audemer; un syndicat agricole et ses filiales, des comices cantonaux, dans l'arrondissement d'Évreux; le comice d'Étrépagny et une société hippique dans l'arrondissement des Andelys; toutes, soutenues par le Conseil général, ont créé des foyers de concurrence aux sections de notre compagnie. Est-il besoin de dire que nous avons salué leur naissance avec une parfaite sérénité et que nous avons fait des vœux pour la prospérité de leurs efforts?

A côté de ces organisations dans les cantons, se sont formés, depuis une trentaine d'années, non plus au point de vue de la pratique agricole, mais au point de vue du

Digitized by Google

commerce et de la banque, des syndicats et des sociétés de crédit qui ont conquis une place dominante dans les affaires du pays.

Les syndicats sont aujourd'hui les maîtres de la situation, des intérêts et des esprits, et nous ne pouvons qu'admirer leurs efforts, notamment à Évreux, aux Andelys et à Pont-Audemer. Mais tout cela ne change en aucune façon le fond même de notre compagnie, et quand bien même nos sections seraient, pour une raison ou pour une autre, devenues languissantes, elles n'en demeureront pas moins les signes représentatifs d'une organisation générale qui constitue, dans les fluctuations de la politique et des finances, une force bienfaisante et durable.

Après avoir reconnu l'inévitable formation d'associations spéciales, nous devions nous attendre à ce que ces associations chercheraient à s'étendre et à trouver des forces nouvelles dans l'union des groupements voisins. Il était inévitable que l'idée de la fédération des intérêts agricoles par provinces surgît et ouvrît de nouvelles ambitions, capables d'essayer de satisfaire aux besoins des populations.

Ici, en un moment, je veux rendre justice et faire honneur à cette idée d'un groupement provincial que, depuis quatre-vingts ans, promène dans tous les départements de la Normandie une association créée dans le but de protéger l'agriculture, l'industrie et les arts. J'ai nommé notre vieille amie l'*Association Normande*, qui, malgré son âge, est toute pleine de vie et qui animera demain l'arrondissement d'Évreux à Verneuil, comme elle a animé hier l'arrondissement des Andelys à Gisors. Mais voici que la fédération des associations agricoles de

Digitized by Google

Normandie est constituée ; ce n'est plus un projet, c'est un fait qui, hardiment, je dirais même audacieusement, prétend absorber la direction générale des intérêts et des besoins agricoles. Cette entreprise a été menée de main de maître par le président de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, mon confrère et ami, M. René Berge. D'autre part, M. Descours-Desacres a poursuivi le même mouvement, avec le même programme, dans une partie du Calvados, et tous deux m'ont communiqué leurs statuts et nous demandent s'il nous conviendrait d'entrer avec eux dans une ligue qui embrasserait les cinq départements de la Normandie.

Vous savez que le département de l'Eure et notre compagnie ne sont pas restés en dehors du mouvement. Notre confrère M. Bourgne, qui ne manque pas de nous faire profiter de son infatigable dévouement, a lancé l'année dernière une circulaire pour mettre en mouvement les ressorts de cette entreprise.

Le moment est venu d'examiner à nouveau la situation et de dire si vous voulez adhérer tout simplement au programme immense de la Seine-Inférieure, ou si vous voulez constituer, par esprit de prudence, une fédération *départementale* pour défendre nos intérêts, en même temps que les départements voisins défendent les leurs.

Je ne crois pas qu'il soit possible de se soustraire au mouvement qui, impétueusement, emporte les populations vers la défense en commun de leurs intérêts ; mais il y a réflexion à faire pour prendre un parti ; il s'agit soit de provoquer dans tous les groupements agricoles du département une adhésion générale au programme de la Seine-Inférieure, ce qui serait très commode, soit, par prudence et pour cette raison qu'une fusion est quelque-

Digitized by Google

fois une confusion, de fédérer d'abord les sociétés d'agriculture proprement dites, sous la forme de nos comices agricoles et d'autre part les *syndicats*, c'est-à-dire les associations qui ont pour objet non pas la pratique agricole, mais les opérations de commerce et de banque ; vous en déciderez.

Je vous ai dit, pour l'agriculture, tout ce que j'avais à vous dire au point de vue du passé et de l'avenir de notre compagnie ; mais vous me pardonnerez de jeter un dernier regard sur une partie de notre tâche qui m'est particulièrement chère, je veux parler de la section des Lettres. Cette section est confiée à notre ami L'Hopital, qui n'est pas seulement un maître dans la conduite des syndicats, mais un artiste dans l'art de peindre les mœurs de la Normandie ; elle doit embrasser non seulement les lettres, mais l'histoire, l'archéologie et les arts.

Ici, comme dans le domaine de l'agriculture, il s'est formé des groupements indépendants que nous ne pouvons manquer de saluer de nos félicitations : la Société des études préhistoriques, née à Pont-Audemer, le Cercle des études diverses de Louviers, et surtout la belle Société des Amis des Arts qui siège à Évreux, et enfin cette Société du Vexin français et normand que je préside moi-même et où je retrouve notre ami Régnier, qui est un maître en archéologie et qui honore toutes les sociétés dont il fait partie... Mais nous ne pouvons pas oublier, Messieurs, qu'un de nos premiers lauréats a été Léopold Delisle, que parmi nos derniers présidents nous avons possédé le duc de Broglie, Albert Sorel, et tant d'autres, et qu'il y a dans notre passé beaucoup de gloire littéraire et historique à recueillir.

Je suis certain que les excellents confrères qui m'en-

Digitized by Google

tourent n'oublieront pas nos traditions et chercheront à provoquer chez tous les esprits généreux et patriotes, à quelque opinion qu'ils appartiennent, un concours de plus en plus dévoué à la noble institution qu'on appelle la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 1913

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS PASSY

Présents : MM. Louis Passy, de Boury, de Valon, Josse, Maurice Hervey, Fauchet, conseillers généraux, J. L'Hopital, Bourgne, Letellier-Alaboissette, Duméril, Guillemare, Albert Doucerain, Jean Verrier, Alph. Hubert, le chanoine Delisle, Izarn, Legué, Lecointe, Lamiot, Penciolelli, l'abbé Guéry, Leitz, Besnier, André Bertin, Sylas Loisel, Georges Menon, Alaboissette, Alb. Hubert, Marie, Fessard, Denesle, Gabiolle, etc...

Excusés : MM. Ch. Fortier, Lerenard-Lavallée, anciens présidents, Louis Régnier, Loiziel, Bellenger.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale faite par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, M. Louis Passy a prononcé le discours d'usage (voir p. 1).

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qu'il a reçue depuis la dernière séance générale et rend compte des affaires en cours.

EXPOSITION D'HORTICULTURE A EVREUX. — La Société libre de l'Eure organise à Évreux, à l'occasion du Con-

Digitized by Google

cours régional agricole, une exposition d'horticulture qui aura lieu sur la place Saint-Taurin les 12, 13, 14 et 15 juin 1913. (Lettre de M. le Maire d'Évreux autorisant l'emplacement et donnant acte de la demande de subvention.) Depuis cette lettre, le Conseil municipal d'Évreux s'est réuni et a voté une somme globale de 12.000 francs pour diverses subventions, parmi lesquelles une subvention de 300 francs est accordée pour notre exposition d'horticulture. Une commission a été nommée qui comprend MM. Bourgne, président, Duméril, secrétaire, Lamiot, Lapeltey, Lecointe, Penciolelli. Un programme des conditions du concours et un règlement de l'exposition ont été imprimés et seront envoyés aux personnes susceptibles d'y prendre part.

Révision des usages locaux du département. — Conformément à la décision prise lors de la séance générale du 9 février 1913, la Société libre de l'Eure qui avait édité, en 1850, le Recueil des Usages locaux du département, et qui, en 1905, avait été chargée par une délibération expresse du Conseil général de procéder à une revision de ce Recueil des Usages, a entrepris ce travail de revision qui était devenu de plus en plus nécessaire par suite de la transformation des méthodes de culture et des progrès de toute sorte apportés soit à l'utilisation des terres, soit à l'aménagement des bois, soit aux constructions urbaines et rurales.

Une grande commission composée des experts, architectes ou agriculteurs désignés ordinairement par le Tribunal d'Évreux, des présidents de syndicats ou comices agricoles, des avocats et des avoués, s'est réunie le samedi 8 mars 1913 dans la salle de votre bibliothèque,

Digitized by Google

et s'est répartie selon les aptitudes de chacun en diverses sous-commissions, qui se sont déjà réunies plusieurs fois sous la présidence de M. Bourgne ou de M. Duméril. Le travail de revision est dès maintenant fort avancé pour l'arrondissement d'Évreux, et nous ne désespérons pas de pouvoir saisir le Conseil général, dans sa session d'août 1913, du résultat de nos travaux. Tout dépendra de l'empressement que les autres arrondissements du département apporteront à répondre à notre appel.

Société des agriculteurs de France. — La *Société des agriculteurs de France* ouvre dans le département de l'Eure un concours entre les agriculteurs, propriétaires, fermiers ou métayers, dont les terres emblavées en céréales occupent une superficie de dix hectares *au minimum* à quinze hectares *au maximum* et qui obtiennent en blé le rendement le plus considérable. La contenance minima en blé devra être d'un quart de la contenance totale en céréales. Une somme de *mille francs*, provenant de la rente léguée à la Société par M. Godard, sera distribuée aux lauréats en un ou deux prix, suivant la volonté du testateur. Les agriculteurs qui désirent prendre part au concours sont priés de renvoyer le questionnaire à la Société des agriculteurs de France avant le 30 avril 1913.

Ministère de l'agriculture. — Le Ministère de l'Agriculture nous a fait remettre le programme officiel du Concours central agricole d'Évreux du 9 au 15 juin 1913, et du Concours général agricole de Paris pour les animaux reproducteurs qui aura lieu au Champ de Mars du 17 au 22 juin 1913.

Digitized by Google

Concours littéraire Lucien Fouché. — La section des lettres de la Société libre de l'Eure, réunie sous la présidence de M. L'Hopital, a décidé de proroger jusqu'au 1er octobre 1913 la date de clôture du concours littéraire Lucien Fouché. Une publicité supplémentaire sera faite dans la presse par les soins du Secrétariat.

M. L'Hopital a également entretenu la section des lettres d'un projet de Dictionnaire historique et archéologique concernant la Normandie tout entière et dont M. Émile Picot, notre ancien président et M. Tournouër, président de la Société historique de l'Orne, ont pris l'initiative. Ce dictionnaire, qui est constitué déjà, pour le département de l'Eure, par les Notes d'Auguste Le Prevost, publiées par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, et qui comprendrait douze volumes pour les cinq départements normands, sera d'une réalisation peut-être longue et difficile. Ce n'est pas une raison pour ne point la tenter.

Assises de Caumont. — La 5e session des Assises de Caumont se tiendra à Caen les 9, 10 et 11 juin 1913. Des réductions sur le prix du voyage sont accordées aux membres du Congrès se rendant à Caen. La Société libre de l'Eure sera représentée à ce Congrès par M. l'abbé Guéry, qui y fera une communication, et par M. Albert Doucerain.

Association normande, congrès de Verneuil. — L'Association Normande, qui groupe les cinq départements de Normandie, tiendra sa 81e session ou congrès provincial à Verneuil-sur-Avre, du mercredi 28 mai au dimanche 1er juin 1913.

Des excursions sont organisées par l'Association, au château et à la chapelle de Dreux, aux châteaux d'Anet,

Digitized by Google

de la Ferté-Vidame et de Chambray, à l'école des Roches et à la captation des eaux de l'Avre.

Un concours agricole terminera le Congrès le 1er juin 1913. La Société libre de l'Eure participera notamment à la visite des fermes de l'arrondissement, organisée par l'Association Normande. M. Duméril, notre secrétaire, fera partie du jury.

Une enquête agricole, scientifique, archéologique et industrielle est ouverte dans les séances du congrès et les membres de la Société libre de l'Eure sont invités à y prendre part.

MONUMENT TANCRÈDE DE HAUTEVILLE. — Le Comité d'organisation et de souscription du monument à élever à la mémoire de Tancrède de Hauteville et de ses fils a adressé à chacun de nous une circulaire pour exposer le but qu'il poursuit. Il sollicite une subvention de la Société libre de l'Eure. L'assemblée consultée décide d'accorder une subvention de 50 francs.

DÉCÈS. — La Société libre de l'Eure a déjà subi quelques pertes depuis la dernière séance générale du 9 février 1913. Nous avons à déplorer la mort de M. Gaston de Postel des Minières, propriétaire à Évreux; de M. de la Boissière, inspecteur des forêts en retraite; et de M. l'abbé Odieuvre, chanoine honoraire d'Évreux, ancien supérieur de l'école de Saint-François de Sales, ancien aumônier des Mobiles de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES. — La Société prononce l'admission de MM. Armand Bernard, préfet de l'Eure; Prosper Josse, conseiller général de l'Eure;

Digitized by Google

Jacques Le Vavasseur, conseiller d'arrondissement; le chanoine Paul Eudeline, d'Évreux; Albert Jouen, propriétaire à Amfreville-la-Campagne; Lenoble, propriétaire à Pont-de-l'Arche; Phélizot, directeur des Usines de Tillières-sur-Avre.

Le comice agricole des deux cantons d'Évreux (Président, M. Morise), adhère également à la Société et à son projet de Fédération.

Recueil des travaux de la société. — Le Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure pour l'année 1912 (dixième et dernier volume de la VIe série) vient de paraître et sera adressé à tous les membres de la Société avant la fin du présent mois.

Achat et dons d'ouvrages. — En outre des acquisitions votées, la bibliothèque de la Société vient de recevoir à titre de don le dernier ouvrage de notre compatriote, M. Édouard Gachot, intitulé : « 1809. Napoléon en Allemagne », et l'intéressant volume : « Souvenirs d'une Française », de M. Léon Tyssandier. M. Léon Coutil nous a offert également la collection du *Journal des Arts*, de 1885 à 1911 inclus, et de nombreux catalogues des Salons de peinture depuis 1870.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. Joseph L'HOPITAL,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES,

SUR

« Les Souvenirs d'une Française » de M. Léon Tyssandier

Lu à la séance générale du 16 avril 1913.

Messieurs,

Près de chacun d'entre nous est ou a été une française qui, vivante ou morte, demeure l'objet de notre amour le plus pur, que nous chérissons d'une telle tendresse, que nous entourons d'une telle vénération, que nous ne pouvons penser à elle sans émotion, et que devant nous notre pire ennemi ne se permettrait pas de parler d'elle légèrement. Cette française, c'est notre mère.

A faire revivre la sienne M. Léon Tyssandier a mis toute sa piété filiale. A Dieu ne plaise que je blesse jamais un sentiment que j'honore au-dessus de presque tous les autres ! Si donc, dans le livre dont notre Secrétaire perpétuel m'a demandé de vous entretenir, j'avais trouvé le moindre passage pouvant impressionner d'une façon défavorable la loyauté de mon jugement, j'aurais refusé d'en rien dire : c'eût été le moyen de concilier la

Digitized by Google

sincérité qu'il ne m'eût point convenu d'abdiquer avec une déférence dont j'aurais senti l'impérieux devoir.

La lecture des *Souvenirs d'une Française* a été pour moi un continuel plaisir; j'en parlerai donc, parce que mes paroles, loin d'être une critique, ne peuvent être qu'un hommage.

*
* *

Je ne sais si notre compatriote a écrit ces souvenirs de mémoire ou d'après des notes; et je n'ai pas de renseignements sur ce qu'il peut y avoir de plus ou moins personnel dans le récit de celle à qui il fait raconter sa vie. Mais j'ai la conviction que ces pages sont sincères, ce qui au point de vue de notre histoire locale leur confère une valeur documentaire; et qu'elles font connaître aussi exactement que possible le caractère de la personne qu'elles font revivre, ce qui leur donne un charme très spécial et très prenant.

Mme Charles Tyssandier née Mercier, et épouse en premières noces de M. Robert Latham, n'était pas une nature vulgaire. Elle a fait face à la vie vaillamment, supportant ses difficultés avec bonne humeur et, si cruelles que fussent ses surprises, ne se laissant abattre ni par leur soudaineté ni par leur rigueur. Elle a su se souvenir sans rancune, observer sans amertume et espérer avec constance; qualités supérieures grâce auxquelles les caractères bien trempés et les esprits distingués, quelle que soit leur situation en ce bas monde, jouissent pleinement du commerce de leurs semblables et s'en font aimer. Fille d'un vieux soldat des grandes guerres et d'une mère à qui les nouveautés de la Révolution n'avaient point fait perdre son attachement aux

Digitized by Google

traditions de sa campagne et de sa province, elle a beaucoup regardé, beaucoup écouté autour d'elle ; et si elle a subi l'influence de son origine, des événements dont elle fut témoin et des systèmes qui se heurtèrent devant elle, elle n'y a jamais trouvé matière à passion ni à colère ; on la sent tolérante, indulgente, bienveillante, avec, quelquefois seulement, une pointe de malice qui ne va pas jusqu'à blesser.

Si maintenant vous voulez bien remarquer que cette femme à l'esprit clair et mesuré, si bien nommée par son fils *une française*, a eu une existence qui, en la faisant sortir de son milieu traditionnel, lui a permis de voir le monde, de connaître l'étranger, de suivre le penchant qui l'inclinait à porter ses regards au-dessus d'elle et à y voir les favorisés de la fortune et ceux de la naissance avec une liberté de sympathie que l'envie, défaut des âmes basses, n'entrava jamais, vous comprendrez, Messieurs, quel intérêt s'attache à ses souvenirs, mis en valeur par M. Tyssandier avec l'art délicat et le souple talent que, de longue date, vous lui connaissez.

Ce sont d'abord les impressions de l'enfance, celles qui se gravent le plus fortement en nous et que nous retrouvons toujours vivantes et toujours précises lorsque nous nous échappons du temps présent pour nous plonger dans la rêverie du passé. Elles nous conduisent jusqu'au jour où Mlle Mercier, parcourant les prairies où fut Navarre, rencontre, près de l'usine où l'on fondait les rails du chemin de fer en construction, l'ingénieur Robert Latham.

Après le mariage, ce sont les séjours à l'étranger, et, après le retour définitif à Évreux, la mort de M. Latham, les problèmes les plus angoissants se dressant tout à

Digitized by Google

coup en plein bonheur, le deuil et la gêne supportés sans faiblir, et enfin une nouvelle union ramenant le bien-être au foyer rallumé.

Le style très simple, ne visant jamais à l'effet, alerte, primesautier, peut être comparé à une musique légère. Le récit principal est habilement coupé par des contes de grand'mère, des légendes, des épisodes plus ou moins historiques, spirituellement et rondement présentés. L'aspect du pays, les conditions de l'existence, l'état de la société en Espagne et en Angleterre il y a plus de soixante ans, sont décrits avec une netteté d'observation remarquable.

Mais ce qui m'a le plus charmé dans ce livre, c'est le vieil Évreux qu'il ramène au jour, l'Évreux dont l'histoire a bercé mon enfance et dont j'ai vu mourir un à un les derniers survivants, amis éprouvés de ma famille.

Mon père, lui aussi, avait joué tout enfant dans les quinconces du parc de Navarre, et j'ai retrouvé dans les souvenirs de la française l'émotion dont il ne pouvait se défendre lorsqu'il me parlait de ce domaine admirable créé par la fantaisie d'un grand seigneur, visité par un roi, habité par l'impératrice répudiée qui, jusqu'aux derniers jours de l'épopée, y promena sa grâce et sa mélancolie, et dont l'imbécile destruction fut pour notre ville un irréparable malheur.

J'ai pris plaisir à suivre la française dans la vieille prison et à me faire montrer par elle ce qu'il y avait derrière les murs noirs qui me faisaient peur quand je venais à Évreux aux vacances de Pâques; et aussi à monter avec elle les échelettes de la côte Saint-Michel, à la recherche des pipeaux que j'allais cueillir là-haut dans le bois, après avoir entendu les bourdons de notre exquise

Digitized by Google

cathédrale sonner la Résurrection dans la brume du premier matin.

Les vieilles maisons qui tiennent encore retrouvent dans ces pages leurs habitants disparus ; dans son jardin, près des anciens remparts, Caroline d'Orvilliers reparaît, ombre touchante ; et son père, dont je me rappelle bien l'aimable accueil et la haute stature, descend comme autrefois, en fredonnant une romance, l'antique rue de la Petite-Cité. Voici les frères Del'homme, et M. de Chalenge, et ces dames *Caftieri*, comme il est très vrai qu'on les appelait, et le brillant général de Brack ; voici les vénérables chanoines exhalant contre M^sr^ Olivier leurs fameuses colères... Il faut que vous lisiez ce livre, monsieur le président et cher cousin : il vous rappellera un temps que votre jeunesse a pu connaître, tandis qu'il ne revit pour moi que par ce que m'en ont conté mes parents, qui l'ont vécu avec les vôtres.

Je regrette que la française qui a jeté sur l'Évreux de la royauté de Juillet un si éveillé et si plaisant regard ne nous parle presque pas de l'Évreux du second empire. Le portrait si exact qu'elle trace du commandant, plus tard l'amiral, et l'impression si bien rendue par elle du charme souverain de la baronne de la Roncière-le Noury, en me faisant songer à ce qu'elle aurait pu dire d'autres personnes qu'elle a certainement connues, augmentent le regret que me cause l'arrêt, à mon gré trop brusque, de ses souvenirs.

C'est sur ce regret, qui renferme un éloge, que je termine cette petite notice, heureux si elle peut contribuer au succès d'un ouvrage aimablement écrit, finement pensé, et très précieux pour notre histoire locale.

Digitized by Google

LE CONCOURS CENTRAL AGRICOLE D'ÉVREUX

(9-15 juin 1913)

ET

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

(12-15 juin).

L'impression est bonne, dès l'entrée ; lorsqu'on quitte le concours on est entièrement satisfait.

On ne pouvait d'abord rêver emplacement plus favorable. La vaste prairie du Bel-Ébat se prête admirablement à une organisation de ce genre. Et par ce temps gris et doux il y fait bon.

L'impression est bonne dès l'entrée, avons-nous dit, avec ces portiques fleuris qui s'élèvent vers la ville et par lesquels on a accès dans la prairie. L'abord est accueillant, les commissaires sont aimables et cela a bien son importance.

Dès les premiers pas, le visiteur est frappé par l'imposant développement que présente l'exposition des machines agricoles. Nous nous rappelons peu de concours — même parmi les anciens concours régionaux — qui en aient groupé un tel nombre.

Cette exposition est le triomphe du moteur à essence et du moteur à pétrole. Partout il pétarade, communi-

Digitized by Google

quant la vie et le mouvement à des centaines de batteuses, de broyeurs, de pompes, de concasseurs, de trieurs et autres machines qui ont leur place dans la ferme. Deux cents exposants, sinon plus, ont apporté dans leur stand les engins dans lesquels chacun d'eux se spécialise ; une visite dans cette ruche bourdonnante est des plus intéressantes. Rien que dans cette partie du concours on peut passer deux heures sans s'ennuyer un seul instant.

Aussi faut-il voir l'empressement que mettent les agriculteurs à s'y rendre. Curieusement ils se font expliquer les dernières inventions, les derniers perfectionnements apportés dans le matériel de la ferme, et déjà de nombreux écriteaux indiquent que les transactions sont nombreuses.

Le concours agricole d'Évreux présente une exposition de bovidés absolument remarquable. Cette exposition comporte deux cent cinquante animaux, tant vaches que taureaux, et elle est exclusivement réservée à la race normande. Les éleveurs de la Manche ont envoyé là de splendides spécimen qui font l'admiration des connaisseurs. De l'avis unanime de ces derniers, rarement on a vu un aussi bel ensemble. Et cette constatation est toute à l'honneur de l'élevage régional.

Pour être moins fournie l'exposition ovine n'en mérite pas moins une visite ; mais on a vu mieux dans d'autres concours.

Par contre, un endroit où affluent les amateurs c'est l'exposition des animaux de basse-cour. Comme importance et comme succès auprès du public elle peut rivaliser avec l'exposition des bovidés. Il y a là des coqs de toute beauté, des poules admirablement racées et des

Digitized by Google

lapins dont les fourrures feront de remarquables manteaux... de loutre. Ce n'est en effet dévoiler aucun mystère que de dire que le lapin joue un grand rôle dans l'industrie des pelleteries. D'ailleurs, à quelques pas de l'exposition dont nous parlons, un fourreur s'est plu à exposer de nombreuses peaux de lapins savamment travaillées, et son étalage n'est pas le dernier où s'arrêtent les dames.

Un grand emplacement est également réservé aux produits horticoles et agricoles, aux produits de la laiterie, à la statistique et économie rurale, aux expositions scolaires, aux produits et matériel des forêts, de la chasse, de la pisciculture, aux cidres, poirés et eaux-de-vie dérivées.

Ces catégories s'alignent sous une interminable tente qui longe l'un des plus grands côtés du Bel-Ébat. Auprès des maisons parisiennes dont la renommée en matière de produits horticoles et agricoles est mondiale, on rencontre des exposants du cru. Leurs expositions, pour être moins importantes, font néanmoins très bonne figure dans cet ensemble sur lequel les cultivateurs se penchent avec intérêt.

Quant à l'exposition des cidres bouchés, elle est, elle aussi, très visitée. Les meilleurs crus du département sont là, contenus dans des flacons au goulot doré. Et les bouchons sautent, les verres s'emplissent, débordant d'une mousse pétillante ; les langues claquent à la voûte de palais connaisseurs, et dans l'œil des dégustateurs on semble voir se refléter cette opinion, qu'avait jadis du cidre normand le bon poète Saint-Amant :

Digitized by Google

Qu'il est frais ! Qu'il est délectable !
De moy, je tiens pour véritable
Lorsque j'en trinque une santé,
Que le seul cidre est l'or potable
Que l'alchymie a tant vanté.

Avant de quitter cette enceinte où, nous le répétons, l'œil est arrêté et intéressé à chaque pas que fait le promeneur, une visite s'impose au pavillon d'horticulture, voisin des bureaux du secrétariat général. Sous cette tente, à travers laquelle filtre une lumière douce, sont amoncelées, dans un savant aménagement, par MM. Lanéelle, de Gravigny, et Lapeltey, d'Évreux, des fleurs remarquables. Leurs expositions, qui sont hors concours, rallient tous les suffrages des connaisseurs.

*
* *

LE CONCOURS D'HORTICULTURE

Ces connaisseurs ont d'ailleurs un autre endroit où les porte leur admiration pour les fleurs. Place Saint-Taurin, à deux pas du Bel-Ébat, la Société libre d'Agriculture de l'Eure a organisé une exposition d'horticulture dont elle peut, à bon droit, se montrer fière.

Les meilleurs horticulteurs et les jardiniers-chefs des châteaux des environs ont apporté là les plus beaux produits de leurs plates-bandes et de leurs serres : Rosiers, pivoines, géraniums, fuchsias, pélargoniums, bégonias, palmiers, pétunias doubles, étalent leurs pétales rutilants dans un décor enchanteur, au milieu duquel on s'attarde avec infiniment de plaisir.

Voici le palmarès de cette exposition qui comptera comme une des mieux réussies qu'on ait vues dans la

Digitized by Google

région, et qui, grâce au généreux concours de M. Penciolelli, membre du Conseil d'administration de la Société, donateur d'une somme de 500 francs, a pu être largement dotée de récompenses sans être à charge au budget de la Société.

Prix d'ensemble. — 1er prix d'honneur, objet d'art et 100 fr., MM. Cayeux et Le Clerc, marchands graîniers à Paris, pour pois de senteur, avec félicitations du jury pour leur présentation ; 2e pr. d'hon., méd. or et 100 fr., M. Wagener, horticulteur à Evreux, pour l'ensemble de son exposition ; 3e pr. d'hon., méd. or et 75 fr., M. Raoul Catelot, jardinier-chef chez M. Duméril, au château d'Emalleville, pour l'ensemble de son exposition ; 4e pr., méd. verm. et 75 fr., M. Dulong, horticulteur à Evreux, pour l'ensemble de son exposition ; diplôme de méd. or et 75 fr., M. Lainé, maraîcher à Brionne, pour son lot de légumes et ses fruits d'arrière-saison.

Plantes de serre chaude. — Palmiers, cycadées, araliacées, pandanées et autres. — Méd. arg. gr. m., M. Wagener ; méd. arg. p. m., M. Dulong ; méd. arg. et 10 fr., M. Ageneau, jardinier chez M. Izarn, à Evreux.

Caladiums et coléus. — Méd. arg., M. Catelot.

Bégonias à fleurs ornementales. — Méd. arg., M. Catelot.

Gloxinias en fleurs. — Méd. verm., M. Catelot.

Serre tempérée. — Méd. arg. gr. m., M. Wagener ; méd. arg., M Dulong, pour leurs collections de pelargoniums à grandes fleurs et de fantaisie ; méd. arg., M. Catelot, pour sa collection de pelargoniums zonales à deux fleurs simples et fleurs doubles ; méd. arg. gr. m., M. Wagener, pour sa collection de fuschias fleuris et pour ses pétunias doubles.

Pleine terre. — Méd. arg. gr. mod., M. Wagener ; méd. arg. p. m., M. Dulong, pour leurs collections de rosiers basse tige en fleurs ; dip. de méd. arg. et 50 fr., MM. Croux et fils, horticulteurs au Val-d'Aunay (Seine), pour leur collection de pivoines, et félicitations du jury pour leur présentation ; méd. verm., MM. Cayeux et Le Clerc, de Paris, pour leur collection de pivoines ; méd. verm. et 30 fr., M. Alph. Michel, à Vitot, pour sa collection de houx.

Arboriculture. — Méd. verm. gr. m. et 30 fr., MM. Enot père et fils aîné, primeuristes à la Guéroulde, pour leurs pêches et leurs melons.

Garnitures et surtout de tables. — Méd. verm. g. m. et 75 fr.,

Digitized by Google

Mme Henri Lapeltey, à Evreux ; méd. verm. et 30 fr., Mme Wagener, pour sa décoration florale et spécialement pour ses orchidées.

Industrie horticole. — Méd. verm., M. Boulay, quincaillier à Evreux ; ment. honor., M. Félix Bouger, à Saint-Nazaire, pour sa bineuse « rétroforce », et M. Michel, à Vitot, pour ses photographies d'arbres fruitiers formés.

Remerciements et félicitations du jury à MM. Lanéelle, horticulteur à Gravigny, et Henri Lapeltey, horticulteur à Evreux, pour leurs expositions hors concours.

Objet d'art offert par la commission d'organisation de l'exposition d'horticulture, et diplôme d'honneur offert par la Société nationale d'horticulture de France, avec félicitations du jury : M. Lapeltey père, pour l'organisation de l'exposition.

Jardiniers. — Médaille de vermeil et 40 francs, M. Hippolyte Aumont, jardinier chez M. Lapeltey (37 ans de services).

Méd. d'argent et 20 fr., M. Augustin Labbé, jardinier du couvent de la Providence (20 ans de services).

Méd. d'arg. et 15 fr., M. Constant Leprince, jardinier chez M. Emile Hérissay (20 ans de services).

Méd. d'arg. et 15 fr., M. Auguste Ageneau, jardinier chez M. Izarn (16 ans de services).

Méd. d'arg. et 10 fr. : M. Louis Cadiau, jardinier chez M. Lapeltey (15 ans de services) ; M. Emmanuel Chevillard, chez M. Lapeltey (15 ans de services) ; M. Émile Boissière, chez M. Lapeltey (15 ans de services).

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. RENÉ DUBOURG, DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION NORMANDE

SUR

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE D'ÉVREUX

DES 12-13 JUIN 1913

Messieurs,

A l'occasion du Concours central agricole, qui se tenait à Évreux du 9 au 15 juin, la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Eure avait, sous le patronage de l'administration municipale, organisé un concours et une exposition des produits de l'horticulture. Ayant eu l'honneur d'y représenter notre Société, je viens vous rendre compte de mes impressions à cette occasion.

Qu'il me soit permis tout d'abord de regretter l'absence de plusieurs horticulteurs de la ville et de la région qui avaient préféré exposer leurs plantes dans la section d'horticulture du Concours agricole. Pour être officielles, les récompenses qui leur ont été attribuées n'en sont pas plus importantes et ne peuvent être comparées, bouts de ruban à part, à celles qu'ils auraient obtenues de la Société départementale. L'un d'eux, d'ailleurs,

Digitized by Google

avait tenu à envoyer quelques belles plantes hors concours qui ont servi à l'ornementation de l'exposition et ce geste d'aimable confraternité a été fort apprécié par les membres du jury et de la Société.

Le jury était composé, en outre de votre représentant, de MM. Fumierre, vice-président de Rouen, Bidet de Lisieux, Cauchepin de Bernay, Morin des Andelys, Durel de Honfleur, Bourdon d'Étrépagny, Duval de Vernon, Raffard de Pacy-sur-Eure, Périnelle de Gaillon, Legué d'Évreux. Il a choisi pour président M. Fumierre, de Rouen, et pour secrétaire votre délégué.

A neuf heures et demie, l'accès du concours était permis au jury qui, conduit par M. Lapeltey père, commençait aussitôt ses opérations.

La grande tente abritait trois lots importants de belles plantes de serre chaude, palmiers, cycadées, érotons, etc., dont un hors concours; puis un lot nombreux de caladiums assez variés, de superbes gloxinias, des bégonias et deux lots de pelargoniums tout à fait à point comme floraison; deux lots de rosiers en pots, trop peu variés et pas assez fleuris.

N'oublions pas des corbeilles, bouquets, gerbes de fleurs, décorations de table exposées par deux concurrents, dont l'un présentait un panier d'orchidées tout à fait remarquable. Notons en passant qu'à Évreux, comme partout d'ailleurs, la décoration gagnerait beaucoup à être moins chargée. Plus de sobriété, moins de rubans et les fleurs se feraient mieux valoir.

Dans le passage conduisant à la seconde tente, étaient disposées une collection de fuchsias que l'on voyait peu et une de petunias doubles assez beaux.

Cette seconde tente plus petite renfermait deux belles

Digitized by Google

collections de pivoines en fleurs coupées, dont l'une très complète et parfaitement présentée. Puis un lot de légumes très beaux pour la saison, mais dans lequel on remarquait l'absence presque complète de haricots. Sur une table étaient soigneusement renfermés dans une vitrine des melons à maturité et des pêches admirables par leur grosseur et leur coloris, des variétés Précoce de Halle et Grosse mignonne; elles ont été fort remarquées.

Enfin, occupant tout le bout de la tente des deux côtés, une magnifique et très nombreuse collection de pois de senteur de toutes nuances. Il y en avait plus de trois cents variétés, présentées par variétés séparées et admirablement assorties; c'était assurément le clou de l'exposition.

Pour être complet, il me faut encore signaler un important lot de houx bien variés et une intéressante exposition de quincaillerie horticole. Ces deux dernières collections étaient en plein air devant la grande tente.

Parmi les récompenses décernées par le jury, je citerai seulement les suivantes :

Prix d'ensemble. — 1er prix d'honneur, objet d'art et 100 francs, MM. Cayeux et Le Clerc, marchands graniers à Paris, pour pois de senteur, avec félicitations du jury pour leur présentation; 2e prix d'honneur, médaille or et 100 francs, M. Wagener, horticulteur à Évreux, pour l'ensemble de son exposition; 3e prix d'honneur, médaille or et 75 francs, M. Raoul Catelot, jardinier-chef chez M. Duméril au château d'Émalleville, pour l'ensemble de son exposition ; 4e prix, médaille vermeil et 75 francs, M. Dulong, horticulteur à Évreux, pour l'ensemble de son exposition ; diplôme de médaille or et

Digitized by Google

75 francs, M. Laîné, maraîcher à Brionne, pour son lot de légumes et ses fruits d'arrière-saison.

Remerciements et félicitations du jury à MM. Lanéelle, horticulteur à Gravigny et Henri Lapeltey, horticulteur à Évreux pour leurs expositions hors concours.

Un objet d'art offert par la commission d'organisation de l'exposition d'horticulture et un diplôme d'honneur offert par la Société Nationale d'horticulture de France ont été décernés, avec félicitations du jury, à M. Lapeltey père pour l'organisation de l'exposition.

A midi, les opérations du jury étaient terminées, et un déjeuner très bien servi réunissait à l'hôtel de la Biche, sous la présidence de M. de Boury, vice-président, remplaçant M. Louis Passy, président, retenu par une grave indisposition, les membres de la commission d'organisation de l'exposition et les invités de la Société. Au dessert, M. de Boury et M. Fumierre échangèrent les compliments les plus cordiaux et l'on se sépara en félicitant les organisateurs et en particulier MM. Lapeltey et Albert Doucerain du succès de leurs efforts.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous remercier de l'agréable mission que vous m'aviez confiée et de vous en témoigner ma reconnaissance.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 1913

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

Le samedi 14 juin, à deux heures, la Société libre de l'Eure tenait dans la grande salle de sa bibliothèque une séance solennelle où étaient invités les membres de la Société des Agriculteurs de France appartenant à la région.

M. Louis Passy, qui devait présider la réunion, s'était excusé au dernier moment, retenu par une grippe assez sérieuse.

M. de Boury, député de l'Eure, vice-président de la Société d'agriculture, présidait, ayant à ses côtés MM. le comte de Poncins, délégué de la Société des Agriculteurs de France ; Maurice Hervey, Milliard et Monnier, sénateurs de l'Eure ; Joseph L'Hopital, président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux ; Boulet, président du syndicat agricole du Roumois ; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel ; Letellier-Alaboisette, trésorier, et les membres du conseil d'administration de la Société.

M. de Boury ouvrit la séance en présentant les excuses des membres empêchés d'y assister, et les regrets très vifs de M. Louis Passy de ne pouvoir présider cette séance

Digitized by Google

solennelle où il s'était promis de souhaiter la bienvenue aux *Agriculteurs de France.*

Puis il félicita les lauréats de l'Exposition d'horticulture et plus spécialement M. Bertin (Pierre-Ernest), agriculteur à Beaumontel, ancien conseiller d'arrondissement, à qui était attribué le Grand Prix des Agriculteurs de France, consistant en un joli bronze de Lévy, *le Faneur*, et en un diplôme d'honneur, décernés, à l'occasion du Concours central agricole, à la famille agricole du département de l'Eure la plus honorablement connue par ses traditions, par l'ancienneté et la continuité de ses services, et par ses succès culturaux.

Après la lecture par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, du rapport de la commission chargée d'attribuer le diplôme d'honneur et l'objet d'art offerts par la Société des Agriculteurs de France, M. Bertin vint recevoir des mains du président cette haute récompense, digne couronnement d'une longue vie d'honneur et de travail.

Puis les membres de l'assemblée procédèrent à la nomination d'une commission chargée de visiter les exploitations rurales inscrites en vue du concours ouvert par la Société des Agriculteurs de France pour le développement de la production du blé en France (prix Godard de 1.000 francs). Cette commission fut composée de MM. Duméril, secrétaire de la section d'agriculture, Delaquèze, Derais, conseiller général, et Albéric de Mare.

Enfin, M. Albert Doucerain proclama, aux applaudissements de tous les membres présents, les noms des lauréats de l'exposition d'horticulture de la place Saint-Taurin.

Digitized by Google

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DÉCERNER, EN 1913, LE GRAND PRIX DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

Messieurs,

La « Société des Agriculteurs de France », qui compte dans notre département et dans la région normande tout entière un grand nombre d'adhérents, a bien voulu charger la Société libre d'Agriculture de l'Eure de réunir à Évreux, à l'occasion du Concours central agricole de 1913, un congrès de ses membres appartenant à la région, auxquels nous sommes heureux et fiers de donner l'hospitalité.

A l'ordre du jour de ce congrès figure la remise d'un diplôme d'honneur et d'un objet d'art au représentant d'une famille agricole du département de l'Eure, honorablement connue par ses traditions, par l'ancienneté et la continuité de ses services agricoles et par ses succès culturaux. La commission chargée de décerner ce prix a bien voulu me confier la tâche agréable de vous rendre compte de son examen et des raisons qui ont déterminé son choix. Un grand nombre de familles de notre beau département pouvaient entrer dans ce concours d'hon-

Digitized by Google

neur et se mettre sur les rangs. La commission a eu à examiner huit dossiers, et son choix s'est porté sur une famille agricole de l'arrondissement de Bernay, dont le chef est honorablement connu de vous tous, Messieurs, puisqu'il fait partie de la Société libre de l'Eure (section de Bernay) depuis longtemps déjà et qu'il a collaboré à tous nos concours, soit comme exposant, soit comme membre des jurys : j'ai nommé M. Pierre-Ernest Bertin, agriculteur à Beaumontel, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Beaumont-le-Roger. Déjà, il y a dix ans, lorsque le prix des Agriculteurs de France fut attribué à la famille Rouget, de Chauvincourt, qui s'était installée dans le Vexin dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et comptait deux cent vingt ans de services agricoles, la candidature de M. Bertin avait été bien près de triompher. M. Louis Passy, notre président, s'exprimait ainsi sur son compte en 1903 :

« La commission s'est trouvée cependant devant une « autre famille de l'arrondissement de Bernay, très « ancienne et très nombreuse, représentée dignement « par M. Bertin, cultivateur à Beaumontel. La réputa- « tion personnelle de M. Bertin est grande, et ses con- « citoyens le lui ont prouvé en le nommant conseiller « d'arrondissement.

« Il nous a semblé pénible d'écarter, sans le recon- « naître, le mérite de cette candidature qui, en toute « autre occasion, eût mérité vos suffrages. La Société « des Agriculteurs de France a bien voulu répondre à « nos souhaits en nous promettant de donner à M. Bertin « un témoignage de notre haute estime et de nos vives « sympathies. M. Bertin reçoit un diplôme d'honneur et « une médaille d'or. »

Digitized by Google

Félicitons-nous, Messieurs, de ce que, malgré les dix années écoulées depuis ce rapport de M. Passy, M. Bertin nous ait paru encore assez jeune pour recueillir les lauriers qu'il avait presque conquis en 1903, et que ce soit encore sous la présidence du vénéré M. Louis Passy que se voie récompensé un mérite qu'il avait su si bien discerner et reconnaître il y a dix ans, et qui, en parcourant quelques années de plus, n'a pu que grandir et prospérer à nos yeux.

M. Bertin (Pierre-Ernest) est né à la ferme de Sainte-Marguerite-de-l'Autel, qu'exploitait son père, le 24 mars 1842. Il commença à se consacrer aux travaux agricoles à l'âge de 14 ans ; il se maria en 1866 à Mlle Boucher, des Barils près Verneuil, fille d'une nombreuse famille de cultivateurs. Il eut de ce mariage quatre enfants, et c'est dans la pensée de les établir cultivateurs à leur tour que M. Bertin conduisit de front les deux exploitations de Sainte-Marguerite-de-l'Autel et de Dieu-l'Accroisse ! (quel joli nom !) où il entra en 1869.

En 1886, la commission qui visita les fermes à l'occasion du concours régional agricole lui attribua une médaille d'or pour sa plantation de pommiers. Il en fut de même au concours de 1903. En 1887, M. Bertin entra à la ferme du Plessis-Sainte-Opportune et relia ses deux fermes par une ligne téléphonique qui lui a rendu, à lui et à ses deux fils, les plus grands services.

M. Bertin, au cours de sa longue carrière agricole, a toujours réalisé les progrès les plus constants pour la préparation des terres et l'organisation de son outillage agricole. Il remporta dans les concours de notre région, ainsi qu'au concours général agricole de Paris, des récom-

Digitized by Google

penses diverses. Il fut désigné maintes fois comme membre du jury, et la section de Bernay de la Société libre de l'Eure fit souvent appel à ses lumières et à sa bonne volonté pour la représenter au concours général de Paris, d'où il revenait toujours avec des rapports pleins d'intérêt. M. Bertin fut maire de la commune du Tilleul-Lambert de 1870 à 1888, époque à laquelle il devint maire de la commune du Plessis-Sainte-Opportune. Les électeurs du canton de Beaumont-le-Roger l'envoyèrent siéger au conseil d'arrondissement, où il remplaça son prédécesseur dans la ferme du Plessis, le regretté M. Hermier. Le père et le grand-père de M. Bertin furent comme lui des cultivateurs émérites, et son grand-père, né à Breteuil en 1790, avait exploité une ferme appartenant à la famille de Barrey.

Les branches collatérales de la famille Bertin se distinguèrent aussi dans la pratique de l'art agricole, et un arbre généalogique dont les rameaux vigoureux s'étendent au loin a permis à la commission d'apprécier l'étendue des services agricoles que cette belle famille de cultivateurs a rendus depuis plus d'un siècle dans notre région.

Un membre de cette famille, cousin de M. Bertin, qui avait posé lui-même sa candidature au Grand Prix des Agriculteurs, et qui y avait quelques titres, s'est empressé de la retirer devant celle de votre lauréat.

Parmi les autres candidats dont les titres ont paru plus particulièrement remarquables à la commission, il en est deux que celle-ci serait heureuse de voir encourager, ne fût-ce que par deux médailles d'argent, et elle se permet de présenter un vœu dans ce sens à la Société des Agriculteurs de France.

M. Caillouel (Guillaume-François), agriculteur et

Digitized by Google

maire de Boscherville, représente un famille de cultivateurs qui, depuis quatre générations successives, ont donné à Bosc-Roger-en-Roumois et dans les communes limitrophes un exemple constant de travail agricole tenace et intelligent, de bonne conduite, et en ont été récompensés par l'estime de leurs concitoyens qui depuis près d'un siècle, dans une commune ou dans une autre, les ont investis de fonctions électives.

Les trois fils de M. Caillouel, également cultivateurs, marcheront sur ses traces.

On en pourrait dire autant de la famille de M. Bunel (Isidore), âgé de 82 ans, ancien cultivateur à Bourneville, qui présente, dans ses ascendants, plusieurs générations de cultivateurs intelligents et laborieux, et dont les enfants et petits-enfants se sont également consacrés à la culture. Ces deux candidats seront recommandés à la bienveillance de la Société des Agriculteurs de France et proposés pour une médaille d'argent.

Mais la liste serait longue, Messieurs, aujourd'hui encore heureusement, des familles de cultivateurs qui s'attachent à notre vieux sol normand, qui sentent et qui comprennent la douceur de notre climat, avec ses printemps aux pommiers en fleurs et aux prairies verdoyantes, ses étés ensoleillés aux riches moissons qui ondulent sous la brise, ses automnes noyés de pluie, ses hivers bouleversés par les ouragans et les rafales, et si la Société des Agriculteurs de France ne peut les récompenser toutes, du moins gardons-lui notre reconnaissance de bien vouloir consacrer chez quelques-unes d'entre elles l'amour de la terre, la fidélité aux traditions, l'exemple du labeur, du courage et de la probité.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INAUGURATION

D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

A LA MÉMOIRE DE

GACE DE LA BIGNE (1310-1380)

En l'église de la Goulafrière le 31 août 1913.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure (section de Bernay) célébrait le dimanche 31 août, jour de l'ouverture de la chasse, l'auteur d'un poème sur la vénerie, Gace de la Bigne, ancien curé de la Goulafrière, aumônier des rois de France.

Malgré un temps maussade, cette fête avait attiré dans la coquette église de cette paroisse une foule qu'elle pouvait à peine contenir. On remarquait notamment : M. le chanoine de la Bigne, secrétaire à l'Évêché d'Orléans ; MM. le duc de Broglie, président de la section de Bernay ; Lerenard-Lavallée, secrétaire ; G. Pottier, trésorier ; Boivin-Champeaux, président de la sous-section d'Agriculture ; Cauchepin, secrétaire ; M. de Bonnechose, venu de Grandcamp ; Abaye, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la commune, qui avait offert aux membres de la Société une gracieuse et seigneuriale

Digitized by Google

hospitalité ; la municipalité, ainsi que l'organisateur de cette fête qui, malgré son désir de passer inaperçu, ne pouvait empêcher son nom d'être sur toutes les lèvres avec des louanges méritées.

Du panégyrique prononcé par M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Évreux, nous ne citerons que certains passages afin de ne pas faire double emploi avec la notice biographique suivante.

En voici l'exorde : « On était à une période tourmentée de notre histoire. Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, d'un côté ; les Anglais, de l'autre, agirent de telle sorte que Jean II dit le Bon, vaincu à Maupertuis, près de Poitiers, par le prince Noir, fut emmené prisonnier à Londres. Après la paix de Brétigny le roi revint en France, laissant un de ses fils comme otage. Mais le jeune prince, fatigué d'une trop longue détention, s'enfuit. Jean II se constitua de lui-même prisonnier en disant : « Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. »

« C'est pour adoucir un peu la captivité du scrupuleux monarque que Gace de la Bigne, son premier chapelain et son compagnon d'exil, composa le poème cause de la plaque commémorative érigée aujourd'hui en votre église, M. F., par la Société libre de l'Eure, section de Bernay, sous la présidence de M. le duc de Broglie, devant M. le chanoine de la Bigne, secrétaire à l'Évêché d'Orléans, représentant de cette illustre et nombreuse famille...

« Grand a dû être votre étonnement, M. F., lorsque vous avez appris que le jour même de *l'ouverture de la chasse*, on allait inaugurer dans votre église une

Digitized by Google

« plaque, en souvenir d'un de vos anciens curés, auteur « d'un poème de plus de 10.000 vers *sur la chasse*. Un sujet « si profane, si en dehors du ministère des prêtres, vous « surprend, n'est-il pas vrai ? Ah ! c'est que vous oubliez « l'époque à laquelle vivait Gace de la Bigne, il y a « six cents ans ! Alors la France était profondément catho- « lique, tous les actes, non seulement de la vie religieuse, « mais encore de la vie civile, s'imprégnaient des senti- « ments de foi sucés avec le lait maternel, entretenus par « les habitudes chrétiennes de tout un peuple dont la « devise était : *Dieu, le roi, la loi.* »

Le panégyrique, écouté avec la plus religieuse atten- tion, se termina par ces paroles :

« Soyez donc reconnaissants, M. F., à la Société « libre de l'Eure, section de Bernay, ainsi qu'à M. le « Maire et à la municipalité de la Goulafrière d'avoir « érigé, en votre charmante église, cette plaque comme- « morative en l'honneur de Gace de la Bigne. Trois fois « déjà je me suis associé à ces utiles inaugurations de « la section bernayenne ; d'abord à Romilly-la-Puthenaye « pour Michel Odieuvre, sous la présidence du prince « de Broglie, votre très regretté père, Monsieur le Duc ; « puis à Grandcamp, encore une paroisse de votre can- « ton, cher Monsieur le Doyen[1], au sujet de l'abbé « Le Gallois, dit *le médecin des pauvres ;* enfin, aujour- « d'hui, pour Gace de la Bigne, en présence de M. le « chanoine de la Bigne, le généreux donateur de cette « plaque[2], affectueux souvenir à son vénérable parent, « premier chapelain des rois de France.

[1] M. le chanoine Meugnier, curé-doyen de Broglie.

[2] M. le Commandant de La Bigne, son frère M. A. de La Bigne,

Digitized by Google

« La conclusion naturelle de ces quelques paroles, « ainsi que de cette inauguration, est que l'Église Catho- « lique favorise, encourage, récompense tous ceux qui, « à un titre quelconque, poètes, historiens, archéo- « logues, chimistes, littérateurs, travaillent au bien-être « de l'humanité, car elle n'est et n'a jamais été l'ennemie « d'aucune science respectueuse de sa doctrine. »

M. le chanoine de la Bigne, revêtu de la chape de drap d'or pour le salut du Très Saint Sacrement, enleva d'abord, lui-même, le voile étendu sur l'inscription, ainsi conçue :

D. O. M.

A LA MÉMOIRE

DE GACE DE LA BIGNE

(1310-1380)

CURÉ DE LA GOULAFRIÈRE

CHANOINE DE SAINT-PIERRE-DE-GERBEROI

PREMIER CHAPELAIN DE FRANCE

POÈTE DU ROI JEAN

AUTEUR D'UN POÈME SUR LA CHASSE ET LA FAUCONNERIE

Erigée par la section de Bernay
31 août 1913.

Cette inauguration coïncidait avec l'installation d'un nouveau curé, M. l'abbé Brard, et avec la fête du pays. La musique de Montreuil-l'Argillé ne cessa de prêter son concours et des artistes normands, installés dans la cour de l'école, interprétèrent avec brio des chants à la louange de notre belle Normandie.

commissaire de la marine en retraite à Nantes et M. d'Aigneaux avaient également envoyé leur offrande.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

GACE DE LA BIGNE

CURÉ DE LA GOULAFRIÈRE (EURE)

POÈTE ET PREMIER CHAPELAIN DE FRANCE

(1310-1380)

PAR M. L'ABBÉ CH. GUÉRY, AUMÔNIER DU LYCÉE D'ÉVREUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Gace de la Bigne, originaire du diocèse de Bayeux, apparenté aux d'Aigneaux, aux Clinchamps, aux de Buron, selon son propre aveu,

> Le poète est né de Normandie
> De quatre costés de lignie
> Qui moult ont aimez les oyseaux,
> De ceux de la Bigne et d'Aigneaux
> Et de Clinchamp et de Buron
> Issit le prestre dont parlon,

naquit vers 1310 au village de la Bigne dans le doyenné de Villers-Bocage. Cette paroisse de 44 feux avait pour patron saint Éloi et comme présentateur à la cure le sous-doyen du Chapitre de Bayeux. C'est donc au Bocage normand qu'il puisa, dès sa plus tendre enfance, la passion de la chasse, encouragé par tous les siens. A neuf ans il allait en plaine, son hobereau sur le poing, à douze il savait apprivoiser un faucon :

> Et aussi que déduit d'oyseaulx
> Lui faisoit porter haubereaux

Digitized by Google

Et le menoit parmi les champs
Qu'il n'avoit encor que neuf ans,
Ou douze ans environ
Lui fit affaicter ung faulcon.
(Bibl. Nat., Ms. fr. Coll. Moreau, 1685.)

Malheureusement pour lui, et heureusement pour son avenir, ses parents judicieux et fermes pensèrent qu'une solide instruction serait préférable à cette vie errante, si douce fût-elle à leur fils, fervent disciple de saint Hubert.

A doncq si fut mis escolier
Et laissa d'oyseaulx le mestier.

Le collège d'Harcourt, à Paris, reçut donc notre jeune Nemrod. Il y trouva, comme proviseur, Marin ou Martin de Marigny, lui-même originaire du diocèse de Bayeux, parent peut-être d'Enguerrand de Marigny, en relations avec Robert d'Harcourt, conseiller de Philippe le Bel, fondateur du collège pour la nation normande. Rien d'étonnant à ce que le jeune Gace de la Bigne soit devenu un des élèves de cet établissement puisque sa famille, apparentée avec les fondateurs, devait, légitimement, en profiter.

Ses études terminées, grâce aux relations des siens et aux puissantes amitiés formées par lui pendant son séjour à Paris, il fut ordonné prêtre par le cardinal de Préneste, Pierre des Prés, dont il devint le chapelain et le commensal :

Et quant fut grand si le fit presbtre
Le bon cardinal de Prénestre
Qui eut à nom Pierre des Pres
Qua or fin nous devrions pesas [estimer au poids de l'or].

Digitized by Google

Le presbtre avec lui demoura ;
Et sa chapelle gouverna ;
Et puis lui fit le bon preudhomme
Des biens assez en cours de Romme.

Tout d'abord il obtint la cure de *la Goulafrière*. Cette affirmation repose sur un document de premier ordre, inconnu des bibliographes jusqu'en 1882, cité par la Revue *Romania* de Paul Meyer et de Gaston Pâris (11e année, p. 180). C'est une bulle de Benoît XII, extraite des archives du Vatican, en vertu de laquelle le Pape nomme Gace de la Bigne chanoine de Saint-Pierre-de-Gerberoi, au diocèse de Beauvais, et lui assure la première prébende vacante, « quoiqu'il soit *déjà curé de la Goulafrière, au diocèse de Lisieux*, paroisse d'une valeur de 40 livres petits tournois, sans compter la dîme ».

Donnée à Sorgues le 8 septembre 1335, cette bulle nous fait connaître, approximativement, l'âge de Gace de la Bigne, le nom de son protecteur, Pierre des Prés. cardinal de Préneste, dont il fut chapelain et rectifie les biographes antérieurs qui le faisaient naître vers 1328, tels que Th. Lebreton, Ed. Frère, l'abbé Ul. Chevalier, etc. En réalité il naquit vers 1310 dans une commune du Calvados, la Bigne, dont ses ancêtres possédaient la seigneurie.

Par la haute et amicale protection du cardinal il obtint encore d'être premier chapelain du Roi et prieur de l'Hôtel-Dieu de Vire. En sa qualité de *premier chapelain du Roi*, titre équivalent à celui de *grand aumônier de France*, il recevait un franc d'or par jour pour son traitement. Aussi parle-t-il souvent de sa gratitude :

[1] Voir cette bulle *Appendice* I.

Digitized by Google

Car a servy trois rois de France
En leur chapelle souverain
De tous trois maistre chapelain
Lesquels lui ont fait tant de bien
Qu'il m'a dit qu'il ne lui fault rien.

M. le chanoine Gabriel de la Bigne a retrouvé, depuis l'inauguration de la plaque, en lisant l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Vire*, par l'abbé Huet, éditée à Caen (1886), les lignes suivantes à la page 20 : « Le premier Prieur connu se nommait Lasse (*sic*) de la Bigne. Il était en même temps chapelain du Roi. Il avait sous lui pour économe un prêtre, Guillaume de la Rocque, et exerçait sa charge en 1352. »

Évidemment *Lasse* est une faute de lecture dans le manuscrit d'où ce fait est tiré ; il s'agit bien de notre *Gasse* (ainsi qu'il écrivait lui-même dans son poème)[1] ; l'époque et le titre de chapelain du Roi ne laissent place, sur ce point, à aucun doute.

La veuve d'Adrien de la Bigne, arrière-petit-neveu de Gace, dame Anne Davy, introduira plus tard, en 1661, les religieuses dans ce même Hôtel-Dieu de Vire et sera fondatrice de la communauté, sans elle-même en faire partie[2].

Puis, pour récompenser Gace de son poème sur la chasse, Jean le Bon lui destinait la trésorerie d'une collégiale qu'il voulait fonder à Saint-Ouen près Paris et, d'avance, lui donna la terre de Lingèvres (canton de Balleroy). La mort du roi de France ayant empêché cette fondation, son fils, Charles V, reprit la terre de

[1] Voir le premier mot de la reproduction photographique.

[2] Lettre du chanoine de la Bigne, 27 septembre 1913.

Digitized by Google

Lingèvres, mais lui servit une pension de 200 francs d'or à prendre sur la vicomté de Bayeux[1].

Avec Froissart il pouvait donc dire :

Charles, le noble roi de France,
Grans biens me fist.

Car, outre les bénéfices de la Goulafrière, du canonicat de Saint-Pierre-de-Gerberoi, du prieuré de Vire, de son traitement et de sa pension, il recevait encore de petits cadeaux comme l'atteste la pièce suivante :

A Paris, 3 février 1364[2].

De par le roy,

« Les gens de nos comptes, alloez es comptes de nostre bien amé Jehan l'Ussier, receveur général des aides ordenez pour la délivrance de nostre tres cher seigneur et père, que Dieux absoille, et rabatez de sa recepte la somme de vint deux franz d'or, lesquels il nous a baillez comptanz, pour paier un faucon, lequel nous avons donné à nostre amé et féal premier chapelain Gasse de la Buigne...

Par le roy

François[3]. »

D'après son sceau, figurant au bas d'une quittance, il blasonnait : *Une fasce chargée d'une étoile et accompagnée de trois besants ou tourteaux*[4].

[1] Gace de la Vigne (*sic*), chapelain du Roi et Guillaume Oef, de Cherbourg, reçoivent leur pension sur la recette de Bayeux (1370-1380). *Catal. Joursanvault*, t. I, p. 309, n° 1710.

[2] Dans les comptes de Denys Collors on lit encore ce qui suit :

« Pierre le batelier, pour passer par yeaue messire Philippe et ceux de sa compaignie qui venait de rivière à Savoye, VIII d.

« Pour despenz faiz par monsieur Philippe li XVIIIe à cheval, qui fu en rivière le dit samedi III s. VIII d. » En note *payé à M. Gasse*.

« Le fauconnier du Roy d'Angleterre qui apporta au Roy le faucon *mess[e] Gace*, qu'il avoit adirié (perdu) pour don fait à li par le Roy, II nobles, valent XX d.

(H. d'Orléans, *notes*, etc, p. 102.)

[3] *Extrait des mandements de Charles V*, (1364-1380), publiés par Léopold Delisle, in-4°, Paris 1874, p. 83, n° 173.

[4] F. Guessard, dans *Macaire*, préface XIX, dit avoir vu, au cabinet

Digitized by Google

Tout ce qui concerne sa famille se trouvera dans l'Appendice n° 5, avec la généalogie des de la Bigne jusqu'à nos jours.

Ce qu'il nous importe surtout de connaître, après ce qui lui est particulier, c'est le poème qui l'a rendu célèbre, malgré les roueries d'Anthoine Vérard, le fameux libraire parisien.

En vue de favoriser son commerce, Vérard, en effet, attribua ce traité de fauconnerie non à *Gace de la Bigne*, mais à Gaston Phœbus, comte de Foix, dont la réputation était légendaire, à cause de sa meute composée de plus de 1.600 chiens ! Afin de dissimuler davantage cette supercherie littéraire, il fit supprimer par son rimeur attitré, frère Pierre, tous les passages où l'auteur parlait de son pays, de sa famille, de ses goûts, en un mot tout ce qui lui était personnel.

La première édition parut donc précédée de l'ouvrage de Gaston de Foix intitulé : *Les déduits de la chasse des bêtes sauvages* (format petit in-folio). Deux autres éditions suivirent de la même manière, l'une donnée par Jean Treperel, l'autre, en 1520, par Philippe Le Noir. Ce n'est donc pas avec ces imprimés gothiques qu'il faut étudier l'œuvre de notre bon curé de la Goulafrière, mais d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

« La collection de Condé, dit le duc d'Aumale, un « admirateur de notre poète, renferme deux manuscrits « de ce traité, l'un sur velin d'une bonne et lisible écriture « du xve siècle, l'autre d'une écriture moins soignée, « mais beaucoup plus complet et plus précieux à tous

de la Bibl. Nat., trois quittances de *Gace de la Bigne*, la première et la deuxième en date du 14 janvier 1350, et la troisième du 23 février 1379. Il le nomme *de la Buigne*, rejetant comme fausse la lecture, faite par beaucoup, *de la Bigne* qui, pourtant, s'est continuée dans la famille.

Digitized by Google

« égards, car il est contemporain de l'auteur, peut-être « écrit de sa main et, en tout cas, offert par lui à un fils « du roi Jean, le duc de Berry ,dont il porte la signature « autographe [1]. »

La Bibliothèque Nationale possède neuf manuscrits du roman de Gace de la Bigne, mentionnés par Léopold Delisle dans son catalogue sous les numéros suivants des *Manuscrits français :* Ms. 616, tome II, fol. 139, de la fin du xve siècle. Ce volume, pris en 1525 à la journée de Pavie, fut offert par Bernard, évêque de Trente, à Ferdinand, archiduc d'Autriche. Le marquis de Vignaux le donna à Louis XIV le 2 juillet 1661. Indûment sorti de la Bibliothèque vers le commencement du xviiie siècle, il y est rentré en 1848, après avoir figuré sur le catalogue de la Bibliothèque de Rambouillet; — Ms. 1614, avec la grande miniature que nous reproduisons grâce à M. Armel de la Bigne, de Nantes, manuscrit offert par l'auteur au duc de Berry, provenant de Gaston duc d'Orléans. Gace agenouillé offre son traité au jeune prince ; à droite on voit des fauconniers l'épervier sur le poing ; à gauche des chasseurs avec lévriers ; toute la page est ornée d'une superbe bordure et, au bas, d'un écusson *de gueules à trois fasces ondées d'or, à la bordure d'azur chargée de huit besans ou tourteaux*, écusson que nous n'avons pu identifier, puisque le duc de Berry portait : *Semé de France à la bordure engrelée de gueules* et Gace de la Bigne : *de ... à la fasce de ... chargée d'une étoile et accompagnée de trois besans ou tourteaux ;* — Ms. 1615, de la Bibliothèque de Thou, Colbert; — Ms. 1616, Colbert, xve s. ; — Ms. 1305, Dupuy, xve s., papier ; —

[1] *Armorial de la Vénerie*, par le baron de Vaux, précédé du *Déduit du roi Jean*, par Henri d'Orléans, Paris, 1895, in-folio oblong.

Digitized by Google

Ms. 1617, xve s., papier ; — Ms. 1618, Ph. de la Mare ; — Ms. 1619, xve s., papier ; — Ms. 1620, Colbert, xve s. ; — Enfin le ms. 1685 de la *Coll. Moreau* contient une copie du xviiie siècle qui a servi à La Curne de Sainte-Palaye. Quelques citations seront tirées de ce manuscrit.

Le Roman des Oiseaux ou *Roman des Déduits*, écrit en vers octosyllabiques, au nombre de plus de 10.000, débute ainsi : « Gasse de Buigne jadis premier chappelain « de tres excellant prince le roy Jehan de France que « Dieu absoille commance ce rommant des deduitz a Hel- « defort en Engleterre l'an mil ccclix du commandement « dudict seigneur Affin que messire Philippe son quart « filz et duc de Bourgongne qui adonc estoit jeune apprist « des duictz pour eschever (éviter) le péché doisiveté et « et quil en fust mieulx enseigné en meurs et en vertus. « Et depuis le parfist à Paris.

« Ici commance le rommant de deduitz[1]. »

Le fond de ce poème didactique est une dispute entre l'avocat de la vénerie et celui de la fauconnerie[2], chacun s'efforçant de faire prévaloir son opinion en présence de Jean, roi de France et d'Édouard, roi d'Angleterre, et jamais, ce me semble, juges n'entendirent pareille plaidoirie !

[1] Le poème fut commencé au moment de la captivité du roi Jean transféré à Hertford et terminé en France, où Gace était rentré dès le mois de juin 1359 (Cf. *Rymer*, sauf-conduit du 21 juin).

[2] C'est également le thème du *Livre du Roi Modus qui devise de toute matière de chasse*, composé l'an 1338. Mais la conclusion est en faveur de la vénerie. Ce sont deux dames qui plaident, en vers bien entendu, car le sujet était alors trop estimé pour être traité en prose. L'auteur, resté inconnu, avait vu le roi Charles le Bel chasser le sanglier dans la forêt de Breteuil (1322-1328). L'étude d'Henri d'Orléans sur notre Roman est illustrée de quelques miniatures tirées du manuscrit du *roi Modus ;* le superbe volume de Paul Lacroix intitulé : *Mœurs, Usages et Costumes du moyen âge* en reproduit aussi quelques-unes (fig. 148-165).

Digitized by Google

« Il y a de tout dans ce poème, écrit Henri d'Orléans, « les conseils de morale, les récits d'aventure et de « batailles, les leçons de guerre ; voire même les extraits « d'Aristote et d'Albert le Grand y trouvent autant de « place que les épisodes de chasse et les préceptes de « vénerie et de fauconnerie. L'auteur était décidément « un homme universel. »

Après avoir soumis son ouvrage au jugement de l'Église [1], l'auteur engage son royal élève à prendre différentes armes qui sont autant de vertus :

Plates aures d'umilité, [*Plattes*, armure des côtés.]
Afin que parmi le cousté
Orgueil ne te puisse blecer
Au cueur ne nullement toucher.
De patience soit l'escu.....

Trop jeune pour porter une lance, Gace de la Bigne lui conseille une épée d'amour, c'est-à-dire d'honnête galanterie, lui rappelant qu'en présence de l'ennemi tout plaisir doit cesser. Puis arrive une description de la chasse entreprise par les Vices et par les Vertus, terminée par le triomphe de ces dernières et par un plantureux repas au Bourget, près de Saint-Denis, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys.

..... hostellerie
De tout ce qu'il fault bien garnie.

Quand chacun eut pris place selon son rang,

[1] Nous nous sommes ici servis de l'analyse donnée par La Curne de Sainte-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 403.

En faisant protestacion
Que tout à la correction
De l'Eglise me submetz
S'il y avoit aucuns meffets. (Ms. fr. 1685.)

Digitized by Google

Premier donna double potage
L'un d'un blanc brouet d'Alemagne
L'autre d'un brun grave d'Espagne
A la manière du pays.
Diligence le vin servoit
Si qu'à chacun plaisir faisoit.
De la bonté ne fault parler[1],
Car il estoit de Beaune cler,
Et qui en vouloit de Francoys
Servi en estoit comme Roys.
De grosses chars furent servis,
Gros jambons y ot, au chault poivre,
S'en voulurent plus souvent boire.
Si furent servis asses tost
De trois paire ou quatre de rost,
Faisans, perdris, connis, plouviers;
S'en mengièrent bien voulentiers,
Frais et chaulx et bien à point cuit;
S'en vallent mieux sinon recuit;
Bonnes saulces et mieux moulues,
D'espices bien à point aigues.
Si n'y ot oncques entremès
Sachiès certainement ne mès
Gros et gras oyseaulx de rivière;
Si y ot moult très bien manière
A les rostir un peu loignet,
Pour ce que la cher dur en est;
Mais on ne met point d'oignonnet
En la dodine faite au let.

. . . . . .

Là on servit de venoison
De senglier, car lors est en saison;
Avecques ce de fourmentée
Bien faite sans être arsée.
Après furent servis de fruit

[1] On servait alors une grande variété de vins. Les plus recherchés étaient le vin de *Beaune* et l'*Ai*. Ainsi dans les premiers six mois de 1338 on voit, dans les comptes des dépenses de l'hôtel de Charles VI, 285 muids de vin de Beaune et 982 muids de vin de Bourgogne.

(*Hist. des Français* de Monteil, t. I, p. 549, note n° 26. Voir aussi *Tristan*, t. IV, p. 353, et *le Fabliau de la bataille des vins* par l'abbé Lebœuf dans son *Histoire de Paris*, t. IV, p. 27.)

Digitized by Google

De troys manières, crou et cuyt ;
En la fin ne faillirent pas
Les oublées et hypocras.
Et quant fut temps, furent ostées
Les nappes, et les mains lavées,
Tantost les tables abatues.
Et puis après furent rendues
D'un prestre qui avoit nom *Gaces*
Devant la compagnie grasces.

Dans un conseil, tenu avant ce fameux souper, on résolut d'exclure les vices de la fauconnerie et le cri public en fut fait à son de trompe. Cette expulsion produisit naturellement un combat acharné entre les deux partis, au Bourget, à trois lieues de Paris. L'auteur en profite pour faire une description de la guerre, d'une bataille, parlant des maréchaux, des troupes de *Luxure* et de *Gloutonnerie* qu'on fit venir du plat pays d'Argenteuil et du gibet de Paris, des gens d'Issy, renommés par leur paresse, etc.

Enfin la victoire des *Vertus* est complète, grâce aux bons fauconniers, toujours nombreux dans les armées honnêtes.

Ceci n'est que le préambule — un exorde un peu long peut-être, mais très goûté du duc d'Aumale — du roman de Gace de la Bigne. Alors *Honneur* et *Déduit*, après cette glorieuse journée, vont à la cour du roi Jean qui les reçoit dignement, entouré des *Vertus* ses conseillères. Arrive en même temps *Déduit des chiens*, demandant justice contre *Déduit d'oiseaux*, à qui Jean le Bon assigne le 1er mars pour dire ses raisons.

Les deux plaideurs se présentent au jour indiqué, escortés de leurs avocats : le plaignant, d'*Amour de chiens ;* l'intimé, d'*Amour d'oiseaux*. Aussitôt *Amour de*

Digitized by Google

chiens expose ses griefs. « Un soi-disant prêtre, débute-t-il, a fait un roman de fauconnerie où il prétend que le mot *Déduit* (plaisir) n'appartient qu'à ce genre de chasse et je demande, au contraire, que ce mot soit, exclusivement, affecté au *Déduit des chiens*, comme très supérieur à celui des oiseaux. »

« J'avoue, répond *Amour d'oiseaux*, que mon maître a composé un livre portant ce titre, mais il n'est pas soi-disant prêtre, il l'est en réalité, natif de Normandie, noble de quatre quartiers! Grand amateur d'oiseaux, ajoute-t-on, c'est encore vrai. Cependant s'il va une ou deux fois la semaine *ès Flaches de Bedaine*[1], se divertir avec Petre le fauconnier, ce n'est qu'après avoir dit sa messe et son office. Chapelain sous trois rois de France, il est heureux de suivre ces princes, non seulement en curieux, mais encore pour jouir d'une très honnête récréation, dont les lois canoniques ne défendent que l'excès. Je puis citer en preuve les paroles de saint Bernard et du docteur Innocent. »

Ici le Roi interrompt l'avocat, afin d'excuser le bon chapelain, en affirmant que ce genre de chasse lui est permis.

« Eh bien! passons, reprend *Amour de chiens*, et venons à la question. Quoi de plus noble, de plus utile,

[1] Un exemplaire de la Bibl. Nat. dit *Fleisches de Vedayne*, fleisches, vieux mot pour marais.

Voir est que ès fleisches de Vedayne
Une fois ou deux la sepmaine,
Il s'en allait esbanoyer (*divertir.*)
Avec Petre le faulconnier
Qui sceut plus de faulconnerie
Que homme qui vesquit en sa vie ;
Mais la messe estoit avant dite,
Et de son office estoit quicte. (Ms. fr. 1685.)

Digitized by Google

de plus intelligent que le chien? Faut-il vous raconter l'histoire de celui de Montargis?[1]

L'histoire trop longue seroit
Qui toute la réciteroit ;
Aussi est elle aux paroiz paincte :
Pour ce la scaivent des gens mainte.
Si vous diray par briefz mots
Ce que myeulx en fait au propos.
Ledit Aubery chevauchoit
Avec lui son levrier menoit,
Tant qu'il vint au bois de Bondis,
A trois lieuves près de Paris,
Là convint qu'il eust à faire ;
Car ung hom de mauvaise affaire
Qui Macaire estoit appelé,
Si l'aconsuivy tout armé,
Et le tua mauvaisement
Sans qu'il y eust défiement[2].

Le chien couvrit de feuilles le corps de son maître, puis, poussé par la faim, courut à la cour soustraire sa nourriture et celle d'Aubery, cherchant à mordre Macaire chaque fois qu'il le rencontrait. Surpris de cette énigmatique conduite, le Roi le fit suivre et ses officiers lui racontèrent comment le chien mettait la viande volée

[1] La transition était ainsi ménagée entre le côté didactique et l'historique :

Se on disoit que chiens de France
Ne sont pas de si grant vaillance,
Comme les chiens dont j'ay parlé,
Qui sont d'estrange pays né,
Je monstreray bien le contraire ;
Car je n'ouys oncques retraire
De chien nulle si grant merveille
Comme du levrier d'Aubery
De Montdidier, pour voir le dy.
L'histoire trop longue, etc...

Guessard, dans *Macaire*, cite cette histoire d'après le Ms. du fonds Moreau 1685, de la Bibl. nat., collection Mouchet, 9 : volume intitulé : *Sur la chasse avant* 1400.

[2] Voir la suite à l'appendice II.

Digitized by Google

à la bouche du chevalier, assassiné probablement par Macaire. Dans un combat judiciaire, aussitôt ordonné par le Roi, entre le levrier et l'assassin présumé, ce dernier

fut tellement desconfit
Que de sa couche regehit,
Qu'avoit voulu le roy trahir
Et avec la royne gesir,
Qui estoit si très preude femme
Qu'on ne vit oncques meilleur dame,
Et qu'Auberi de Montdidier
Qui estoit maistre du levrier
Avoit par trayson occis
Aux bois qui sont près de Bondis.
Si fut pendu en ung gibet
Pour la trayson qu'avoit fait.
De preuve n'a mestier l'histoire,
Car en France est toute notoire.

« Sans doute le chien est intelligent, répond *Amour d'oiseaux*, mais là n'est point la question, il s'agit du plaisir plus ou moins grand procuré par la vénerie ou la fauconnerie. Après avoir passé son enfance dans l'étude de la grammaire, mon maître est venu à la cour de France, où la chasse est en si grand honneur. Là il s'est instruit des deux plaisirs, a souvent entendu de longues et ennuyeuses disputes, les plaintes incessantes sur les chiens, mais aussi les compliments réitérés sur les oiseaux. Au reproche d'infidélité qu'on leur adresse, je réponds qu'en cela ils suivent l'exemple des prisonniers de guerre retenus dans une étroite prison, en reprenant leur liberté. Bref, il est aisé de voir que le mot *Déduit* ou plaisir ne convient qu'à la fauconnerie. Faut-il vous citer Denis le Grand, évêque de Senlis, auteur

Digitized by Google

remarquable d'une *Chasse aux faucons*, Philippe de Victri, évêque de Meaux[1] ?

« Mon adversaire croit triompher avec son chien de Montargis, on voit bien qu'il ignore l'histoire de l'épervier racontée par Pierre d'Orgemont, chancelier de France.

Si vous compterai la manière
D'un fait qui en Berri avint
Il n'a pas des ans plus de vint.
Ou pais de Berri avoit
Un chevalier qui moult aimoit
Les esperviers en la saison.
Un en avoit en sa maison[2].

Le chevalier possédait une épouse qu'il chérissait

Car elle estoit et bonne et belle
C'est grant trésor de l'avoir telle.

Il lui avait donné

Un estournel
Qui parloit si bien et si bel

que tous ceux qui l'entendaient en étaient dans l'admi-

[1] La *Romania* (11e année, p. 177-179), avant la bulle qui concerne Gace de la Bigne, en donne deux autres en faveur de Philippe de Vitri, qualifié par Pétrarque de *poeta nunc unicus Galliarum*. On peut dire qu'il fut le mieux prébendé des beaux esprits de son temps, car ses bénéfices lui constituaient un revenu annuel de 150 livres tournois. (Né le 31 octobre 1291, † le 9 juin 1361.)

Voici le passage qui lui est propre dans notre roman :

Et si l'oisel va se baigner.
On ne le doit mie blasmer...
Car garison selon nature
Désire toute créature
De sa douleur, si com dist
Un acteur qui le nous escrit
En un motel qu'il fist nouveaulx,
Et puis fu Evesque de Meaulx.
Philippe de Vitry eut nom,
Qui mieux sent motets que nul hom.

(Cf. *Les œuvres de Philippe de Vitry*, par P. Tarbé, in-8°, p. 14.)

[2] Voir le récit à l'appendice III.

Digitized by Google

ration. Or, un jour, la dame, par un grand froid, ouvrit la cage de l'oiseau et le plaça près d'un bon feu, où il

Commence à esplucher,
A soy estendre et soy aysier,
La Dame qui moult fort l'aimoit
En soubzriant le regardoit :

Mais tout à coup l'épervier domestique fond sur le pauvret et l'emporte dans les airs. Aux cris perçants de son épouse le chevalier accourt, s'informe, puis

Tost print un gant
Et le poin lui tant maintenant
En s'en alant droit à la porte ;
Tantost l'épervier lui aporte
L'estournel ; mais le chevalier,
Qui savoit d'oyseaux le mestier,
Courtoisement le descherna
Et du pié tout sain lui osta
Et dit à la dame : tenés
Votre estournel, et regardés.
La dame ot grant joie et le prist,
Qui en sa cage le remit.
Mais j'ay depuis oy raconter
Qu'il fut bien un mois sans parler.
Ce qu'ay dit preuve par un homme
Qui m'a juré ly Sains de Romme,
Qui fut présent et vit le fait
Quant chiez le chevalier fut fait.
Pierre d'Orgemont a nom,
Qui est un homs de grant renom :
Si l'a fait le Roy président
A Paris en son Parlement,
Et depuis par sa suffisance
Il a fait chancelier de France[1].

« N'avais-je pas raison de regarder l'épervier comme

[1] Pierre d'Orgemont fut élu à cette dignité par scrutin, le roi présent, le 20 novembre 1373 ; par conséquent Gace de la Bigne travaillait encore, à cette date, son traité de fauconnerie.

Digitized by Google

supérieur au chien et d'autant plus agréable qu'on le forme en quelques heures, tandis que pour dresser un chien il faut au moins deux ans? Enfin la vie de ce dernier est bien plus courte que celle du faucon, témoin le *lanier* du seigneur de Feuquerolles, en Normandie, qui vécut vingt-deux ans et ne mourut que par accident. Puis que de terribles craintes à l'égard de la rage si fréquente chez les chiens! »

« Sans doute, réplique *Amour de chiens*, mais il y a des remèdes, tandis que pour les maladies des oiseaux, telles que le mal caduc, la lèpre, etc., il n'y en a point. »

« C'est faux, s'écrie *Amour d'oiseaux*, il y en a, je vais vous les énumérer, en vous renvoyant ensuite au traité d'un vaillant et habile guerrier, le comte d'Auxerre[1]. S'ils sont malades, c'est faute à d'ignorants fauconniers, tels que Hativel, et je vais vous indiquer la façon de les gouverner, de les faire voler. Ensuite vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas moins de différence, que du ciel à la terre, entre la noblesse des oiseaux et celle des chiens. »

Sur un ordre royal la discussion s'arrête à ces mots. L'affaire est remise à l'audience du lendemain pour prononcer l'arrêt.

Sitôt la Cour en séance, *Raison* donne la parole à *Déduit des chiens* afin d'exposer ses raisons sans le secours de son avocat.

« L'utilité publique, dit alors l'acteur, fit imaginer, pour la défense de l'humanité contre les bêtes sauvages,

[1] C'était un chasseur très expert dans la fauconnerie ; il avait même composé d'excellents remèdes pour les maladies des oiseaux. Gace de la Bigne fait encore mention du comte de Flandre qui, dit-il, *fait des oiseaux autant qu'homme qui soit à Bruges et à Rome.*

Digitized by Google

de recourir aux chiens propres à les combattre, tels que levriers, allants, grands mâtins, chiens courants, etc. Avec eux l'homme put coiffer le loup, le sanglier, le cerf, etc. Quel plaisir pour lui de connaître les allures de ce dernier par les fumées, les portées, le viandis ! quel appétit au déjeuner, quelle ardeur à reprendre la chasse, quelle agréable musique que celle de tous ces cors sonnant l'*hallali*.

Que il n'est home si les or
Qui voulsit autre paradis [1].

« Connaissez-vous mélodie plus joyeuse que ces aboiements des chiens mariés aux sons des cors?

Adoncques y a telle noise
Qu'il n'est homs qui sur deux pieds voise
Qui onc oyst tel melodie ;
Car n'est respons ne alleluye,
Et feust chantée en la chappelle
Du roi, qui là est bonne et belle,
Qui si tres grant plaisance face
Comme est ouïr une telle chace.
Les uns vont chantant le motet,
Les autres font double hoquet,
Les plus grans chantent la teneur,
Les autres la contre teneur ;
Ceux qui ont la plus clere gueule
Chantent la tresble sans demeure,
Et les plus petits le quadrouble,
En faisant la quinte surdouble.
Les uns font semithon mineur,

[1] Guillaume Cretin dira plus tard de cette chasse :

Qui auroit la mort aux dents
Il revivroit d'avoir un tel passe-temps.

Dès le 1er novembre 1491 Guillaume Cretin était curé de Saint-Jacques de Verneuil et permutait son canonicat, le 4 mars 1500, pour la cure du Fidelaire.

Digitized by Google

Les autres semithon majeur,
Diapenthe, diapazon,
Les autres diathessaron.
Adonc le roi met cor à bouche,
Qui n'espargne n'estoc, ne souche.
Si commence fort à corner.....

« Pour toutes ces chasses il faut des chiens, mais des chiens parfaits, bien dressés, d'excellents levriers, tels que celui-ci :

Museau de luz (brochet) avoit sans faille,
Arpe de lion, col de cingne,
Encore y avoit autre cigne,
Car il avoit oil d'espervier,
Tout estoit blanc le lévrier,
Oreille de serpent avoit,
Qui sur la teste lui gisoit ;
Espaule de chévre sauvaize.
Coste de biche de bocaige,
Loigne de cerf, queue de rat,
Cuise de lièvre, pié de chat :
Il ressembloit un leu servier.

« Bref, toutes ces chasses produisent trois espèces de biens, définis par Ysidore : le profitable, l'honnête et le délectable. Donc la vénerie mérite seule le nom de *Déduit* et vous devez condamner mon adversaire à l'amende et aux dépens. »

« Drôle de plaisir, reprend *Amour d'oiseaux*, que celui qui s'obtient à prix d'or[1] ! Le moindre cerf coûte au roi plus de cent livres parisis, sans compter les chevaux qui y périssent, les barons et seigneurs qui y sont tués,

[1] Gace dit que les meutes, de son temps, étaient de 40 à 50 chiens et fait monter à plus de 20.000 personnes, en France, ceux qui avaient des chiens courants. Parmi ceux-là, ajoute-t-il, il n'y a que les fous qui s'y ruinent ; les autres qui ne peuvent nourrir que 3 ou 4 bêtes s'associent pour former une meute en commun. »

Digitized by Google

les chiens éventrés ou estropiés ! ! ! Bien plus pittoresque et moins dangereuse est la chasse avec les oiseaux. Faut-il vous en décrire une au faucon, en plaine, sur les étangs, vous raconter le repas, la reprise de l'après-midi, le souper, d'autant plus agréable que les dames, les damoiselles, peuvent prendre part à ce plaisir? Au lieu d'une venaison grossière, indigeste, on a des mets délicats, pâtés succulents dont je veux vous donner la recette :

Trois perdriaux gras et reffais
Au meillieu du pasté me mès ;
Mais gardes bien que tu ne failles
A moi prendre six grosses cailles,
De quoi ne les apoieras
Et puis après tu me prendras
Une douzaine d'alouettes,
Qu'environ les cailles me mectes,
Et puis prendras de ces mechés
Et de ces petits oyselès,
Selon ce que tu en auras,
Le pasté m'en billeteras (garni comme de billettes).
Or te fault faire pourvéanche
D'un poy de lart sans point de ranche,
Que tu tailleras comme dez,
S'en sera le pasté poudrez :
Se tu le veux de bonne guise,
De verjus la grape y soit mise,
D'un bien poy de sel soit poudré,
Si en sera plus savouré.
Se tu veux que du pasté taste,
Faz mectre des œfs en la paste,
Les crutes un poi rudement,
Faites de flour de pur froument,
Et se veux faire comme saige
N'y mets espices ni fourmaige.
Ou four bien à point chaut le met,
Et quant sera bien à point cuit
Il n'est si bon manger, ce cuit.

Digitized by Google

« J'aurai avec moi reines, princesses, duchesses, comtesses et autres dames qui peuvent, avec la permission de leurs époux, porter l'épervier sans donner lieu à la médisance et prendre part à tous les divertissements de la fauconnerie; par conséquent *Déduit* seul me convient et mon contradicteur doit être condamné. »

« Assurément non, riposte celui-ci, car, sans revenir sur l'harmonieuse musique de la vénerie que je puis comparer à celle des roues du moulin du Temple, à Paris[1], ou à l'harmonie des marteaux sur l'enclume découverte par Pythagore, je dédaigne et repousse l'accusation, pour la vénerie, d'être ruineuse. Quant aux petits pâtés de mon adversaire, je ne suis pas pâtissier et il faut qu'il soit vraiment malade pour se contenter de telles sucreries ! Je n'ai qu'un conseil à lui offrir, celui de voir un médecin qui le mettra à l'eau de poulet ! Pour nous des pâtés de venaison seront toujours plus confortables que ceux de hérons, canettes ou alouettes. Ensuite la vénerie a double plaisir, celui de la vue et celui de l'ouïe; la fauconnerie, un seul, celui de la vue. Faut-il vous rappeler que la Bible condamne ceux qui s'adonnent aux oiseaux, et approuve les chasseurs tels qu'Esaü ? que l'Église elle-même en perçoit la dîme, que les Rois de France et des Saints canonisés l'ont pratiquée ? Sans elle les bêtes dévoreraient les hommes tout vivants et ravageraient les campagnes. Donc, seule, cette chasse mérite le nom de *Déduit*. »

« Quelle belle comparaison, s'écrie *Déduit des oiseaux*,

[1] Le duc d'Aumale écrit à ce sujet : « Gace fut même un savant musicien, car il est difficile d'imaginer une comparaison plus savamment musicale, toute grotesque qu'elle soit, que celle qui lui est suggérée par le bruit des chiens en pleine chasse. »

Digitized by Google

du chant de la vénerie avec les roues d'un moulin et les marteaux de Pythagore! Comment peut-on confondre ainsi le son avec le chant? Puis quelle bravoure d'attaquer ces cerfs timides, juste à l'époque où leur embonpoint les rend moins ingambes! A quoi riment ces citations de la Bible si bien réfutées par Albert le Grand, qui permet aux ecclésiastiques de chasser au faucon sans aucun péché? Sans doute le plaisir de la vénerie est légitime et innocent, mais je soutiens que celui de la fauconnerie est plus délicieux, car, encore une fois, les dames, en toute honnêteté, peuvent y prendre part. Donc, seule nous avons le droit de garder le mot *Déduit.* »

Sur l'ordre du Roi l'huissier fait sortir les assistants, sauf les conseillers. *Raison,* qui a la présidence, expose l'affaire et va aux opinions en commençant par *Prudence* et *Vérité,* puis continue par les autres seigneurs, d'avis fort différents. Le Roi, malgré son goût particulier, parle fortement en faveur des oiseaux, d'autres pour les chiens. Enfin, *Raison* fait ouvrir les portes, tous se précipitent pour entendre le célèbre arrêt du Parlement : « La noblesse est pour les oiseaux, dit le Président, l'utilité pour les chiens. Quant au mot *Déduit,* aucune des parties ne peut se l'appliquer exclusivement. La Cour ordonne qu'on dira *Déduit des oiseaux, Déduit des chiens* et les dépens seront compensés. De plus la fauconnerie et la vénerie laisseront à la cour d'Édouard, roi d'Angleterre, des officiers habiles dans les deux chasses, afin de les enseigner aux seigneurs anglais. »

Après l'arrêt de la Cour, le comte de Tancarville[1],

[1] Il devait être grand veneur du Roi, car Gace de la Bigne, en racontant que Charles V essaya deux faucons offerts par Duguesclin et com-

Digitized by Google

parent des deux plaideurs, prit en leur nom congé du Roi en le remerciant du jugement rendu et lui promettant qu'ils seraient éternellement à son service. — Sur un coursier et palefroi, gracieusement offerts par le Roi, ils se retirèrent et partirent.

« Ici fine mon Roman. »

Il y aurait maintenant à l'étudier au point de vue de la forme, mais les différents passages déjà cités en donnent, pour le moment, une idée suffisante. On ne sera donc pas étonné que Mgr le duc d'Aumale, après avoir abordé cette lecture avec une certaine répugnance, y ait ensuite trouvé tant de plaisir qu'il a fait une étude de plus de deux cents pages sur ce curieux poème de notre curé de la Goulafrière.

Notre conclusion sera tout naturellement celle de l'auteur lui-même :

Gasses a faict ceste besoigne
Pour Phebus, duc de Bourgoigne,
Son très cher redoubté seigneur
A qui Jhesucrit croisse honneur ;
Si lui supplie à son povoir,
Qu'en gré la vueille recevoir,
En suppliant, quand le verra,
Les défaulx qu'il y trouvera ;
Et prie à ceulx qui l'orront lire,
Que de leur grace ilz vueillent dire
Que Dieux lui pardoint ses deffaux
Car moult ama chiens et oiseaux.

ment ils prirent une grue, dit que le comte fut si transporté de joie qu'il n'aurait pas voulu donner le plaisir que lui faisait ce vol merveilleux *pour mille petits florins.*

Digitized by Google

APPENDICES

I

Benoît XII nomme Gace de la Bigne chanoine de Saint-Pierre de Gerberoi.

Dilecto filio Gatio de Buigna, canonico ecclesie sancti Petri de Gerborredo, Belvacensis diocesis, salutem.

Multiplicia tue merita probitatis super quibus apud nos fide dignorum commendaris testimonio nos inducent ut personam tuam favore benivolo prosequentes tibi reddamur ad gratiam liberales. Volentes itaque tibi, premissorum meritorum obtentu, necnon consideratione venerabilis fratris nostri Petri, episcopi Penestrini, pro te capellano suo domestico et continuo commensali, super hoc nobis humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie sancti Petri de Gerborred›, Belvacensis diocesis, cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus ; prebendam vero, si qua in dicta ecclesia vacet ad presens, vel cum vacaverit... reservamus... *nonobstantibus... statutis et consuetudinibus... seu quod ecclesiam parrochialem de Golafreria Lexoviensis diocesis, valoris annui quadraginta librorum turonensium parvorum, ac decimam nosceris obtinere...*

Datum apud Pontem Sorgie, Avinionensis diocesis, VI idus Septembris, anno primo.

In eundem modum venerabili fratri..., episcopo Colimbriensi, et dilectis filiis..., archidiacono de Citravada, Baiocensis, ac Guillelmo Geraldi, canonico Lexoviensis ecclesiarum...

(Reg. en parch. coté 120, bulle 493, arch. du Vatican).

II

Histoire du Chien de Montargis (*suite et fin*).

Mais quant le chien vit qu'estoit mort,
Tout de fueilles couvrit le corps,
Là se tint jusqu'à l'endemain,
Et adoncques lui print la fain.

Digitized by Google

A la court du roy s'enfuy,
Où il avoit esté nourry
Avecques Aubery son maistre,
Qui en la court avoit bon estre ;
Car il y estoit moult aymé.
Le chien a Macaire trouvé
Séant à la table du roy ;
Car estoit hom de grand arroy,
Et avoit grant auctorité
Envers la royal majesté.
Si l'aperceut ens emmy l'heure,
Pour le mordre lui courut seure,
Si que tantost l'eust affolé
Se illecq n'eussent esté
Les escuiers qui là trenchoient
Devant les seigneurs qui estoient,
Qui le rebouttèrent arrière.
Si regarderent la maniere
Que le levrier ung pain happa
Sur la table, qu'il emporta
Tout droit à son maître Aubery,
Qui gisoit mort au bois fueilly.
Et l'endemain, et le tiers jour,
Le levrier fit icellui tour
En venant querir à manger,
Aussi pour son maître venger,
Car là où il trouva Macaire
Toudis lui voulut il mal faire.
A la bouche Aubery mectoit
De la viande qu'il emportoit.
Pour sçavoir ce que povoit estre,
Le roy suyvir jusqu'à son maistre
Le fit : si fut le corps trouvé
D'Aubery qui estoit tué ;
Puis fit le roy commandement
Qu'enterré fut solempnelment.
Et Macaire par suspeçon
Fit prendre et mener en prison,
Puis fit assembler son conseil.
Dit l'un des saiges : « Je conseil
« Que Macaire et le levrier

Digitized by Google

« Soient mis en un champ plainier,
« Et là se combatent bien et fort :
« Là verra on qui aura tort ;
« Et cellui qui sera vaincu,
« Si soit traqué et pendu. »
Ceste délibération
Fut du conseil conclusion.
Et fut à Macaire assignée,
Pour combattre au levrier, journée
A Paris, la noble cité ;
Bien en voulust estre acquicté
Macaire, car a acceptée
Malgré lui la dicte journée ;
Car bien sçavoit qu'avoit mis à mort
Auberi son maistre à grant tort.
Le jour de la bataille vint,
Qu'un des amys Auberi tint
Le levrier au boult de la lice.
Celui ne fut ne fol ne nyce,
Car l'avoit amené devant
Pour ce qu'il estoit appelant.
Macaire assez tost vint après
En l'Ille Notre-Dame ez prez,
Où le peuple estoit si très grant
Qu'en lieu on n'en vit oncques tant.
Là se combatit le levrier
A Macaire le chevalier
Qui fut tellement desconfit... etc. (Voy. p. 54).

III

Histoire de l'épervier d'un seigneur, attestée par Pierre d'Orgemont, chancelier.

...Un chevalier qui moult aimoit
Les esperviers en la saison
Un en avoit en sa maison
Qu'après gibier laissa aller,
Car ne le voulait pas muer ;
Mais quant d'avecques soi l'osta,
Gez et clochettes lui osta,

Digitized by Google

A la fin qu'il ne fust repris.
Il estoit près de son pourpris
Si en recongnoissoit mieux l'estre.
Car par une haulte fenestre,
En la sale du chevalier,
Hault sur le trait s'aloit percher,
Et layens faisoit son séjour
Souvent et de nuit et de jour.
Le chevalier à fame avoit
Une Dame que moult amoit,
Car elle estoit et bonne et belle,
C'est grant trésor de l'avoir telle,
Laquelle avoit un estournel
Qui parloit si bien et si bel
Car très grant merveille avoient
Ceux qui si bien parler l'oyoient.
Or avint, en une journée
Qu'il faisoit froide matinée,
Que la Dame la cage prist
Et l'estournel près du feu mist,
Mais il s'en yssit de la caige
De quoi ne fist mie que saige,
Et se commence à esplucher,
A soy estendre et soy aysier.
La Dame qui moult fort l'amoit,
En soubzriant le regardoit :
Tantost com l'espervier le vit,
D'amont où estoit, descendit,
Et le preist et l'en emporta.
Adonc la Dame s'escria
Tellement que le chevalier,
Qui estoit prez en un solier,
Acourit à val pour savoir
Que la Dame povoit avoir :
Si la vit qu'elle deeurtoit
Ses mains, et à mont regardoit,
En disant lasse que ferai?
Car mon estournel perdu ay,
La chose que avois plus cher;
Hais mon Seigneur ! l'espervier
L'emporte lassus à mont,

Digitized by Google

Dont je suis courroucé moult.
Le chevalier tost print un gant,
Et le poin lui tant maintenant, etc... (Voy. p. 56).

IV

Extrait du cabinet des titres-carrés de d'Hozier 93 à la Bibliothèque Nationale.

PREUVES DE NOBLESSE DE JEAN-BERNARDIN DE LA BIGNE

1er *degré.* — Fils de Jean-Baptiste de la Bigne, écuyer, sieur de Thesel, et de dame Marie-Catherine-Charlotte le Quesne, né le 15 novembre 1745.

2e *degré.* — J.-B. de la Bigne, sieur du Mesnil, fils d'André de la Bigne, sieur du Tessel, et de Marie-Renée Le Maître, époux de Marie-Catherine le Quesne, 1738. *D'azur à un chevron d'or accompagné de* 3 *glands de même*, 2 *en chef et* 1 *en pointe.*

3e *degré.* — André de la Bigne, sieur et patron de Tessel, époux de Marie-Renée-Françoise Le Maître, fils de notre homme Bernardin de la Bigne, sieur de la Rochelle, alors prêtre, et de feue Jacqueline de Launay, 1690. *D'argent à* 3 *merlettes de sable*, 2 *et* 1.

4e *degré.* — Bernardin de la Bigne, fils d'Adrien de la Bigne et d'Anne Davy, époux de Jacqueline de Launay, 1664. — *D'or à* 3 *flammes de gueules*, 2 *et* 1.

5e *degré.* — Adrien de la Bigne, sieur de Monfroux, fils de Gui de la Bigne et de Christine de Mesenge, époux en 1645 d'Anne Davy, fille de François, écuyer, sieur de Saint-Hilaire et de Marie Cartel. Jean, Gilles et Adrien de la Bigne, frères. — *D'azur à* 1 *chevron d'or, accompagné de* 3 *harpes de même*, 2 *et* 1.

6e *degré.* — Gui ou Guyon de la Bigne, fils de Robert de la Bigne, sieur de Lambosne et de damoiselle Françoise du Parc, époux en 1577 de damoiselle Christine de Mesenge. Partage entre Guy, Robert et Marguerin de la Bigne, frères et héritiers de feu Robert de la Bigne et de Françoise du Parc, fait en 1573. *D'azur à une bande d'or, accompagnée de* 3 *étoiles de même*, 2 *et* 1.

7e *degré.* — Robert de la Bigne épouse le 16 février 1524 damoiselle Françoise du Parc, fille de Bertrand, sieur de Bernières. Aveu de 1524 rendu à Robert, fils aîné de Robert de la Bigne.

1re *pièce.* — Noble homme Guillaume de la Bigne, escuyer, sieur de la Bigne, 1454.

Digitized by Google

2e *pièce.* — 1492 (1er nov.). Robert de la Bigne, escuyer, époux de damoiselle Madeleine Payen, fille Jehan, seigneur des Loges. Témoins : Bertrand de la Bigne, écuyer, père de Robert ; M. Jehan, prêtre ; Jehan du Rosel, Guillaume Payen, Robert de Tournebu, etc.

3e *pièce.* — Robert de la Bigne, seigneur de Lambosne, jadis époux de Madeleine Payen, a promis en dot au dit sieur Robert de la Bigne 30 livres tournois, ainsi que Maître Marguerin de la Bigne, prêtre chanoine de Bayeux, tuteur des enfants mineurs. Témoins : Richard de la Bigne, prêtre, curé de Cahagnoles ; Robert de la Bigne, écuyer, sieur de Saint-Christophe, tous parents, 1512.

4e *pièce.* — 1524. Contrat de mariage de Robert de la Bigne, sieur de Lambosne et de Françoise du Parc.

5e *pièce.* — 1522. Robert de la Bigne soi-disant noble d'ancienneté est maintenu par arrêt de la Cour de Rouen.

6e *pièce.* — 1524. Noble homme Robert de la Bigne, fils et héritier aîné de feu Robert de la Bigne, écuyer, sieur de Lambosne et de la Rochelle en la paroisse de Bernières, Girot du Mont, etc.

7e *pièce.* — 1524. Aveu rendu à feu Robert de la Bigne.

8e *pièce.* — 1535. Mariage de Me Jehan de Brébeuf et de damoiselle Hélène de la Bigne, fille de feu noble homme Robert de la Bigne, sieur de Saint-Christophe. Noble homme Bertrand de la Bigne, sieur dudit lieu, frère de ladite damoiselle et damoiselle Gillette Dobey, sa mère, ont payé 600 livres, provenant du don fait par feu nobles et circonspectes personnes, Me Marguerin de la Bigne, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Bayeux, et Richard de la Bigne, prêtre, curé de Cahagnoles, ses oncles. Témoin : Robert de la Bigne, sieur de Lambosne.

9e *pièce.* — Contrat de mariage de noble homme Jean Doulcet et de damoiselle Péronne de la Bigne, veuve de Robert Barbes, écuyer, sieur de Basenville, fille de feu Robert de la Bigne et de damoiselle Gillette Dobey, sa veuve, 1539.

10e *pièce.* — N° 125. — Dame Catherine de la Bigne, épouse de Pierre Néel, sieur de Neuville, 19 avril 1559, etc.

11e *pièce.* — N° 126. — Partage entre Guy, Robert et Marguerin de la Bigne, frères et héritiers de feu Robert de la Bigne et de Françoise du Parc, sieurs de la Motte, de Lambosne, Brucourt, la Rochelle, etc., lots baillés par Marguerin de la Bigne, prêtre, puîné, aux dits Guy aîné et Robert, bailli de Mortain, ses frères.

12e *pièce.* — N° 12. — Contrat de mariage de Daniel de la Bigne, fils d'Adrien, écuyer, et de damoiselle Judith Radulp. Arrêt de la

Digitized by Google

Cour de Rouen, en date du 27 février 1658, justifiant que Jean de la Bigne, écuyer, épouse damoiselle Jacqueline de Bordieaux, d'où Nicolas de la Bigne, écuyer, époux de damoiselle Hélène Le Mancel, d'où Adrien de la Bigne, époux de Judith Radulp, d'où Daniel de la Bigne, bisaïeul de damoiselle de la Bigne dont il s'agit.

V

Généalogie de la famille de la Bigne.

ARMES : *D'argent à 3 roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*
SUPPORTS : *Deux lions passant.*
DEVISE : *Natæ inter spinas* ou *Inter spinas natæ.*

Vers 1150 : on trouve un BERNARD DE LA BIGNE comme témoin (*Hist. de l'abbaye Saint-Etienne de Caen*, par Hippeau).

En 1308 : Raol DE LA BUGNE (*Soc. de Bayeux*, 1913, p. 105).

En 1310-1380 : GACE DE LA BIGNE.

En 1332 : Jean DE LA BIGNE (aveu pour le fief de la Bigne).

En 1366-68 : Philippe DE LA BIGNE, prieur de Saint-Etienne de Caen (Hippeau, *op. cit.*, p. 117).

En 1405 : Nicolas DE LA BIGNE, pannetier du dauphin, grand-maître des eaux et forêts de Normandie (*Arch. de l'Eure*, H. 252) : « Ordonnance de Nicolas de la Buygne, écuyer, seigneur de Rosny, panetier du Roy, maistre et enquesteur des eaux et forêts, etc. », 1416.

En 1454 : Guillaume DE LA BIGNE, écuyer, sieur de la Bigne, époux de N. de la Roque, sœur de Jean de la Rocque.

En 1495 : André DE LA BIGNE, orateur du roi Charles VIII, secrétaire d'Anne de Bretagne, auteur, en 1495 (date de l'impression) du *Verger d'honneur*[1].

* * *

I. De N... DE LA BIGNE vinrent :

1. ROBERT, qui suit ;

2. Marguerin, chanoine de Bayeux en 1505, né à Vire vers 1450, docteur en théologie, recteur de l'Université de Caen en 1494, curé de Rully et de Talvende, tuteur en 1512, † en 1523 ;

[1] Voir : Ecole de la chasse aux chiens courants, par le Verrier de la Conterie. Rouen, 1763. cité par D. Piolin, dans sa notice sur *Marguerin de la Bigne*, p. 13.

Digitized by Google

3. Richard, curé de Cahagnoles, tuteur en 1512, † avant 1535 ;
4. Bertrand, qui suit, auteur de la branche cadette.

BRANCHE AINÉE

II. Robert de la Bigne, sieur de Lambosne, Saint-Christophe, 1522, eut de son épouse Gillette Dobey :

1. Péronne qui épousa d'abord Robert Barbes, écuyer, sieur de Basenville, puis, en 1539, Jean Doulcet ;
2. Bertrand qui, en 1535, paie à sa sœur 600 l. de dot ;
3. Hélène qui épouse, le 11 novembre 1535, Jehan de Brébeuf ;
4. Jean, époux de Jacqueline de Bordeaux, d'où un fils :

Nicolas, époux d'Hélène Le Mancel, d'où :

Adrien, époux de Judith Radulph, d'où :

Daniel, bisaïeul de Marie-Françoise baptisée à Clécy le 27 août 1730, reçue à Saint-Cyr en 1744, fille de Guillaume-Jacques de la Bigne et d'Elisabeth des Buats.

BRANCHE CADETTE

II. Bertrand de la Bigne eut de son épouse N..., Robert qui suit.

III. Robert de la Bigne, sieur de Lambosne et de la Rochelle à Bernières épousa, le 1er novembre 1492, Madeleine Payen, fille de Jehan, sieur des Loges, † avant 1512, d'où :

1. Robert, qui suit ;
2. Marguerin, chanoine de Bayeux, 1or décembre 1523, official, docteur de Sorbonne, abbé commendataire d'Ardennes près Caen, 1540, † 7 décembre 1558.

IV. Robert de la Bigne, sieur de Lambosne et de la Rochelle, épousa, le 16 février 1524, Françoise du Parc, d'où :

1. Guy, qui suit ;
2. Marguerin, chanoine et théologal de Bayeux, grand doyen du Mans (1581), éditeur de la *Bibliotheca Patrum* (1575 à 1579). Né à Bernières-le-Patry, ou plus probablement à Bayeux vers 1546, fit ses études au collège de Caen. « Il y obtint, dit l'abbé Feret, la licence en théologie et fut recteur de l'Université de cette ville. Il vint à Paris pour y conquérir le doctorat en science sacrée. Il entra au collège de Sorbonne dont il était *socius* en 1565, prieur en 1567 et docteur en 1572. ...A la suite de la mort d'un oncle maternel il avait été pourvu de la dignité de grand doyen du Mans. Selon La Croix-du-Maine, il avait prononcé plusieurs harangues très doctes en notre langue françoise et fait plusieurs prédications et sermons

Digitized by Google

tant en l'église du Mans qu'en autres lieux, lesquels ne sont pas encore en lumière[1]. » On le trouve député aux états de Blois en 1576, au concile provincial de Rouen en 1581, retiré à Paris où il mourut en 1597. Outre l'ouvrage ci-dessus, 9 vol. in-folio, il publia encore : *Statuta synodalia Parisiensium episcoporum, Galonis, Adonis et Willelmi ; item decreta Petri et Galteri Senonensium episcopi.* Paris, 1578, in-8° ; une édition des œuvres de saint Isidore de Séville, *Sancti Isidori Hispalensis opera*, Paris, 1580, in-fol. ;

3. Robert, auteur de la branche de Mortain.

V. Guy de la Bigne qui épouse le 21 avril 1577 Christine de Mésenge, d'où :

1. Jean, sieur de la Rochelle, † le 24 septembre 1661 à Bernières ;

2. Gilles, sieur de Rouvet, † le 29 juin 1657 à Bernières ;

3. Adrien qui suit.

VI. Adrien de la Bigne, sieur de Monfroux, † en 1649, qui épousa, le 29 novembre 1645, Anne Davy laquelle, en 1661, introduisit les religieuses dans l'Hôtel-Dieu de Vire. Il n'eut qu'un fils, qui suit.

VII. Bernardin de la Bigne, sieur de la Rochelle, qui épousa, le 22 mai 1664, Jacqueline de Launay. Veuf en 1690, il devint prêtre et curé de Tessel. Il avait eu pour fils :

VIII. André de la Bigne, sieur de Tessel, né le 11 juillet 1666, à Caen, † le 13 juillet 1737 et inhumé à Lingèvres. Marié le 5 mai 1690 avec Marie-Renée-Françoise Le Maistre, il en eut :

1. Bernardin-André, époux de Michelle-Perrette Leprince, sieur du Mesnil, maréchal de camp de cavalerie, † sans postérité ;

2. J.-B. Bertrand, qui suit.

IX. Jean-Baptiste Bertrand de la Bigne, écuyer, sieur de Tessel et du Mesnil, né à Lingèvres près Bayeux en 1704, épousa, le 4 octobre 1738, Marie-Catherine-Charlotte Le Quesne du Quesnay, à Bayeux. Ils eurent dix-sept enfants, baptisés soit à Bayeux, soit à Lingèvres, entre autres :

1. Marie-Madeleine, née le 25 août 1739, baptisée le 28 août à Saint-Exupère de Bayeux ;

2. Louis-Exupère-François, né le 4 octobre 1740, baptisé le 6 à Bayeux ;

3. François-Etienne-Michel, qui suit ;

[1] *La Faculté de Théologie de Paris.* Epoque moderne, t. II, p. 58. Voir la bibliographie très documentée de dom Piolin intitulée : *Notice sur Marguerin de la Bigne, théologal de Bayeux* (1546-1597). Caen, Leblanc-Hardel, 1870.

Digitized by Google

4. Marie-Anne-Jeanne, née le 16 juillet 1742, baptisée le 17 à Saint-Exupère de Bayeux ;

5. Pierre-Jean-Charles, né le 10 octobre 1744, baptisé le 12 à Saint-Exupère de Bayeux, passé en Amérique ;

6. Jean-Bernardin, né le 15 novembre 1745, baptisé le 16 à Lingèvres près Bayeux et qui eut pour parrain Bernardin de la Bigne, sieur du Mesnil. Il mourut en 1825 laissant une fille ;

7. Marie-Anne-Françoise, née le 6 novembre 1746, baptisée le 6 à Saint-Exupère de Bayeux, † à la maison royale de Saint-Cyr ;

8. Joseph-Michel, né le 21 janvier 1748, baptisé le 22 à Lingèvres, 1er capitaine au régiment du Cap, † pendant la Révolution [1] ;

9. Jean-Baptiste, né le 23 décembre 1749, baptisé le 24 à Lingèvres, † prieur de Saint-Nicolas à Bayeux ;

10. Suzanne-Luce-Françoise-Marie-Gabrielle, née le 4 août 1751, baptisée le 4 à Lingèvres, épouse de messire de Saint-Denys du Breuil, † le 14 mars 1789 ;

11. Louis-Luc-Gabriel-François, né le 4 janvier 1756, baptisé le 5 à Lingèvres, fusilier au régiment de Gâtinais, † en 1777 au Cap-Français ;

12. Marie-Jeanne-Françoise-Charlotte, née le 19 mars 1758, baptisée le 19 à Bayeux ;

13. Claude-André-Exupère, qui suit (branche cadette).

Les quatre autres enfants sont morts en bas âge.

X. François-Etienne-Michel, marquis de la Bigne, né le 1er juillet 1742, commandant la première écurie du roi Louis XVI. Baptisé le 3 juillet à Saint-Exupère, il avait eu pour marraine damoiselle Françoise de la Bigne. Il épousa, le 7 octobre 1784, à Versailles, Gabrielle Daniel de Sélond ; sieur de la Montagne-Sainte-Anne, à Morigny près d'Etampes, où il mourut en 1827. D'où quatre enfants :

1. J.-B. Gabriel-François, qui suit ;

[1] C'est peut-être lui qui fut tué à Jemmapes le 6 novembre 1792. Sur son portrait peint par Detaille il y a Louis-Antoine-Michel.

Quant aux deux autres portraits de Detaille : le comte Horace de la Bigne, membre du Conseil général de la Seine (1750-1817) et Cyprien-Georges de la Bigne, mort le 29 juillet 1830 en combattant pour la liberté, nous ignorons leur filiation aussi bien que celle de Mme Valtesse de la Bigne qui possédait ces tableaux, vendus le 22 septembre 1910 à l'Hôtel Drouot.

Par son testament elle a donné au musée de Caen son portrait au pastel par Pezzela et deux autres de Detaille : l'un, celui de Michel de la Bigne, l'autre encadré dans un secrétaire empire, de Sigismond de la Bigne.

Digitized by Google

2. Henri, 1787, † en 1812 lors de la retraite de Russie ;
3. J.-B. Stephen qui continue la branche aînée ;
4. Marie-Félicité Zoé, épouse du comte de Coucy.

XI. J.-B.-Gabriel-François, marquis de la Bigne, 1785-1862, colonel de cuirassiers, époux en 1825 de Victorine de la Béraudière, tué à Montmédy, d'où :

1. Stéphanie, 1827, † en 1846 ;
2. Marie, 1829, épouse du comte de Sarcé (encore existante) ;
3. Gaston, 1833, † en 1871 à la bataille du Mans (sans postérité) ;
4. Louis, 1840, † en 1901 (sans postérité).

XI. J.-B.-Stephen de la Bigne, 1798, † en 1849, officier de la garde royale, époux, en 1828, d'Ernestine-Zoé de Poilloüe de Saint-Mars, à Etampes, d'où :

1. Félicie, 1829, † en 1885, épouse de M. de Pillot-Chantrans ;
2. Henri, qui suit ;
3. Alix, 1834, † en 1894, épouse de M. de la Boissière ;
4. Léon, 1837, † en 1910, époux de Louise-Thérèse Duval de Grenonville, d'où :
   a) Louis, 1868, † en 1885 ;
   b) Gaston, 1870, vicomte, † en 1899 à Versailles le 31 mars âgé de 38 ans, laissant un fils Guy né en 1893 de Marie-Céline Complita.

XII. Henri de la Bigne, 1830, † le 17 novembre 1871, époux en 1862 d'Albertine de Bigault de Fouchères, d'où :

1. Etienne, qui suit ;
2. Anne-Marie, née en 1864 ;
3. François, 1866, † en 1901 laissant un fils Bernard, né en 1888 ;
4. Gabriel, né en 1867, chanoine honoraire d'Orléans, secrétaire de l'évêché. Nous lui devons presque tous ces renseignements, qu'il veuille bien en agréer notre très sincère gratitude ;
5. Marie, 1869, † en 1912 religieuse du Sacré-Cœur ;
6. Antoinette, 1870, † en 1898, mariée au comte de Greils ;
7. Henry, né en février 1872, curé de Saint-Jean-de-Braye près d'Orléans.

XIII. Étienne de la Bigne, 1863, † en 1895, capitaine de chasseurs alpins, mort à Madagascar laissant trois enfants de son épouse Marie-Anne d'Artois de Bournonville, mariée en janvier 1889 :

1. Gratienne, née en 1889 ;
2. Geneviève, 1891, † en 1898 ;
3. Etienne, né en 1895.

Digitized by Google

JEAN-BAPTISTE-GABRIEL-FRANÇOIS, MARQUIS DE LA BIGNE
[colonel de cuirassiers, premier Empire] tué à Montmédy. (p. 74).

Digitized by Google

Digitized by Google

BRANCHE CADETTE

X. Claude-André-Exupère de la Bigne, né en 1761, écuyer cavalcadour du roi Louis XVI, † en 1802, avait épousé demoiselle Picard de Noir Espynaie, d'où :

1. Jeanne, épouse du baron de Bock ;
2. Louis-André qui suit.

XI. Louis-André de la Bigne, né en 1791, receveur des finances jusqu'en 1848 à Falaise, décédé à Montfort-l'Amaury le 29 décembre 1872, époux en 1827 de Laura-Suzanne de Chauffour, d'où :

XII. Gabriel, comte de la Bigne 1827, † en 1905 à Versailles ; époux en 1847 de Marie Le Vavasseur, encore existante, (sans postérité).

BRANCHE DE MORTAIN

V. Robert de la Bigne, fils de Robert et de Françoise du Parc, bailli de Mortain, d'où :

VI. Robert de la Bigne, époux de Rollarde de la Marzelière (1599), qui ne lui donna qu'une fille :

Marguerite, épouse de François d'Auray, baron de Saint-Pair-le-Servain.

BRANCHE DE BRETAGNE

Cette branche remonte par une filiation continue jusqu'en 1645 à l'auteur de la tige bretonne Marcel de la Bigne, capitaine de compagnie sous Louis XIV. Le berceau de la famille est Louvigné-du-Désert (ch.-l. de canton, arr. de Fougères, Ille-et-Vilaine). Marcel de la Bigne fut élevé chez le comte des Vaux de Lévacé, petit-fils de *Jeanne de la Bigne*, dame de Saint-Poix d'Avrai et sœur d'*Adrien de la Bigne* (lettre du commandant de la Bigne).

On pourrait peut-être dire dame de *Saint-Pair d'Auray* au lieu de *Saint-Poix*, puisque, non pas Jeanne, mais Marguerite de la Bigne, fille de Robert et de Rollarde de la Marzelière avait épousé François d'Auray, baron de Saint-Pair-le-Servain.

La filiation pourrait donc venir de là quoique cette Marguerite, née au plus tôt en 1600, soit presque contemporaine de *Marcel de la Bigne*, capitaine en 1645, à moins de remonter jusqu'au secrétaire d'Anne de Bretagne : *André de la Bigne* en 1495 !

Il se pourrait enfin que cette filiation se rattache, non pas à Adrien, époux d'Anne Davy, mais au fils de *Nicolas de la Bigne*, époux de Judith Radulph.

Les représentants de cette branche sont actuellement :

Digitized by Google

1. M. le commandant Alexandre de la Bigne, 8, rue d'Echange à Rennes ;

2. M. Paul de la Bigne, parrain d'Etienne de la Bigne, en 1895 (XIIIe degré);

3. M. Armel de la Bigne, commissaire de la marine, rue Royale à Nantes ;

4. M. Marcel de la Bigne de Villequier, 15, rue Hoche à Rennes.

FILIATIONS INCONNUES

Robert de la Bigne, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, près d'Orléans, de 1585 à 1613.

Adrien-Emilien de la Bigne, né à Livry près Caumont, diocèse de Bayeux, en 1602, profès à Jumièges, mort à l'âge de vingt-cinq ans à Fécamp. On a de lui : *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Thierry-lès-Reims* conservée dans ce monastère, et celle de *Saint-Vincent de Laon*, écrite en latin et abrégée par dom Luc d'Achéry. Ces notices étaient destinées au *Monasticon Gallicanum* (*Ephémérides normandes*, par G.-J. Lange, t. I, p. 119).

J.-B. de la Bigne, né le 22 mai 1736 à Notre-Dame de la Couture de Bernay, de Jacques la Bigne et de Marie du Val, eut pour marraine *Marie de la Bigne*, fit profession à Jumièges le 29 mai 1758, devint sous-prieur de Lyre le 12 avril 1768, se retira sous la Révolution dans son pays natal et y vécut jusqu'à sa mort en exerçant quelques fonctions du ministère.

Cette branche apparaît au XVIIIe siècle sur la paroisse de Notre-Dame de la Couture, hameau des Chesnets, et y subsiste encore.

Dame Catherine de la Bigne, épouse de Pierre Néel, sieur de Neuville, 19 avril 1559.

« *Jacques de la Bigne*, qui se fit remarquer durant les guerres de religion et avait pris parti dans le camp des Huguenots », dit dom Piolin (*Mémoires du prince de Condé*, année 1561, Ed. Michaud, p. 595).

1496. *Robert de la Bigne*, écuyer, commis à la garde des sceaux, vicomté de Vire et feu *Guillaume de la Bigne*, époux de Mariette de la Rivière.

En 1913 est mort à Nonancourt (Eure) un nommé *Andrieu de la Bigne*. Mais il nous a été impossible d'obtenir de sa veuve, partie à Paris, quelques renseignements précis.

BIBLIOGRAPHIE

MANUSCRITS FRANÇAIS DE LA BIBL. NAT. (Cat. de Léopold Delisle). Coll. Moreau, 1685 et Coll. Mouchet, 9.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS SUR LE ROI JEAN, par Henri d'Orléans (*Bibl. nat.* Lb. 23. 10. Réserve).

LÉOPOLD DELISLE. *Titres et mandements de Charles V.* Paris, 1874, in-4°.

VICTOR LE CLERC. *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

MÉLANGES TIRÉS D'UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE, Paris, 1779-1788, t. IV et XXII.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. *Mémoires sur l'ancienne chevalerie.* Paris, 1829, 2 vol. in-8°.

GUESSARD. *Les anciens poètes de la France*, Macaire. Paris, 1866, in-16.

Revue ROMANIA, 11e année (1882).

L'ABBÉ DE LA RUE. *Essais historiques sur les Bardes.* Caen, 1834, t. III.

L'ABBÉ UL. CHEVALIER. *Répertoire des sources du moyen âge*, art. La Bigne (Gace de).

Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie, année 1824, p. 398. Caen, 1825, in-8°.

LA CHESNAYE DES BOIS. *Dict. de la noblesse.*

DE LA ROQUE. *Hist. de la maison d'Harcourt.*

CATALOGUE JOURSANVAULT, t. I.

CH.-V. LANGLOIS. *Inventaire d'anciens comptes par Robert Mignon sous Philippe de Valois*, 1899, in-4°.

SOUHART. *Bibliog. de la chasse.*

BARON DE VAUX. *Armorial de la Vénerie.* Préface. Paris, 1895, in-fol. oblong.

JOURNAL DES CHASSEURS, 5e année, p. 188.

PAUL LACROIX. *Mœurs, usages et costumes au moyen âge.* Paris, 1872, grand in-8°.

L'ABBÉ PIEL. *Insinuations ecclésiastiques du dioc. de Lisieux.*

A. MONTEIL. *Hist. des Français*, t. I.

DE MARCHANGY. *Tristan le voyageur.* Paris, 1825, in-8°, t. IV.

L'ABBÉ LEBEUF. *Hist. de Paris*, t. IV. *Le fabliau de la bataille des vins.*

ŒUVRES DE PHILIPPE DE VITRY, éd. P. Tarbé, in-8°.

GUILL. CRÉTIN. *Œuvres.* Paris, 1723, in-8°.

Les dictionnaires bibliographiques de Brunet, Ed. Frère, Th. Lebreton, Mad. Oursel, Feller, Larousse, etc.

Les ouvrages sur l'histoire de la chasse, art. consacrés à Gaston Phœbus, comte de Foix.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Menneval le 21 septembre 1913.

La section de Bernay de la Société libre d'Agriculture de l'Eure tenait, le dimanche 21 septembre, ses assises à Menneval. La municipalité de cette commune avait accueilli avec empressement cette faveur de la section et prêtait son concours aux fêtes qui furent réussies au delà de toutes les prévisions. Un ordre de « prudence » venu tardivement de la préfecture priva les cultivateurs de nombreuses primes et réduisit les transactions accoutumées des concours agricoles, mais ne put empêcher la foule d'accourir de tous les points de l'arrondissement et même d'au delà.

La grande avenue du château, ses bosquets et le village de Menneval avec son église entourent l'immense herbage en pente douce où avait lieu le concours. De là, la vue s'étend au loin dans la vallée. C'est un site merveilleux que les sonneries de trompes de chasse rendaient très poétique.

Aussi la foule qui s'y pressait fut énorme. Elle admira les expositions de fleurs, de plantes et de fruits, les stands de machines agricoles, les produits de ferme et d'industrie, les volailles, les pigeons, l'outillage, etc., tandis que les différents jurys opéraient.

Digitized by Google

Grâce aux organisateurs et à M. Cauchepin, en particulier, l'ordre fut parfait. Guidés par les commissaires, les jurys fonctionnèrent facilement et avec rapidité.

La place nous manque pour parler de tous les produits exposés. Un très grand nombre méritaient l'attention.

Cinquante-quatre chevaux de forme parfaite furent présentés au jury.

L'exposition horticole, disposée suivant les plans de M. Robert Cordier, faisait le meilleur effet.

A midi, un déjeuner réunit les membres des jurys et les organisateurs du concours. Il fut présidé par M. le duc de Broglie. A ses côtés avaient pris place MM. Monnier et Hervey, sénateurs, le comte Dauger, maire de Menneval, Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, Lerenard-Lavallée, Boivin-Champeaux, président de la sous-section d'agriculture, Cesselin, conseiller d'arrondissement, Bertin, Cauchepin, Delaroche, Andriveau, Letailleur, Cordier, Pottier, Reinicke, Mme Bertin, Mme Foulongne, Mme Hervieu, MM. Maillet, maire de Giverville, Grassal, etc.

Le programme de l'après-midi comportait une fête foraine, une kermesse originale, des exercices de gymnastique et des concerts qui retinrent la foule jusqu'à la nuit.

La distribution des récompenses eut lieu à quatre heures et demie. M. le duc de Broglie était entouré de MM. de Boury, député, Monnier, sénateur, de Bonnechose, conseiller général, Cesselin, conseiller d'arrondissement, le comte Dauger, maire de Menneval, et de nombreuses personnalités agricoles.

La lecture du palmarès fut faite par M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay. Les lau-

Digitized by Google

réats ont été chaleureusement applaudis, lorsqu'ils sont montés sur l'estrade pour recevoir leurs récompenses[1]. On a surtout fait fête aux 43 vieux serviteurs agricoles, auxquels la Société décerna des prix.

Plus de cent convives se pressaient vers six heures et demie au banquet servi dans une des dépendances du château de Menneval.

M. le duc de Broglie présidait, entouré de MM. de Boury, député, et le comte Dauger, maire de Menneval, des notabilités qui avaient assisté à la remise des récompenses et de nombreux lauréats.

Le repas se passa avec beaucoup d'entrain ; le service fut parfait et la cuisine de M. Pickel jugée excellente.

Au champagne, trois discours furent prononcés.

DISCOURS DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE BERNAY

Messieurs,

Je viens, au nom de la section de Bernay de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, remercier chaleureusement tous ceux qui par leur concours ont contribué à donner à nos réunions l'éclat et le succès dont vous avez été témoins.

C'est d'abord à la municipalité de Menneval, au maire, M. le comte Dauger que nous sommes redevables d'un accueil charmant, de la bonne hospitalité d'hier soir et du cadre exceptionnel qui ornait le lieu du concours. Si tant de détails ont été si bien compris et soignés, c'est que le maire de Menneval est un professionnel de l'agriculture et de l'élevage, à qui les progrès des choses agricoles sont personnellement chers.

A côté de lui notre reconnaissance doit aller à M. Cauchepin

[1] Le bureau central de la Société avait attribué à ce concours une subvention de deux cents francs qui a été répartie en médailles.

Digitized by Google

dont vous connaissez de longue date l'habileté organisatrice et le continuel bonheur dans la direction des concours agricoles. Le bureau ne peut pas se complimenter lui-même ; mais, cependant, comment ne me tournerais-je pas vers M. Lerenard-Lavallée pour lui dire que nous ne pouvons pas oublier plus de quarante années de services éminents rendus à l'agriculture de notre département ; d'abord comme secrétaire, puis comme président, avant de vouloir, par une aimable coquetterie, redevenir secrétaire d'une section après avoir été le président de la Société tout entière !

Messieurs les membres des différents jurys ont déjà reçu l'expression de notre reconnaissance, qu'ils me permettent de la leur renouveler plus solennellement ainsi qu'aux sénateurs MM. Monnier et Hervey, au député de Louviers, M. le marquis de Boury, dont vous pourrez dans un instant applaudir l'éloquence. M. le sénateur Milliard, retenu à Gisors par une cérémonie publique, m'a prié de vous transmettre ses regrets d'une absence involontaire.

Outre M. de Boury qui représente la Société d'Agriculture depuis la douloureuse perte de M. Passy, le secrétaire perpétuel, M. Doucerain, a bien voulu se joindre à nous au nom de ses collègues d'Evreux.

L'attrait des objets exposés a attiré à Menneval une foule nombreuse qui a pu applaudir les sociétés musicales, aimables et précieux auxiliaires de notre fête. C'étaient la fanfare de l'imprimerie Hérissey et les trompes de chasse « Saint-Hubert » d'Evreux, la Société de gymnastique « La Bayard » de Bernay et ses excellents musiciens.

A peine pouvait-on, au milieu d'une si nombreuse affluence, admirer à son aise tout ce qui méritait l'attention : la remarquable exposition d'horticulture, les plantes ornementales de MM. Lebroussois, Lambard et Garnier ; les admirables arbustes de M. Robert Cordier ; les beaux légumes de MM. Lainé, Blondel et Maure, les fruits de M. Jeanvrot ; les semences de céréales de la maison Desprez ; pour être juste il faudrait citer la liste entière des exposants.

Le concours de MM. Bouchon nous a été particulièrement précieux en nous permettant de faire admirer la série si intéressante de leurs produits de raffinerie. Les visiteurs ont également pris le plus grand intérêt au matériel de battage moderne des établissements Lefèvre-Albaret et aux expositions de machines agricoles.

La partie animale, malheureusement réduite cette année, a permis à MM. Bernouy, Vauquelin et Le Pargneux de remporter

Digitized by Google

les prix de l'espèce chevaline ; dans la section d'aviculture, nous devons une mention toute spéciale à Mme Bonnet.

Mais de toutes les récompenses, celles peut-être les mieux méritées et certainement les plus touchantes sont les prix attribués aux vieux employés qui, pendant vingt-cinq, trente, et même plus de quarante années, ont rendu dans le même emploi des services aussi dévoués que précieux. A ceux-là, il est bien juste de rendre le plus profond témoignage de notre estime.

Il y a des vérités qu'on ne redit jamais trop souvent ; aucun effort exercé pour favoriser l'agriculture ne peut être négligeable, tant l'agriculture est importante pour une nation.

A cet égard, notre pays est bien partagé ; chez nous l'harmonieux équilibre des forces productives repose sur une base solide, grâce au labeur patient et fécond des agriculteurs. A vous tous, Messieurs, dont les efforts ont été couronnés, à tous nos collaborateurs, à l'agriculture normande et française, je lève mon verre.

L'usage a consacré l'habitude de ne pas terminer un banquet comme celui-ci sans porter un toast au chef de l'État. Je n'aurai garde d'y manquer aujourd'hui ; c'est dans un sentiment d'union nationale entre tous les Français, pour conserver, embellir et défendre ce sol natal, que vous cultivez, qui représente notre patrimoine matériel comme il symbolise notre patrimoine moral, que nous boirons à la santé de M. Raymond Poincaré.

DISCOURS DE M. LE COMTE DAUGER

MAIRE DE MENNEVAL

Monsieur le Président,
Messieurs,

C'est un précieux honneur pour moi de venir — au nom du Conseil municipal et de tous les habitants de Menneval — remercier la section de Bernay de la Société libre de l'Eure d'avoir choisi cette année, pour théâtre de son concours, notre petite commune. Déjà — en 1897 — s'étaient déroulées ici les opérations d'une semblable réunion. Le succès obtenu a engagé la Société à fixer à nouveau dans notre riante vallée le siège de ses opérations. Comme maire de la commune, je la remercie de nous continuer ainsi sa confiance et j'espère qu'une seconde « représentation » constituant déjà une habitude, Menneval sera définitivement classé au nombre

Digitized by Google

des localités qui — à tour de rôle — voient se dérouler ces pacifiques fêtes du travail si fécondes dans les fruits de tout genre qu'y récoltent les cultivateurs. Ce ne sont pas seulement les produits les plus beaux qui reçoivent ici leur récompense ; ce sont aussi les ouvriers auxquels le travail persévérant dans la même exploitation vaut des encouragements en argent et en distinctions honorifiques. La moisson des champs est incertaine, tantôt maigre, tantôt abondante ; celle qu'on recueille dans les concours de la Société libre de l'Eure ne connaît pas de disette ; elle remplit toujours avec abondance les poches des concurrents.

L'agriculture, — cette mamelle de la France, comme l'a dit, ou à peu près, Sully, — mamelle jamais tarie, même en temps de fièvre aphteuse, est certainement la branche du travail la plus nécessaire à un pays. On peut concevoir un État sans chemins de fer, sans gaz, sans journaux, sans usines même, — je ne dis pas que ce serait un pays gai, surtout sans journaux, mais on pourrait y vivre ; on ne peut vivre sans pain. Protéger l'agriculture pour assurer la subsistance des habitants est donc pour l'État un devoir aussi impérieux que celui de maintenir intacte son armée pour assurer la protection du territoire.

C'est un rude métier, Messieurs, que celui du cultivateur. Je ne vous en raconterai pas les péripéties que vous connaissez comme moi, je ne vous le montrerai pas obligé de pousser sa charrue sous un soleil de feu et sous le fouet cinglant de l'âpre bise, hésitant un jour à commencer ses semailles dans la crainte que la gelée ne dynamite les graines ou qu'un déluge ne les noie, interrogeant le sphynx du soleil couchant pour lui arracher son secret du lendemain... et après des mois de lutte contre les éléments trop souvent conjurés contre lui, la sécheresse vient qui brûle son blé avant maturité, la pluie persistante aidée du vent couche — en les enchevêtrant — les moissons, la grêle enfin tombe parfois sur son champ, hache les pailles, égrène les épis, ne laisse rien debout... Le fléau a passé !... Le fruit de plusieurs mois de labeur est anéanti : il n'y aura guère de pain pour tremper la soupe l'hiver prochain, peu de bois à mettre dans l'âtre pour réchauffer les petits !

Il n'en est pas toujours ainsi, Dieu merci ; de bonnes années viennent souvent récompenser les efforts incessants des travailleurs. Depuis Sully la culture a fait bien des progrès... Les machines, chaque année plus perfectionnées et plus puissantes, des engrais chimiques de jour en jour plus appropriés, une science agricole plus développée et que les concours organisés comme celui-ci met-

Digitized by Google

tent à la portée de tous, ont permis d'assurer une méthode et d'obtenir des rendements inconnus précédemment. Mais n'oublions pas qu'il n'y a pas de machine qui vaille le muscle du travailleur, pas d'engrais supérieur à la sueur qu'il laisse couler goutte à goutte le long des sillons, pas de science qui remplace le cœur à l'ouvrage. Et ceci m'amène à un problème douloureux : la main-d'œuvre nous fait défaut. Les familles craignent, en multipliant les bouches d'enfants, de ne pouvoir apaiser leur faim, les travaux des champs rebutent les hommes, — peut-être moins bien trempés. L'attrait de la ville, de la grande ville surtout, avec ses salaires élevés pour une tâche moins dure semble-t-il, développe un dangereux mirage... Ajoutez-y les cafés avec leur ruissellement de lumières, la commodité d'avoir à portée toutes les facilités de l'existence... Toutes ces attractions — d'autres encore — happent le cultivateur à sa sortie du régiment, le fascinent, le charment, lui donnent le vertige et le font tomber dans ce gouffre béant qu'est une grande ville. Là, — pauvre numéro inconnu des gens qu'il coudoie, — il regrettera plus d'une fois la vie rude mais saine des champs quand, sans travail, malade, ou chômant par suite de grève, il se trouvera le ventre vide devant les étalages alléchants. Avez-vous remarqué comme l'estomac se creuse parfois devant des pâtés dorés, des langues écarlates ou des gâteaux appétissants ? Combien de temps l'honnêteté native l'arrêtera-t-elle d'étendre le bras pour satisfaire une faim impérieuse, pour rapporter à ses mioches, qui hurlent parce qu'ils n'ont pas mangé, le saucisson apaisant, la miche rebondie qui le fascine ? Dieu le Père, dans le Paradis terrestre, était un policier moins sévère que le sergent de ville qui empoignera alors notre homme pour le mener en prison ; il laissait tout à discrétion sauf un fruit. Et si notre homme a su réprimer le geste que lui commandait la convoitise, dans combien de cas ne sera-t-il pas expulsé de son logement sans air et sans lumière, réduit à la mendicité, anémié de privations et finissant souvent ses jours à l'hôpital, femme et enfants jetés à la rue ? A la campagne, il eût trouvé aide chez des voisins charitables qui l'avaient vu naître, mais la fausse honte l'empêchait de regagner — diminué, misérable, craignant les quolibets — son village natal.

Une croisade s'organise pour faire apprécier à la population rurale les bienfaits de son existence, dure il est vrai, mais saine et moins décevante que celle de la ville, malgré les sombres couleurs dont je vous en ai peint certains moments. L'enseignement ménager apprend aux fillettes, et après leur sortie de l'école aux

Digitized by Google

jeunes filles, aux futures épouses et mères, à rendre propre et agréable le logis familial ;

Des cours de « cuisine » répandant l'habitude de varier les repas en choisissant des aliments bon marché présentés avec art ;

Des cours de « coupe » apprenant à acheter des étoffes de bonne occasion et à tailler des chemises, des habits d'homme, des robes de femme ;

Des cours de « ravaudage » développant l'adresse pour repriser les différents effets et prolonger leur durée ;

Des cours d' « hygiène » permettant d'utiliser au mieux les divers pensionnaires de la ferme, vaches, moutons, poulets, abeilles même, et de soigner les menus accidents, les légers malaises des personnes, de donner de la gaieté au logis par la disposition des fleurs, des rideaux et des meubles... Ces divers cours auront, j'en suis convaincu, d'excellents résultats. Les hommes, se trouvant bien chez eux, seront moins attirés par le gouffre de la ville.

Il est une autre initiative dont on peut escompter pour le bien de l'agriculture les plus heureux effets. Qu'on l'appelle « décentralisation » ou « régionalisme », un nouvel enfant a vu le jour dans la grande famille des questions sociales. Les vagissements du nouveau-né, d'abord hésitants, se précisent et s'affirment : sa voix prend de l'ampleur pour faire taire la stérile politique et réclamer la « représentation professionnelle dans la région organisée ». Vous verrez, Messieurs, d'ici peu d'années, je l'espère, l'enfant devenir homme et cette équitable formule imposer ses revendications. N'est-il pas légitime que les intérêts sociaux, bien plus importants que les appétits politiques, l'emportent sur ceux-ci ? Les besoins de notre Normandie, pays d'élevage, de grains, de pommes, de beurre, sont-ils les mêmes que ceux de la Provence qui tire des oliviers et des essences de fleurs ses meilleurs revenus ? La vigne crée les ressources du Bordelais et de la Bourgogne : peut-on soutenir que les soucis de leurs habitants soient identiques à ceux des pays de Flandre et d'Artois, régions minières et de culture sucrière intense ?

La vie des champs est une grande école de solidarité : c'est encore dans nos campagnes que le sentiment de l'altruisme est le plus développé. Sans doute à la ville bien des mutualités, bien des associations exercent une action bienfaisante, mais combien d'ouvriers restent étrangers à ces groupements ! Et ceux mêmes qui en font partie demeurent souvent quasi ignorés les uns des autres. Dans nos villages, rien de tel : si quelqu'un a momentanément

Digitized by Google

besoin de quelque chose, il trouvera des voisins bienveillants qui l'aident parce qu'ils le connaissent. On s'intéresse au champ d'à côté ; on plaint celui qui le cultive d'avoir eu moins de chance que soi-même ; on le félicite d'en avoir eu davantage.

La culture est donc bien l'école de la solidarité.

. . . . . .

Le but que poursuit la Société libre de l'Eure c'est de grouper dans un faisceau étroit de solidarité tous ceux qui aiment la terre, qui savent que l'agriculture est, si je puis dire, « l'ossature même » de notre pays.

C'est le premier concours organisé par la section de Bernay depuis la mort du regretté M. Fouquet. Vous savez tous, Messieurs, combien, passionnément épris des questions agricoles, il s'y était adonné avec une rare compétence et nous avait poussé aux améliorations par l'analyse des terres et l'établissement des cartes géodésiques de l'arrondissement. Le nouveau président, ancien officier de marine, est un savant qui ajoutera aux fleurons littéraires de sa famille ceux de la science. Le vice-président, qui dirige la section d'agriculture, est un des avocats les plus écoutés de la Cour d'appel de Paris. Nous le voyons pour l'instant se dépenser sans compter à la tête d'une commission d'enquête et de revision de nos usages locaux : il met au service d'une expérience déjà grande une vigueur toujours juvénile. A leurs côtés, un magistrat connu et respecté de tous à Bernay, « l'âme » même de la section, son distingué secrétaire ; le trésorier, ou pour mieux dire le commissaire général, l'infatigable M. Cauchepin, la clef de voûte des concours de la Société : quelle preuve plus frappante de la solidarité rurale, que de voir réunis pour assurer le succès de notre œuvre des hommes que leurs occupations coutumières attirent dans des voies si diverses?

Je lève mon verre, Messieurs, en portant d'abord leur santé... Je bois aussi à tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette fête, au sympathique député de l'arrondissement voisin qui a bien voulu honorer de sa présence cette réunion, à la fanfare de l'imprimerie Hérissey qui nous a charmés par ses accords, à la Société « Saint-Hubert » dont les trompes vibrantes ont réveillé les échos de notre vallée, à « La Bayard », dont les exercices ont aussi bien réjoui nos yeux que nos oreilles, à tous les exposants qui ont soumis à notre admiration de magnifiques spécimens. J'adresse une mention spéciale aux horticulteurs qui, sous l'habile direction de

Digitized by Google

M. Robert Cordier, ont momentanément transformé en un jardin de délices le lieu du concours.

Je bois à votre santé à tous, Messieurs ! Au nom de la commune de Menneval qui gardera de cette fête un souvenir inoubliable, merci de tout cœur ! !

A la Société libre de l'Eure !

A la solidarité rurale !

DISCOURS DE M. DE BOURY

DÉPUTÉ

Après une quête faite par Mme la comtesse Dauger accompagnée par M. le duc de Broglie, M. de Boury a prononcé une improvisation dont voici à peu près la substance :

Messieurs,

Vous ne serez pas surpris que je prenne la parole pour remercier en votre nom Mme la comtesse Dauger qui vient de faire la quête. Avec la générosité de son cœur, elle a pensé qu'à une fête comme celle-ci il fallait associer les pauvres. Qu'elle en soit bénie en leur nom.

Mon vénéré et respecté collègue et ami, M. Passy, devrait en ce moment prendre la parole à ma place au nom de la Société d'Evreux. Je le remplace comme vice-président, mais ne puis me défendre d'une vive émotion en évoquant la grande figure de cet homme qui a rendu tant de services à notre Normandie et à la Société. (*Applaudissements*).

Ce n'est pas la première fois que nous avons à admirer un concours à Menneval. Il y a seize ans, nous étions réunis à ce même endroit. Je remarque qu'à la section de Bernay vous avez à cœur de toujours faire mieux.

Permettez-moi d'excuser M. le sénateur Hervey, appelé par d'autres occupations, et M. le sénateur Monnier, depuis trop peu de temps frappé par un deuil cruel pour pouvoir assister à ce banquet. Je me trouve donc être ici le seul élu politique.

N'attendez pas de moi un discours étendu. Mais à cette heure où les conseils de revision fonctionnent, en vue de l'application de la

Digitized by Google

nouvelle loi militaire, laissez-moi vous parler des conditions dans lesquelles le Parlement a voté cette loi.

Devant les armements de l'Allemagne et le danger d'une attaque brusquée, qui aurait culbuté nos troupes de couverture et empêché la mobilisation, la loi de trois ans s'imposait sans hésitation. Si dure qu'elle soit pour nos jeunes gens, il eût été autrement dur de les envoyer à la boucherie, dans une lutte inégale. Le vote que nous dictait notre conscience de patriotes était en parfait accord, j'en ai la certitude, avec le sentiment des sages et vaillantes populations normandes. (*Approbations et applaudissements*).

Sans nous dissimuler la gravité de l'effort et la dureté du sacrifice, nous nous sommes efforcés toutefois de l'alléger pour la classe agricole.

N'êtes-vous pas frappés de ce fait que presque partout les causes de division et de discorde ont été écartées pendant la discussion de cette loi de trois ans. Spontanément, un grand parti d'union nationale s'est formé.

Depuis vingt-trois ans conseiller général, depuis treize ans représentant au Parlement une circonscription voisine, j'ai toujours travaillé pour l'union et la concorde. Les derniers événements me donnent raison et me permettent d'espérer la réalisation de mon programme sur le terrain élargi des intérêts vitaux du pays et de la défense nationale. (*Longs applaudissements*).

Parmi les diverses sections de la Société libre de l'Eure, la section de Bernay est la section aînée dont nous tirons la plus grande, la plus légitime fierté. Vous venez, Messieurs, d'entendre faire le juste éloge de MM. Lerenard-Lavallée, Cauchepin et Pottier. Chez M. le comte Dauger, le dévouement à notre société est une tradition de famille. Il y a seize ans, c'est son père qui nous recevait ici, et le grand-père de M. le duc de Broglie était aussi à la présidence.

Je vous demande la permission, en terminant, de lever mon verre non seulement aux vieux serviteurs et ouvriers que vous avez récompensés, mais aussi aux jeunes gens que vous encouragez, à la jeunesse agricole éprise de progrès et fidèle aux traditions laborieuses, espoir de notre pays, à tous les lauréats, et à vous tous, Messieurs.

Une chaleureuse ovation fut faite au député de l'arrondissement de Louviers.

Digitized by Google

Un feu d'artifice, des sonneries de trompes de chasse, des illuminations et des danses clôturèrent très tard dans la nuit et comme à regret cette fête dont le grand succès revient aux organisateurs.

Digitized by Google

QUATRE GRANDS ÉCRIVAINS

NORMANDS CONTEMPORAINS

(MÉRIMÉE, FLAUBERT, MAUPASSANT, BARBEY D'AUREVILLY)

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

Conférence faite sous les auspices de la Société libre de l'Eure, à l'amphithéâtre du Jardin Botanique, à Evreux, le 30 octobre 1913.

Mesdames, Messieurs,

Les écrivains dont je vous demande la permission de vous entretenir sont tellement connus qu'il semble certainement à la plupart d'entre vous qu'il n'y a plus rien de nouveau à en dire. Mérimée, Flaubert, Maupassant, Barbey d'Aurevilly ont eu et ont encore tous les jours des juges avec lesquels je n'ai pas la présomption de me comparer ; et vous devez éprouver l'impression que l'on a lorsqu'on se résigne à entendre seriner par un amateur une page de musique que des maîtres vous ont fait applaudir : on en bâille d'avance... Je serais donc très fier si tout à l'heure, en sortant d'ici, je pouvais me dire que, d'abord, je vous ai moins ennuyés que vous ne pouvez le craindre, et ensuite que vous avez trouvé dans ma causerie quelques idées non encore trop usées.

Les quatre écrivains que je viens de nommer sont des Normands. Sans doute on y a quelquefois pensé lorsque l'on a parlé d'eux ; mais a-t-on songé à rechercher

Digitized by Google

dans leur origine normande les causes de leurs tendances, de leurs états d'âme, à expliquer par elle les ressemblances qui peuvent être remarquées entre des esprits pourtant si différents, et à dégager ainsi de leurs œuvres des points de vue d'art particuliers ? je ne le crois pas, et je voudrais m'y essayer aujourd'hui.

J'en suis tenté parce que, étant moi-même Normand, il me plaît de penser que le pays que j'habite, que j'aime et que je crois un peu connaître a été l'inspirateur direct de leurs talents supérieurs et de leur illustration méritée.

I

Recherchons donc, si vous le voulez bien, quels sont les caractères distinctifs du Normand. Il est bien entendu que par Normand j'entends l'homme qui a en Normandie des ancêtres, l'enraciné, et non pas celui que nous appelons le horsain, l'homme qui vient du dehors et qui ne tient par rien au pays qu'il traverse ou qu'il choisit pour s'y fixer.

Le horsain est légion chez nous : c'est, dans les campagnes dépeuplées, l'ouvrier nomade, breton le plus souvent, flot qui laisse son écume aux faubourgs des villes ; c'est, dans les villes mêmes, le bourgeois attiré de partout et retenu par son commerce, son passage dans les fonctions publiques ou la fantaisie de ses loisirs. Tous ces gens-là ne sont pas des Normands ; chacun d'eux apporte avec lui des traditions, des souvenirs qui ne sont pas les nôtres ; et, lorsqu'ils les perdent, c'est moins souvent pour prendre l'esprit de notre province que pour adopter la mentalité de notre époque niveleuse,

Digitized by Google

pratique avant tout, et dépourvue d'originalité comme d'idéal.

Le vieux sang normand devient rare ; il se tarit ou se mélange de plus en plus. Il se défend encore, cependant ; certaines familles de noblesse et de bourgeoisie terriennes l'ont conservé, et chez les paysans qui, depuis des siècles, habitent la même région rurale on le retrouve parfois singulièrement pur. Il n'est donc pas devenu impossible de fixer d'après des modèles vivants les traits de caractère qui distinguaient autrefois tous les habitants de la Normandie.

Qu'est-ce que le Normand ? C'est un homme venu du Nord, mais ce n'est plus tout à fait l'homme du Nord.

Il avait, lorsqu'il aborda aux rivages de la Neustrie, un naturel sauvage, un génie sombre et tourmenté, et, comme tous les barbares, il descendait vers le Midi, appelé par le soleil. Mais les rayons du soleil neustrien n'étaient pas assez chauds pour le changer entièrement ; il conserva sous le climat moins dur, mais au ciel encore incertain et violent, de sa nouvelle patrie, un tempérament septentrional ; et comme ses qualités et aussi ses défauts étaient ceux du vainqueur, du conquérant, ce sont eux qui continuèrent à dominer. Le Neustrien, civilisé par la paix romaine et préservé d'un retour à la sauvagerie, après les invasions des barbares de l'Est, par la vertu du christianisme, n'absorba point le nouvel envahisseur venu des fjords de la Norvège ; mais celui-ci, sans se laisser transformer par le vaincu, accepta de lui sa culture et sut s'élever jusqu'à sa foi. Ainsi naquit la race normande, race originale et puissante, destinée à jouer un rôle exceptionnellement glorieux dans l'histoire du monde.

Digitized by Google

Le principe fondamental de cette race est l'individualisme, résultat de la force et de la victoire, source de l'orgueil et de la volonté. Le Normand a une personnalité qu'il n'abdique jamais. Il est essentiellement aristocrate; non point qu'il méprise ses semblables, mais il distingue et entend être distingué ; nul n'est moins banal que lui. Il s'attache à tout ce qui peut le faire sortir du commun ; c'est pourquoi il a plus que d'autres le culte de la famille et de la terre sur laquelle la famille a vécu.

Le paysan normand est une sorte de noble ; on le connaît mal et on est injuste à son égard lorsqu'on parle de lui sans avoir remarqué cela. Quiconque, habitant la campagne, l'a vu vivre et regardé penser, sait quelle haute idée il a de lui-même et des siens. Il n'oublie pas ses morts : à la Toussaint et aux Rameaux, il est fidèle à visiter leurs tombes, et il désire reposer auprès d'eux, mêler ses cendres aux leurs. Je pourrais citer l'exemple de l'un d'eux, qui s'est fait élever de son vivant un tombeau dans le cimetière depuis longtemps abandonné d'une ancienne paroisse, parce que, originaire de ce petit pays, il veut dormir son dernier sommeil avec de lointains aïeux. C'est un trait que jamais on n'aurait à observer chez un déraciné ; c'est le fait d'un aristocrate, et d'un aristocrate terrien.

Aussi bien, malgré l'égalité démocratique dont nous sommes saturés et l'envie sous toutes ses formes qui en est la conséquence, une réelle considération s'attache encore, en pays normand, aux anciennes familles. Le monsieur qui tient de ses ancêtres le château, la grande terre, est regardé comme faisant partie intégrante du pays. On peut le jalouser, le tracasser, lui faire la vie dure ; mais on tient tout de même à lui ; et s'il arrive

Digitized by Google

qu'on n'aime pas sa personne, on aime du moins le nom qu'il porte et la tradition locale qu'il incarne. On lui reconnaît, non pas toujours une supériorité personnelle, mais la possession ou plutôt la gérance d'une dignité qui ne lui appartient pas exclusivement et dont il doit compte ; aussi n'admet-on pas qu'il soit scandaleux dans ses mœurs, grossier dans son langage, indifféremment familier. On ne trouve pas très mauvais qu'il ait des opinions et des croyances qu'on n'a plus ou qu'on a moins parce que, pour parler normand, « ce n'est plus le règne... » Le vieux règne, on ne le méprise tout de même point; il reviendrait, qu'on n'en serait peut-être pas plus fâché que ça... Et alors, il est assez à propos qu'il y ait au moins un homme, au pays, qui en soit, du vieux règne. S'il se fait radical et cesse d'être catholique, on hausse les épaules un peu par mépris, un peu aussi par dépit, et l'on dit : C'est une chose qui n'est point naturelle.

Le pire malheur, c'est quand la famille disparaît du pays, quand le château n'est plus habité, et surtout quand il est vendu à un étranger, à quelqu'un qui n'a pas de racines ou qui les a arrachées on ne sait d'où. Celui-là n'est plus couvert par le souvenir des siens, par le respect de sa lignée ; il n'est plus que le nouveau riche, c'est-à-dire l'homme dont on se défie; et s'il surmonte l'aversion qu'il inspire, s'il parvient à une douteuse popularité, ce n'est le plus souvent qu'en flattant les passions et en affichant les idées nouvelles qu'on lui passe, à lui, parce qu'on ne lui fait pas l'honneur de le considérer comme le témoin et le tenant d'un passé dont on a l'orgueil.

Les vieilles familles normandes ont donc encore un

Digitized by Google

rôle à jouer, auprès duquel certaines ascensions politiques sont bien peu de chose ; autour d'elles se concentrent et se conservent les souvenirs, les traditions, tout ce qui survit de la race. Lorsqu'elles s'éteignent, quittent le pays ou perdent le respect d'elles-mêmes, l'œuvre des siècles se détruit, la ruine de l'esprit local s'accélère.

Cet orgueil atavique, basé sur l'individualisme que donne le succès aux hommes faits pour dominer les autres, a dessiné dans le courant des âges et fixé certains traits du caractère normand.

C'est d'abord un goût très décidé pour ce qui sort de l'ordinaire : d'où le sentiment du grandiose, et par suite celui de l'excessif. Un critique a dit qu'il y a du Tartarin chez beaucoup de Normands ; c'est spirituel, mais ce n'est pas absolument exact. Le fameux propos : « C'est les Normands qu'a conquis l'Angleterre » n'a pas été tenu par des chasseurs de casquettes. Il rappelle une réalité ; il est donc plus et mieux qu'une vantardise. L'Angleterre a si bien été conquise par les Normands que de cette conquête est né le peuple anglais ; ses qualités et ses défauts sont des qualités et des défauts normands ; pour qui vit en Normandie et connaît tant soit peu la Grande-Bretagne, le fait est évident : les Anglais et nous, nous sommes parents ; brouillés depuis longtemps, cela est vrai. Mais les haines de famille ne sont pas les moins tenaces ; l'histoire de nos luttes séculaires n'empêche pas que nous n'ayons beaucoup du même sang.

Un second trait de caractère dérivé de l'orgueil est la passion du raisonnement. Le Normand est raisonneur parce qu'il n'admet pas que quelque chose ou quelqu'un s'impose à lui. Il discute, il se réserve ; peut-être bien

Digitized by Google

que oui, peut-être bien que non... Ces hésitations, qu'on met sur le compte de sa ruse, sont souvent causées par un débat intérieur d'ordre élevé. Trompeur, le Normand ne l'est ni plus ni moins qu'un autre homme; mais il ne veut pas être trompé. Avant de s'engager, il entend aller au fond des choses; seule la conviction acquise par le raisonnement satisfait sa personnalité toujours en éveil. Lorsqu'il atteint cette conviction, il s'y attache avec une fermeté supérieure ; il met sa fierté à être un homme de foi. Mais lorsqu'elle lui manque, il est sceptique plus que personne, et pour ne point paraître en souffrir il affecte une ironie hautaine ; il est à la fois distant et agressif, fermé et amer.

Quelle que soit la pente de son esprit, il a une volonté forte dont il use de préférence pour l'action individuelle et personnelle. S'il s'est plié, sous l'ancien régime, au système corporatif, s'il a fondé des associations civiles et religieuses qui ont jeté un grand éclat, c'est parce qu'il a vu en elles le moyen de sauvegarder les libertés dont il est jaloux et d'atteindre, en se distinguant dans une élite, la renommée qu'il recherche ; mais il aime naturellement à s'isoler ; entre lui et ses semblables son instinct dresse une barrière ; et c'est derrière cette barrière qu'il se plaît à cultiver sa volonté, à lui faire produire des fruits par l'énergie et la patience.

Pour désigner le bien qu'il a acquis par son travail, la réputation qu'il doit à son mérite, la situation matérielle ou morale à laquelle il a su s'élever, il se sert d'un mot qui fait image : c'est son *fait*, c'est-à-dire ce qu'il a créé ; et rien ne lui est plus cher au monde. Pour devenir quelqu'un, pour ajouter de l'argent ou de la notoriété à ce que ses pères lui ont laissé, ou simplement pour

Digitized by Google

justifier devant sa conscience l'estime qu'il se sent pour lui-même, il est capable de soumettre son intelligence à d'intimes et inlassables efforts; il acquiert ainsi, avec une force de travail remarquable, de rares qualités d'observation ; et parce qu'il regarde beaucoup autour de lui, il apprend à voir, et à bien voir.

Tels sont, à mon avis, les principaux caractères distinctifs du Normand. C'est un hautain, un tenace, un volontaire, un hardi ; c'est aussi un idéaliste, un imaginatif, un enthousiaste, un rêveur, un inquiet. Pourquoi est-il tout cela ? Sans doute parce que ses aïeux, il y a des siècles, ont mené une vie rude au milieu des épouvantes d'un continuel hiver ; parce que la mer les a bercés sur ses houles, élevés dans la clameur de ses tempêtes, roulés dans son écume jusque sur les rivages du pays qu'ils ont conquis ; parce que là leurs yeux ravis se sont reposés sur une terre verdoyante traversée par des rivières sinueuses, limpides et paresseuses ; parce qu'un soleil moins rare dans un ciel plus bleu a éclairé leurs transports sauvages ; parce qu'ils se sont étonnés de la tiédeur des nuits où brillaient les incendies allumés par leurs victoires, et parce que, apaisés, humanisés par cette douceur, épris des mœurs et gagnés par les croyances des vaincus, ils ne se sont pas éloignés de la mer et n'ont point cessé, sous la lueur grise qui filtre des nuées, d'entendre hurler les grands orages chargés des fantômes, des légendes, des terreurs et des fureurs du Nord.

Quoi qu'il en soit, le Normand a ainsi une nature complexe, qu'on ne trouve pas toujours aimable, et que la plupart du temps l'on juge peu favorablement, parce qu'il ne songe point à plaire, ne se livre que rarement,

Digitized by Google

à ceux seulement qu'il connaît et qu'il estime, et se soucie fort peu de ce que les autres pensent et disent de lui. Il vaut la peine cependant qu'on le regarde et qu'on le comprenne un peu mieux. Il a été guerrier et poète ; il a manié la lance du chevalier et tenu la harpe du trouvère ; il a forgé des épopées et il a su les chanter. Il s'est élevé à la splendeur de foi qu'attestent ses innombrables et merveilleuses églises, rêves de pierre réalisés par la raison ; sa fantaisie, son scepticisme, son ironie, son goût pour le fantastique et le grotesque ont ricané dans la chanson, grimacé aux clefs des voûtes, aux angles des piliers, et inventé les monstrueuses gargouilles qui pleurent autour des cathédrales ; enfin son œuvre écrite est grande, et dans la moitié du dernier siècle il a produit pour la gloire des lettres françaises des écrivains dont la renommée s'étend et dont les livres demeurent, alors que la plupart de leurs contemporains, grands hommes d'un jour, s'enfoncent et se perdent dans la nuit d'oubli qui enveloppe presque tous les morts.

C'est que ces écrivains-là ont des signes de race qui les distinguent du troupeau toujours un peu banal des littérateurs à la mode. Il ne suffit pas d'être né en Normandie pour être un écrivain normand : Octave Feuillet est de Saint-Lô par sa naissance, mais non point par ses écrits. Il a accommodé pour le goût du jour son talent qui est aimable et son esprit qui est charmant ; mais rien en lui ne rappelle son pays. Cet opportunisme littéraire est encore aujourd'hui celui de beaucoup d'auteurs ; il assure aux habiles notoriété et profit jusqu'à leur mort, tandis que les indépendants ne jouissent pas toujours pendant leur vie d'une célébrité plus lente à venir, mais aussi plus durable.

Digitized by Google

Les signes de race qu'on peut relever chez les grands écrivains normands sont nombreux.

Ils ont la puissance de volonté qui observe et qui décrit ; ils sont peintres. Ils ne font pas tous le même genre de tableaux : les uns sont sobres et secs, les autres précis et minutieux, d'autres encore violents et forcés en couleurs ; mais tous travaillent d'après nature. Ils savent aussi mettre en scène avec un singulier relief des êtres vivants qui s'imposent au lecteur sans se déguiser pour lui plaire et s'adaptent d'une manière saisissante aux cadres dans lesquels ils se meuvent.

Sur ce fond d'observation et de sincérité ils dressent leurs personnalités qui apparaissent toujours, alors même qu'ils posent en théorie qu'elles doivent s'effacer. Ces personnalités s'affirment par le travail dont leurs écrits, qui n'appartiennent jamais au genre lâché et facile, révèlent la conscience et l'effort ; par un goût très marqué pour le grandiose et pour l'étrange qui leur fait rechercher les effets qui étonnent et les détails qui frappent ; par un sentiment profond, et plus souvent douloureux, de ce que le monde comporte de mystérieux, d'obscur, de fantastique, de décevant, de cruel ; par une amertume qui va jusqu'à la haine ou par des élans de foi qui vont jusqu'au lyrisme en présence des problèmes de l'au-delà ; et, à l'égard du jugement des hommes, par le désir d'être compris par une élite, le mépris des appréciations du vulgaire, et une soif de gloire véritable qui jamais ne les abaisse au rôle de quémandeurs ou de courtisans.

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, examiner au point de vue normand, et à la lumière de ces observations, les quatre écrivains dont j'ai parlé.

Digitized by Google

II

Personne, du vivant de Prosper Mérimée, n'a songé qu'il pût être un jour revendiqué par la Normandie. Il est né à Paris; il s'est fort occupé de l'Espagne, de la Russie, voire même du reste de l'Europe ; mais le département de l'Eure paraît lui avoir toujours été fort indifférent. Il n'en est pas moins vrai que son père, peintre honorable et chimiste distingué, est né à Broglie, que le physicien Fresnel, autre illustration de ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bernay, était son parent ; et que le nom de Mérimée est encore aujourd'hui porté par un assez grand nombre d'habitants de la haute Normandie.

Tout dernièrement un de ses amis, à qui j'exposais le plan de la présente causerie, me disait : « Je veux bien que Mérimée soit originaire de votre province, mais je vous défie de montrer en quoi il peut être reconnu comme étant un Normand. » Je crois cette démonstration possible, car elle s'appuie sur le caractère même de l'homme, et l'œuvre de l'écrivain la confirme.

Mérimée, né en 1803, à une époque où la religion des aïeux, ébranlée par l'assaut des philosophes puis arrachée des intelligences dirigeantes par la main brutale de la Révolution, n'avait plus guère conservé que dans le peuple les racines que le génie du Premier Consul sut reconnaître et respecter, fut toute sa vie un incroyant. Si Dieu lui paraissait probable, la vie future lui semblait une énigme sans solution ; il ne connut pas l'idéal chrétien.

Il eut cependant un idéal, celui de l'honneur. La gloire

Digitized by Google

de l'épopée, alors qu'il était encore tout enfant, l'avait effleuré de son aile, et les hommes au milieu desquels il avait grandi lui avaient inculqué l'admiration du dévouement et du courage. On était, dans ce temps-là, voltairien, et parfois même fanfaron d'irréligion ; mais on n'était ni pacifiste, ni antimilitariste, ni internationaliste : on était hautement français, et on avait de l'allure. Mérimée était donc un idéaliste, qualité qui n'est pas spéciale à la Normandie sans doute, mais qui est tout de même une qualité normande.

Il était très réservé, très fermé, très distant. Il n'a eu que peu d'amis, mais il leur est resté fidèle ; il a eu beaucoup d'ennemis et paraît s'en être peu soucié. Il n'a jamais été courtisan, quoi qu'on ait pu dire. C'est de l'amitié, non de la servilité, qu'il témoignait à l'impératrice Eugénie ; et sa sympathie pour l'empereur a été une conquête faite par le souverain sur un homme prévenu contre lui, non le bas attachement d'un flatteur. Mérimée avait de la hauteur, une personnalité qu'il ne cherchait pas à rendre aimable, et il était constant dans ses rares affections : voilà encore des défauts et une qualité qui sont d'un Normand.

D'un Normand aussi, avec son goût pour l'histoire, le respect qu'il témoignait aux vieux édifices qui sont les témoins du passé et qui, en dépit de son paganisme, le rangeait à côté de Montalembert pour défendre nos églises contre le mauvais goût du siècle et le vandalisme de la bande noire ; d'un Normand la passion de voyages et la curiosité toujours en éveil qu'il promena à travers l'Europe à la recherche d'aliments pour son esprit chercheur de vérités humaines, et grâce auxquelles, après avoir habilement mystifié ses premiers lecteurs avec

Digitized by Google

Clara Gazul et la Guzla, il devint à la fin de sa vie l'initiateur en France de la littérature russe, le précurseur de Melchior de Vogüé.

Enfin il a mis son talent précis, clair, un peu sec, d'une netteté et d'une sobriété que je reconnais plus françaises que normandes, au service d'une imagination qui est bien celle d'un homme du Nord. Le tragique le séduit, le fantastique l'appelle ; il choisit pour ses nouvelles des sujets violents, invariablement tristes ; et il excelle à donner au lecteur le frisson de la peur parce qu'il enveloppe ses étranges récits dans un doute et dans une ironie qui en augmentent le mystère. Comment expliquer, sinon par l'atavisme normand s'imposant à la formation voulue et aux habitudes acquises, ce contraste entre le style et l'imagination ?

Et si maintenant nous prenons dans ses nouvelles au hasard, en courant, quelques observations rapides, nous trouverons dans *la Double Méprise*, *le Vase Etrusque*, la hauteur aristocratique poussée jusqu'à l'impertinence ; jamais de pitié si ce n'est à titre exceptionnel, dans *Arsène Guillot ;* une puissance de volonté et de sentiments qui, chez les femmes, atteint la plus impitoyable cruauté (*Colomba*, *Carmen*) et qui exalte chez les hommes jusqu'à l'implacabilité et jusqu'à l'héroïsme le sens de l'honneur (*Mateo Falcone*, *la Partie de Trictrac*, *l'Enlèvement de la Redoute*) ; la recherche des situations tragiques, des détails angoissants, des coups de théâtre (*La Chronique de Charles IX*, *Tamango*) ; la hantise de l'étrange, la terreur, la méchanceté, une sorte de sadisme dans le mystère (*Les Ames du Purgatoire*, *la Vision de Charles XI*, *la Vénus d'Ille*, *Lokis*).

Toutes ces œuvres, d'inégale valeur, mais qui portent

Digitized by Google

l'empreinte d'une personnalité vigoureuse, et qui resteront, révèlent, à mon avis, l'origine normande de Mérimée.

III

Je n'ai pas connu Gustave Flaubert ; mais j'ai eu des amis qui l'ont beaucoup connu. L'un d'eux, à la mémoire duquel je garde respect et reconnaissance, M. Huard, avait pour lui comme pour l'admirable poète Louis Bouilhet, son intime, une sorte de culte ; et il m'en a parlé si souvent, avec un enthousiasme que je sentais si sincère, qu'il me semble parfois avoir fréquenté l'auteur de *Madame Bovary*, et par suite pouvoir faire son portrait comme de souvenir.

C'était un homme grand et fort, et qui avait été très beau ; un blond aux longues moustaches, aux yeux clairs. Ces yeux un peu pâles, mais qui se foncent lorsqu'une émotion passe sur leur azur, je les ai vus à un autre grand Normand, Albert Sorel, qui lui aussi possédait l'art de se faire aimer ; et j'aime à les retrouver, tour à tour rêveurs et rieurs mais toujours bien ouverts et regardant droit, dans l'aimable et loyale figure de mon excellent ami Paul Harel.

Flaubert se jugeait lui-même ainsi[1] : « Je suis un barbare. J'en ai l'apathie musculaire, les langueurs nerveuses, les yeux verts et la haute taille ; mais j'en ai aussi l'élan, l'entêtement et l'irascibilité. Normands tous que nous sommes, nous avons quelque peu de cidre dans les veines ; c'est une boisson aigre et fermentée, et qui quelquefois fait sauter la bonde. »

[1] *Correspondance de Flaubert*, II, 126.

Digitized by Google

Et, de fait, je me le figure très bien, dans les temps héroïques, abordant aux plages neustriennes debout sur la proue de son drakar, et entonnant le chant de guerre de Lodbrog avec une forte voix qu'il s'efforce de faire bien méchante ; mais je ne le vois pas se baignant dans le sang des vaincus, à moins qu'il ne leur ait trouvé des têtes de bourgeois ; ... et encore j'imagine qu'il se serait laissé fléchir.

A côté de ce Normand truculent, de ce Gustäf, comme auraient dit les Vikings, un Flaubert moins effrayant m'apparaît. Il est au coin de son feu, en robe de chambre et en pantoufles, et il donne à sa jeune nièce une leçon d'histoire ; ou bien, au chevet de sa mère malade, il s'informe d'elle avec tendresse ; ou bien encore, dans la nuit de Noël, après avoir écrit à Mme X... ou à Mme Sand quelque lettre bien voltairienne, il sort, une lanterne à la main, et accompagne ses domestiques à la messe de minuit.

Ne nous fions pas trop cependant à cette bonhomie : voici que des éclats de voix retentissent ; est-ce donc une querelle, un combat ? Non ; c'est une discussion littéraire : quelqu'un a contesté sa théorie sur l'art ; un ami a critiqué une phrase qu'il trouve bonne ; Bouilhet, après la lecture de quelque page de *Saint-Antoine*, est demeuré de glace. Alors le Normand batailleur a reparu ; et c'est lui qui défend son style, son rêve, sa foi avec des sursauts d'orgueil et des révoltes d'idéal qui font trembler les vitres de son grand cabinet. Ces transports s'apaisent ; mais un nouvel enthousiasme leur succède : le chef de guerre laisse la parole au trouvère. Il lit ; j'allais dire il chante, tant il ponctue, tant il souligne, tant il harmonise, en la faisant passer par son fameux gueuloir, la phrase qu'au prix d'un long travail il a portée à

Digitized by Google

sa perfection. Aussi bien, il ne pense qu'à elle, ne vit que pour elle; l'art d'écrire est une religion dont il est le pontife; il officie avec conviction et splendeur.

Ce n'est pas assez que de dire de Flaubert qu'il a été original; il faut reconnaître que, dans son genre, il a été unique. Les tendances de son esprit, sa santé peut-être, le portaient à la solitude, à la sauvagerie; le très vieux sang normand qu'il tenait de sa mère l'éloignait de toute bassesse de sentiment et lui donnait, avec le mépris du vulgaire, l'ambition de valoir quelque chose par lui-même; les idées philosophiques, très démodées aujourd'hui, qui, de son temps, faisaient loi dans le monde de praticiens où il avait été élevé, le condamnaient à un scepticisme inguérissable; et en même temps sa bonté le portait à une candeur d'expansion et de confiance qui lui valut des amis un peu de toutes les sortes, parmi lesquels il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il s'en est trouvé quelques-uns de bons.

Un pareil homme, assoiffé d'idéal, devait le chercher dans un rêve qui lui fût personnel. Ceux qui l'ont connu assurent qu'il le trouva; et en effet il ne ressort pas de sa correspondance qu'il ait été très malheureux. Il y apparaît, selon le mot de Sainte-Beuve, comme un artiste ironique et fier, non comme un homme mécontent de sa destinée; il trouve du bonheur dans l'excès, parfois douloureux, de son travail d'esprit.

M. Jules Lemaître, étonné du petit nombre d'ouvrages laissés par Flaubert, juge qu'il était très flâneur, peut-être très paresseux; mais il ajoute bien vite qu'il n'est pas sûr de l'avoir bien compris[1]. Je ne voudrais pas me

[1] *Revue hebdomadaire.*

Digitized by Google

montrer impertinent à l'égard d'un prince de notre critique contemporaine ; aussi me contenterai-je de prendre acte de ce doute qui équivaut à une sorte d'aveu. L'abeille rapide et légère, qui parcourt d'un vol aisé toute une prairie en changeant de fleurs, ne comprend pas le bœuf tenace qui s'acharne à tracer lentement un court, mais profond sillon.

Non, Flaubert n'est pas un paresseux. Les formidables lectures dont témoigne l'érudition qu'il répand souvent avec abus dans ses livres prouvent le contraire. Il est avant tout un consciencieux, et un laborieux se complaisant dans son labeur.

Il a forgé une théorie ; il se passionne pour elle. Il y trouve la foi qui ailleurs lui manque, et à cette foi toute spéciale il se donne avec une ardeur magnanime, que jamais les calculs de l'intérêt, la hâte d'arriver au succès, le souci de désarmer la critique et de plaire au plus grand nombre ne feront dévier de son but.

Il croit que l'art est tout, que le reste n'est rien. Il professe qu'il n'y a de mauvais livres que les livres mal écrits ; qu'il n'y a pas de sujets qui vaillent quelque chose ou qui ne vaillent rien par eux-mêmes ; que tout dépend de la manière dont ils sont traités. A ses yeux, « la forme et le fonds sont deux entités qui n'existent jamais l'une sans l'autre[1] » ; son rêve serait « de faire un livre sur rien, un livre sans attache extérieure, qui se tiendrait de lui-même par la force interne de son style comme la terre, sans être soutenue, se tient en l'air, un livre qui n'aurait presque pas de sujet, ou du moins où le sujet serait presque invisible[2] ».

[1] *Correspondance de Flaubert*, IV, 225.
[2] *Correspondance de Flaubert*, II, 70.

Digitized by Google

Ce livre impossible, il l'a cherché toute sa vie; et nous devons à cette recherche obstinée les étranges compilations, reliées par un fil ténu aux visions d'un solitaire et aux déceptions de deux imbéciles, qui sous les titres de *Tentation de saint Antoine* et de *Bouvard et Pécuchet*, étalent sans but, sans ordre apparent et sans conclusion, en les revêtant de toutes les magies de la langue et du style, le produit confus et troublant de lectures immenses, de rêveries patiemment travaillées.

Nous lui devons aussi les deux grands romans bourgeois de Flaubert : le premier, *Madame Bovary*, que malgré la brutalité vulgaire du sujet une vérité admirable d'observation, d'évocation et de description élève au rang de chef-d'œuvre; le second, *l'Éducation sentimentale*, où se traîne l'histoire d'individus si nuls et, disons le mot, si méprisables que chez le lecteur le plus résolu l'ennui, en dépit de quelques pages très belles, finit par dominer la bonne volonté.

Et c'est ce livre-là que Flaubert semble avoir le plus aimé; car c'est celui qui s'approche le plus de son inaccessible idéal. Il sentait bien ses défauts en l'écrivant : « Mon sempiternel roman, s'écriait-il, m'assomme parfois d'une façon incroyable. Ces minces particuliers me son lourds à remuer. Pourquoi se donner tant de mal sur un fonds si piètre[1] ? » Mais il reprenait courage en pensant : « Le drapeau de la doctrine sera franchement porté... car ça ne prouve rien, ça ne dit rien, ça n'est ni historique, ni satirique, ni humoristique[2]... » Eh! non; c'est simplement très ennuyeux.

Il ne se rendait pas compte qu'il donnait malgré lui la

[1] *Correspondance de Flaubert*, III, 360.
[2] *Correspondance de Flaubert*, III, 183.

Digitized by Google

preuve de la fausseté de sa théorie de l'art pour l'art. Travailler à produire de la beauté est et sera toujours le fait de tout artiste ayant au cœur quelque noblesse ; mais jamais dans la création de cette beauté l'écrivain, c'est-à-dire le plus personnel des artistes, ne parviendra à se cacher si bien qu'on ne puisse le reconnaître. Aussi la personnalité de Flaubert est-elle reconnaissable à chaque page ; ses idées, son caractère, ses préférences, ses antipathies dont il prétend faire litière surgissent à tout moment des tableaux, des récits, des fantaisies sous lesquels il a cru disparaître.

Point n'est besoin de l'étudier profondément pour trouver dans la féerie qu'il fait passer sous les yeux de son saint Antoine, dans le labyrinthe d'expériences où il égare ses deux bonshommes, dans les peintures de mœurs qui fourmillent dans ses deux romans son scepticisme orgueilleux, son empressement à déballer les connaissances dont il s'est meublé le cerveau, son goût pour le grotesque triste qui, disait-il, « a pour moi un charme inouï parce qu'il répond aux besoins de ma nature bouffonnement amère[1] », son horreur enfin pour l'être vil, médiocre, bête, ignorant et prétentieux que sa misanthropie hautaine voit partout, qu'il ne se croit pas obligé d'aimer, dit-il encore, « parce qu'il a deux pieds comme moi au lieu d'en avoir quatre comme les ânes », et qu'il flétrit en bloc sous le nom auquel il donne la signification d'aversion et de mépris la plus énorme, celui de bourgeois. Et c'est précisément parce qu'il se trahit dans ses livres en prenant parti malgré sa doctrine d'impassibilité qu'ils sont des documents humains.

[1] *Correspondance de Flaubert*, I, 132.

Digitized by Google

Il n'en est pas moins vrai que les théories paradoxales de Flaubert n'ont pas eu une bonne influence sur la littérature française de la dernière moitié du XIXe siècle. Les écrivains qui se sont réclamés de lui comme d'un chef d'école n'étaient pas tous, comme lui, les champions d'un art désintéressé; en s'entendant prêcher la supériorité de la forme sur l'idée, la possibilité de tirer de la beauté des sujets les plus bas, l'insouciance de la morale, le mépris des écrits qui veulent prouver, enseigner, combattre, plus d'un, dont le talent aurait pu s'élever, s'est laissé aller à le prostituer à l'ordure qui lui assurait de plus faciles succès; le naturalisme pornographique qui devait si longtemps nous empoisonner s'est étalé comme une lèpre; et le grand Normand fier qui avait applaudi aux débuts du métèque Zola a eu le temps, avant de mourir, d'être dégoûté de sa bassesse et écœuré de sa fortune.

Quant à lui, il paraît avoir souffert plus d'une fois de la contrainte qu'il s'imposait par système, par idée fixe. Peindre toujours des petites gens aux vies médiocres le fatiguait d'autant plus qu'il ne les voulait voir que sous les couleurs haïssables que ses préjugés de solitaire et d'aristocrate leur prêtaient. Il en était parfois excédé. — « Ah! s'écriait-il brutalement[1], que je suis las de l'ignoble ouvrier, de l'inepte bourgeois, du stupide paysan et de l'odieux ecclésiastique! » Tous ces types de la vie de tous les jours, il les connaissait imparfaitement, faute d'avoir vécu avec eux; il n'était frappé que par leurs défauts et leurs ridicules; et il avait beau les situer dans des cadres de paysages et d'action qu'il observait et

[1] *Correspondance de Flaubert*, IV, 71.

Digitized by Google

qu'il décrivait avec amour, il s'exaspérait quand même contre la laideur continuelle et absolue qu'il leur prêtait.

Voilà pourquoi il écrivit *Salammbô !* D'un coup d'aile il s'élança dans le rêve ; il se sauva, en remontant les âges, des hommes de son temps ; il mit la vieille Carthage entre le bourgeois et lui. Et comme il avait dans le sang un atavisme guerrier quelque peu féroce, il se plongea avec délices, au cours de ses nuits de veille, dans une débauche de crimes, de supplices, de hurlements, de luttes effroyables et de barbares amours dont il était encore tout vibrant lorsque le matin, vers dix heures, son domestique, le fidèle Narcisse, le ramenait à la réalité en tirant ses rideaux et en lui apportant ses journaux et sa pipe.

Combien ce grand poème en prose, d'un coloris si resplendissant, d'une invention si prenante et d'une magnificence de style si continue et si éclatante a été peu compris ! Et combien, en présence de cette inintelligence, on excuse l'aversion que Flaubert ressentait pour le critique, l'homme qui n'a rien produit et qui juge tout ! Il a fallu que le temps passât sur ce beau livre pour que justice lui fût rendue. *Salammbô* témoigne du goût pour le grandiose, l'excessif, l'héroïque et le terrible que l'auteur avait hérité de lointains aïeux ; c'est bien un livre normand.

Une admiration plus grande encore me paraît due à deux des contes que Flaubert fit paraître avant de commencer *Bouvard et Pécuchet*, dur travail sur lequel il est mort. Ces contes soulèvent un nouveau coin du voile sous lequel il essayait en vain de se cacher. Ce n'est plus le sceptique, l'ironique amer, l'imaginatif impitoyable qualifié par Barbey d'Aurevilly de talent sans âme

Digitized by Google

qu'ils nous montrent, c'est l'être de tendresse et de tradition.

A travers les chatoiements d'un récit aussi étincelant que le vitrail dont la *Légende de saint Julien l'Hospitalier* raconte le sujet un sentiment passe, qu'on chercherait en vain dans les précédents ouvrages du solitaire de Croisset. Il découvre, ou plutôt retrouve « cette foi des autres qui, plus tard, touchera Bouvard en dépit de sa raison et Pécuchet malgré la dureté de son cœur », cette foi qui pour tout vieux normand, quelque éloigné d'elle qu'il se prétende, est une mère qu'il ne peut pas oublier toujours. A un détour de la légende qui le charmait Flaubert l'a rencontrée ; il a entendu son appel, en a senti la séduction ; et l'aveu qu'il n'a pas osé faire à ses amis, qu'il ne s'est peut-être pas fait à lui-même, ressort de l'émotion religieuse dont pour la première fois témoigne un écrit de sa main.

Cette émotion, encore contenue dans *Saint Julien l'Hospitalier*, éclate et s'impose dans *le Cœur simple*. Là, ce n'est plus l'atavisme chrétien qui, dans un esprit orgueilleusement éloigné de toute discipline, insinue sa douceur oubliée ou méconnue ; c'est le souvenir des amitiés, des dévouements fidèles éprouvés dans l'enfance au foyer familial, sous le ciel du pays aimé, qui, pénétrant comme un flot de tendresse dans un cœur resté bon, s'y installe en maître, et fait oublier à l'écrivain qu'il s'était juré de rester impassible. Il s'attendrit, et cette fois il ose l'avouer. — « Je veux apitoyer, disait-il en parlant de ce récit ; je veux faire pleurer les âmes sensibles, en étant une moi-même[1]. » Lisez et relisez, Mesdames et Mes-

[1] *Correspondance de Flaubert*, IV, 234.

Digitized by Google

sieurs, cette nouvelle, la plus belle chose que Flaubert ait écrite et un des plus parfaits chefs-d'œuvre dont puisse s'enorgueillir la langue française. Vous ne sentirez pas seulement la profonde jouissance d'art que donne un style incomparable, le plaisir délicieux qu'apportent à l'oreille les harmonies savantes et savoureuses d'une phrase pleine, sonore, nuancée et cadencée comme une symphonie; vous y trouverez encore, pour votre plus grande joie, une histoire toute naïve sur laquelle s'attendrit celui qui la raconte. Avec lui vous pénétrerez dans la maison normande que son enfance a connue; vous suivrez la vie, la triste vie de son *Cœur simple* dans la petite ville, sous l'horizon d'herbages qui s'ouvre vers l'infini de la mer; et, comme les bourgeoises de Pont-l'Évêque, vous envierez à Mme Aubain sa servante Félicité.

Lorsque Flaubert écrivit ce petit roman où, sans le vouloir, il mit tant de lui-même, il cherchait simplement à se délasser, et ne croyait pas travailler mieux pour sa gloire que lorsqu'il peinait sur *l'Éducation sentimentale*. Il ne voyait pas que ce qui le délassait, ce qui avec une aisance qui ne lui était pas coutumière faisait courir sa plume et chanter sa phrase, c'était une tendresse trop souvent refoulée en lui par ce qu'il appelait sa doctrine, la tendresse qu'il gardait à son vieux pays.

IV

Je ne connais pas de monument donnant une plus fausse idée de l'homme dont il a pour but de prolonger la mémoire, que celui élevé dans le parc Monceau à Guy de Maupassant.

A voir la Parisienne qui lit assise à l'ombre de son

Digitized by Google

buste, nonchalante, amusée, un sourire distrait aux lèvres, on dirait qu'il s'agit d'un auteur léger, égayant par des récits humoristiques, d'aimables rosseries et des polissonneries piquantes la petite tête superficielle et le cerveau d'oiseau de sa lectrice. Il est impossible de mieux indiquer qu'on n'a rien compris ni au caractère ni à l'œuvre d'un artiste.

Guy de Maupassant était le neveu d'un ami d'enfance que Flaubert avait perdu dans sa première jeunesse et dont il a toujours porté le deuil, Alfred Le Poittevin. La force affective de ce souvenir le disposait à s'intéresser à un jeune homme qui semblait vouloir adopter ses idées et ses principes littéraires. Je ne sais s'il est vrai que Maupassant ait été son filleul, mais il fut à coup sûr son disciple, et il y eut entre eux, lorsque Flaubert se sentit vieillir, un échange ininterrompu de conseils et de confiance, d'encouragements et d'admiration. La préface de *Bouvard et Pécuchet* est bien l'œuvre d'un disciple; elle fait revivre le maître qui venait de mourir avec une piété de détail et une intimité d'informations qu'un autre préfacier n'aurait pu atteindre ; le chef d'école y est peint en pied par l'élève avec une vigueur de pinceau qui, en accusant tous les traits, dénote une conviction et une adhésion sans réserves.

Et en effet Guy de Maupassant est l'héritier de Flaubert. Je crois bien que l'on peut dire qu'il lui doit sa manière d'écrire, et par suite sa gloire d'écrivain. Je crois aussi que son maître ne fut pas entièrement étranger à sa manière de penser, et que par suite il est pour quelque chose dans sa lamentable destinée.

Cherchons à nous représenter l'homme. Bien qu'il soit de bonne famille, il n'a pas beaucoup de distinction ;

Digitized by Google

il est d'aspect vigoureux, mais un peu lourd. Est-il timide dans le monde ? Peut-être, comme il arrive aux penseurs qui craignent de ne pas savoir se faire valoir auprès de leurs inférieurs et de leurs égaux. Et alors, comme il a beaucoup de santé et pas de religion, il a un commencement de jeunesse assez bassement orageux. Cependant il a l'âme haute ; ses goûts se relèvent donc ; mais il lui reste de cette brutale prise de possession de la vie un sentiment d'inassouvissement, de dégoût, de mépris pour ses semblables et d'invincible tristesse. Il est enclin à ne voir que les côtés petits, matériels, vicieux, malpropres, ridicules de l'humanité ; et il les voit avec une acuité de vision tellement perçante qu'il en est blessé et qu'il en souffre.

La nature le console ; il l'aime, et nul plus parfaitement que lui n'en décrira la beauté ; c'est elle qui fait de lui le poète que, conteur et romancier, il sera toujours. Il a été élevé à la campagne ; il s'est épris d'elle tout petit. Il n'a pas grandi dans l'atmosphère d'une ville, dans les murs d'un hôpital, comme Flaubert qui paraît n'avoir jamais pardonné à Rouen les bourgeois qui l'habitent ; et lorsqu'il regarde des hauteurs de Canteleu l'admirable ville, sa ceinture de forêts et de prairies, la belle rivière lente aux verdoyantes îles où se mirent ses clochers gothiques lui remettent au cœur l'orgueil de sa race et chassent pour un temps sa misanthropie. — « J'aime ce pays, dit-il, et j'aime à y vivre parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux [1]. » On sent que cet amour lui fait du

[1] *Le Horla.*

Digitized by Google

bien ; que du fond de son désenchantement il se jette vers lui comme vers le salut ; et c'est pourquoi, dans ses livres les plus amers, il y aura toujours des pages où s'épandront ce charme et cette douceur.

Comment l'artiste convaincu et ardent qu'était Flaubert n'aurait-il pas eu une influence profonde sur un être aussi violemment impressionnable, sur un pareil nerveux? Il lui ressemblait assez pour en être séduit, et il différait assez de lui pour que leur sympathie mutuelle ne fût troublée par aucun des heurts où les natures trop semblables s'affrontent quelquefois.

Maupassant trouva dans le style de Flaubert tout ce qu'il fallait pour polir et parfaire le sien. Livré à lui-même, il aurait peut-être sacrifié le fini de la forme à la facilité naturelle qu'il avait de clairement et rapidement écrire. A l'école de Flaubert il apprit la beauté de l'effort, et que le travail de la phrase est une probité chez l'écrivain. Mais il sut éviter de rendre aussi visibles qu'ils le sont parfois chez son maître ce travail et cet effort ; il sut se garder aussi des descriptions trop minutieuses qui tournent à l'inventaire, et des étalages d'érudition fatigants. Il parvint ainsi, en prenant à son modèle ce qu'il avait d'excellent et en l'adaptant à son propre génie, à une lumière harmonieuse dans sa pensée, rendue sensible par la prose la plus souple, la plus coulante, la plus vivante, la plus musicale. Critiquable à d'autres points de vue, il ne l'est point sous le rapport du talent ; il restera un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire ; et il aurait pu dire à Flaubert comme Dante à Virgile : « C'est de toi que je tiens le beau style qui m'a fait honneur. »

Mais, si l'influence de Flaubert fut favorable à l'écri-

Digitized by Google

vain, elle fut plutôt nuisible à l'homme. Maupassant s'empressa de faire sienne la fameuse doctrine ; et il s'en servit sans doute pour s'excuser à ses propres yeux de se livrer sans mesure et sans frein au réalisme et au pessimisme qui lui étaient naturels. Dès lors que l'écrivain n'a pas de responsabilité morale, et que son rôle consiste uniquement à rechercher la perfection de la forme en écrivant sur n'importe quoi, il est fatal que ses passions s'exaltent par le travail de l'imagination et que leurs conséquences deviennent inévitables.

A ce danger, dans lequel il donna tête baissée, vint s'en ajouter un autre pour Maupassant : le succès, et le succès d'argent. Il suffit d'avoir tenu, si peu que ce fût, une plume, pour savoir combien il est avantageux de professer qu'un livre bien écrit ne peut pas être un mauvais livre et combien il est tentant d'imposer silence à sa conscience lorsqu'on a besoin de se faire vendre. Guy de Maupassant n'eut pas à résister à la tentation ; sa conscience, étouffée sous la religion de l'art, ne lui reprocha pas de peindre tout ce qu'il voyait et comme il le voyait, sous les couleurs les plus crues ; et c'est pourquoi la Parisienne du parc Monceau, incapable de comprendre les côtés sombres et tragiques de l'admirable talent qui devait lui donner la gloire, prit un malsain plaisir à trouver dans ses contes le régal épicé qui flattait son palais blasé, et lui donna la fortune.

Il n'y trouva pas le bonheur, car, avec le succès, croissait sa foncière tristesse. Plus il étudiait l'humanité en suivant le penchant de ses idées noires, et plus il se prenait à la haïr et à la mépriser. Il en vint jusqu'à dire : « Tous les hommes sont bêtes comme des oies et

Digitized by Google

ignorants comme des carpes.[1] » Et il les représente, dans toute son œuvre, comme pires que cela. Les paysans — qu'il décrit avec une vérité d'observation merveilleuse — n'ont que les défauts et les vices de leur état ; jamais ils n'en ont les qualités et les vertus ; et les autres types qu'il met en scène sur les différents échelons de l'échelle sociale ne trouvent pas chez lui plus d'indulgence ; il ne leur accorde quelque mérite qu'à titre d'exception confirmant la règle. Ce sont des viveurs sans principes, des arrivistes forcenés ou de pitoyables imbéciles, à moins que, décrivant ses propres angoisses et s'apitoyant sur lui-même, il ne fasse place dans son récit à quelque malheureux qui est découragé de tout, ne croit même plus à son art et frissonne d'horreur devant le mystère de l'au-delà. Il y a dans *Bel Ami* certaines pages sur la mort... personne n'en a écrit de plus terribles. Quant aux femmes, on dirait qu'il n'en a jamais connu d'honnêtes, et il n'est pas d'auteur qui leur ait témoigné plus de passionnel mépris. Est-ce pour cela qu'il eut tant de succès auprès d'elles ? L'épouse de Sganarelle, qui aimait à être battue, serait alors un type toujours vivant. Je la cherche, l'honnête femme, dans l'œuvre de Maupassant. Où est-elle ? Peut-être dans une seule nouvelle, une nouvelle exquise où s'est un instant détendu ce douloureux génie. Et il l'a appelée Mlle Perle, sans doute à cause de son unique rareté.

De cette humanité répugnante que son chagrin s'est forgée il éprouve un tel dégoût qu'il cherche à la fuir. Les tableaux de plein air qui rafraîchissent ses livres sont des repos qu'il se donne, des haltes qu'il fait sur le

[1] *Bel Ami*.

Digitized by Google

chemin de son désespoir; mais bientôt ils ne lui suffisent plus. Il a toujours aimé passionnément la beauté et la poésie des eaux; il est attiré par la mer; c'est sur elle qu'il passe les dernières années de répit que lui laisse le destin. Il descend sur son yacht vers les pays du soleil comme les vieux Normands ses ancêtres, et comme eux il s'éprend d'aventures, de voyages. Mais son esprit est frappé mortellement; il se débat contre les hallucinations et les terreurs; le horla pèse sur sa poitrine, lui serre la gorge; son intelligence, une des plus belles qui soit sortie des mains du Créateur, s'effare et s'abandonne. Il est peu de sorts plus malheureux que le sien; peut-être l'aurait-il évité s'il n'avait pas suivi la route qu'ouvrirent devant l'ambition de sa jeunesse les idées et les théories de Flaubert.

V

Si les trois écrivains dont nous venons de parler présentent des signes de race qui permettent de rattacher à leur qualité de Normands les dons spéciaux de personnalité, d'observation, d'ironie et d'imagination qui les assurent contre l'oubli, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été des hommes de leur temps, en ce sens qu'ils en ont adopté les idées, les préjugés régnants, ou tout au moins se sont laissé influencer par eux; en sorte qu'on ne saurait voir tout à fait en aucun d'eux un modèle renfermant absolument en lui, sans aucun alliage, ce qui fait l'originalité des hommes de sa province. Pour rencontrer l'écrivain normand pur sang, il nous faut monter jusqu'au donjon de la Normandie. C'est ainsi qu'on appelle le Cotentin, sans doute parce que cette presqu'île

Digitized by Google

s'avance dans la mer comme une tour, et aussi parce qu'elle apparaît comme le réduit dans lequel se défendent encore les coutumes, les traditions et le parler de l'ancien temps. C'est le pays qui vit naître Jules Barbey d'Aurevilly.

Par son père, il appartenait à une ancienne famille de bourgeoisie récemment anoblie; mais sa mère, née Ango, était de souche tout à fait illustre, s'il est vrai qu'elle descendait du fameux Dieppois Ango qui, sous François Ier, couvrit de ses vaisseaux les routes de l'océan, commerça et batailla dans le monde entier, déclara de son chef la guerre au roi de Portugal et l'obligea à payer rançon, reçut le Roi Très-Chrétien avec magnificence, et finalement mourut ruiné pour avoir mis trop libéralement ses richesses à son service contre les Anglais.

Né à Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le pays de Valognes, il fréquenta dès sa petite enfance chez les nobles que la Révolution avait dépouillés de leurs biens, et qui s'éteignaient, on peut le dire, en beauté, dans l'intransigeante dignité d'une misère qui n'abdiquait pas. Ces derniers représentants d'un état social aujourd'hui disparu étaient des caractères; et il est plus facile de plaisanter les ridicules qu'ils ont eus peut-être, que d'imiter la grandeur de sentiments qu'ils avaient certainement, et qu'ils tenaient de l'histoire de leurs familles comme de leur propre passé. Ils avaient des ancêtres qui, courant sus aux Anglais sur le rivage à l'appel du tocsin ou bien montés sur les vaisseaux du roi, ont versé leur sang pour la France avec une prodigalité glorieuse; royalistes par honneur et catholiques par tradition, ils avaient été les derniers à lutter contre la Révolution qui

Digitized by Google

les avait écrasés mais non pas soumis ; et ils achevaient de mourir en pensant à cela, très pauvres et très fiers. Enfant, il a vécu de leur vie ; ils ont fait sur son âme ardente une impression qui ne devait pas s'effacer ; il les a pris pour modèles. Et comme il avait une emphase naturelle de sentiments qui le portait à confondre dans une même admiration tout ce qui avait de la grandeur, il s'est pris pour eux d'un enthousiasme qui plus tard, dans ses œuvres, devait mettre sur le même plan leurs vertus et leurs excès.

On le juge mal, d'ailleurs, lorsqu'on le représente comme entiché de l'esprit de caste. L'abbé de la Croix-Jugan est noble ; mais Sombreval, le prêtre marié, ne l'est point ; pourtant ces deux figures terribles sont parentes ; et l'intrépide chevalier des Touches n'est pas pour faire oublier la calme dignité de Maître Tainnebouy, le paysan. La vérité, c'est que, élevé auprès des survivants de la chouannerie, Barbey d'Aurevilly sentit s'accroître à leur contact l'orgueil normand qui lui était naturel, le répandit dans tous ses livres, sur toute sa vie, et devint ainsi par excellence un penseur et un écrivain de race.

Aussi bien, parmi ses ouvrages d'imagination, les romans qu'il situe en Normandie sont au premier rang par l'intérêt et par le mérite. *L'Ensorcelée, le Chevalier des Touches, le Prêtre marié,* la seconde partie de *la Vieille Maîtresse* évoquent, vous savez avec quelle vérité documentaire, les paysages du Cotentin ; ces histoires étranges, cruelles, héroïques, empruntent une extraordinaire saveur aux rivages, aux landes, aux prairies, aux étangs mystérieux qui les encadrent, et aux vieilles maisons des petites villes, aux châteaux perdus

Digitized by Google

dans la campagne où évoluent leurs personnages, eux-mêmes si particuliers et si réels.

Mais Barbey d'Aurevilly n'est pas de son pays dans ces livres-là seulement ; il l'est, je l'ai dit déjà, dans toute son œuvre, qui est immense et qu'il a élevée sur tous les terrains ; car il est poète ; l'histoire a part à ses romans ; et il a acquis au prix de lectures pour ainsi dire infinies une compétence et une érudition qui lui permettent d'embrasser dans ses travaux de critique à peu près toutes les connaissances humaines. Or, dans tous ces écrits si divers, il ne se montre jamais le complaisant de la mode, ce tyran qui en littérature comme ailleurs a tant de flatteurs ; il reste l'homme du terroir regardant, appuyé sur son pied de frêne, d'un œil dont les cils ne tremblent pas, défiler les œuvres et les hommes, ne se laissant pas troubler dans ses rêves, influencer dans ses jugements et, lorsqu'il lui plaît de parler, ne se souciant pas de ce que les autres, fussent-ils dispensateurs professionnels de renommées, pensent de ses paroles.

Un caractère aussi entier devait s'abandonner sans réserve à la fougue de son tempérament, aux écarts de sa fantaisie, au lyrisme de son imagination, et s'éprendre de l'excessif, au risque de blesser parfois les consciences religieuses et les esprits mesurés ; il n'est donc pas étonnant que certains de ses écrits apparaissent comme les échos de la tempête morale déchaînée en lui par les passions et les incroyances de son temps. Mais il avait un instinct qui le soulevait vers les hauteurs ; au-dessus de l'orage qu'il traversait, il voyait resplendir la foi de ses aïeux, et il la proclamait sans en rougir. Cela explique les apparentes contradictions qu'on observe en Barbey d'Aurevilly et comment, alors que depuis long-

Digitized by Google

temps il s'était affiché comme catholique, il a publié ces livres déconcertants au point de vue religieux qui s'appellent *les Diaboliques* et *Ce qui ne meurt pas*. Ces livres furent écrits sans doute à des moments où le ciel de son âme était obscurci par des nuages semblables à ceux qui, venant des lointains de la mer, passent dans le ciel de son pays. Il n'y a jamais eu en lui la moindre insincérité, mais toujours une lutte tumultueuse entre les entraînements de sa nature passionnée et les idées d'ordre, de tradition, de discipline et de lumière qu'il tenait des longues générations de chrétiens dont il fut l'aboutissement, la floraison suprême ; et il doit à cette lutte d'être une grande figure.

Son ironie n'est pas celle de Mérimée ; il ne comprend pas la doctrine de Flaubert et ne la lui pardonne point ; il n'est pas de ceux qui, comme Maupassant, désespèrent. Il ne se moque point, il pourfend et flagelle ; il ne cherche point à cacher sa personnalité, il l'affirme jusqu'à l'outrance ; il ne permet pas à la vie de le terrasser, il la domine ; et de ses doutes, de ses rêves, de ses élans et de ses tristesses, son altière énergie tire, non pas des effets de littérature, mais des images troublantes, des impressions saisissantes, de surprenantes envolées.

Il ne faut demander au style de Barbey d'Aurevilly ni la tenue académique ni la forme impeccable qui, à des degrés divers, font des trois écrivains précédents des auteurs déjà classiques. Il écrit par bonds, comme il pense, et sa phrase est emportée dans le tourbillon grandiose de sa pensée. Il en est d'elle comme des noms retentissants qu'il fait claironner dans ses romans : elle ferait peut-être quelquefois sourire si sa grandiloquence ne forçait pas l'admiration par la constante noblesse des

Digitized by Google

tableaux qu'elle anime. Avec lui tout est image ; ce qu'il veut dire transparaît dans l'éclat sonore des mots.

Voyez quelle allure a ce chouan qui se sent mourir :

« Il tourna vers le soleil du soir qui, comme un bourreau attendri, semblait lui compter avec mélancolie le peu d'instants qui lui restaient à vivre, un regard d'une lenteur altière[1]. »

Quel portrait que celui de l'abbé Sombreval !

« C'était une âme perdue, mais ce n'était ni un fanfaron ni un lâche. Il ne croyait plus à Dieu, mais il ne le bravait pas[2]. »

Et comme il explique bien l'admirative sympathie que lui inspire l'empereur, lorsqu'il l'appelle « Bonaparte, ce grand sagittaire qui visait toujours la place où fleurit l'honneur dans le cœur des hommes[3] ! »

Il a, plus que personne peut-être ne l'a jamais eue, la vision intérieure qui objective la pensée et la rend sensible sous la plume ; il s'est fait de la grandeur de l'homme une si haute idée que tous ceux qu'il imagine ont des tournures de héros ; et il les enlève en vigueur sur des fonds de paysages qui jamais ne les font oublier. Ne se définissait-il pas lui-même lorsqu'il parlait du « joaillier barbare peut-être, qui n'avait pas ce que les lettrés appellent le goût, mais qui avait le génie, et qui incrustait dans une opale aux nuances endormies quelque diamant brut dans tout l'éclat de ses feux[4] » ?

Barbey d'Aurevilly avait une personnalité trop dominante pour qu'on lui fît place au banquet où s'assoient

[1] *L'Ensorcelée*, 68.
[2] *Le prêtre marié*, I, 56.
[3] *Le prêtre marié*, I, 84.
[4] *Le prêtre marié*, I, 18.

Digitized by Google

les disciplinés de la littérature. Il s'élevait si haut qu'on ne le suivit pas ; il se tenait si volontairement en dehors de la route battue qu'il ne fut pas compris ; il frappait si fort et avec si peu de ménagement quiconque lui déplaisait qu'il blessa. A l'heure actuelle, certaines incompréhensions semblent persister à son égard dans le monde de la critique, et certaines rancunes n'avoir pas désarmé.

Il vécut donc dans un isolement relatif, assez connu pour être redouté, assez apprécié pour pouvoir vivre de sa plume, assez admiré pour pressentir l'avenir de son œuvre ; et la pauvreté dans laquelle il mourut comme les gentilshommes de Valognes, ses modèles et ses maîtres, n'était pas pour déplaire à l'aristocrate superbe qu'il est demeuré jusqu'à son dernier jour. Il n'avait jamais abandonné son pays ; il le visitait encore dans sa vieillesse ; et il l'aima assez pour promener sans amertume sa vie finissante autour de la maison de son père qui n'était plus à lui.

Aujourd'hui, la Normandie voit en lui son fils le plus glorieux. Lorsque son buste, sculpté par le maître Rodin, fut dressé sur la place de Saint-Sauveur-le Vicomte, l'Académie française, par l'organe d'un de ses membres les plus éminents, lui apporta le salut officiel du monde des lettres ; Beuve, le poète inspiré qui a chanté la lande de Lessay, cette lande où sonne la cloche de la messe infernale et où, devant le cadavre de la Clotte, se cabre le cheval de Jehoël de la Croix-Jugan, dit, dans la vieille langue normande qu'il aimait, la fierté qu'a de lui son pays ; et celle qui fut pour lui et pour François Coppée une amie incomparable put se convaincre qu'en se dévouant à rendre au jour de la publicité toutes les œuvres de ce noble esprit, elle travaille pour une gloire

Digitized by Google

que le passé a pu ne pas suffisamment reconnaître, mais que le présent accueille et que l'avenir consacrera.

VI

Il est temps, Mesdames et Messieurs, de finir cette trop longue et pourtant bien incomplète causerie. Mon sujet était trop vaste; en parlant très longtemps je ne suis parvenu qu'à l'effleurer; et je crains d'avoir aussi mal répondu à votre attente que mal satisfait à mon propre désir.

Je croirai cependant avoir atteint en partie mon but si, après avoir mis de mon mieux en relief les traits distinctifs du caractère normand qui sont communs aux quatre maîtres dont je vous ai entretenus : la personnalité, le don d'observation, l'imagination créatrice et une hauteur naturelle qui fait d'eux non des complaisants mais des indépendants, j'ai pu, en commençant par celui qui s'est le moins souvenu de ses origines et en terminant par celui qui s'en est le plus glorifié, occuper assez votre attention pour ne pas vous faire regretter l'indulgente bienveillance dont je vous suis sincèrement reconnaissant.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 NOVEMBRE 1913

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

Présidence de M. de Boury, député, vice-président de la Société, assisté de MM. Joseph L'Hopital, président de la section des lettres, René Dubourg, sous-directeur de l'Association Normande. Sont présents MM. Lerenard-Lavallée, ancien président, Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier, Duméril, secrétaire de la section d'agriculture, E. Guillemare, secrétaire de la section des lettres, J. Béranger, Brail, Courcelles, Coutil, Étienne Deville, l'abbé Guéry, Paul Hérissey, Hubert, Lapeltey, Lecoq, Legué, Louis Régnier, Toussin, Verrier.

Se sont excusés MM. Maurice Hervey et Monnier, sénateurs de l'Eure, anciens présidents de la Société, G. Bonjean, ancien président, Bourgne, président de la section d'agriculture, C. Besnier et Penciolelli, membres du Conseil d'administration, Oudin, conseiller général, Charles Lecœur, etc.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la précédente séance générale du 14 juin, lequel est adopté.

Il donne ensuite connaissance de la correspondance

Digitized by Google

qu'il a reçue depuis cette date, et notamment d'une lettre de M. le comte de Bueil remerciant la Société de la publication de la notice qu'elle prépare sur son regretté Président, M. Louis Passy, et envoyant une photographie pour la préparation d'une héliogravure.

Achats d'ouvrages. Dons d'auteurs.

La bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages dont l'acquisition avait été demandée par divers membres de la Société. M. J. L'Hopital a bien voulu faire le don d'une plaquette des plus intéressantes sur « Le Vieux Lisieux » écrite par lui et illustrée par M. H. Jacquelin, l'architecte ébroïcien.

Un de nos dévoués confrères, M. Paul Hérissey, a bien voulu faire de cette plaquette une étude qu'il va lire à l'assemblée.

Des remerciements sont votés à M. J. L'Hopital ainsi qu'à M. Edouard Gachot pour le don de son ouvrage sur « Napoléon et l'Allemagne, 1809 » et à M. Étienne Deville pour l'envoi de deux brochures : « Essai de bibliographie de l'abbaye de Saint-Evroul » et Deux dalles tumulaires d'abbés du Bec. »

Conférence de M. L'Hopital.

M. Doucerain se fait l'interprète des membres de la Société en adressant à M. L'Hopital les plus chaleureux remerciements pour la belle conférence publique qu'il a bien voulu donner sous les auspices de la Société, à l'amphithéâtre d'Évreux, le 30 octobre, sur « Quatre écrivains normands ».

Cette conférence, qui est un chef-d'œuvre de fine analyse, de haute impartialité et de véritable psychologie littéraire sur Flaubert, Maupassant, Mérimée et Barbey

Digitized by Google

d'Aurevilly, a remporté le succès éclatant qu'elle méritait et M. Doucerain propose de demander à M. L'Hopital de bien vouloir en autoriser l'insertion *in extenso* dans le prochain Recueil des travaux de la Société. Cette proposition est applaudie et adoptée.

Concours Lucien Fouché.

M. le secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu quatre manuscrits pour le Concours littéraire ouvert en 1913. Il demande la nomination d'une commission d'examen pour l'attribution du prix de 600 francs consacré à ce concours. Cette commission sera composée de MM. Auguste Dorchain, président de la Société des Poètes français et des Lamartiniens de Paris, membre de la Société des gens de lettres, J. L'Hopital, membre de la même Société, Paul Hérissey, Guillemare, Verrier, Albert Doucerain.

Usages locaux.

La commission pour l'arrondissement des Andelys sera composée de MM. Villard, Courbet et Paul Parmentier.

Lectures.

Il est procédé aux lectures inscrites à l'ordre du jour : 1° Rapport de M. Paul Hérissey sur « Le Vieux Lisieux » dont il vient d'être parlé, 2° Rapport de M. R. Dubourg sur l'Exposition d'horticulture de juin 1913, 3° Rapport de M. Duméril sur l'attribution du prix Godard décerné par la Société des agriculteurs de France, 4° Étude de M. Étienne Deville sur « La Passion Davitique », ouvrage rarissime de Jehan Feré, abbé de la Noë, paru en 1523, 5° Notice de M. l'abbé Guéry sur « Un procès séculaire

Digitized by Google

pour un banc dans l'église du Sap (Orne) », 6° Notice de M. J. Béranger sur « La pépinière royale de Berthouville ».

M. Dubourg remercie MM. Doucerain, Duméril et Oudin du concours dévoué qu'ils ont apporté à l'*Association Normande* pour l'organisation du Concours qu'elle a tenu à Verneuil en 1913.

Enfin, sont admis membres de la Société : Mgr Déchelette, évêque d'Évreux, MM. Oudin, maire et conseiller général de Verneuil, Duguay, maire de Saint-Germain-de-Fresney, L. Bertin, professeur d'arboriculture, Lecoq, chef de bureau en retraite des archives de l'Eure, Courbet, agriculteur à Cantiers, l'abbé Paris, professeur à l'École Saint-François de Sales, Duval, proviseur du Lycée d'Évreux, Portail, brasseur, Mme Letellier-Petel, propriétaire.

Avant de lever la séance, M. de Boury, faisant fonctions de Président de la Société, exprime, au nom de sa vieille amitié pour M. Louis Passy, toute l'émotion que la Société libre de l'Eure a ressentie à la nouvelle de la mort de son éminent Président; il dit aussi toute la place que la Société tenait dans l'esprit et dans le cœur du regretté doyen de la Chambre des Députés. Des applaudissements unanimes accueillent ses paroles. La Société libre de l'Eure ne pourvoira au remplacement de son Président qu'à la séance générale du mois de janvier prochain.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX GODARD

Organisé en 1913 dans le département de l'Eure

Par la Société des Agriculteurs de France.

LU PAR M. DUMÉRIL, SECRÉTAIRE DE LA SECTION D'AGRICULTURE, A LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1913.

Messieurs,

La Société des Agriculteurs de France a ouvert en 1913 dans le département de l'Eure un concours pour l'attribution du prix Godard, destiné à favoriser la culture du blé parmi les moyens et petits cultivateurs [1]. Le concours n'étant ouvert qu'entre les exploitants ayant de 10 à 15 hectares de céréales, ne vise réellement dans notre département que la petite culture. Il en résulte que les cultivateurs pouvant prendre part au concours sont ou d'anciens ouvriers agricoles récemment établis pour leur compte ou d'anciens grands cultivateurs ayant en quelque sorte pris leur retraite sans vouloir aban-

[1] Sur la demande de la Société des Agriculteurs de France, la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure a désigné pour la visite des exploitations concurrentes M. Derais, conseiller général du Bourgtheroulde, M. de Mare, propriétaire exploitant et maire, à Orvaux, M. Duméril, secrétaire de la section d'agriculture ; ce dernier a été désigné comme rapporteur de la commission.

Digitized by Google

donner entièrement le métier qui a fait à la fois leur fortune et le charme de leur vie.

Sur neuf concurrents, six rentraient dans la première catégorie et trois dans la seconde. C'est sans doute la première catégorie, celle des anciens ouvriers agricoles débutant pour leur compte, que M. Godard a voulu surtout encourager. Nombreux sont chez nous les ouvriers qui s'établissent ainsi et les visites que j'ai eu l'occasion de faire cette année tant pour le prix Godard que pour le compte de l'Association Normande m'ont montré, une fois de plus, combien il arrive souvent dans notre pays que l'ouvrier agricole intelligent, travailleur et rangé, passe par étapes successives de la position d'ouvrier à celle de petit cultivateur, puis de moyen, ensuite de grand fermier, et même de propriétaire à la première ou à la deuxième génération. Certainement cette ascension rapide de l'ouvrier à une situation meilleure est plus fréquente dans l'agriculture que dans l'industrie.

Au point de vue de la nature des terres, quatre des concurrents cultivent des terres fortes de plateaux, cinq des terres légères de vallées ou de côtes.

Dans les terres fortes, nous avons vu cultiver surtout le Bon fermier, puis le Bordier, le Trésor, le Japhet et enfin la Coronation et le Champion ; dans les terres légères presque exclusivement le Dattel.

L'humidité printanière a généralement nui à la culture du blé dans notre département en favorisant la végétation des herbes adventives, le développement du piétin et amenant la verse de beaucoup de récoltes. Les exploitations visitées nous ont en général paru devoir donner un rendement inférieur à la moyenne.

Digitized by Google

Nous avons dû exclure du concours trois cultivateurs, deux, MM. Caumont et Loisel, parce que leur culture était trop importante, un troisième, M. Delamotte, parce qu'elle ne l'était pas assez.

Sur les neuf concurrents, sept pratiquaient l'assolement de trois ans sans jachère avec surcharge, un l'assolement de trois ans avec jachère, un l'assolement de deux ans, ne cultivant en dehors de son avoine de consommation que du blé qui revient ainsi tous les deux ans sur terres pâturées.

Si, sous le rapport des fumures et de la sélection des graines de semence, nous n'avons qu'à encourager la culture dans la voie où elle s'est engagée, nous avons quelques observations à faire sur la préparation et le nettoyage des terres. Dans les cultures assolées à trois ans sans jachère avec surcharge, nous avons été souvent impressionnés d'une façon fâcheuse par la végétation exubérante des herbes adventives, en particulier de l'avoine à chapelet. Les fumiers naturels et les engrais chimiques, tant superphosphates qu'engrais azotés, paraissent suffisants; mais les mauvaises herbes en profitent tout autant que les bonnes. Le remède à cet état de choses devrait être à mon sens recherché dans la façon de préparer la terre.

La herse à dents rigides ne fait en quelque sorte que ratisser : elle ne ramène à la surface qu'une faible partie des racines des herbes vivaces, enterrant la plupart d'entre elles. La batailleuse à dents rigides fait un travail un peu meilleur, mais encore imparfait. Il faudrait à notre avis développer l'usage des extirpateurs et herses dits Canadiens à dents montées sur ressorts flexibles, si l'on veut conjurer le danger que la suppres-

Digitized by Google

sion de la jachère fait courir à nos cultures dans les séries d'années humides.

Comme l'avoine à chapelet, le chardon se développe de plus en plus dans nos cultures de céréales : l'échardonnage laisse beaucoup à désirer, souvent par défaut de la main-d'œuvre nécessaire. Ces deux plantes néfastes ne peuvent être détruites que si on ramène leurs racines à la surface et les fait dessécher par les rayons du soleil ou par le feu.

De là l'utilité des extirpateurs et herses à ressort qui seuls effectuent convenablement ce travail.

Le rapporteur croit devoir signaler à ce sujet des cultures de céréales faites dans l'Aude sans labour, uniquement avec l'extirpateur Canadien, dont à chaque opération on augmente la profondeur de travail[1]. Cette préparation du sol aurait été moins coûteuse que la préparation à la charrue et les rendements auraient été supérieurs. Il serait intéressant que quelques-uns de nos bons cultivateurs se livrassent sur une petite échelle à des essais de ce genre et donnassent une certaine publicité aux résultats obtenus.

Veuillez excuser, Messieurs, le long exposé des observations générales que votre commission a faites au sujet du concours Godard, mais il nous a paru que le but des concours de culture est non seulement d'encourager le cultivateur, mais aussi de tirer de la visite des exploitations des leçons expérimentales.

Je crois devoir vous dire tout d'abord quelques mots des deux concurrents inscrits que la trop grande étendue

[1] Voir l'article du numéro du 7 août 1913 du *Journal d'Agriculture pratique*. Ces essais doivent être continués en 1913-1914 sur près de 3.000 hectares sous le contrôle de la Société d'Agriculture de l'Aude.

Digitized by Google

de leurs emblavements a fait exclure du concours. Leurs cultures étaient trop remarquables pour être passées sous silence.

M. Caumont, à la Haye-Aubrée, par Routot, exploite 63 hectares dont 44 en labour, 14 et demi en une seule pièce de blé. Les terres sont fortes, d'une bonne deuxième classe. L'assolement est de trois ans, un tiers blé, un tiers avoine, un sixième trèfle fauché, un sixième pâturage. Les blés sont semés uniquement en blé Coronation ou uniquement en Champion ou en mélange de Bon fermier et Bordier.

La qualité des terres, la propreté des récoltes, le choix judicieux des semences, une abondante fumure ont donné à M. Caumont des récoltes superbes. La pièce de blé de M. Caumont est la plus belle que nous ayons vue au cours de nos visites.

M. Lucien Loisel, à Cerisey-Gaucel, par Évreux, cultive 55 hectares dont 33 en céréales; ses terres lui appartiennent. Comme propriétaire il est admirablement logé. Étables et écuries, citernes, beaux hangars, gerberies, rien ne manque à ses bâtiments de ferme. Il pratique l'assolement de trois ans avec jachère. Comme ses terres sont, par suite de la jachère, parfaitement propres, que ni la sélection des semences, ni la fumure ne sont négligées, M. Loisel obtient un rendement fort élevé à l'hectare cultivé. Il nous a dit que son rendement total en argent était plus élevé avec jachère que sans jachère, bien qu'un tiers de ses terres reste chaque année inoccupé et nous ne contredisons pas son affirmation. Il est possible que la suppression complète et indéfinie de la jachère ne soit pas toujours avantageuse au point de vue financier, surtout dans les périodes

Digitized by Google

d'année humide, telles que celle que nous traversons.

Les six concurrents suivants remplissaient les conditions exigées par le concours du prix Godard.

M. Auguste Naban, à Bosgouet, par Bourg-Achard, a une exploitation de 30 hectares dont 13 en céréales, 9 en blé. Les terres sont de première classe. Le blé y revient tous les deux ans Il ne fait d'avoine que pour la consommation de ses cinq chevaux. Le blé est fait sur pâturage de trèfle rouge et de vesce ; vingt-cinq bêtes à cornes et 5 chevaux assurent une large fumure pour ses 26 hectares en labour. Aussi n'achète-t-il pas d'engrais chimiques. Évidemment il n'a pas besoin d'azote supplémentaire. peut-être l'emploi de phosphates augmenterait-il encore ses rendements. Ses cinq chevaux, soit un cheval pour 6 hectares de labour, lui permettent de donner en temps utile de bonnes façons à ses terres. Aussi, malgré la nature salissante de son assolement, ses terres sont extrêmement propres : les rendements, favorisés par cette propreté autant que par la qualité du terrain et l'importance des fumures, sont très élevés. La commission propose d'accorder à M. Naban le premier prix Godard, soit une médaille de vermeil et 600 francs en argent.

M. Nathole Hurel, à Villegast, par Pacy-sur-Eure, cultive 16 hectares, dont 10 en céréales et 4 en blé Dattel. Les terres sont de troisième classe (terres à cailloux de grès). M. Hurel n'est établi que depuis peu pour son compte. Sa monture est un peu faible : il a trois chevaux; mais deux d'entre eux sont le plus souvent occupés au débardage du lait pour le compte d'une société coopérative, opération peu lucrative en elle-même et qui nuit évidemment à la préparation des terres de M. Hurel.

Digitized by Google

Néanmoins, les récoltes sont bonnes, grâce à un judicieux emploi des superphosphates et du sulfate d'ammoniaque, grâce aussi à un grand travail personnel. En considération de ce que M. Hurel, qui ne possède encore que de faibles moyens de culture, est de tous les concurrents celui qui paraît le mieux rentrer dans la catégorie des cultivateurs qu'a voulu encourager la fondation du prix Godard, la commission propose de lui attribuer le deuxième prix, soit une médaille d'argent et 400 francs en espèces.

M. Levavasseur, à Éturqueraye, par Routot, cultive 30 hectares dont 13 en céréales et 8 en blé, le tout d'un seul tenant. Il sème du Bordier, du Bon fermier et un mélange de Bordier et de Trésor. Il emploie 300 kilos de superphosphate à l'hectare et du nitrate selon que l'apparence de la récolte l'exige. Ses terres de bonne qualité sont exploitées depuis 63 ans par sa famille. Sans être exceptionnelles les récoltes sont bonnes. Il eût pu être attribué à M. Levavasseur une récompense si le prix Godard pouvait être réparti entre plus de deux concurrents.

M. Anatole Laurent, propriétaire à Gaudreville-la-Rivière, par la Bonneville, cultive 35 hectares dont 14 en céréales, 6 en blé. Les terres sont médiocres : terres à silex des côtes. La culture est très soignée et la récolte eût dû être très belle, suivant les apparences qu'elle présentait au printemps. Malheureusement les blés ont complètement versé. Sans cet accident dû à des causes météorologiques, M. Laurent, qui est un excellent cultivateur, aurait certainement été un des concurrents les plus sérieux pour l'obtention du prix Godard.

M. Aldonce Taverne à Chaignolles, par Pacy-sur-Eure,

Digitized by Google

a été aussi très maltraité par la verse. Ses terres, de bonne qualité moyenne, sont bien préparées et fumées. Il emploie pour ses blés 300 kilos de superphosphate à l'hectare et du sulfate d'ammoniaque. Il sème du Dattel. L'ensemble de ses cultures de blé est bon.

Son voisin, M. Jules Mary, à Chaignolles, nous a montré une culture effectuée dans des conditions analogues comme nature de terre et comme bon travail. Tous deux eussent mérité des mentions très honorables si la commission n'eût été astreinte à respecter d'une façon absolue les volontés testamentaires de M. Godard.

Les Membres de la Commission :

G. Duméril, Albéric de Mare, J. Derais.

Digitized by Google

THOMAS DU PRAT

CURÉ DU TILLEUL-OTHON, ÉVÊQUE DE CLERMONT

1488-1528

PAR M. LE CHANOINE PORÉE, CURÉ DE BOURNAINVILLE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Le nom de du Prat est bien connu dans nos annales françaises; on le rencontre dans les charges parlementaires, dans l'armée, dans l'Église. Mais le plus illustre personnage de cette famille auvergnate est incontestablement Antoine du Prat, né à Issoire, en 1463, premier président du Parlement de Paris, chancelier de France, archevêque de Sens[1], cardinal et légat du pape. Ce fut un très habile diplomate, qui prépara le Concordat de 1516. Avec cela, fort impopulaire; on lui reprochait sa fortune rapide et démesurée, son avidité sans bornes, sa servilité à l'égard de François 1er, qu'il poussa à créer, pour les vendre, des charges de judicature, à augmenter les tailles et à lever de nouveaux impôts, sans attendre, selon l'ancien usage, l'octroi des États. Antoine du Prat mourut en son château de Nantouillet, le 9 juillet 1535. On lui érigea dans la cathédrale de Sens un superbe

[1] Il trouva moyen d'y ajouter les évêchés de Valence, de Gap, d'Alby et de Meaux.

Digitized by Google

tombeau, dont il ne reste aujourd'hui que les quatre bas-reliefs du soubassement.

L'un des frères du chancelier du Prat nous intéresse plus particulièrement, parce qu'il eut quelques attaches au diocèse d'Évreux; liens peu étroits, il faut l'avouer, puisqu'il ne paraît pas avoir jamais habité notre région ; néanmoins, il fut pendant quelques années curé du Tilleul-Othon, au diocèse d'Évreux.

Thomas du Prat, né à Issoire, probablement en 1488, était fils d'Antoine du Prat, sieur de Veyrières, et de sa seconde femme, Jeanne de l'Aubespine. Son parrain fut Thomas Bohier[1], plus tard général des finances de Normandie, et frère de la première femme d'Antoine du Prat, Jacqueline Bohier.

Thomas eut pour frères, outre le chancelier qui était l'aîné, Claude, abbé de Grandlieu et de Mozat, puis évêque de Mende, de 1524 à 1532, et Annet ou Aimé, sieur de Bosde, Gondoles, Veyrières et autres lieux, capitaine-gouverneur d'Issoire, et de Clermont en 1528 ; et enfin pour sœur, Charlotte, qui mourut sans alliance.

En sa qualité de puîné, Thomas fut destiné à être d'Église, et selon la coutume de ce temps, les bénéfices ecclésiastiques ne tardèrent pas à lui être prodigués. Si

[1] Dans une enquête qui fut faite à l'époque de la promotion de Thomas du Prat à l'évêché de Clermont, on reçut la déposition de Thomas Bohier, général des finances, le 17 avril 1517, « qui dicit se recordari quod anno Domini 1486 fuit ipse dominus testis per regem Carolum VIII, circa finem anni, deputatus orator ad civitatem Aniciensem, pro pacificatione episcopatus ejusdem loci, tunc natus est dominus electus Issiodori, ex Antonio et Johanna de l'Aubespine, quem dominus loquens et ipse Issiodorensis, Anicio rediens, solus patrinus sacro de fonte levavit eique suum nomen imposuit. » *Gallia christiana*, II, *Instrumenta*, col. 100. Le témoignage du parrain, qui fait naître Thomas en 1487, serait des plus recevables ; néanmoins les écrivains qui se sont occupés de l'évêque de Clermont placent sa naissance vers l'année 1488.

Digitized by Google

la faveur y fut pour beaucoup, il est juste, toutefois, de reconnaître que le jeune clerc était doué de bonnes qualités et d'une vive intelligence, et qu'il se montra toujours digne de sa vocation. Ses goûts et ses aptitudes le portèrent à étudier à fond le droit canonique et le droit civil. D'abord bachelier en décrets, il fut ensuite reçu docteur en l'Université de Toulouse, par Pierre de Roserge ou du Rosier, évêque de Lavaur[1], prévôt et chancelier de l'Université[2]. Entre temps, Thomas avait été pourvu de la cure de Saint-Robert de Montferrand, au diocèse de Clermont[3].

L'un des premiers bénéfices occupés par Thomas du Prat fut la cure du Tilleul-Othon, au diocèse d'Évreux.

On peut s'étonner de voir un prêtre auvergnat pourvu d'un bénéfice dans notre diocèse ; c'était là une conséquence de la situation privilégiée faite, dès le XIIIe siècle, aux étudiants et aux gradués de l'Université pour l'obtention des bénéfices. L'Assemblée du clergé de France tenue à Bourges en 1438 avait singulièrement avantagé les gradués, puisqu'elle ordonnait que les patrons présentateurs et collateurs ecclésiastiques leur réservassent les deux tiers des bénéfices ; les cures et chapellenies y étaient comprises. On s'explique ainsi que des docteurs, des bacheliers en décret ou en théologie se trouvaient nommés à des bénéfices souvent fort éloignés de leur diocèse d'origine. Mais comme ces bénéficiers ne résidaient pas toujours dans leurs cures, ils devaient se

[1] Evêque de Lavaur de 1500 à 1514, selon Gams. Cependant, le *Gallia christ.* (II, *Inst.*, col. 100) dit qu'il fut reçu docteur en décret par Pierre de Roserge le 15 janvier 1517.

[2] *Gallia christ.*, II, *Instr.*, col. 100.

[3] Les Bénédictins de la Chaise-Dieu possédaient le prieuré de Saint-Robert de Montferrand.

Digitized by Google

faire remplacer par quelque prêtre idoine, chargé de gouverner la paroisse, d'administrer les sacrements aux fidèles et de percevoir les dîmes qui lui étaient affermées. Il faut bien reconnaître que tout cela n'allait pas sans abus et que le privilège des gradués devint une source intarissable de procès.

Le patron présentateur de la cure de Saint-Germain du Tilleul-Othon était alors Jean de Rieux, chevalier, seigneur du lieu et comte d'Harcourt[1]. On le voit présenter à la cure Jean Gombault, le 30 septembre 1497, et André de Rieux, le 14 août 1498. Ce dernier fut remplacé, je ne sais à quelle date, par Antoine Charrier. Les Charrier étaient d'origine auvergnate, et Antoine était apparenté à Thomas du Prat, dont une aïeule s'appelait Béraude Charrier[2]. Un autre membre de cette famille, Guillaume Charrier, évêque d'Orléans en 1438, fut transféré à l'évêché d'Agde l'année suivante.

Le Grand Pouillé d'Évreux mentionne, à la date du 14 mars 1511, une « permutation faite entre les mains de M. Gancel, vicaire général d'Évreux, par le procureur d'Antoine Charrier, prêtre, curé du Tilleul-Othon, de ladite cure, avec noble homme Thomas du Prat, prêtre, docteur en droit, pour sa cure de Saint-Robert de Montferrand, diocèse de Clermont; laquelle permutation a été reçue et admise[3] ».

[1] Son aïeul, Jean III, sire de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis avait épousé en secondes noces, en 1414, Jeanne d'Harcourt, fille de Jean VII d'Harcourt et de Marie d'Alençon. Jean de Rieux, dont il est ici question, était né en 1447; il avait été nommé tuteur d'Anne de Bretagne qu'il maria à Charles VIII; il assista au mariage de Louis XII; il se trouvait donc nécessairement en relations avec Antoine du Prat à la cour de France. Jean de Rieux mourut le 9 février 1518.

[2] Marquis du Prat, *Vie d'Antoine du Prat*, 1857, in-8°, p. 10.

[3] Archives de l'Eure, G, 32, p. 180.

Digitized by Google

Pour que la permutation fût canonique, il fallait 1° que les permutants eussent passé une procuration *ad resignandum causa permutationis*, par devant un notaire apostolique ; 2° que cette permutation fût admise par le pape ou l'ordinaire, c'est-à-dire l'évêque ; 3° si les bénéfices étaient en patronage laïc, il fallait l'autorisation du seigneur présentateur.

Toutes ces conditions étant remplies par les permutants, le Grand Pouillé d'Évreux ajoute : « Le même jour (14 mars 1511) présentation faite par noble et puissant homme Jean de Rieux, baron d'Harcourt, à ladite cure de Tilleul-Othon en faveur de Thomas du Prat, prêtre, auquel ladite cure ainsi vacante a été conférée[1]. »

Le 6 août 1512, Thomas du Prat était reçu chanoine de Clermont. Nous le voyons également exercer les fonctions de second archidiacre dans l'église de Tours[2]. Il n'est pas téméraire de penser que l'influence de son puissant parrain, Thomas Bohier, général des finances de Normandie, seigneur de Chenonceaux, ne fut pas étrangère à cette nomination. L'un des fils de Thomas Bohier, François, n'était-il pas doyen de Tours et abbé de Bernay ? Mais Thomas du Prat n'était encore qu'au seuil de sa carrière.

Il n'avait pas trente ans lorsque le chapitre de Clermont l'élut pour évêque, le 25 mars 1517. Thomas prêta le serment de fidélité au roi, pour le temporel de son évêché, le 18 mai suivant[3]. Son élection ayant été confirmée par le pape Léon X, le 27 du même mois, il fut

[1] Archives de l'Eure, G, 32, p. 180.

[2] *Gallia christ.*, II, *Instrumenta*, col. 100.

[3] *Catalogue des actes de François Ier*, VII, n° 23472.

Digitized by Google

sacré à Tours dans l'église collégiale Saint-Venant, du consentement du chapitre de Saint-Martin, le 6 décembre 1517, par Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, assisté de l'évêque d'Angoulême, Antoine d'Estaing, et de celui de Castres, Pierre de Martigny[1].

Dès le 17 juillet précédent, Thomas du Prat avait donné sa démission pure et simple de sa cure du Tilleul-Othon. Le Grand Pouillé d'Évreux la mentionne comme étant « faite par le procureur de M. Thomas du Prat, évêque de Clermont et curé dudit lieu de Tilleul-Othon, laquelle démission a été reçue et acceptée. Après laquelle, présentation faite à ladite cure ainsi vacante par noble et puissant homme Jean, seigneur de Rieux, comte d'Harcourt, à cause de son domaine dudit lieu d'Harcourt, en faveur de Front Bruin, prêtre, auquel ladite cure de Saint-Germain du Tilleul-Othon, ainsi vacante, a été conférée »[2].

Le 15 janvier 1518, François 1er ordonnait une enquête sur l'opposition faite par le clergé du Livradais à la levée de l'aide ou subside caritatif ordonné par Thomas du Prat, évêque de Clermont[3].

Le 18 janvier de la même année Thomas était institué par le chapitre de Saint-Julien de Brioude, *Brivatensis*, chanoine et comte de cette insigne église. En 1522, il était nommé abbé commendataire de Candeil, *Candelii*[4].

Après la mort d'Étienne Poncher, survenue le 24 février 1525, le chancelier du Prat, devenu veuf le

[1] *Gallia christ.*, II, col. 276, et *Instrumenta*, col. 101.

[2] Archives de l'Eure, G, 32, p. 180.

[3] *Catalogue des actes de François Ier*, V, n° 16548.

[4] *Gallia christ*, II, *Instrumenta*, col. 101. Candeil, abbaye de l'ordre de Cîteaux au diocèse d'Alby, fondée en 1152, à 4 lieues S.-O. d'Alby, d'une valeur de 2.600 livres.

Digitized by Google

19 août 1508, de Françoise de Veyny, avait été nommé par le roi archevêque de Sens[1], malgré les protestations du chapitre, qui, de son côté, avait élu son archidiacre, Tristan de Salazar. Du Prat fit saisir le temporel de l'archevêché, mais il ne put entrer dans son diocèse qu'après sa mort, et dans sa cathédrale que pour y être enterré. Il fallait bien, cependant, pourvoir à l'administration du diocèse et tout au moins s'y faire représenter. Antoine nomma son frère, l'évêque de Clermont, son vicaire général tant au spirituel qu'au temporel; et en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés, Thomas institua à son tour, par lettres données à Sens le 7 août 1525, comme vicaire général de ce diocèse, Guillaume du Prat, grand-archidiacre de Rouen[2]. C'était son neveu, qui devait lui succéder, en 1528, sur le siège de Clermont.

En 1520 ou 1522, Thomas du Prat avait pour suffragant ou auxiliaire Pierre d'Albon ou d'Albot, *de Albo*, évêque d'Ascalon ou de Bethléem[3], chanoine de Clermont. Une

[1] En 1522, le chancelier du Prat, dans le but d'augmenter les finances royales, avait enlevé à la ville de Sens l'administration de Villeneuve-le-Roi, et l'avait accordée, moyennant finances, à des officiers spéciaux. La ville avait été obligée de racheter chèrement ses anciens droits perdus. D'autres griefs blessaient encore au cœur le chapitre de Sens, et donnaient à son animosité contre Antoine du Prat les formes les plus âpres. Le Concordat de 1516 avait retiré aux chapitres leur droit d'élection, et les nominations épiscopales faites par le roi soulevèrent les réclamations capitulaires, non seulement à Sens, mais à Pamiers en 1520, à Rodez en 1529, à Auch en 1539 (Marquis du Prat, *Vie d'Antoine du Prat*, 1857, p. 250-254.)

[2] *Gallia christ.*, II, *Instrum.*, col. 101. Lorsqu'au mois d'août 1517 le chancelier du Prat vint à Rouen, avec le duc d'Alençon, tenir au nom du roi les Etats de Normandie, il sollicita pour son fils Guillaume le titre de grand archidiacre de Rouen, qui ne lui fut accordé que plus tard.

[3] Depuis l'année 1204 jusqu'à la Révolution, les évêques de Bethléem (autrefois siège d'Ascalon) résidèrent dans un faubourg de Clamecy. (M. l'abbé Crosnier, *Monographie de la cathédrale de Nevers*, 1854, in-8°,

Digitized by Google

délibération capitulaire, en date du 21 juin 1525, autorise le révérend père en Dieu Pierre d'Albon, suffragant du révérend évêque et docteur en théologie, à faire en tout temps, *qualibet die*, à une heure après-midi, des commentaires sur les Psaumes, dans la chapelle de Saint-Nicolas, au cloître de la présente église[3].

Le siège épiscopal de Clermont avait été occupé, de 1505 à 1516, par un prélat entreprenant et fastueux, Jacques d'Amboise, frère du cardinal archevêque de Rouen. Abbé de Cluny, il avait fait construire à Paris le bel hôtel qui porte encore ce nom. A Clermont, il orna sa cathédrale et son palais épiscopal de plusieurs décorations dans le style de la Renaissance, que l'on ne connaissait pas encore en Auvergne. Le comble de la cathédrale fut surmonté d'une crête élégante : sur le poinçon de l'abside se dressa une statue de la Vierge émergeant d'un Arbre de Jessé, et sur le milieu du chœur l'évêque fit construire une admirable flèche en charpente recouverte de plomb, que les anciens auteurs considéraient comme la merveille de la ville [4]. Jacques d'Amboise dota aussi la cité, en 1515, de sa première fontaine monumentale; on peut encore l'admirer aujourd'hui sur l'avenue Carnot.

Thomas du Prat ne manqua pas de continuer les traditions artistiques qu'il avait héritées de son prédécesseur. Il employa des sommes considérables à embellir et à meubler somptueusement son palais épiscopal, à

p. 295). Gams, *Series episcoporum*, p. 517, donne Philibert de Beaujeu comme évêque de Bethléem de 1524 à 1554.

[4] *Gallia christ.*, II, col. 297, et *Instrumenta*, col. 101.

[3] G. Desdevises du Dézert et L. Bréhier, *Clermont et Montferrand*, 1910, p. 70. H. du Ranquet, *La cathédrale de Clermont-Ferrand*, in-12, p. 28.

Digitized by Google

reconstruire les manoirs de Beauregard et de Mozun[1] dont les évêques de Clermont devinrent possesseurs par ses soins. Dans l'abbaye de Mozat, on voit encore sur des clefs de voûte et des linteaux de porte ses armes qui étaient : *d'or à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople, 2 en chef et 1 en pointe*. Pour l'avantage et la commodité de ses concitoyens, il fit construire plusieurs fontaines dans la ville de Clermont[2]. Il aurait voulu achever la nef de la cathédrale ; le désastre de Pavie fit ajourner les travaux.

Thomas du Prat se plaisait à favoriser les gens de lettres, et plus d'un savant trouva en lui un généreux Mécène[3]. En tête du *Pratum*, poème de plus de cinq cents vers composé vers 1520 par Pietro Rosetti, à la louange du chancelier du Prat, et sur la demande de l'évêque de Clermont, se trouve une épitre adressée par Josse Bade : « Inter primos reverendo ac observando Claromontensium episcopo Thomæ a Prato, christianissimi Francorum regis consiliario et sapientissimo et humanissimo. » En février 1522, Josse Bade lui dédie encore le tome III des *Opera venerabilis Bedæ :* « Inter primos reverendo... D. Thome a Pratis, Claromontensium episcopo dignissimo et vigilantissimo[4]. »

Assurément, ces épithètes sonores étaient d'obligation

[1] « Thomas du Prat se plaisait au chasteau de Beauregard qu'il embellit de riches meubles et tapisseries ; rebastit et répara les murailles du chasteau de Mozun, et acheva le logis neuf de l'evesché. » Le président Savaron, *Les origines de la ville de Clairmont*, Paris, 1662, in-fol.

[2] *Gallia christ.*, II, col. 296.

[3] Gilbert Ducher, dans une pièce de vers sur la mort de Thomas du Prat, l'appelle son Mécène (*Epigrammaton Libri duo*, 1538, p. 103).

[4] Ph. Renouard, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius*, 1908, III, p. 220, et II, p. 151 (Note communiquée par M. Emile Picot).

Digitized by Google

dans une épître dédicatoire ; mais les mérites et les vertus réelles de l'évêque de Clermont ont d'autres garants. Les auteurs du *Gallia christiana* disent que Thomas du Prat fut un évêque digne d'être grandement loué, *magna laude dignus* ; il était charitable et aimait les pauvres ; il détestait souverainement les flatteurs. Il introduisit dans son diocèse la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, donna plus de solennité à celle de saint Thomas, son patron, et par une ordonnance en date du 5 mai 1528, il établit que la fête de saint Marius ou Mary, prédicateur de la foi dans la Haute-Auvergne au temps de saint Austremoine, serait célébrée le 10 septembre [2].

On a vu que Thomas du Prat était fort versé dans la science du droit canonique et civil ; comme il était, en outre, conseiller du roi, il se trouva mêlé à plusieurs négociations diplomatiques.

Au mois d'août 1521, s'ouvrirent à Calais, sous la médiation hypocrite d'Henri VIII, des conférences qui n'eurent pour la France qu'un résultat, celui de paralyser ses efforts et d'entraver sa politique [3]. Le cardinal d'York, Wolsey, fut chargé de la direction de ces conférences contradictoires entre les députés de Charles-Quint et ceux de François 1er ; mais au même moment, Wolsey prenait les ordres de l'empereur et arrêtait avec lui les termes d'une alliance. Le chef de la mission française était le chancelier du Prat, qui avait avec lui son frère, l'évêque de Clermont. Les ambassadeurs restèrent

[1] *Gallia christ.*, II, col. 297.

[2] Marquis du Prat, *Vie d'Antoine du Prat*, 1857, p. 286.

[3] Pierre de Vaissière, notice sur Jean Barillon, dans *Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier du Prat*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1899, II, p. 28.

Digitized by Google

environ quatre mois à Calais ; il fut impossible de s'entendre sur les moyens de conclure paix ou trêve. Le 22 novembre, ils partirent pour rejoindre le roi à Compiègne. « Et pour ce que, ajoute dans son *Journal* Jean Barillon, secrétaire du chancelier du Prat, le cardinal d'York vouloit que quelqu'un d'entre eux demeurast à Calais jusqu'à ce qu'il en partist, M. le chancelier laissa M. de Clermont son frère et M. Denis Poillot, conseiller au Grand Conseil, lesquels demeurèrent à Calais jusques au xxvie jour du dict mois de novembre que ledict cardinal partit[1]. »

Quelques années après, sur l'ordre de François 1er, Thomas du Prat quittait Clermont, le 27 septembre 1528, pour accompagner à Ferrare Renée de France, seconde fille de Louis XII, laquelle était fiancée[2] au prince Hercule d'Este[3]. On comptait sur ce mariage pour sceller l'alliance du roi de France avec la République de Florence et le duc de Ferrare, Alfonse, dans la campagne que Lautrec entreprenait en Italie contre les Impériaux.

Au cours de ce voyage, l'évêque de Clermont tomba gravement malade et dut s'arrêter à Modène. Il y mourut, âgé de quarante ans, le 19 novembre 1528, et fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent. Pour se con-

[1] *Journal, etc.*, II, p. 332.

[2] « Le dimanche vingt huictiesme de juing 1528, le chancelier du Prat espousa, en la saincte Chapelle à la porte de l'église, Madame Renée de France, fille du feu roy Loys douziesme, au filz aisné du duc de Ferrare, italien. » *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 362.

[3] Vers 1534. Ordre du roi de payer aux héritiers de feu Thomas du Prat, évêque de Clermont, la somme de 1.080 livres tournois pour cinquante-quatre jours que dura le voyage fait par ledit évêque, sur l'ordre du roi, de Clermont, d'où il partit le 27 septembre 1528, à Ferrare où il devait accompagner la duchesse de Chartres et de Ferrare, pendant lequel voyage il décéda à Modène, le 19 novembre de la même année. (*Catalogue des actes de François Ier*, VII, n° 28606).

Digitized by Google

former à ses dernières volontés, on fit ses obsèques sans aucune pompe, et son convoi fut celui des pauvres. Par son testament, il fondait des aumônes, et léguait mille livres au chapitre de Clermont pour assurer des prières à son âme[1].

On ne peut se défendre de quelques mélancoliques réflexions en voyant ce prélat enlevé soudainement sur une terre étrangère, dans toute la force de l'âge, au milieu d'une carrière brillante, un peu absorbé peut-être par les soucis de la politique, mais fidèle, cependant, à remplir ses devoirs d'évêque et de pasteur de son troupeau. Il put, au seuil de la tombe, en faisant un retour sur son passé, juger combien sont fragiles et vaines les grandeurs humaines. Ce que son testament nous fait connaître, c'est que ses dernières pensées furent pour Dieu et pour les pauvres auxquels il légua de larges aumônes; il se recueillit dans des sentiments de pénitence et d'humilité, refusant tout pompeux cortège pour ses funérailles et ne demandant que des prières pour le salut de son âme.

Le tombeau de Thomas du Prat a disparu; aucune statue, aucun vitrail ne nous a conservé les traits de son visage; nous ignorons même si une inscription funéraire rappelle, sur les murs de la cathédrale de Clermont, le nom d'un évêque qui occupa, non sans gloire, le siège de Sidoine Apollinaire; mais il nous semble qu'en raison des souvenirs qui, chez nous, se rattachent à Thomas du Prat, une pierre commémorative, si modeste fût-elle, serait vraiment bien à sa place dans l'église du Tilleul-Othon.

[1] *Gallia christ.*, II, col., 296. Marquis du Prat, *Vie d'Antoine du Prat*, p. 288.

Digitized by Google

LA « PASSION DAVITIQUE » DE JEHAN FERÉ

ABBÉ DE LA NOE

(1523)

PAR M. ETIENNE DEVILLE, BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

L'abbaye de la Noë[1] qui s'élevait, comme on le sait, dans la vallée de l'Iton, à l'extrémité du village de la Bonneville, eut pour abbé, au commencement du XVIe siècle, un personnage dont le nom, et surtout les œuvres sont complètement tombés dans l'oubli. Son nom même, orthographié différemment par les rares auteurs qui l'ont cité, nous est parvenu avec quelques variantes qu'il convient de rectifier : il est appelé tantôt Ferry[2], Ferey[3], Feret[4], ou Feré[5]; si l'on s'en tient à l'ouvrage imprimé qui porte son nom et qui fait l'objet de ce travail, on verra que son nom était en réalité Jean Feré.

Ce nom de Feré est très répandu en Normandie, sur-

[1] Fondée au milieu du XIIe siècle, par Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre.

[2] *Dict. hist. de l'Eure*, I, 420.

[3] *Gallia christ.*, XI, col. 666.

[4] *Neustria pia*, p. 803.

[5] Aug. Le Prévost. *Mém. et Notes*, I, 366.

Digitized by Google

tout dans le département de l'Eure, où on le rencontre dès le XIIIe siècle. En 1235, Geoffroi Feré, du consentement de sa femme Mathilde, donne un gord à l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux[1] et vend, à peu près vers la même date, à Alice, abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, un pré et des rentes à Arnières, par conséquent tout près de la Bonneville[2]. Au XVe siècle, nous trouvons une certaine Durande Feré, prieure de Saint-Paul à Rouen, puis abbesse de Montivilliers[3].

En 1522, par conséquent contemporain de notre Jean Feré, un autre Jean Ferey était curé de Sainte-Marthe, canton de Conches[4]. Nous connaissons également un autre Jean Feré, seigneur de Durescu, Fontaine-la-Louvet et Malou, qui fut successivement conseiller et secrétaire des rois François Ier, Henri II et Charles IX ; il avait, par sa charge, acquis des richesses immenses et, en 1560, ainsi que le prouve une inscription découverte en 1864, avait fait construire le Manoir à Drucourt[5]. Le 3 avril 1570, il avait acquis de François de Montmorency le fief de Malou à Saint-Pierre-de-Cormeilles[6].

Bien qu'il nous soit impossible de rattacher Jean Feré, abbé de la Noë, à aucune de ces familles, nous pen-

[1] Izarn. *Notice historique sur la commune de Saint-Germain-lès-Evreux*, Evreux, 1875, p. 18, 333, 337.

[2] *Dict. hist. de l'Eure*, I, 145. Le Prévost. *Mém. et Notes*, I, 134.

[3] Ch. de Beaurepaire, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. VII, 1878, p. 375.

[4] *Dict. hist. de l'Eure*, II, 818.

[5] *Revue de Rouen*, janvier 1864. — *Dict. hist. de l'Eure*, I, 457; II, 197. Fournier. *Histoire du canton de Thiberville*, p. 49, 63. Lottin de Laval. *Bernay et son arrondissement*, p. 127.

[6] *Dict. hist. de l'Eure*, I, 848.

Digitized by Google

sons que son origine normande est pour le moins probable.

Il fut appelé au siège abbatial de la Noë le 7 juillet 1506 ; il l'occupa pendant une période de quarante et un ans, jusqu'en 1547. Nous ne savons rien de sa longue administration, les documents pour cette époque font totalement défaut. On sait seulement qu'il était docteur en théologie et qu'il fut le dernier abbé régulier de ce monastère. C'est à lui qu'il convient de faire honneur des superbes stalles qui décoraient le chœur de l'église abbatiale, stalles si magistralement décrites par notre confrère M. Louis Régnier, dans un album richement illustré publié par les soins de la Société des Amis des Arts de l'Eure[1].

Jean Feré fut un personnage qui, de son temps, jouit d'une certaine réputation si nous en croyons le témoignage des historiens, puisque, même après sa mort, sa mémoire était conservée par une table décorée de peintures et placée sur l'autel, monument de pieuse reconnaissance qui, malheureusement, ne nous a pas été conservé. Son corps reposait dans la salle capitulaire de l'abbaye[2].

Jean II Feré a échappé aux recherches des bibliographes ; son nom ne figure dans aucun dictionnaire ni répertoire où sa qualité d'écrivain lui donnait pourtant droit de cité. Il y avait dix-sept ans qu'il gouvernait l'abbaye de la Noë, lorsqu'il publia la *Passion davitique*,

[1] *Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Album artistique et archéologique*, 3e série, Evreux, 1907. in-4°. Voy. p. 45 et suiv.

[2] Ex quadam illius ecclesiæ tabula super altare posita, variis decorata picturis : ubi notatur alia quamplura etiam fecisse (*Neustria pia*, p. 803) : De domo sua optime meritus legitur in tabula super altare posita. Defunctus jacet in capitulo (*Gallia christ.*, t. XI, col. 666).

Digitized by Google

qui parut à Paris, chez Jehan Petit, en 1523, le seul ouvrage connu de ce personnage [1].

Les exemplaires de ce livre sont fort rares; il en existe trois à notre connaissance: le premier, relié en maroquin rouge par Duru, fit partie de la collection d'Auguste Veinant, vendue par Tross, en 1855 [2]; nous le retrouvons, en 1867, dans la célèbre bibliothèque de Yémeniz [3] où il fut acquis par le libraire Bachelin-Deflorenne moyennant 150 francs. Porté au prix de 220 francs dans un catalogue à prix marqués de ce libraire [4], nous ignorons le sort de cet exemplaire qui se trouvait encore, en 1876, chez le libraire Morgand [5].

Le second exemplaire, relié en veau antique, a fait partie de la bibliothèque du baron Jérôme Pichon [6]; il

[1] Jean Feré cultiva pourtant la poésie; je dois à l'obligeance de notre dévoué secrétaire de la section des lettres, M. E. Guillemare, l'indication d'un poème que notre auteur envoya au Palinod de Rouen en 1544. Il commençait par :

« De bien en bien, de grâce en grâce ay sceu ».

Guiot. *Les Trois siècles palinodiques*, édit. Tougard pour la Société de l'Histoire de Normandie, Rouen, 1898, t. I, p. 294.

[2] *Vente d'Auguste Veinant* (Paris, 20 décembre 1855), p. 3, n° 20. Vendu 71 francs. C'est sans doute l'exemplaire qui figura en 1815 dans le catalogue de Mac-Carthy (*Catalogue*, Paris, 1815, p. 104, n° 640), exemplaire relié en basanne et contenant en outre *La dévote exposition de l'Ave Maria*. Acquis pour 7 francs par De Bure, il passa dans le catalogue de sa vente (Paris, 7 décembre 1835 p. 11, n° 170, vendu 8fr.50), et aura été relié ensuite en maroquin par Duru. Cité par Brunet, *Manuel, Suppl.*, I, col. 489.

[3] *Catalogue de mes livres*, Lyon, 1865-66, 3 vol. in-8°; t. I, p. 42, n° 205. Sa vente, 9 mai 1867, p. 54, n° 205.

[4] Catal. d'octobre 1867, p. 3, n° 16.

[5] *Bulletin de la librairie Morgand*, t. I, janvier 1876, p. 121, n° 853, offert au prix de 250 francs.

[6] *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le baron Jérôme Pichon. Première partie*. Vente du 3 au 14 mai. Paris, 1897, p. 6, n° 21. L'auteur de la note insérée dans le catalogue de cette vente s'est mépris sur le sens de la dédicace des quatre vers latins qui se lisent au fol. 2v°; il dit que l'auteur du livre y est nommé Johannes Lothon. Or c'est précisément

Digitized by Google

contenait en outre un autre ouvrage de Jean Gerson, *La Mendicité spirituelle*, Paris, 1519; acquis moyennant 220 francs par le libraire Morgand, il fait aujourd'hui partie de la collection de M. C. Fairfax Murray à Londres [1].

Le troisième exemplaire appartient à la Bibliothèque nationale [2] qui l'acheta en 1883, moyennant 305 francs, par l'entremise du libraire Claudin. Cet exemplaire se trouve précisément avoir appartenu à un bibliophile ébroïcien, M. Perdrix, ancien fabricant de coutils à Évreux, dont la vente de la bibliothèque eut lieu à Paris en 1883 [3]. La description du volume, en tant que reliure, correspond parfaitement à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, celui que nous avons consulté pour notre travail.

L'ouvrage de Jean Feré, publié par les soins de Jehan Petit [4], libraire juré en l'Université de Paris, demeurant en la grande rue Saint-Jacques à l'enseigne de la Fleur de lys, achevé d'imprimer le 17 mars 1523, par maistre Pierre Vidoue [5], se présente sous la forme d'un petit in-4°

le contraire : Jean Lothon n'est que l'auteur des quatre vers qu'il adresse « Noano antistiti probatissimo », c'est-à-dire à Jean Feré, auteur de l'ouvrage.

[1] *Catalogue of a collection of early French books in the library of C. Fairfax Murray. Second part.* London, 1910, in-4°, p. 645-646, n° 434.

[2] Bibl. nat., acq. 91202. Rés. A. 17993.

[3] *Catalogue des livres rares, curieux et singuliers composant le cabinet d'un bibliophile normand.* Paris, Claudin. Vente du 10 janvier 1883, p. 3, n° 8.

[4] L'un des quatre grands libraires jurés de l'Université, exerça de 1492 à 1530. Voy. Renouard. *Imprimeurs parisiens*, p. 291 ; *Documents sur les imprimeurs libraires... ayant exerce à Paris de 1450 à 1600.* Paris, 1901 (*Société de l'Hist de Paris*), p. 22, 120, 214, 215, 298, 302; *Bull. Soc. hist. de Paris*, 1893, p. 125 ; 1894, p. 40, 47, 48, 49, 53, 83, 158, 165, 168, 180, 214 ; 1895, p. 74.

[5] *Vidœus ou Vidovaeus Vernoliensis*, né à Verneuil, maître ès arts,

Digitized by Google

de 122 feuillets non chiffrés, sans réclames, mais avec signatures ainsi disposées :

2 ff. prélim. sans sig. a par 4; b-d par 8; e par 4; f par 4; g par 8; h par 4; i par 8; k par 4; l par 8; m par 4; n par 8; o par 4; p par 8; q par 4; r par 8; s par 4; t par 8 et v par 4.

Il est imprimé en caractères gothiques, à longues lignes; les pages entières ont 31 lignes, soit une hauteur de $0^{m},150$ et une largeur de $0^{m},095$ sans compter les marges qui sont un peu rognées dans l'exemplaire qui nous a servi. Le filigrane du papier offre une tête de bœuf[1]. Il est relié en peau de truie sur ais de bois avec ornements à froid sur les plats, dans le style du XVIe siècle, tranches dorées. Reliure moderne. Pas de titre au dos, mais six fleurons à froid.

L'ouvrage est illustré de 24 figures sur bois, y compris la marque de Jehan Petit et les armes de l'abbaye. Il n'y a en réalité que 22 figures puisque deux y sont reproduites deux fois. Toutes ces gravures sont encadrées d'un filet noir, affectent la forme rectangulaire et mesurent en largeur $0^{m},070$ et en hauteur $0^{m},090$, sauf la marque et les armes dont les dimensions seront indiquées plus loin.

Les premiers plans de ces figures sont en général formés par de larges lignes noires profondément entaillées sur fond blanc. Des carrelages en damier, noir et blanc, carrés ou losangés, les remplacent quand il s'agit de scènes d'intérieur.

libraire juré et imprimeur, exerça à Paris de 1510 à 1544, gouverneur de la confrérie de Saint Jean l'Evangéliste en 1524. Voy. Renouard, *Imprimeurs*, p. 366; *Documents*, p. 70, 278, 299 : *Bull. Soc. hist. de Paris*, 1893 p. 121 ; 1895, p. 83.

[1] Voy. C.-M. Briquet. *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier*, t. IV.

Digitized by Google

Les arrière-plans sont presque toujours en blanc, le sujet s'enlève sur le fond mat du papier[1]. Quelquefois ils sont formés par de larges lignes horizontales[2] ou verticales[3], aussi profondément incisées que celles des premiers plans.

Les remarquables figures, qui présentent des scènes de la Passion, sont évidemment inspirées de primitifs flamands ou allemands[4]. On connaît deux autres séries, presque identiques, des mêmes sujets qui ont paru dans deux ouvrages à Anvers, antérieurement à celui qui nous occupe.[5] On pourrait encore rapprocher ces planches de la suite connue sous le nom de « Delberg-Schreiber Passion ». En prenant pour type de comparaison la planche de Pilate se lavant les mains (fol. I 8), on remarque dans les ouvrages anversois quelques légères différences dans les lignes horizontales constituant le fond. Nous citerons encore une reproduction espagnole de cette planche où, à l'inverse, les ombres sont constituées par des lignes noires sur fond blanc, employée par P. Hurus, à Saragosse, en 1498[6]. Cette planche paraît avoir été dessinée d'après Martin Schongauer[7].

L'impression, en caractères gothiques, dont Pierre

[1] Fol. L 1, 7, 8 ; M 1 ; N 4 ; T 5, 8 ; V 3, 4.

[2] Fol. F. 1 ; G 2 ; I 1.

[3] Fol. I 3 et 8.

[4] Max Lehrs. *Geschichte und kritischer katalog des deutschen... franzosischen kupferstichs im XV jahrhundert.* Wien, 1908-10, in-fol., vol. I, n° 37 ; vol. II, n° 149 et suiv.

[5] *Leven ons heren Jesus Cristi.* Antwerp. den Grooten Mortier, 17 octobre 1503; *Fasciculus Mirre.* Antwerp. Henric Eckert, 18 janvier 1518.

[6] Amand-Durand et Duplessis. Œuvre de Martin Schongauer. Paris, 1881, in-fol.

[7] Heabler. Early printers of Spain dans Bibl. Soc. Monographs, t. IV, pl. XVII.

Digitized by Google

Vidoue se servait ordinairement pour les beaux livres sortis de ses presses, est agrémentée de grandes initiales à fleurs sur fond criblé [1], de petites lettrines fleuries sur même fond [2] et d'une seule capitale tout à fait simple [3].

Le titre de l'ouvrage occupe le fol. 1, il est disposé de la manière suivante : Passion Davitique du be || noist et tres doulx Jesuschrist composée par Reverend || pere en Dieu Jehan Fere | abbe de la Noe || au diocese Devreux ||

Au-dessous, marque peu commune de Jehan Petit non reproduite par Silvestre [4]; L. 0m,063 ; H. 0m,082.

On la vend à Paris par Jehan Petit libraire iuré en || luniversité : Demourant en la grand rue Sainct || Jacques, a lenseigne de la fleur de lys ||

Le verso de ce feuillet est blanc.

Fol. 2. Fig. sur bois représentant la scène de l'Ecce homo. Au-dessous, une prière commençant par ces mots : O benignissime Domine Jesu Christe res= || pice digneris super me miserum peccatorem || ... (8 lignes).

Fol. 2vo. Fig. sur bois représentant les armes de l'abbaye de la Noë, H. 0m,058 ; L. 0m,090, flanquées de deux lions comme supports, la crosse en pal derrière l'écu. Dans le bas à gauche, on perçoit une moucheture d'hermine, probablement la marque du graveur.

Ces armes, que le rédacteur du Catalogue de la collection Fairfax Murray a prises à tort comme celles de Jean Feré, sont celles des comtes d'Évreux de la maison de France, devenues aussi celles de la ville d'Évreux.

[1] Fol. 3, 6, 20, 25, 35vo, 43, 69vo, 85vo, 107, 110, 113vo, 115, 121vo.

[2] Fol. 2, 10vo, 19, 24vo, 26, 28vo, 35, 36. 40, 40vo, 43, 44, 51vo, 53vo, 57, 57vo, 61, 63, 63vo, 70vo, 71vo, 74vo, 78, 78vo, 85, 107, 113vo, 114vo, 115vo, 117vo, 118.

[3] Fol. 40vo.

[4] *Marques typographiques*. Paris, 1853, in-8o.

Digitized by Google

Passion Davitique du be

noist & treſdouls Jeſuchriſt Compoſee par Reuerend pere en dieu Jehan Fere/ Abbe de la Noe, Au dioceſe Deureux.

ACQUISITION N.° 91.202

On la vend a Paris par Jehan Petit Libraire iure en luniuerſite: Demourant en la grand rue ſainct Jacques: A lenſeigne de la Fleur de lys.

Digitized by Google

Ioannes Lothoy Noano antistiti probatissimo bene precatur.

Sic Vita Nestoris tibi
Offensa nunquam sanitas
Christi placentem gratiam
Beatitudo compleat.

Digitized by Google

Nous ignorons à quelle époque et dans quelle circonstance l'abbaye de la Noë prit ces armes : nous savons toutefois qu'au XIVe siècle elles figurent sur des sceaux appendus à des quittances pour les rentes que l'abbaye percevait sur les domaines royaux[1]. Les auteurs du *Dictionnaire historique de l'Eure*, t. I, p. 418, constatent la présence d'un sceau « semé de fleurs de lis, brisé d'une bande » sur des pièces du XIIIe siècle émanées d'une famille du Plessis. Nous savons d'autre part que Simon de Montfort, comte d'Évreux, fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye : il est possible que cette dernière en ait pris les armes en souvenir des libéralités reçues ; on connaît plusieurs exemples de ce genre. Notamment l'abbaye de Saint-Évroul qui portait pour armes celles des Grandménil. Quoi qu'il en soit, ces armes, avec la crosse en pal, se retrouvent sur l'un des panneaux sculptés des stalles de la Noë conservées dans l'église du Plessis-Sainte-Opportune, avec cette seule différence que la bande, au lieu d'être componée, y est simple[2].

Au-dessous de la figure sur bois qui a fait l'objet de cette digression on lit :

Iohannes Lothon Noano antistiti probatissimo || bene precatur ||
Sit vita Nestoris tibi
Offensa nunquam sanitas
Christi placentem gratiam
Beatitudo compleat.

Fol. 3. ▬ Passion davitique du très doulx et || benoist Jesuscrist || . Fig. sur bois représentant la crucifixion ; à droite les Juifs, au-dessus d'eux une banderolle sur

[1] Bibl. nat. coll. Gaignières, vol. 297. Le Prévost. *Mém. et Notes*, t. I. p. 366.

[2] Voy. *Album...*, *loc. cit.*, pl. XV.

Digitized by Google

laquelle on lit les paroles du centurion : Vere filium Dei erat iste (Matth. XXVII, 54). Les autres figures sur bois se trouvent : fol. a 3, le Christ au jardin des oliviers ; au premier plan, trois disciples endormis ; — fol. b 4, le baiser de Judas : le Christ remet l'oreille au serviteur du grand-prêtre et saint Pierre rentre son épée dans le fourreau (10 personnages) ; — fol. c 5, Jésus devant Anne (4 personnages) ; — fol. d 3, Jésus devant Caïphe qui déchire ses vêtements (4 personnages) ; — fol. d 6, Jésus subit les outrages au prétoire (10 personnages) ; — fol. f 1, Jésus devant Pilate (5 personnages) ; — fol. g 2, Jésus devant Hérode (même planche qu'au fol. c 5) ; — fol. h 2, la Flagellation (3 personnages) ; — fol. i 1, le Couronnement d'épines (5 personnages) ; — fol. i 3, l'Ecce homo (même planche qu'au fol. 2) ; — fol. i 8, Pilate se lavant les mains (6 personnages) ; — fol. l 1, le Portement de la croix (9 personnages) ; — fol. l 7, l'arrivée au Calvaire, Jésus est abreuvé de fiel et de vinaigre (5 personnages). Le graveur n'a pas suivi la tradition : le Christ n'est pas en croix et on ne lui présente pas l'éponge au bout d'un roseau ; il est assis, les mains croisées sur la poitrine, et un soldat lui présente un gobelet ; — fol. l 8, le Christ est dépouillé de ses vêtements (6 personnages) ; — fol. m 1, Jésus est attaché à la croix (7 personnages) ; — fol. n 4, la Crucifixion (même planche qu'au fol. a 1) ; — fol. t 5, la Mise au tombeau (7 personnages) ; — fol. t 8, le Christ mort sur les genoux de sa mère (5 personnages) ; — fol. v 3, la Résurrection (4 personnages) ; — fol. v 4, la résurrection des morts (7 personnages) ; le Christ est assis sur un arc-en-ciel, ayant sous ses pieds le globe du monde ; il a les mains étendues ; son visage est encadré, à gauche

Digitized by Google

d'un rameau fleuri, à droite d'une épée nue. Au premier plan, deux personnages nimbés agenouillés et des morts, sortant de leurs tombeaux.[1]. Au-dessous on lit :

A lhonneur de Dieu || a esté faict et compose ce || present livre intitulé la passion || Davitique du tresdoulx et benoist || Jesus-christ : par Reverend pere Jehan || Fere Abbe de la Noe. Et imprime a Pa || ris par maistre Pierre Vidoue || pour honneste || personne Jehan Petit libraire iuré en luniversité || ed (sic pour de) Paris. Demourant en la grant Rue sainct Jac || ques a lenseigne de la fleur de lys. Ce XVII iour de Mars || Lan mil cinq centz vingt et troys. ||

Le verso de ce feuillet est blanc.

L'ouvrage ne comporte aucune division, aucun chapitre ; pourtant sa disposition offre une particularité qu'il est bon de noter : des fragments plus ou moins longs, empruntés aux quatre Évangélistes, sans aucune indication de référence[2], précèdent un commentaire émaillé

[1] Cette scène du Jugement dernier, en présence de la Vierge et de saint Jean, est un thème iconographique que l'on retrouve, avec quelques variantes, dans de nombreuses gravures du XVe siècle. Voy. Schreiber. *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois* Berlin, 1891, t. I, nos 598-623. Une gravure, analogue à notre sujet, se trouve reproduite dans Baumeister. *Formschnitte des fünfzehnten jahrhunderts in den sammlungen des furstlichen hauses Œttingen-Wallerstein zu Maihingen.* Strassburg, 1913, t. I, p. 12, pl. 43.

[2] Voici l'indication des versets empruntés aux Evangiles, reproduits suivant leur ordre de publication : A 2vo, Matth. XXVI, 37. 38 ; 3vo, Luc, XXII, 42 : B 2, Luc, XXII, 43, 44 ; 4vo, Matth., XXVI. 47 : C 5vo, Joan. XVIII, 13-14, 19-23 : — 7vo, Joan., XVIII, 15 ; Marc, XIV, 69, 70 ; Matth. XXVI, 75 ; D 3, Matth., XXVII, 1 ; Marc, XIV, 58-60 ; Matth., XVI, 63 ; Marc, XIV, 61 ; Luc, XXII, 67-68 ; Matth. XXV, 64 ; Luc, XXIII, 70 ; Matth., XXVI, 65-68 ; Joan., XXVIII, 28 ; Matth., XXVII, 2-8 ; F 1vo, Matth. XXVII, 11 ; Joan., XXVIII, 29-31 ; Luc, XXIII, 2 ; Matth., XXVII 12-14 ; Joan., XVIII, 33 38 : — G 2vo, Luc. XXIII, 5-11 : — G 5, Luc, XXIII, 13-16 ; Marc, XV, 7 : Matth., XXVII, 15-18, 20 21 ; Luc., XXIII, 20 ; Matth., XXVII, 22 ; Luc. XXIII, 21-23 ; Joan., XIX, 1. 2 ; Matth., XXVII, 29 ; Joan , XIX, 4-13 ; I 7vo, Matth., XXVII, 19 ; Joan., XIX, 14-15 ; Matth., XXVII, 24, 25 ; Marc, XV, 16 ; — L 1, Marc, XV, 20 ; Joan., XIX, 17 ; Luc., XXIII, 26-31 ; L 7vo, Luc, XXIII, 33 ; Matth., XXVII, 34 ; Joan., XIX, 19-24 ; — N 4, Matth., XXVII, 41. 42, 40, 44 ; — O 3, Luc, XXIII, 34, 39-43 ; Joan., XIX, 25-27 ; Matth., XXVII, 46-49 ; Joan., XIX, 28-30 ; Luc,

Digitized by Google

de versets des psaumes, suivi d'une oraison en latin.

A l'inverse de Macé de la Charité qui traduisit la Passion aux environs de 1300 [1], Jean Feré a presque laissé de côté les récits des événements, s'en tenant beaucoup plus à la partie oratoire. Le titre de « Passion davitique », donné par l'auteur à son livre, provient de l'emploi fréquent des versets des psaumes dans le cours de sa rédaction. Un examen sérieux de l'ouvrage permet de se rendre compte du genre de travail auquel l'auteur s'est livré. En dehors des textes évangéliques reproduits, l'auteur s'est attaché à rechercher, uniquement dans les psaumes, des passages pouvant servir de commentaire aux textes publiés [2]. C'est donc avant tout un travail de

XXIII, 46-47 ; Matth., XXVII, 50 ; Joan., XIX, 30 ; — S 1, Luc, XXIII, 44, 45 ; Marc, XV, 38 ; Matth., XXVII, 51, 52 ; — S 4vo, Luc, XXIII, 47-49 ; Matth., XXVII, 56 ; T 3vo, Joan., XIX, 31-34 ; — T 5. Marc, XVI, 42 ; Luc., XXIII, 50, 51 ; Marc, XV, 43-45 ; Matth., XVIII, 58 ; T 8, Joan., XIX, 38-42 ; Matth.. XXVII, 60 ; Luc, XXIII, 54, 55 ; Matth., XXVII, 61 ; Luc, XXIII, 56.

[1] Voy. Gaston Paris. *Histoire littér. de la France*, t. XXVIII, p. 208. Jean Bonnard *Les Traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, Paris, 1884, p. 67.

Un relevé des textes reproduits dans les 30 premiers feuillets donnera une idée de l'érudition de Jean Feré ; la recherche demande beaucoup de temps, d'autant plus que l'auteur n'indique jamais les versets, se contentant de noter le seul numéro d'ordre des psaumes : LXXXIV, 14 ; LIV, 8 ; CXXIII, 5 ; CXXXIX, 12 ; LXVIII, 21 ; CXLII, 4 ; LIV, 8 ; CXLI, 1-3 ; CXVIII, 10 ; CXLI, 6-8 ; XCIII, 19 ; LIV, 18, LXXXVII, 9 ; XXI, 12, XXXVII, 18 ; XXX, 13 ; XXXVI, 24 ; XX, 13 ; LVII, 9 ; LXVII, 34 ; XVIII; 27 ; CXIV, 4 ; XLI, 8 ; LXXXVIII, 48 ; LIV, 23 ; CVIII, 9 ; LXXV, 17 ; LXXXVII, 10 ; LIV, 14, 15 ; XL, 10 ; XXXV, 13 ; LXXXVIII, 39 ; LXVIII; 5 ; CXVIII, 61 ; CXLIV, 9 ; XXI, 17 ; XVI, 11 ; LXI, 5 ; XXI, 7 ; XXI, 4 , XIX, 9 ; LXXVII, 9 ; XI, 1 ; XXXVII, 7 ; LV, 2 ; XXXIV, 16 ; CXVII, 13 ; CI, 4 ; XXXIX, 13 ; XXXVII, 12 ; LXXXVII, 41 ; XXXIV, 11 ; CXXXI, 6 ; XVIII, 10 ; XXI, 13 ; CXVIII, 155 ; CIII, 19 ; XXVI, 12 ; LVII, 9 ; IX, 2 ; XLI, 8 ; XLIX. 3 ; CIII, 32 ; CXLVIII, 8 ; XVII, 8 ; XXIV, 16 ; XLI, 5 ; XVII, 27 ; XLI, 4 ; L, 19 ; XXXVII, 18 ; CXL, 5 ; CXIX, 7 ; LXIII, 3 ; XX, 12 ; CXVIII,160 ; V, 10 ; XVIII, 8 ; XXX, 14 ; XXXIV, 11 ; XXXVIII, 2 ; CXLIII, 5 ; LXXIV, 3 ; XLIX, 3 ; II, 7 ; III, 8 ; XLIV, 8 ; XIII, 1 ; LXXII, 9 ; XCIII, 21 ; XXXVIII, 10 ; XXI, 17 ; XXXIV, 16 ; LXXXIII, 10 ; LXXIX, 4 ; CVI, 20 ; L, 11 ; XLIII, 3 ; LXVIII, 8, 24 ; C. 5 ; XXXII, 4 ; CVIII, 18.

Digitized by Google

compilation relié par des gloses, des invocations et des prières qui en rendent parfois la lecture difficile. Toutes ces gloses ne sont pas toujours raisonnables ; quelques-unes sont dénuées de toute valeur, ne contenant que les explications symboliques les plus fantaisistes. L'auteur, très prolixe, paraît pourtant assez versé dans la connaissance de la Sainte Écriture ; il fait preuve de beaucoup plus de sagacité que d'imagination ; son livre est trop sentencieux, trop dogmatique, empreint de mysticisme dont la subtilité défie parfois l'analyse. C'est à peine si l'on trouve dans son style cette curiosité dans l'archaïsme de la forme, l'emploi de ces expressions parfois si typiques, qui font toujours le bonheur des philologues. Le seul côté pittoresque de son récit, c'est de l'avoir écrit en français, sans même essayer de lui donner le moindre soupçon de couleur locale. Il parle le langage de son époque, se sert pour son récit des mêmes expressions que s'il eût raconté un évènement actuel : c'est ainsi que le tribunal de Pilate est appelé cour laïque, celui de Caïphe, cour d'église et les divers officiers, des huissiers, des sergents, etc[1].

Jean Feré semble avoir fait quelques études juridiques ; les expressions, qu'il emploie fort à propos, témoignent de sa compétence en jurisprudence, signe caractéristique d'un Normand.

Nous savons qu'il était bachelier en théologie ; la recherche des sources qu'il a utilisées pouvait nous

[1] Cette indépendance du traducteur à l'égard du latin se manifeste dans beaucoup d'écrits bien antérieurs. Dans une traduction française du Livre des rois (Ms. franç. 9562) Heli est « evesches », Abner « maistre cunestables de la chevalerie » de Saul ; le langage est celui des chevaliers du temps des croisades. Voy. Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge*. Paris, 1884, p. 55.

Digitized by Google

donner, dans une certaine mesure, une idée de son savoir. S'il fallait porter un jugement d'après ce seul ouvrage, on serait obligé de convenir que ses connaissances n'étaient pas très étendues. A part quelques livres de la Bible : la Genèse, le Lévitique, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, les Psaumes, Isaïe, les Évangiles et les Épitres de saint Paul, on y trouve quelques rares citations empruntées à saint Augustin, saint Bernard, saint Chrysostome, saint Denis, Eusèbe, saint Jérôme, Nicolas de Lyre, Origène, Orose et saint Thomas.

La lecture de son livre est un véritable pensum que nous nous sommes volontairement imposé, pour vous le faire connaître ; aussi réclamons-nous toute votre indulgence pour les quelques moments d'ennui que pourra vous causer un examen, aussi rapide que possible, de l'œuvre du cistercien de la Noë.

L'auteur commence par rappeler l'excellence de la méditation de la passion :

« Devote auditoire se nous sommes bons crestiens et vrays amateurs de nostre Saulveur et Redempteur Jesus : nous debvons avoir memoire et souvent imprimer en nostre cuer la passion tres douloureuse, très piteuse et très ignominieuse que luy a pleu souffrir pour nootre salut et redemption de nature humaine... »

Tout de suite, nous entrons dans le jardin des Oliviers où le Christ n'est pas venu seulement pour

« prendre ses plaisances et ses esbatz et délices mondaines en odoremens de fleurs et aultres esbatemens voluptueux comme font plusieurs au jardin de délices de ce présent monde moult dangereux et périlleux... »

La solitude extrême de ce jardin éloigné convenait à Judas pour

« parfaire son entreprinse, cest assavoir de livrer sa marchan-

Digitized by Google

dise, qui estoit son maistre, promise bailler et livrer aux juifz ces marchantz... »

Un mot de ce jardin pour nous parler du torrent de pénitence par lequel il nous faut passer, si nous voulons parvenir au paradis :

« En ce jardin estoit ung torrent causé souvent deaues et pluyes qui descendoient impetueusement des montagnes, faisantes leurs cours en grande impetuosité au millieu de la vallée où estoit ce jardin planté de cèdres, arbres de si bon odeur, quilz donnoient fuicte aux bestes venimeuses... »

Dans ce jardin, le Christ a fait et réalisé six mystères que Jean Feré développe longuement jusqu'au récit de l'arrivée de Judas accompagné des

« Ministres et serviteurs de Pylate, président en court laye, portans armes de guerre... les serviteurs de Anne et de Caïphe, evesques et presidentz en court deglise... marchoient armez et embastonnez de glaives de guerre avec lanternes et fallotz, fournis aussi de cordes et liens... »

Toute cette scène de l'arrestation a fourni à l'auteur plusieurs pages remplies de considérations et de rapprochements, fort ingénieux assurément, mais qu'il nous faut passer, nous en tenant autant que possible au récit historique.

« Nous avons à veoir présentement comment nostre doulx Jesus a esté traicté en la court déglise de Anne qui avoit esté levesque de lannée passée, devant lequel ont amené les gens tant de court deglise que de court laye... En ceste court déglise a esté examiné de ses disciples par Anne, juge ecclesiastique, disant : Où sont tes disciples et de quelle autorité as-tu assemblé telle compagnie ? Que veux-tu faire de si grand college ? ...Repond moy en mon interrogation et demande. »

Le récit des mauvais traitements que le Christ endura de la part de la populace mérite d'être cité :

Digitized by Google

« Les aultres le frappoient du genoul, les aultres le tiroient par le menton en luy faisant le barbouquet et les aultres luy grimoient les dentz et rechinoient. Les ungs le boutoient par devant et les aultres par derrière si rudement qu'il faisoient cheoir en la renverse. Les aultres sur luy et ses cheveulx espandoient la gresse de crassetz et fallotz flammans en luy perchant et entrant en sa chair jusques aux oz. Les aultres le tiroient par la barbe et par les cheveulx en les y arrachant a poigneez... »

Cependant saint Pierre et saint Jean avaient suivi leur maître, mais

« de loing, par crainte, comme font plusieurs maulvais chrestiens... »

puis, le triple renoncement de Pierre que nous voyons ensuite :

« ...depuis le temps du premier chant du coq a mynuict jusqu'au matin, vacquoit en oraison et grands pleurs... pourquoy, sur soy portoit tousiours ung moucheoir pour essuyer les larmes qui yssoient de ses yeulx... »

Caïphe avait assemblé

« ung couvent de tres maulvais religieux ; duquel couvent Cayphe estoit labbé et Anne estoit le grand prieur, les moynes estoient les anciens du peuple, les scribes et les pharisiens ; les novices estoient les ministres et promoteurs et sergentz diceulx... »

Parlant de Judas, venant confesser son crime, mais n'ayant pas la pensée de se le faire pardonner :

« Il avoit esté cause de faire ung licol à mectre au col de son maistre, parquoy estoit bien raison que luy mesmes se mist le lay au col par lequel il sest pendu et estranglé. »

« Apres que en la court de léglise de Caïphe, injuste et odieuse, nostre benoist Jesus eust esté condampné à mort injustement et à tort et sans cause, par sentence inique et damnable et non juridique, pour avoir dit vérité... messieurs de la court ecclésiastique ont présenté Jesus à Pilate pour lui donner telle peine et torment de crucifiement. Mais Pilate, en suivant la coutume romaine qui estoit

Digitized by Google

jamais ne condampner homme que premièrement l'accusation du criminel ne fut ouye... »

Nous passons l'interrogatoire si connu de Pilate que l'auteur entremêle de considérations plus ou moins subtiles; il met dans la bouche de ses personnages de véritables discours de théologiens, appuyés sur des textes des psaumes.

« Pilate apres que a entendu des accusateurs de nostre Jesus quil estoit galilean et que Herode estoit juge ordinaire du peuple de Galilée, pour garder sa justice renvoie Jesuchrist à la secularité de Herodes qui estoit en Hierusalem pour sollemniser les paques comme les juifz... »

Hérode, qui avait beaucoup entendu parler de Jésus, désirait ardemment le voir espérant que :

« devant luy fairoit plusieurs choses nouvelles et raconteroit plusieurs menteries et choses joyeuses que désiroient avoir tous mondains... »

Son espoir ayant été déçu, Hérode

« veoiant que Jesus ne lui donnoit aucune response, l'a estimé homme fol et simple et comme innocent, et pour son approbation la revestu du vestement blanc... »

Ce vêtement blanc, l'auteur le compare à l'aube que le prêtre revêt pour célébrer la messe :

« vostre aulbe blanche représente tel vestement, laquelle aussi vous signifie que ne plus ne moins que l'aulbe est blanche par plusieurs eaues après qu'elle a esté tessue de plusieurs filz par le tixerant devant quelle soit aulbe... »

Après nous avoir montré Pilate cherchant à soustraire Jésus à la haine de ses ennemis, en invoquant des axiomes juridiques, qui prouvent que notre auteur était assez versé dans la connaissance et la pratique des lois,

Digitized by Google

nous voyons le Christ revêtu

« d'ung habit de pourpre tout viel et tout rompu pour luy faire plus grande dérision... »

Ce manteau, c'est la chasuble du prêtre :

« O messeigneurs les prestres vous portés par honneur et reverence le vestement sacerdotal appellé casuble, représentatif du vestement de pourpre de Jésus... »

Il insiste même sur la forme de ce vêtement, qui doit être

« bien long et bien large et bien ront, qui demontre que vostre charité doit couvrir toutes vos œuvres vertueuses pour les faire rondes cest à dire parfaictes... »

La couronne d'épines

« estoit ainsi quon dit vulgairement de jonmarins dure, aspre et poignante et picquante, tellement que se les hommes cheminoient dessus, chaussés leurs souliers, ilz les perceroient et en seroient fort blessés... »

aussi,

« le sang departoit de la teste de Jesus et venoit en si grande habundance qu'il arrousoit son front, ses joes et son col.

La scène du couronnement, la remise du roseau en *guise* de sceptre, les outrages subis par le Christ, sont *racontés* sans détail, sans aucun souci de recherche et de mise en scène ; la conduite de Pilate irrite l'auteur qui se répand en justes invectives contre ce juge :

« O Pilate tu es ung maulvais juge... juge arrogant et presumptueux de te vanter de ta puissance... »

L'intervention de la femme de Pilate, à laquelle d'ailleurs ce dernier ne fait nulle attention

« pour autant que c'estoient diz de femme... »

permet à l'auteur un curieux rapprochement :

Digitized by Google

Et postquam venerunt in locum q̄ vocabatur caluarie: dabāt ei bibere vinum mirrhatū felle mixtū. et nō accepit. et cū gustasset noluit bibere et ibi crucifixerūt eum. et exuerunt illū vestibus suis. et cū eo alios duos: vnū a dextris: et alterā sinistris mediū autem Jesū. et adimpleta est scriptura. q̄ dicit. et cum iniquis reputatus est. et imposuerunt super caput eius causā ipsius scriptā. Scripsit autē titulū pilatus. hic est Jes⁹ nazarenus rex iudeorū. Hūc ergo titulū multi legerūt iudeorū. Et erat scriptū hebraice grece ⁊ latine. Dicebāt ergo Poncio pilato pōtifices iudeorꝝ. Noli scribere rex iudeorꝝ. sed quia ipse dixit rex sū iudeorꝝ Rn̄dit pilatus Quod scripsi: scripsi.

Maīte-nāt a uōs a veoir ce que a este faict sur ceste montaigne a nostre doulx Jesus. primierement a este faict a nostre doulx Jes⁹ ainsi que on faict

Opera manuum mearum ne despicias.

A lhonneur de dieu
a este faict et compose ce
present liure intitule la passiõ
Davitique du tresdoulx et benoist
Jesuchrist : par Reuerend pere Jehan
Fere Abbe de la Noe . Et imprime a Pa-
ris par Maistre Pierre Vidoue/pour honneste
personne Jehan Petit libraire iure en luniuersite
ed Paris. Demourant en la grant Rue sainct Jac-
ques a lenseigne de la fleur de lys. Ce pvii. iour de Mars.
Lan mil cinq cens vingt et troys.

Digitized by Google

« O ame dévote tu doibz entendre que ne plus ne moins que le dyable par la femme avoit apporté la mort infernale, aussi par la femme de Pilate le dyable cestoit efforcé empescher la mort de Jesus de paour que ne perdist par la mort de Jesus son auctorité sur la mort[1]. »

Cette simple citation nous donne un échantillon des comparaisons dont l'ouvrage est ainsi farci. La sentence rendue, reste l'exécution. On apporte la croix qui

« avoit quinze piedz de long et quatre de grosseur, le tronc mis en la roche estoit de cèdre, le bois tendant en hault estoit de cipres et le transversal de palme et la table dessus escripte de olive[2]... »

Le départ du prétoire, la scène du portement de la croix à travers les rues de Jérusalem, sont racontés en quelques lignes d'une sécheresse déconcertante. Décidément l'auteur n'est pas un habile metteur en scène, rien ne l'émeut. C'est un théologien qui accumule des arguments dont la subtilité et la préciosité fatiguent et ennuient. Ces exclamations continuelles ne sont pas le résultat d'une émotion non contenue, d'un épanchement du cœur, ce sont des effets oratoires voulus et recherchés par l'auteur.

[1] Cette légende du diable apparaissant à la femme de Pilate se retrouve dans l'*Histoire de la Bible*, par Herman, chanoine de Valenciennes, au XIIe siècle (Bibl. nat. ms. franç. 2162, fol. 70v°) ; *La Bible des sept estaz du monde*, composée par Geoffroi de Paris, en 1243. (Bibl. nat. ms. franç. 1526, fol. 102c.

[2] Geoffroy de Paris, dans sa *Bible des sept estaz du monde*, nous apprend que la croix fut faite du bois du pommier du paradis terrestre :

Del pumier où la pume fu
Chou fu li bos u la croix fu.

(Bibl. nat. ms. franç. 1526, fol. 189c). Pour tout ce qui touche l'arbre de la croix, voy. Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, Paris, 1884, p. 192 et surtout l'important travail de M. Musafia, *Sulla legenda del ligno della croce* publié dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, LXIII, 165 et l'étude très complète de M. W. Meyer, *Die Geschichte des Kreuz holzes vor Christus*. Munich, 1881.

Digitized by Google

Nous arrivons au Calvaire ; on pourrait croire que Jean Feré va nous parler de la crucifixion, nous en décrire toute l'horreur : non. Il aime mieux évoquer le souvenir de ce serpent d'airain que Moïse montrait jadis aux Hébreux, le côté mystique le retient toujours. C'est ainsi que le breuvage donné à Jésus sur le Calvaire a besoin d'être comparé à un autre beaucoup plus mauvais :

« Qui est lie de vin aigre de dampnation et punition éternelle... »

Les scènes sont analysées rapidement, commentées et expliquées par tranches, d'où il tire toujours des conclusions pratiques propres à entretenir la dévotion. Après un long commentaire sur les dérisions faites à Jésus crucifié et sur les sept paroles qu'il a prononcées,

« Maintenant avons à considérer les créatures irraisonnables qui parlent par signes : comment bon religieux parolles de compassion de la mort de leur bon maistre et créateur et facteur... »

Paroles du ciel, par les ténèbres dont il se couvrit et que l'auteur cherche ainsi à expliquer :

« Aulcuns veulent dire (comme Origene) que telle eclipse a este faicte seulement au pais de Judée par interposition de nuees espesses comment ceulx degypte par trois jours. Les aultres (comme saint Denis et de Lira) disent que telle esclipse estoit causée par interposition de la lune entre la terre et le soleil ainsi qu'il advient quant est esclipse de soleil ; mais telle esclipse estoit causée supernaturellement pour autant que pour lors estoit plaine lune car il estoit la quatorziesme lune et adonc la lune estoit en grande distance du soleil ; laquelle lune, ceste esclipse passée, retourna en Orient et le soleil en Occident : après que eust esté par trois heures immobiles, qui ne se peult faire en esclipse naturelle. Les aultres (comme saint Hierosme et Chrisostome) disent que telle éclipse a esté universelle jouxte le texte évangelique, par retraction des rayons du soleil : moyennant la divine vertu qui fait miracles quant et comment il luy plaist. »

La scission du voile du temple :

Digitized by Google

« Cest vele estoit tres precieux (comme dict monsieur saint Chrisostome) car il estoit de pourpre et de bissé et estoit au temple situé entre la clergie et le populaire, mais y avoit ung aultre vele, qui estoit entre la clergie et le sanctuaire, et iceluy est demouré entier sans fraction, comme dict Origène. »

Le tremblement de terre :

« a esté du tonnoir par lequel la terre a esté esmue et a tremblé par tout universellement comme non puissante porter le peché horrible des juifz... par ce tonnoire (comme dict monseigneur sainct Augustin) quarante citez ont esté submerses et noyees en Thracie, et Eusebe dict en sa cronique que en Nicée cité de Bitinie, cest tonnoire a subverty et destruit plusieurs maisons, et semblablement, dict Orose, que en Asie eust tant de citez donnez par terre que le tribut y feust delaissé... »

Puis ce sont le centurion et les larrons, les parents et amis de Jésus. Tout le reste de l'ouvrage n'est qu'une suite de considérations n'ayant d'autre lien historique que les textes évangéliques reproduits. Il termine ainsi :

« Affin doncques que nous soyons participantz de l'efficace et vertu de la mort, passion et sepulture de nostre benoist saulveur et redempteur Jesus, mectons peine de ensepvelyr nos vices en nostre monument de pénitence et mectons une grosse pierre en l'entrée : qui est propoz de jamais ne departir de pénitence. Et finablement en ce monde nous resusciterons spirituellement de mort de coulpe de peché en vie spirituelle de grace. Et en la fin du monde corporellement resusciterons de mort naturelle en la vie et gloire éternelle : *quam nobis concedere dignetur qui pro nobis est hodie mortem passus. Amen.* »

Ces quelques extraits suffisent pour avoir une idée de l'œuvre de Jean Feré dans laquelle se manifeste un esprit monacal, tempéré par un langage de tabellion. Car ses connaissances juridiques étaient, pour le moins, aussi étendues que ses connaissances bibliques, patriotiques et historiques. Son style n'est pas toujours con-

Digitized by Google

forme à la bonne tradition littéraire ; il est sobre d'images et la nature ne lui a pas prêté sa palette : pas de descriptions, pas de fleurs, sauf les fleurs et les images de la Bible.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans son livre une œuvre composée selon le mode classique ; Jean Feré n'est pas un didactique à la manière des prédicateurs du XVIIe siècle, c'est avant tout un apôtre du cloître et peut-être sa « Passion davitique » a-t-elle été l'objet d'entretiens familiers dans le Chapitre avant d'avoir été écrite ? Les diverses allusions faites aux religieux dans le cours de l'ouvrage permettent cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas avoir trop présumé de l'intérêt de ce livre qui se présente à nos yeux sous une forme tout à fait séduisante : les tailles de la gravure y sont encore un peu grossières, mais l'invention en est heureuse ; la composition en est éclairée et dénote cette recherche de la vérité à laquelle les miniatures exécutées antérieurement nous ont habitués. La naïveté des expressions, la bonhomie des figures, exemptes de toute prétention, dissimulent pour ainsi dire les imperfections du dessin.

Nous savons qu'au commencement du XVIe siècle, une renaissance s'opéra dans la gravure comme dans les autres arts, toutefois certaines productions des presses françaises sont illustrées de ces bois archaïques, beaucoup plus anciens que le livre dans lequel on les insère. Le livre de Jean Feré se présente encore sous l'aspect de ces livres gothiques qui disparaîtront bientôt pour faire place à une impression nouvelle, plus en rapport avec les goûts raffinés des bibliophiles de la Renaissance. C'est une rareté bibliographique digne de piquer la

Digitized by Google

curiosité des amateurs de notre histoire littéraire. C'est un nom de plus à ajouter au catalogue, déjà si copieux, de nos célébrités normandes, cette tardive justice ne pouvait être mieux rendue que sous les auspices de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

PROCÈS TRI-SÉCULAIRE

POUR UN BANC

DANS L'ÉGLISE DU SAP (1490-1787)

PAR M. L'ABBÉ CH. GUÉRY, AUMÔNIER DU LYCÉE D'EVREUX,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Mémoire lu à la séance du 9 novembre 1913

Les Factums, nul ne l'ignore, fournissent aux sagaces observateurs de précieux renseignements d'histoire, d'archéologie, de droit, de généalogie, etc. Aussi la Bibliothèque Nationale en a réuni un si grand nombre que Corda n'a pas hésité à en dresser le catalogue. Celui que je désire étudier avec vous n'appartient pas cependant à cette collection, il est venu en mes mains par une enchère publique.

Ce factum [1] concerne l'église du Sap, jadis du diocèse de Lisieux, aujourd'hui du canton de Vimoutiers dans l'Orne. Il s'agit d'un droit honorifique disputé entre les habitants et noble dame Anne-Madeleine de Grieu, veuve de messire César de Vaumesle, écuyer, sieur d'Enneval,

[1] Solution pour Noble Dame Anne-Madeleine de Grieu, veuve de Messire César de Vaumesle, écuyer, sieur d'Enneval, dame des nobles fief, terre et seigneurie de la Fontaine-des-Champs, Paroisse du Sap, intimée en appel contre les Habitants en général de la Paroisse du Sap appelants, etc. A Rouen, de l'impr. de P. Seyer, 1787, 38 p. in-4°.

Digitized by Google

dame des nobles fiefs, terre et seigneurie de la Fontaine et des Champs. Afin de prouver la légitimité de son droit cette dame remonte, dans ses preuves, jusqu'à la fin du xve siècle, et nous fournit ainsi d'utiles données sur l'église et l'histoire de cette importante paroisse. Je serais tenté, ici, de parler de la famille de Grieu dont les nombreuses branches se trouvaient, dès le xve siècle, à Fontaine-la-Louvet et à Saint-Aubin-le-Vertueux (Eure), au Sap (Orne) et à Pont-l'Évêque (Calvados) ; d'énumérer les factums imprimés pour ces vrais Normands afin de défendre leurs droits ; ou même d'examiner si l'auteur de *Manon Lescaut*, soit parmi ses camarades du collège d'Harcourt, soit en venant à Évreux faire admirer son éloquence dans la chaire de la cathédrale[1], n'y aurait pas rencontré le type, ou du moins le nom, de son ineffable chevalier des Grieux. Recherches alléchantes, il est vrai, mais trop en dehors de notre factum.

La question litigieuse consistait simplement à savoir si le banc occupé par Anne-Madeleine de Grieu l'était à titre de droit honorifique, d'après elle, ou à titre de fieffe, selon les habitants.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les deux parties se basaient sur le même document dont voici le texte :

« A tous ceux qui ces présentes verront ou orront,
« Jehan Lesueur, écuyer, garde des sceaux des obliga-
« tions de la Vicomté d'Orbec, salut : Comme procès
« et discord fut mu et pendant en l'échiquier de Nor-
« mandie entre noble homme Gilles Thiesse[2], écuyer, et

[1] L'abbé Prévost d'Exiles, ancien bénédictin, prêcha le carême à Évreux alors qu'il avait de 22 à 25 ans, donc vers 1719 ou 1722, puisqu'il est né en 1695. On sait que son roman commence à Pacy-sur-Eure, ville qu'il traversa pour venir à Évreux.

[2] Sur le rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux, en 1562.

Digitized by Google

« demoiselle Luce de la Haye, sa femme ; icelui écuyer « sieur de la Harillière et de la Halboudière, et au droit « de la dite demoiselle, seigneur de la Fontaine et des « Champs, assis en la paroisse de Saint-Pierre du Sap, « et même seigneur de Montfort, d'une part..., touchant « ce que le dit écuyer et demoiselle disoient et soutenoient « avoir en l'église du Sap, devant l'autel saint Sébastien, « au droit de leur dite seigneurie de la Fontaine et des « Champs, une place et lieu pour ouïr le service divin, « qu'icelle chose lesdits tresoriers et paroissiens eussent « voulu contredire ; pourquoi, en la déduction d'icelui « procès, avoient eu plusieurs altercations et contesta- « tions, sur lesquelles ils eussent pu avoir plusieurs « débats et continuation dudit procès, pour lesquels « achever (terminer) et nourrir paix entr'eux, scavoir « faisons que, par devant Pierre Lamperière et Nicolas « Halbout, tabellions jurés et établis pour le roi notre « sire en ladite vicomté d'Orbec pour le siège du Sap, « furent présentes lesdites parties, c'est à savoir le dit « écuyer pour lui et soi faisant fort de ladite demoiselle « sa femme promettant qu'elle aura le présent contrat « pour agréable, faire ratifier si métier est, — d'une « part.

« Et vénérable et discrète personne, messire Jehan « Bréant, prêtre, Robin Duval et Jehan Duval, trésoriers « pour l'année présente en ladite église, Me Guillaume « Hersent, Jehan Benoist, Hugues Chesnot et Raoul

on trouve : « no 80, Anthoyne Thiesse, escuyer, seigneur de la Fontaine, X livres (fief au Sap, canton de Vimoutiers) ; no 82 : Charles Thiesse, escuyer, seigneur du fief du Tremblay, de la paroisse de la Halleboudière, VIII livres (canton d'Orbec) ; no 86 : Guillaume Thiesse, escuyer, seigneur de Montfort dit Chesney, en partie, VII livres (fief à Meulles, canton d'Orbec). »

Digitized by Google

« Esquillay, prêtre; Thomas de la Rocque, Jehan Gis-
« lain, Jehan Delaporte, Jehan Gislain, Guillaume Gis-
« lain, Jehan Le Bret, Jehan Boutron, Colin Jambon,
« Pierre Hersent, Henri Bret, Pierre Martin, Jehan l'Es-
« potelle, Jehan Goupil, Robin Monnies, Jehan Lemer-
« cier, Jehan Beuzelin, Jehan Esnault, Thibault Pichot,
« Jehan Chesnot, paroissiens, manants et habitants de
« ladite paroisse du Sap, pour eux et eux faisant fort
« pour les autres paroissiens d'icelle paroisse, promet-
« tant leur faire ratifier si métier est, — d'autre part.

« Lesquels pour le bien d'iceux et avoir accord entre
« eux, et de leur bonne volonté confessent du cas et dis-
« cord dessus dit en avoir transigé, pacifié, accordé et
« appointé par entre eux et au nom de ladite demoiselle
« et de leurs hoirs, afin d'être eux et leurs hoirs jouis-
« sant d'eux en leur terre et seigneurie de la Fontaine
« et des Champs, inhumés et ensépulturés dans ladite
« église et devant l'autel saint Sébastien, donnèrent,
« quittèrent et délaissèrent au trésor de ladite église de
« Saint-Pierre du Sap, et pour le profit et utilité d'icelui,
« vingt sols tournois de rente, du nombre de vingt-quatre
« sols tournois de rente à prendre et à cueillir et lever,
« par chacun an, pour le temps à venir, sur Pierre
« Codor[1]...

« Iceux trésoriers et paroissiens dessus nommés,
« pour eux et au nom que dessus, accordèrent et con-
« sentirent pour eux et leurs hoirs, savoir : que ledit
« écuyer et leurs hoirs, sieurs du fief de la Fontaine et

[1] Le factum dit : « Sur Pierre Verderie et ses héritiers, qui les est tenu faire audit Ecuyer, etc, » Et plus haut ajoutait aux mots et leurs hoirs « issans d'eux en leur terre et seigneurie de la Fontaine-des-Champs ».

Digitized by Google

« des Champs, savoir leur être, pour ouïr le service « divin en ladite église, devant l'autel saint Sébastien, « et qu'eux et leurs dits hoirs aient au lieu dit leur « sépulture et enterrement par les moyens et considé- « rations dessus dites, et qu'en ce lieu iceux écuyer et « demoiselle puissent faire construire une chapelle close, « à claire voie, à la délibération et ordonnance desdits « ci-dessus trésoriers et paroissiens dudit lieu, et en « telle manière que le divin service y puisse être fait et « célébré, et que ledit écuyer et demoiselle et leurs « enfants y puissent être, sans empêcher ledit service « et pour être ledit écuyer et demoiselle et leurs hoirs « participants aux bienfaits de ladite église, icelui ont « donné à ladite église une chappe de l'essence, couleur « et consonnance à une chasuble, tunique et devant « d'autel, de drap, donnés présentement en leur dite « église ; laquelle chappe ledit écuyer leur promet bailler « dans un an d'aujourd'hui ; et par ce moyen furent les- « dites parties contentes les unes des autres, et promirent « lesdites parties, chacun son fait et regard, vuider la « cour de l'Échiquier dudit procès et en prendre tel « congé qu'il appartiendra, promettant lesdites parties, « chacun en son fait et regard, et autant comme à eux « et à chacun d'eux le cas touche, le présent contrat « appartenir et avoir pour agréable, ferme et stable à « toujours, sans aller à l'encontre, etc. »

« Ce fut fait et passé le 23e d'avril, après Pâques, l'an « 1490, présence des susdits et Guillaume Leclerc, ainsi « signés. »

Il ne s'agissait donc pas simplement d'un banc, mais d'un banc *à claire-voie*, c'est-à-dire avec balustrades, droit distingué et attaché à un fief situé dans la paroisse.

Digitized by Google

De plus, par surcroît de générosité, Gilles Thiesse offrit à l'église une chape « de l'essence, couleur et conson- « nance à une chasuble, tunique et devant d'autel, de « drap, donnés présentement en leur dite église. »

Par conséquent les vingt sols de rente, l'offrande d'une chape complétant les autres ornements, furent établis pour avoir droit de sépulture devant l'autel de saint Sébastien après reconnaissance, par les trésoriers, du droit honorifique, cause du litige. Cet accord mis de suite à exécution, Gilles Thiesse et les siens usèrent du banc, pompeusement nommé chapelle à claire-voie, jusqu'en 1508, soit pendant dix-huit ans.

Alors neuf habitants, qui n'avaient pas signé le compromis, brisèrent le banc sous prétexte, non que le droit n'existait point, mais que cette chapelle empêchait les fidèles de suivre les offices au maître-autel[1]. Par arrêt du 14 juin 1508 ils reconnurent leur tort, acceptèrent de rétablir le tout et promirent de ne plus inquiéter à l'avenir les seigneurs de la Fontaine et des Champs. Voici les noms des neuf opposants : Robin Mercier, Jean Dauvergny, Pierre Giot, Étienne Hurel, Jean Giot fils d'Henry, Étienne Lotin, Jean Buffier, Jean Hurel et Guillaume de la Pille.

Le sieur de Grieu, écuyer, vicomte[2], constata le rétablissement de l'état primitif et le silence se fit sur cette question jusqu'en 1682 environ, c'est-à-dire pendant cent soixante-quatorze ans.

[1] Couriol (*Hist. de la commune du Sap*, Paris, Thunot et Cie, 1860, in-12) paraît imputer aux protestants cette destruction, car le 8 mars 1508, ils avaient entièrement brûlé le bourg du Sap. Mais l'auteur n'avait pas le factum qui donne la véritable raison de cet acte.

[2] Ce devait être Pierre II de Grieu, vicomte d'Orbec, voir la généalogie à l'Appendice (1re branche, IV).

Digitized by Google

On dut, vers cette époque, entreprendre des réparations à l'église du Sap [1] et, afin de les faciliter, la fameuse chapelle à claire-voie fut mise, provisoirement, dans le cimetière. Des soldats, en quartier dans la paroisse, ne trouvèrent rien de mieux que de la détruire et de la brûler, sans bien grande résistance des habitants. Le moment paraissait, effectivement, très favorable pour se débarrasser à tout jamais de cet odieux banc qui masquait l'entrée du chœur, car le seigneur de la Fontaine et des Champs était alors absent de son fief, mineur, ignorant par conséquent de ses droits, même honorifiques.

Sitôt les travaux terminés, les trésoriers commandèrent un banc semblable aux autres. Les années se succédèrent apportant sur les droits anciens un tel oubli qu'ils purent, en 1703, fieffer ces deux nouvelles places cinq livres dix sols, payées complaisamment par un particulier pour le sieur de Grieu, dont, disait-il, il avait vu les ancêtres toujours occuper cet endroit [2].

Aussi, grande fut leur stupéfaction quand, le 21 octobre 1717, ils se virent assignés par le seigneur de la Fontaine et des Champs afin d'obtenir permission

[1] Plusieurs fois la date de 1688 est inscrite sur les murs des fenêtres du chœur à l'intérieur, ce qui atteste que des changements et des travaux considérables eurent lieu effectivement; la construction du chœur, étant bien différente de celle de la nef, peut s'être opérée ou modifiée à cette époque. (Cf. Couriol, p. 146.)

A. Dallet, dans son article sur l'église du Sap (*Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne*, 1884, t. III, p. 211), dit aussi que le chœur avec ses quatre grandes fenêtres cintrées est de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. Notre factum permet donc de dire avec certitude qu'il est de la fin du XVIIe.

[2] Couriol dit au contraire : « 1703, procès du sieur de Grieux pour son banc d'église dont il se rend adjudicataire, moyennant 50 sous de rente. Le sieur de Gislain, père de la dame d'Henneval, se fit adjuger le banc contigu pour 60 sous; ils prirent possession immédiatement. »

Digitized by Google

« de réédifier la dite chapelle et un banc dans le même « lieu, en la même construction, et avec l'entrée et « avenues libres, le tout ainsi qu'il était autrefois, et que « les seigneurs de la dite terre en ont eu la possession « depuis tems immémorial ». A l'appui il y avait copie de la transaction de 1490, de la ratification de 1508, et « protestation de tous dépens, dommages et intérêts contre les trésoriers et paroissiens », en cas de contestation de leur part.

Pour éviter le rétablissement de cet odieux banc, honni de tous les habitants, et ne pas perdre les cinq livres dix sols à percevoir sur celui qui l'avait remplacé, les trésoriers eurent recours, comme les mauvais plaideurs, aux moyens dilatoires. Deux d'entre eux se présentèrent seuls d'abord, inutilement du reste, puisque l'assignation s'adressait au Trésor comme à la Paroisse. L'exploit, disaient-ils, avait été lu à la sortie de la grand'-messe, après l'annonce au prône que l'assemblée aurait à en délibérer, ils présentaient le certificat de l'huissier, bref le procureur du Roi prononcerait et on se soumettrait à la sentence.

L'avocat du Roi entendu, le juge ordonna une nouvelle convocation des habitants pour le dimanche 28 novembre afin de délibérer sur le droit du sieur de Grieu, d'en dresser un procès-verbal et de le rapporter, dans la huitaine, à l'audience.

L'affaire se gâtait, mais en bons Normands ils continuèrent la résistance par un moyen bien connu : la force d'inertie. François le Comte, vicaire du Sap, affirma que le dimanche 28 l'assemblée ne put délibérer, faute de titres ; le dimanche 5 décembre il n'y eut, à la réunion, que trois paroissiens qui demandèrent naïvement

Digitized by Google

la liste des locations de bancs depuis 1703. Les trésoriers, complices de leur ignorance prétendue, répondirent que cette liste était aux mains de Me Albert Benoist, leur curé, actuellement en voyage à Loches, ville éloignée du Sap de soixante lieues. Malgré tous ces délais ils voulurent fournir, le 7 décembre 1717, un procès-verbal de leur délibération *avant l'audience*, mais le tribunal, le même jour, les força, par son ordonnance, à délibérer définitivement le dimanche suivant, faute de quoi *six des principaux seraient contraints jusqu'à la somme de deux cents livres chacun pour les y obliger*.

Le sieur de Grieu présenta, le 9 décembre 1717, les originaux de ses titres aux trésoriers Duval et Théribout, en sorte que les habitants reconnurent nécessairement, dans leur assemblée, le droit du sieur de Grieu, « l'exer-« cice de sa possession et la cause de son interruption ». Le dimanche 12 décembre, en présence de François le Comte, vicaire du Sap, ils certifièrent « avoir con-« naissance d'avoir vu un banc, enclos de balustrades, « appartenant aux sieurs de Grieu, il y a environ tren-« te-cinq ans, devant le dit autel saint Sauveur, qui en « ce temps là étoit l'autel saint Sébastien, lequel depuis « a été détruit et déclarent ne s'opposer au droit dudit « sieur de Grieu, et qu'ils s'en rapportent à la justice ».

La justice d'alors prenait son temps, laissant aux parties tout loisir de chercher et de trouver des titres. Bref le procureur du Roi prit communication des unes et des autres, tira ses conclusions, conformes à l'avis du siège, et le 6 juillet 1718, neuf mois après l'assignation, fut rendue la sentence suivante :

« Nous avons le dit sieur de Grieu maintenu en la « possession d'avoir une chapelle, séance et sépulture,

Digitized by Google

« lui et ses successeurs, dans la dite église du Sap, « devant l'autel saint Sauveur, autrefois saint Sébas- « tien, laquelle chapelle et séance il est permis d'enclore « de balustrades à claire voie, suivant ses titres, et en « l'état qu'elle étoit anciennement, en payant néanmoins « par lui à la fabrique vingt francs de rente foncière et « irraquitable mentionnée dans la transaction du « 23 avril 1490, dépens compensés, etc. »

Comme les habitants n'avaient point, en réalité, contesté le droit du seigneur, mais simplement opposé des moyens dilatoires, les frais furent *compensés*, ils payèrent leurs dépens et le sieur de Grieu *le rapport*, *les conclusions du procureur et le coût de la sentence* qui lui fournissait un nouveau titre.

Heureux d'être rentré en possession de ce droit honorifique, il rétablit son banc, mais, par une modération très louable, il supprima de lui-même la balustrade, *objet de distinction* pour sa personne sans doute, gênante pour une partie des paroissiens, *summum jus, summa injuria*[1]. Et le nouvel état de choses se maintint soixante-huit ans.

Comment, malgré l'autorité invincible d'une transaction sur procès en 1490, l'autorité non moins forte de la chose jugée en 1508, et la reconnaissance judiciaire de leurs auteurs en 1718, contredire à nouveau un droit si légalement appuyé ? Pourquoi troubler une possession de soixante-huit ans alors que le motif principal d'irritation, l'horripilante balustrade, n'offusquait plus

[1] Mais il fit mettre, vis-à-vis de son banc, contre la muraille, un lambris formant décoration à l'église, surmonté d'un écusson à ses armes (Couriol, p. 176). Les de Grieux blasonnaient : *de sable à 3 grues d'argent 2 et 1.*

Digitized by Google

la vue des fidèles? *L'auri sacra fames* est la seule explication de cette ingrate conduite des trésoriers de l'année 1785. « Le trésor est préjudicié, disent-ils. Il y « a plus d'un siècle que la dame d'Enneval et ses auteurs « occupent le banc dont il s'agit sans payer aucune rétri- « bution. Sa place de banc auroit au moins produit « 10 liv. par an, et 15 liv. depuis les défenses faites « en 1772, par cette dame, de la subhaster.[1] »

Voilà donc le procès engagé de nouveau après une délibération, disent les adversaires, *du Curé, Trésoriers, Gentilshommes, Habitants en général, et possédants fonds de la Paroisse du Sap; signée*, ajoutent-ils, *de deux Seigneurs et de vingt-huit principaux habitants, la plupart anciens Trésoriers.*

Or le curé avait signé la délibération, mais sans donner sa voix, ce qui était contraire au règlement. On reconnaît bien là le caractère de Me Théodore de Saulty dont M. Le Gallois disait : « pacifique, peu zélé, de peu de talent et donnant l'absolution à tout le monde[2] ». Inutile d'ajouter que plus tard, prêtre assermenté, il prêta tous les serments requis, toucha sa pension, se rétracta sous le Concordat, devint curé du Sap-André, etc.

Parmi les seigneurs possédants fiefs au Sap en 1785, *il y* avait, dit notre factum, MM. le marquis de Cairon, Mallard de la Varende, de la Houssaye, ancien capitaine de cavalerie, le chevalier du Bocage, gendarme de la Garde ordinaire du Roi, trop connus par leur délicatesse et leur justice pour avoir désapprouvé la juste réclamation de la dame d'Enneval. » Au nombre des vingt-huit principaux habitants signataires, il faut en retrancher treize ou qua-

[1] Vendre à l'encan.

[2] Arch. de l'Orne, Notes de M. Le Gallois.

Digitized by Google

torze qui n'avaient point voix délibérative, à cause de la modicité de leur impôt[1], tels que : François Parquet, épicier ; Charles Delamare, toilier ; Jean le Blancvillain, toilier ; François Fouquet, fils René ; Jacques Dubois, linotier ; Charles Hacher qui n'était même pas sur le rôle ; Jean Plumé, fils Jacques, rotier ; Christophe Godefroy ; Nicolas Robin, non inscrit sur le rôle ; Jacques Robin, fils Jacques, inscrit, mais comme pauvre ; Nicolas Hamel, fils Jacques, cordonnier ; Louis Plumé, fileur de laine ; Charles Rouvrey, fils Jacques, toilier.

Le chef de la cabale paraît bien avoir été René-Claude Le Roy, sieur du Bourg[2], soutenu d'un nommé Briquet (collecteur porte-bourse pour l'année) et de quelques autres comme le chevalier de La Roque[3] dont on avait surpris la bonne foi et le chevalier de Bocquencey qui venait d'acheter non une propriété ni, à plus forte raison, un fief, mais une simple maison.

La dame d'Enneval, au contraire, outre les seigneurs avec fief, avait encore pour elle, au Sap, les propriétaires suivants : Dagu de Vallage ; Richer, notaire ; Beauvais ; les frères Duval de la Duvallière ; Charpentier ; Tanneur ; Saussay ; Derme ; Chartier ; Beauplant ; Channon ; Delahaye ; les frère Vitrouil ; Noël Hurel ; les frères Girette ; Anfrye ; Corbière, etc. Quelques-uns de ces noms se retrouvent parmi les seigneurs et notables signalés

[1] Selon le règlement de la Cour, en date du 21 décembre 1784, ceux qui ne payaient point 10 livres du gros de la taille n'avaient pas voix délibérative à l'assemblée de la commune.

[2] Cf. son portrait par Couriol, p. 188

[3] Cf. Couriol, p. 155. A la page 171 il analyse le mémoire des habitants qu'il avait entre les mains et qui est aujourd'hui perdu. Malheureusement l'auteur n'est pas conséquent avec lui-même, dans un endroit il approuve le sieur du Bourg en blâmant la dame d'Esneval et à la page 188 dit tout le contraire.

Digitized by Google

par l'abbé Piel (*Insinuations de Lisieux*, t. V, p. 897).

Deux trésoriers, l'un sortant et l'autre en exercice[1], protestèrent contre cet inique procès; vingt-cinq ou trente habitants, à la suite de MM. Mallard de la Varende[2], seigneur de la Saussaye, de la Varende, seigneur et patron des Authieux, de Papion, etc., firent de même, déclinant toute responsabilité et participation aux frais; tout fut inutile, les factieux l'emportèrent.

Sur quoi, du moins basaient-ils leurs prétentions? D'abord sur un aveu du fief de la Fontaine et des Champs rendu par Nicolas Thiesse, en 1601, sur celui de Nicolas de Grieu déposé le 26 novembre 1630, aussi bien que sur celui de François-Charles de Grieu, en date du 8 août 1703. Dans ces trois aveux, disaient-ils, les seigneurs du fief ne mentionnent pas leur droit de chapelle, donc ce n'était qu'une location. Généralement, en effet, les aveux renfermaient tous les droits et avantages attachés à chaque fief et il est très étonnant que ce droit honorifique ne figure sur aucun de ces trois ou quatre aveux.

Comment supposer, en effet, qu'après la transaction de 1490, la ratification de 1508, Nicolas Thiesse n'ait pas songé, afin de se mettre en garde contre de nouvelles réclamations, à mentionner ce droit dans son aveu

[1] Jacques Gislain et Michel Marguerie (Couriol, p. 173).

[2] Cette famille blasonnait : *d'azur à la fasce d'or chargée d'un fer à cheval de sable cloué d'argent de six pièces et accosté de deux losanges de gueules.*

Le comte Robert Mallard de la Varende, fils du comte de la Varende, officier de marine, décédé, et de la comtesse née Laure Fleuriot de Langle, et petit-fils de l'amiral comte de Langle, commandeur de la Légion d'honneur, a épousé le 2 juin 1910, dans l'église Saint-Pierre de Neuilly, Mlle Jeanne de Mauduit, fille du marquis et de la marquise née de Maistre. Les témoins étaient Mlle de la Varende, sa sœur, le comte de Vendeuvre, le comte d'Estutt d'Assay, la comtesse R. de Maistre, etc.

Digitized by Google

de 1601? Il est étrange encore que Nicolas de Grieu, nouveau possesseur du fief, ne l'ait point signalé non plus dans son aveu du 26 novembre 1630, copié probablement sur le précédent. Rien à dire du jeune François-Charles de Grieu, puisqu'en 1703 il ignorait non seulement ses droits, mais n'en possédait même pas les titres. Un oubli s'explique pour le bornage d'une terre, pour une corvée désagréable, une redevance minime, et ne se comprend point pour un droit aussi frappant que celui-là dont le souvenir s'avivait chaque dimanche, ou même en semaine, par l'assistance aux offices.

Si donc les seigneurs du fief n'ont jamais inscrit leur droit dans leurs aveux c'est qu'ils regardaient leur banc, non comme un droit honorifique, mais comme une fieffe, tout aussi bien que leur sépulture devant l'autel pour laquelle Gilles Thiesse avait offert vingt sols de rente, plus une chape. Le factum répond à cette objection que, dans les aveux simples, le détail n'est pas nécessaire et que les omissions se trouvent comprises dans la clause finale *si plus y a, plus avoue tenir*, etc. Ceci ne résout rien! Un droit, discuté déjà si opiniâtrément dans les chicanes antérieures, devait figurer dans les aveux suivants.

Cette regrettable omission devenait d'autant plus dangereuse que la dame d'Enneval ne pouvait fournir aucun aveu avec déclaration de ce droit réel et attaché au fief de la Fontaine et des Champs. Ce fief, d'après elle, était un trois-quarts de haubert, relevant du roi, à cause de son domaine d'Orbec ; l'autre quart était dans les mains de l'abbaye de Saint-Évroult, sous la dénomi-

[1] *Traité des fiefs à l'usage de la Normandie*, par M. de la Tournerie, p. 456.

Digitized by Google

nation du fief de Trémont, mais, ajoutait-elle, le patronage de l'église est attaché au sien et non à celui des moines, attendu que l'abbaye n'avait pas fait bâtir l'église du Sap, antérieure au monastère même ; ce quart de fief faisait anciennement partie de celui de la Fontaine, c'est pourquoi l'abbaye était toujours appelée aux gages plaiges. Les habitants répondirent que le fief de Trémont n'avait jamais fait partie du fief de la Fontaine, mais qu'il était un fief plein de haubert, membre de la baronnie de Saint-Évroult depuis le XIe siècle et que de tout temps le patronage et la présentation à la cure du Sap avaient appartenu à cette baronnie sur le terrain de laquelle le cimetière et l'église sont situés. Enfin les trésoriers, en citant la sentence du 6 juillet 1718, disaient que le sieur de Grieu avait été maintenu dans la possession de son banc *en payant néanmoins à la dite Fabrique* 20 *sols de rente foncière et irraquitable, mentionnée dans la transaction du* 14 *avril* 1490, par conséquent qu'il s'agissait non d'un droit, mais d'une fieffe.

Or la juriprudence avait changé sur ce point, en Normandie, depuis quelques années. Un cas semblable avait été jugé à Falaise, le 6 janvier 1736, et confirmé par un arrêt de la Grand'Chambre conformément aux conclusions de M. Le Bailli, avocat général. Jacques Bignon, sieur de la Tirière, seigneur du fief de Fresne, préten-

[1] Cinq fiefs situés au Sap relevaient de Breteuil d'après les registres de Philippe Auguste : *De Sapo, V feoda.* Robert III, comte d'Artois, reçut en 1322 en apanage le comté de Beaumont-le-Roger, les vicomtés d'Orbec, de Conches et de Breteuil. Dans un état des fiefs de la vicomté d'Orbec (de laquelle dépendait le Sap) on voit que quatre fiefs et un arrière-fief étaient tenus du » « Roy nostre Sire « Arrière-fief de la Sergenterie du Sap, n° 1. Le Sap. Jehan de la Fontenne, tient de Jehan du Doit demi-membre, prisé 12 livres 10 sols de rente par an. »
Bibl. nat. Ms. Supp. fol. IV, 2797.)

Digitized by Google

dait qu'à ce fief étaient attachées deux places de banc : l'une en la paroisse de Couterne[1], l'autre en la chapelle du Bignon[2]. En vertu de ce droit il revendiquait les places induement occupées, à l'église de Couterne, par Julien Challemet, sieur des Montins. La sentence portait que le seigneur patron, seul, avait droit de banc dans le chœur et que les autres bancs fieffés l'étaient uniquement à vie, comme il avait été jugé, le 27 juillet 1731, pour deux particuliers d'Alençon qui réclamaient des bancs, fieffés par leurs ancêtres dans l'église de cette ville.

Forts de ces deux décisions, rendues près d'eux, les habitants du Sap présentèrent d'autant plus hardiment leur requête que les seigneurs de la Fontaine n'avaient jamais eu séance dans le chœur, mais les religieux de Saint-Évroult, patrons et présentateurs à la cure de temps immémorial. On ne prenait pas au sérieux, en effet, la réponse de la dame d'Enneval « que la conduite des religieux dans tous les siècles avait été, après une donation ou une aumône, de chercher aussitôt à ennoblir leurs fonds en les reportant au souverain, comme fiefs tenus de lui ». Une telle affirmation, sans aucune preuve à l'appui, ne pouvait détruire une possession indiscutée et indiscutable.

Une sentence rendue au bailliage d'Orbec, le 17 juin 1785, ne les arrêta point. Que pouvaient-ils craindre ? Ils ne plaidaient point à leurs risques et périls, ils avaient pour eux une nouvelle jurisprudence, autour d'eux chacun se préparait pour une lutte contre les pri-

[1] Couterne (Orne), bourg sur la rive droite de la Mayenne, avec église romane.

[2] La chapelle du Bignon doit être la *Chapelle de Lignon*, vieil oratoire à 4 kilomètres de Couterne, à droite de la route de Couterne à Bagnoles. C'est un pèlerinage très fréquenté. Voir en outre *Traité des fiefs* par M. de la Tournerie, 1772, in-12, p. 456.

Digitized by Google

vilèges, les droits seigneuriaux, bref, le 4 janvier 1787 ils en appelèrent !

Si le factum de la dame d'Enneval comporte[1] déjà 38 pages in-quarto, que ne dut pas être celui de la paroisse ? On fit de « volumineuses écritures, de gros mémoires », le bienfaisant aveu fut copié, imprimé, « accompagné d'une addition au second mémoire », aussi imprimé ; on n'oublia pas les injures, assaisonnement habituel des factums, on cita les lois romaines, le fameux Domat pour les lois civiles, l'ordonnance du mois d'avril 1560, les arrêts du Parlement de Rouen, en un mot rien ne fut épargné pour remporter, cette fois, un triomphe complet. Les habitants y mirent le même acharnement que leurs ancêtres à se défendre contre les Angevins en octobre 1136 !

Ainsi, pendant plus de trois cents ans, la paroisse du Sap voit avec un déplaisir marqué ce banc à balustrades se dresser à droite de la nef, comme un défi ; à plusieurs reprises les trésoriers, sous la poussée haineuse de la population, le détruisent, mais en vain. Seront-ils plus heureux cette fois ?

Oui, cependant pas comme ils le croyaient. Une formidable tempête emporta privilèges, bancs, procédure. La Révolution vendit tout le mobilier de l'église, s'empara des rentes, des terres de la fabrique, tout disparut. En présence de ce colossal bouleversement, combien mes-

[1] Le mémoire des paroissiens préparé par Roger, avocat à Rouen, fut imprimé en 1787. C'est une réponse au factum de la dame d'Enneval, disant que son droit n'est pas honorifique, que la prétendue haine du sieur du Bourg contre elle est une invention, que tous les seigneurs, gentilshommes, habitants, sont d'accord avec lui, que les quelques partisans de cette dame ne sont que ses parents, ses vassaux, ses anciens domestiques, ses fermiers ou ceux qu'elle conduit par la crainte, tels que les marchands, son feudiste, etc. (Couriol, p. 171).

Digitized by Google

quine apparaît cette question de banc, alors si captivante pour les paroissiens ! On en parlait dans toutes les maisons, chacun discutait la défense de la dame d'Enneval. « Elle a calomnié, injurié le curé, les habitants, les trésoriers et le notaire du Sap », disaient les uns ; « elle a eu l'audace de rester dans son banc pendant la réunion de l'assemblée générale », racontaient les autres, alors qu'ils auraient dû admirer le courage de cette veuve défendant, seule, les droits de ses enfants mineurs.

Ainsi agissent les foules sous l'impulsion de meneurs ambitieux qui, à l'instar du sieur du Bourg, ne cherchent à évincer les autres que dans l'espoir de prendre leur place en se montrant, souvent, plus arrogants que les premiers possesseurs.

Tel était effectivement ce Claude le Roy, sieur du Bourg du Rouvray, auteur acharné de tout ce procès. « Violent et emporté, d'un caractère dur et opiniâtre, « écrit Couriol, ce gentilhomme était excessivement témé- « raire et imprudent en toutes choses. On l'a vu en « lutte dans les nombreux procès des paroissiens avec la « dame d'Enneval pousser cette affaire au dernier degré « d'impudence. Accoutumé à se voir obéi, il ne voulait « connaître aucun obstacle à sa volonté. » Aussi le 15 août 1792, jour de l'ouverture de la foire de Guibray, malgré le dévouement admirable d'Anne-Madeleine de Grieu, son ennemie jurée, qui le cacha quelques heures, il tomba, massacré par la populace irritée de ses bravades furibondes, les mains, les oreilles, la tête coupées et promenées triomphalement au bout de bâtons, de fourches, de faux, de rateaux, etc[1].

[1] Cf. Une journée révolutionnaire au Sap... par F. de Malvoue. *Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. XXXII, p. 302.

Digitized by Google

Sinistre conclusion de ce procès tri-séculaire et terrible châtiment d'un homme vindicatif, aveuglé par son orgueil et ses indomptables passions.

Un procès d'une aussi longue durée, terminé d'une manière si tragique, rempli de faits utiles à l'histoire, à l'archéologie, à la famille de Grieu qui, par ses treize branches, s'étendait dans les anciens diocèse d'Évreux, de Séez, de Lisieux et de Rouen, méritait, ce me semble, d'être mis plus amplement au jour.

APPENDICE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE GRIEU ORIGINAIRE DE NORMANDIE [1]

Armes : *De sable à 3 grues d'argent, 2 et 1, au pied levé.*

I. Pierre de Grieu (1419-1431), seigneur de la Fontaine-des-Champs, paroisse de Fontaine-la-Louvet (Eure), eut pour enfants :

1. Gilles, qui suit ;
2. Jehan, évêque ;
3. Richard, prêtre, curé de Lisores, Saint-Aubin et le Theil.

II. Gilles de Grieu, écuyer, anobli en 1467 moyennant 30 écus d'or, servit sous Charles VIII et Louis XI, testa en 1482. De lui :

[1] Cette généalogie est une compilation : 1° du Dossier bleu 332 du Cabinet des titres aux manuscrits de la Bibliothèque nationale ; 2° du Tableau généalogique 174 du Cabinet de d'Hozier, au même dépôt ; 3° des cinq volumes de l'Abbé Piel sur les *Insinuations du diocèse de Lisieux ;* 4° enfin, des précieux tableaux généalogiques de M. le commandeur H. Le Court, auquel nous offrons nos bien vifs remerciements pour son inlassable complaisance et la parfaite bonne grâce avec laquelle il vient au secours des travailleurs.

Digitized by Google

1. Gabriel, qui suit, auteur de la 1re branche, de Saint-Aubin;
2. Jean, qui suit, auteur de la 4e branche, de Grandouet;
3. Richard, prêtre;
4. Marie, épouse de Geoffroy de Nocey, esc.;
5. N. de Grieu, épouse de Pierre Rioult, esc., sieur d'Ouilly.

Ire Branche, dite de Saint-Aubin-le-Vertueux[1].

III. Gabriel de Grieu, écuyer, sieur de Saint-Aubin-le-Vertueux, époux de Christine Bellanger[2], dame de Saint-Aubin, fille du vicomte de Beaumont-le-Roger qui, après le décès de son mari, transigea, le 30 janvier 1484, avec les bénédictins de Bernay. D'où :

1. Pierre, qui suit;
2. Jean, sieur de Ballaunay, auteur de la 6e branche;
3. Robinette, mariée le 13 décembre 1484 à Guillaume de Malherbe, escuyer, sieur d'Escorchebeuf (commandeur Le Court);
4. Marcelle, épouse de Jean Fillon, lieutenant général d'Evreux, nièce d'Artus Fillon, évêque de Senlis;
5. Gabriel, prêtre, chanoine de Bayeux (Le Court).

IV. Pierre de Grieu, sieur de Saint-Aubin, vicomte d'Orbec ou receveur des deniers pour le Roi, époux de Marguerite Fillon, fille de Jean, écuyer, sieur de la Barre et d'Hélène de Caradas, mort avant 1524, inhumé dans le chœur de l'église[3]. D'eux vinrent :

1. Gaston Ier, qui suit[4];
2. Jeanne, épouse de Jean de Trihan, esc., sieur de Douville et Bourgeauville;

[1] Cf. *Recherches historiques sur Saint-Aubin-le-Vertueux*, par E. Niel, Louviers, 1895, in-8°. Cette branche figure au tableau V de M. Le Court.

[2] Jacques Bellanger, vicomte de Beaumont-le-Roger, achète, le 6 avril 1524, le fief du Hazey-Piquet, que Gaston de Grieu racheta le 22 avril 1642 (Cf. E. Niel, p. 24 et 29).

[3] Sa veuve fut en procès avec les bénédictins de Bernay à cause de la litre funèbre peinte à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, au décès de son mari, comme seigneur et patron de Saint-Aubin (Cf. E. Niel, p. 55).

[4] Gaston de Grieu, Jean de Grieu, Jeanne et Madeleine, enfants sous-âges de Pierre de Grieu, font un échange, le 26 mai 1523, donc Pierre avait eu quatre enfants, peut-être cinq en ajoutant Gabriel qui, dans ce cas, avait eu sa part puisqu'il ne figure point dans le partage (E. Niel, p. 35).

Digitized by Google

3. Gabriel, chanoine de Lisieux, 1541 (Le Court).

V. Gaston Ier de Grieu, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Paris en 1534. Epoux 1° de Catherine de Cayeux dite Alegrin [1], fille de Jacques, sieur de Dyan, conseiller au Parlement; — 2° de Anne de Viole, veuve de Sernac avec une fille du nom de Anne de Sernac qui épousa Charles de Romant, sieur de Betz, etc.; — d'où :

1. Marie (1er lit) épouse d'Esme de Chassy, sieur des Marets, chevalier de l'ordre du Roi, d'où les sieurs de Chassy;

2. Gaston II, qui suit (2e lit);

3. Marguerite (2e lit), épouse de Nicolas de la Place, sieur de Saint-Sulpice, conseiller au Parlement, d'où Nicolas, abbé d'Eu, conseiller et aumônier de la Reine et Adam de la Place, sieur de Presles, maître des comptes à Rouen.

VI. Gaston II de Grieu, seigneur de Saint-Aubin, de Vincelles, de Boispallais [2] et de l'Espinette, reçu conseiller au Parlement l'an 1603; prévost des marchands en 1610, chancelier de la reine Marguerite, homme de grande vertu, mort en 1624. Il avait épousé Marie Pignart (aliàs Pinart), fille de Pierre, maître des comptes et de Gillette de Cayeux dite Allegrin [3] dont le père était seigneur de Dampierre et de Chalifer, bailly de Langres, etc., d'où :

1. Gaston III, qui suit;

2. Charles, auteur de la IIIe branche;

3 et 4. Gabriel et Eustache, morts jeunes.

VII. Gaston III de Grieu, seigneur de Saint-Aubin, Vincelles, Livry près Melun, Buré, Boispallais et l'Espinette, conseiller, maistre d'hostel du Roy, gouverneur de Méry-sur-Seine, mestre de camp du régiment de Vitry (ou lieutenant-colonel), mort en 1624;

[1] Le commandeur Le Court dit : « de Cahier-Allegrin ». Gaston Ier fit hommage de sa seigneurie de Saint-Aubin à Henri, roi de Navarre, le 10 mai 1540, et était mineur en 1528. [Note fausse du Cabinet de d'Hozier, dernière pièce du dossier 174, puisque Henri IV ne naquit qu'en 1553]

Le 13 juin 1534 provisions accordées à Gaston de Grieu, licencié en lois, d'un office de conseiller lai au Parlement de Paris, vacant par la résignation de Jacques Allegrain, dernier possesseur. Examiné et reçu au Parlement le 7 et 8 août suivants. (Arch. nat., X1a 1537, reg. du Conseil, fol. 395vo et 397vo).

[2] Gaston de Grieu acheta le fief de Bois-Pallais, sis à Saint-Quentin-des-Iles et Saint-Aubin, le 16 octobre 1598 (E. Niel, p. 16).

[3] Le tableau du Cabinet d'Hozier dit : « de Françoise du Tillet ».

Digitized by Google

époux d'Anne du Tremblay, fille de Jean, trésorier de l'extraordinaire des guerres, receveur du marc d'or, et de Marguerite Choart. Elle était veuve en 1630, mère des enfants suivants :

1. Gaston IV, qui suit ;

2. Marie, dame de Livry, épouse de Jacques de Lionne, grand audiencier de France, d'où deux filles : la 1re, femme de Charles Amelot, maistre des requestes et président au Grand Conseil ; la 2e, épouse du marquis de Nonant, puis du marquis de Rochefort, de la maison de Rohan ;

3. Nicolas, prieur de Saint-Thibault, † le 3 septembre 1689 ;

4. Maximilien, chevalier de Malte, commandeur de Chelippes, † le 6 novembre 1683 ;

5. Isabelle, religieuse à Jouarre, d'où elle sortit en 1639 pour fonder un couvent avec Mme de Luynes, † en 1672 à Jouarre ;

6, 7 et 8. Guillaume, Pierre et Anne, morts jeunes [1].

VIII. Gaston IV de Grieu, seigneur de Saint-Aubin, le Hazeray et Noyseau, etc., président en la Cour des aides, charge qu'il vendit en 1640, Conseiller d'état en 1644, mort en 1678, époux en 1res noces de Geneviève Alix, fille de Simon, conseiller et secrétaire du Roi, morte en 1642 et qui avait pour mère Geneviève Lesaige ; — en 2es noces époux d'Elisabeth Viole, dame de Noyseau, veuve de Louis de Bucy, sieur de Merval, morte en 1660, fille d'Eustache, maistre des cérémonies, et d'Isabelle Testu ; — en 3es noces, 1661, de Françoise de Trecesson, veuve de Pierre de Gegadon, sieur de Querhotain, gouverneur de Port-Louis, fille de Pierre et de Gillette Hay, morte en 1679, sans postérité. D'où sont issus :

1. Gaston V, qui suit [2] ;

2. Simon, auteur de la 2e branche ;

3. Nicolas, vivant en 1674, seigneur de Vincelles en 1678, cy-devant écuyer ordinaire du Roi, maintenu le 17 août 1698 ;

4. Jean, né le jour Saint-Thomas 1641, capitaine en 1673, tué au combat de Sénef en 1674 ;

5. Marie-Geneviève, née le 8 avril 1636, religieuse à Jouarre, abbesse de Nogent-Lartault en 1680, prieure de Saint-Louis de Rouen en 1691, † le 24 janvier 1710 ;

[1] Le commandeur Le Court ajoute : 9. Geneviève, épouse de Richard de Montholon, esc., sieur de Péronzeau.

[2] Corda signale un factum pour messires Gaston, Simon et Nicolas de Grieu, légataires universels de feu messire Jean Le Saige payeur des rentes, appelants contre messire François Arnoul, etc. (Thoisy 217, fo 214).

Digitized by Google

6. Geneviève, religieuse à Jouarre en 1661.

IX. Gaston V de Grieu, né le 3 juillet 1633, seigneur de Saint-Aubin, capitaine et major au régiment de Bligny, fit partage avec Simon et Nicolas, ses frères, le 18 septembre 1678 ; épousa, en 1679, Elisabeth de Grieu, sa cousine, morte le 21 avril 1705 ; fut maintenu avec les siens le 17 août 1698 et mourut le 4 septembre 1704[1]. Sa cousine était fille de Gaston de Grieu, sieur de Grandpierre, conseiller aux requestes et de Denise Chesnelong. Ils eurent :

1. Gaston-Maximilien, né en 1682, † en 1684 ;
2. Gaston-Nicolas, né en 1685, † en 1688 ;
3. Hierosme-Gaston, qui suit ;
4. Denise-Elisabeth, née en 1683, † en 1698, inhumée aux Cordeliers de Bernay ;
5. Nicolas, baptisé le 3 février 1685, avec Nicolas de Grieu pour parrain et Marie-Louise de Mayard pour marraine (*Cet enfant doit être le même que Gaston-Nicolas, ci-dessus*) ;
6. Charlotte-Élisabeth, née en 1687, religieuse à la Trinité de Caen ;
7. Marie, religieuse, en 1755, au couvent de Sainte-Élisabeth, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs à Paris ;
8. Marguerite-Genevieve, épouse de Gaspard de Réal ;
9. Charles-Alexandre, né en 1691, chevalier de Malte en 1701, page du Grand-Maître en 1702.

X. Jérôme-Gaston de Grieu, époux de Catherine Le Paulmier de Vandœuvre, † avant le 5 août 1755. A cette date, en effet, le baron du Houlay, acquéreur de la terre de Saint-Aubin, versait sur son prix d'achat, à sa veuve, 30.884 livres du consentement de Marie de Grieu, demeurant au couvent Sainte-Élisabeth à Paris, seule et unique héritière de feu son frère Jérôme-Gaston, marquis de Grieu. Cette cession était faite à Mme veuve de Grieu « pour sa reprise et son douaire ».

[1] En 1688 eut lieu au château de Saint-Aubin la bénédiction d'une chapelle et l'acte en est signé par G de Grieu et Elisabeth de Grieu, son épouse. En 1680 Gaston de Grieu était parrain d'une cloche.

Le 3 février 1705 la veuve de Grieu et Nicolas de Grieu, son beau-frère, tuteur des mineurs, furent envoyés en possession de la terre de Saint-Aubin, le Hazeray-Picquet, etc., pour son douaire. Mais comme elle mourut le 21 avril suivant, son frère François-Gaston de Grieu, prieur de Saint-Thibault des Vignes, devint tuteur des enfants (E. Niel, p. 11).

Digitized by Google

IIe Branche, dite de Noyseau.

(Tableau V de M. Le Court [1].)

IX. Simon de Grieu, fils de Gaston IV, né le 15 janvier 1635, page à la Petite Écurie du Roi, 1648 ; enseigne des gendarmes du Grand-Maître d'artillerie, envoyé en Suisse ; puis gentilhomme ordinaire de la maison du Roi en 1672, seigneur de Noyseau et d'Auteuil, épousa en 1679 Marie-Louise Mayart [2], dame d'Auteuil, fille de Claude, secrétaire du Roi et de dame Taillepied, d'où :

1. Marie-Louise, née en 1680, † au couvent Sainte-Élisabeth, à Paris ;

2. Marie-Catherine, née en 1681, † 1681, gist à Noyseau ;

3. Nicolas, né en 1682, mousquetaire du Roi en 1700 (sans postérité) ;

4. Simonne-Madeleine, née en 1683, épousa, le 24 octobre 1709, Jean-Antoine-du-Moustiers, sieur de Sainte-Marie ;

5. Gaston-Jean, qui suit ;

6. Olivier, né le 19 et † le 28 janvier 1692.

X. Gaston-Jean de Grieu, né en 1686, garde-marine en 1703, sieur de Lantreuil, puis seigneur et patron de Saint-Aubin, major des troupes de Saint-Domingue, marié avec la fille du gouverneur de l'Ile Sainte-Croix dont il eut quatre filles et les deux fils suivants :

1. Gaston-Louis, qui suit ;

2. Paul-Gustave, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Quercy (sans postérité).

XI. Gaston-Louis de Grieu, écuyer, chevalier de Saint-Louis,

[1] Les tableaux du commandeur Le Court proviennent des sources suivantes :

1° Généalogie dressée pour M. le marquis de Beaucourt par M. Le Court père ;

2° Généalogie de la branche de Montval communiquée par M. de Bois-Hébert ;

3° Insinuations de Lisieux ;

4° Minutes de tabellionages, état civil, renseignements donnés par M. Arthur de Grieu d'Estimauville ;

5° Généalogies des familles alliées.

[2] Le commandeur Le Court dit : « Louise Majore ». Mayart blasonnait : *d'or au chevron de gueules accompagné d'une aigle d'azur en pointe, armée et becquée de gueules, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Digitized by Google

capitaine des vaisseaux du Roi à Saint-Domingue, époux de Christine-Agnès-Renée Gouraux [1], d'où :

1. N... de Grieu, épouse de M. de Grente ;

2. Marie-Françoise-Christine de Grieu-Saint-Aubin, épouse d'Adrien-Joseph Morin, marquis de Barneville ;

3. Gaston de Grieu-Saint-Aubin, écuyer.

IIIe Branche.

(Tableau V de M. Le Court.)

VII. Charles de Grieu, fils de Gaston II et de Marie Pignart, conseiller au Parlement, reçu le 2 mars 1612, maître des requêtes le 5 mai 1618, † le 24 janvier 1624, épousa Marie de Villemontée (ou de Vilmoutier, selon M. Le Court), morte en 1638, fille de François de Villemontée, sieur de Montaiguillon, président de la Cour des Aydes, et de Jeanne (ou Catherine) de Verdun, sœur de Nicolas de Verdun, premier président. D'eux descendent :

1. Gaston, qui suit ;

2. Charles, né en 1622, † le 14 décembre 1634, inhumé avec toute sa famille en l'église des Bernardins, à Paris ;

3. Marie, bénédictine à Provins, prieure à Meaux et † en 1664.

VIII. Gaston de Grieu, né en 1620, seigneur de Grandpierre, époux, en 1646, de Denise Chesnelong, fille de Charles, secrétaire du Roi et de Denise Havard, conseiller au Parlement, maintenu le 10 décembre 1699 dans sa noblesse. D'eux vinrent :

1. Marie-Denise, prieure de Saint-Martin de Beauvau, 1675 ;

2. François-Gaston, prieur de Saint-Thibault [2] ;

3. Nicolas, reçu chevalier de Malte le 15 juin 1683, tué sur mer près d'Alger en 1687. Il blasonnait : *de sable à 3 grues d'argent tenant la vigilance d'or, 2 et 1 ;*

4. Bonne, bénédictine à Meaux ;

5. Élisabeth, épouse de Gaston V de Grieu, ci-dessus ;

6. Jeanne, bénédictine à Provins ;

[1] Dans le dossier de Grieu aux mss. de la Bibl. nat., il y a une lettre de faire-part du décès de dame Agnès-Renée Gouraud, épouse de messire Louis de Grieu, chevalier, ancien capitaine, dont l'inhumation aura lieu le 26 février 1779 à 11 heures à Saint-Roch. De la part de M. de Grieu, son fils, de Mlles de Grieu, ses filles et de M. Gouraud.

[2] Corda signale un factum pour François-Gaston de Grieu, prieur et commendataire de Saint-Thibault, contre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Lagny, s.l., 1659, in-fol.

Digitized by Google

7. Françoise, morte en 1680 ;
8. Marie, morte à Saint-Martin de Beauvau.

IVe Branche, dite de Grandouet (aînée).

(Tableau I de M. H. Le Court.)

III. Jean de Grieu, fils de Gilles de Grieu, avocat du Roi à Pont-l'Evesque, avait épousé, le 24 mars 1478, Colette Bazin, fille de Guillaume, nièce de Thomas Bazin, évêque de Lisieux (1447-1474). Il était seigneur et patron de Grandouet-en-Auge et ses enfants furent :

1. Hélie, qui suit ;
2. Jean, auteur de la 6e branche ;
3. Jean, prêtre.

IV. Hélie de Grieu, sieur de Grandouet, maintenu de noblesse en 1540 avec Jean, son frère, par les élus de Lisieux, eut pour enfants :

1. Pierre, qui suit ;

2. Gabriel, escuyer, seigneur et patron de Grandouet, sieur de Genneville et Bénerville (acte du 29 novembre 1617), époux 1° d'Anne d'Auge, fille de Jean, sieur de Genneville, d'où Pierre et Jean de Grieu qui vendirent leur terre à Jean de Grieu, sieur d'Estimauville, et Marie de Grieu, épouse de Nicolas Dandel, sieur de Soligny ; — 2° époux de Jacqueline Le Chevallier, d'où :

   a. Jeanne, épouse en 1587 de Noël Lucas, sieur de la Morandière ;

   b. Pierre de Grieu, époux d'Antoinette Théret qui lui donna six enfants, savoir :

      1. Urbain, escuyer, † sans postérité ;
      2. Charles, escuyer, † sans postérité ;
      3. Marie, épouse de François Blandin, sieur de la Touche ;
      4. Charlotte, épouse de Jean Bachelet, sieur de la Garde ;
      5. Louise ;
      6. Jeanne.

   c. Jean de Grieu, escuyer, époux de Guillemette Lucas ;

   d. Charles, escuyer, sieur du Val-Pesnel, demeurant à Saint-Gatien, époux, le 8 avril 1608, de Jacqueline Le Long, veuve de Paul Despallières.

3. Hélie, sieur des Marais, auteur de la 5e branche ;
4. Mariette, épouse de Jean de Lestard ;
5. Richard, escuyer, † sans postérité.

Digitized by Google

V. Pierre de Grieu, escuyer, sieur de Montval (paroisse de Saint-Benoist d'Hébertot) † avant le 7 avril 1608. De son épouse N... il eut[1] :

VI. Zacharie de Grieu, escuyer, sieur de Montval et de Saint-Gatien-du-Bois (acte du 6 février 1597), époux de Barbe de Nollent du Quesney (27 mars 1628), d'où :

VII. François de Grieu, escuyer, sieur de Saint-Gilles, époux en 1618 de Marguerite de Sandret de Malesmains, fille d'Hélie, sieur de Trianon et de Marie Lemire Angeville, d'où :

1. Jacques, escuyer (acte du 18 octobre 1652), † sans postérité ;
2. Jeanne, épouse d'Henri de Fortin, sieur des Bosqueries, et qui mourut le 7 mars 1687 ;

VIII. 3. Charles, escuyer, sieur de Montval, époux de Marguerite Bigot, fille de Pierre[2] et de Marguerite de Brévedent-Sahun, d'où :

1. André, 2. Marguerite, 3. François, 4. Gabriel † sans postérité, puis :

IX. Charles de Grieu, escuyer, sieur de Montval et de Saint-Gilles, † le 23 janvier 1715, époux de Marie Le Nantier, fille de Louis, sieur de la Roquerie et de Marie Frémont, 18 août 1686 à Beuzeville, d'où :

1. Louis-Charles, escuyer, baptisé le 18 septembre 1689, † sans postérité ;
2. Marie-Geneviève, qui épouse 1° au Sap le 27 septembre 1731 Me Philippe Fourrier, notaire à Chambois ; 2° à Exmes le 26 novembre 1757 François Paynel, chirurgien à Chambois ;
3. Charles, qui suit ;
4. Jean-Louis dont aveu en 1679 avec ses frères, † sans postérité.

X. Charles de Grieu, escuyer, sieur de Montval qui épouse 1° le 12 janvier 1714 Jeanne-Marie-Madeleine Viard ; 2° le 26 octobre 1750 Marie-Charlotte Porée (Abbé Piel, t. IV, p. 76), d'où :

1. Françoise-Charlotte, baptisée le 10 avril 1752 à Saint-Benoit

[1] La généalogie de la Bibl. nat. lui donne encore Jean qui, d'après elle, serait l'auteur de la 5e branche. Nous avons suivi celle du commandeur Le Court qui attribue cette 5e branche à Hélie II, fils d'Hélie Ier, fils de Jean et de Colette Bazin.

[2] Bigot blasonnait : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses de même.*

Digitized by Google

d'Hébertot, émancipée avec ses frères et sœurs le 14 décembre 1768 ;

2. Marie-Louise-Julie, baptisée le 14 mai 1753, mariée le 3 juillet 1775 avec Amand-Elie-François de Mire, escuyer, sieur du Theil et de Sainte-Marie (Piel, t. V, p. 221) ;

Portrait du prieur Louis-Charles.

3. Louis-Charles, baptisé le 22 septembre 1755, prêtre, prieur de Saint-Hymer-en-Auge, député aux États généraux de 1789, curé de Saint-Hymer et chanoine de Bayeux, mort en 1836 (Abbé Piel, t. V, 357, 377, 716).

V^e^, Branche, dite des Marais

(Tableau I de M. Le Court.)

V. Hélie de Grieu, escuyer, sieur des Marais, fils d'Hélie, eut deux fils : Michel et Richard qui suivent.

VI. Michel de Grieu, escuyer, sieur des Marais, demeurant à Conteville, époux d'Anne de Ginoix (actes du 20 juin 1596 et 17 mai 1617), d'où :

Digitized by Google

1. Marie, épouse de Noël Le Châlier ;
2. Claude, qui suit.

VII. Claude de Grieu, escuyer, sieur des Marais et de Rouvray (acte du 23 juin 1663), époux 1° de Geneviève Vata le 6 octobre 1614 et 2° de Marie Fortin, d'où :

VIII. Michel de Grieu, fils unique (1er lit), d'où :

IX. Claude de Grieu, père de François, escuyer, sieur des Marais, lequel le fut de Robert de Grieu, mort sans postérité. Michel (VIII) avait eu également une fille : Marie-Anne de Grieu.

VI. Richard de Grieu, deuxième fils d'Hélie, eut de son épouse, Catherine Coirember, une fille du nom de Jeanne.

VIe Branche, dite de Grandouet (cadette).

(Tableau II de M. Le Court).

IV. Jean de Grieu, fils de Gabriel, lieutenant général à Pont-l'Evêque, eut de Madeleine de Caradas, son épouse, fille de Nicolas, avocat général au Parlement de Rouen et de dame de Cauverville :

1. Jean, qui suit ;
2. Nicolas, auteur de la 8e branche ;
3. Jean (le jeune) auteur de la 11e branche ;
4. Jacqueline, épouse d'Adrien Boffey, conseiller à la Cour des Aydes de Rouen ;
5. Anne, épouse de Jean Bréard [1], sieur de la Motte, d'où Anne mariée avec Florent d'Argouges, sieur de Graves.

V. Jean de Grieu, escuyer, sieur du Val-Aunay, Grandouet, etc., lieutenant général au bailliage d'Auge, épousa 1° Marie, dame d'Estimauville (paroisse de Saint-Arnoult), morte en 1585 ; — 2° Antoinette Eude, dame du Mirouet à Trouville, veuve Lameut-Apparoc. Jean demeurait à Pont-l'Evesque et, le 6 avril 1568, fit partage avec ses frères. Il eut pour enfants :

1. Gabriel, qui suit ;

[1] Sur le tableau 174 de d'Hozier figure à part une Catherine de Grieu, épouse de Jean Bréard, mère de Marguerite Bréard, mariée l'an 1560 avec Jean du Houlay, demeurant à Orbec, qui nous paraît être la même personne que Anne de Grieu ici mentionnée ; M. H. Le Court la donne plus bas comme fille de Jean et de Marie d'Estimauville, en la nommant Catherine.

Digitized by Google

2. Marie, épouse en 1580 de René Gouryer, sieur des Parfontaines;

3. Anne, épouse de Nicolas Mérieult, avocat du Roi à Orbec, 1594 ou 1595;

4. [D'après M. Le Court] Catherine, épouse de Jean Bréard, escuyer, sieur de la Motte, veuve en 1612 (mise à part dans la généalogie de d'Hozier);

5. Françoise, épouse 1° de Jean Pillou, escuyer, sieur de Bonneville; 2° de Nicolas Le Gallois;

6. Marie, « mauresse de nation », fille adoptive baptisée à Pont-l'Evesque en 1581.

VI. Gabriel (ou Pierre-Gabriel, selon M. Le Court) de Grieu, sieur de Grandouet et d'Estimauville, mort à Pont-l'Evesque le 20 septembre 1638, épousa Marguerite le Jumel, fille de Michel et de Marguerite Tresnel, morte le 31 janvier 1637, d'où :

1. Pierre, qui suit;

2. Nicolas, auteur de la VIIe branche;

3. Élisabeth, épouse de Louis Le Prévost, sieur de la Viconterie, puis de Louis de Guéry;

4. Marie, épouse de Jean Thirou, sieur des Fossés, avocat.

VII. Pierre de Grieu, sieur de Grandouet, qui était mort en 1679, épousa Marguerite de Vieux, fille de Jacques et de Claire Boutin de Victot, 1637, d'où :

1. Pierre, qui suit;

2. Charles, mort en 1672, sans postérité;

3. Jean, jésuite, supérieur de la maison professe, 1691; député à Rome en 1690, mort à Rouen en 1701;

4. Thomas, capitaine en Normandie, † à Phalsbourg, 1681;

5. Jacques, capitaine au régiment de Limousin, tué au siège de Philisbourg, 1688;

6. Marie, épouse du sieur de La Guyonnière (Jacques-Etienne), lieutenant du Grand-Prévost de Normandie;

7. Isabelle-Angélique, religieuse ursuline à Caen;

8. Françoise, religieuse à Honfleur;

9. Madeleine, morte jeune.

VIII. Pierre de Grieu, sieur de Grandouet et de Fontenelles [1], tué en 1687 près de Rouen par des voleurs, avait épousé Catherine Le Paysant, veuve de Pierre Le Gouet, sieur des Ifs (ou Difs), laquelle

[1] Cf. *Fontaine-la-Louvet*, par l'abbé Dauvel, p. 63. Fontenelles a été réuni à cette paroisse.

Digitized by Google

se remaria à Bertoult, sieur d'Heudreville [1], conseiller à la Cour des Aydes de Rouen. Elle était fille de J.-B. du Bois-Maillard et de Madeleine Charlemaigne. Sa famille, établie à Fontenelles, blasonnait *d'azur au sautoir d'or ;* d'où :

IX. François de Grieu, escuyer, sieur de Grandouet, Fontenelles et le Breuil, époux de Julie Eudine (acte du 27 septembre 1697), d'où :

X. Joseph-Laurent de Grieu, escuyer, baptisé le 4 mai 1712, capitaine de cavalerie, époux de Charlotte-Julie de Franqueville, dame de Morainville (paroisse de Mesnil-sur-Blangy), d'où :

1. Henriette-Julie, épouse de J.-B., marquis d'Erneville [2], d'où postérité ;

2. Marie-Claude, née le 6 juin 1750, épouse de Pierre-Bruno-Emmanuel Estièvre, marquis de Trémanville, d'où postérité.

Joseph-Laurent de Grieu était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et demeurait au Breuil, diocèse de Séez. Le 2 décembre 1776 et le 27 août 1777 il présentait à la cure de Fontenelles (Abbé Piel, t. V, p. 270, n° 293 et p. 332, n° 220). A cette dernière présentation on le dit au château des Rufflets.

VIIe Branche, dite d'Estimauville.

(Tableau II de M. Le Court.)

VII. Nicolas de Grieu, fils de Gabriel et de Marguerite Le Jumel, escuyer, sieur d'Estimauville, Genneville et Beaumouchel, avait épousé Madeleine Pellerin, d'où :

1. Nicolas, † 1700, sans postérité ;

2. Jacques, prêtre ;

3. Jean, qui suit ;

4. Marie, épouse de Georges de Nollent, sieur de Trouville ;

5. Pierre, sieur de Genneville, époux de Marguerite des Champs, fille de Robert et de Marie de la Rivière du Pré d'Auge ; il vendit sa terre de Genneville en 1705 à M. Le Diacre de Martinberg.

[1] Les Bertoult d'Heudreville blasonnaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or.* En 1680 Catherine Le Paysant fut marraine d'une cloche à Saint-Aubin-le-Vertueux (E. Niel, p. 11).

[2] D'où une fille mariée à M. du Hauvel et qui fut la mère de Mme de Grente, épouse de M. le vicomte de Grente qui possédait encore, vers 1889, les terres de ses ancêtres à Fontenelles (Cf. *Fontaine-la-Louvet*, p. 84).

Digitized by Google

VIII. JEAN DE GRIEU, sieur de Beaumouchel, épousa avant 1679 Marie-Jeanne Ferey ou Feray, fille de Michel, secrétaire du Roi et de dame d'Eure, 1676, d'où :

1. Nicolas, sieur de Beaumouchel, major et commandant la ville de Pont-l'Evesque, † en 1754, sans postérité ;
2. Pierre, mineur en 1700, mort avant son frère, sans postérité ;
3. Marguerite.

VIIIe Branche, dite de Paperotte.

(Tableau III de M. Le Court).

V. NICOLAS DE GRIEU, deuxième fils de Jean et de Madeleine de Caradas (5e branche), escuyer, sieur du Val-Boscotru, La Couture-Rony à Saint-Martin-Laillier, lieutenant général civil et criminel de M. le Bailly d'Evreux en la vicomté d'Orbec, fit partage avec ses frères le 6 avril 1568 en qualité de licencié ès droits et avocat en Cour laye, reçu au Parlement de Rouen le 12 septembre 1577, épousa 1° le 18 novembre 1564 Madeleine (ou Jeanne, d'après M. Le Court) Naguet, fille de Louis, sieur des Hélins et de Madeleine Le Danois ; 2° Marie Le Tellier, avec laquelle il vivait en 1601. La 1re pièce du dossier 332 (Bibl. nat.), généalogie détaillée, contredit le tableau et nomme pour seconde épouse Marie de Brévedent, d'où :

1. JOSIAS, qui suit ;
2. JEAN, auteur de la 9e branche ;
3. ADRIEN, auteur de la 10e branche ;
4. Michel, vivant en 1601 ;
5. Gabriel, prêtre en 1601, tuteur de ses neveux en 1643, prêtre à Saint-Pierre-du-Mesnil en 1646 ;
6. Anne (*d'après M. Le Court*), qui épouse 1° Louis de Masville ; 2° Louis des Champs, sieur du Rouvray, en 1606.

VI. JOSIAS DE GRIEU, escuyer, sieur de Paperotte, de Boscotru, lieutenant civil et criminel à Orbec, épousa, le 27 mars 1601, Jeanne de Heudey, fille de Nicolas, conseiller au Parlement de Rouen et de Charlotte du Val, d'où :

VII. NICOLAS DE GRIEU, escuyer, sieur de Paperotte et de la Fontaine, épousa, le 6 décembre 1626, Marie de Gruville, dame d'Estimauville-en-Caux, fille d'Isaac et de Jeanne Desperrois, fut maintenu avec Adrien, son oncle, le 24 mars 1641, puis le 28 avril 1667.

[1] Nicolas Heudey, sieur de Pommainville, reçu en 1580, blasonnait : *d'argent au lion rampant d'azur.*

Digitized by Google

C'est lui qui rendit les aveux de 1630, 1634, 1636 et 1651 pour le fief de la Fontaine au Sap acheté à la famille Thiesse, puisque Nicolas Thiesse fournissait encore un aveu en 1601. [Le commandeur Le Court lui donne pour épouse Françoise des Champs.] D'où :

1. Nicolas, qui suit;
2. Jacques, auteur de la 13e branche ;
3. Gilles, sieur de Genneville, vivant en 1667, † sans postérité ;
4. Pierre, sieur de la Maraizière, cornette de cavalerie, † en Flandre, 1674. [M. Le Court, d'après un acte du 11 août 1699, le dit marié de Marguerite des Champs, tandis que le dossier 332 affirme que c'est le 5e enfant de Nicolas (7e branche) qui fut son époux.]
5. Marguerite, épouse de Jacques de Bailleul, escuyer, sieur de Flancourt.

VIII. Nicolas de Grieu, escuyer, sieur de Paperotte, de La Fontaine et des Champs, marié le 28 septembre 1658 avec Françoise Moreau, d'où :

1. N..., mort volontaire au régiment de Noailles ;
2. Jacques, qui suit :

IX. Jacques de Grieu, escuyer, sieur de Paperotte et de La Fontaine, époux de Marie-Jacqueline de Bernard, d'où :

X. François-Charles de Grieu, escuyer, sieur de Paperotte et de la Fontaine, marié, après le 11 mai 1711, avec Anne de Gislain [1], du Sap, d'où :

1. Charles, † en 1750, sans postérité ;
2. Charles, † en 1745, après Fontenoy, sans postérité ;
3. Anne-Madeleine, mariée, après le 30 mars 1734, à César de Vaumesle, escuyer, sieur d'Enneval, etc., dont nous avons parlé dans le fameux procès ;
4. Anne-Catherine-Gabrielle, ondoyée le 22 octobre 1714, qui épousa, le 6 février 1736, Charles-François-Jacques Périer, d'où postérité. Elle fut inhumée dans l'église de la Genevraye le 28 juin 1768.

Nota : A défaut de notre factum, Corda en mentionne un autre pour François-Charles de Grieu, sieur de la Fontaine-des-Champs et dame Anne de Gislain, son épouse, contre dame Marguerite de

[1] Louis Gislain de Belcourt, employé pendant trente ans au chapitre des exempts du rôle des tailles au bourg du Sap, devint secrétaire du Roi le 6 août 1718 et mourut le 17 avril 1723. Il blasonnait : *d'argent à un écureuil de gueules, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, accosté de deux roses d'argent* (Cf. *Annuaire de la noblesse*, 1905, p. 340).

Digitized by Google

Rataban, veuve, etc. (s. l., 1714, in-fol.). Le procès durait encore en 1724, selon Couriol (p. 151). Enfin il y a un troisième factum, toujours de François-Charles de Grieu, pour François Lempérière contre François Duval, se disant notaire au Sap (1732, in-fol.).

IXe Branche, dite de Saint-Martin.

(Tableau III de M. Le Court.)

VI. Jean de Grieu, deuxième fils de Nicolas (8e branche), sieur de Saint-Martin-Laillier, élu à Lisieux en 1601, épousa en 1608 Catherine Filleul, d'où sont issus :

1. Nicolas, qui suit ;

2. N..., épouse de Louis Morin, sieur du Sac (ou du Roque) ;

3 et 4. René et Jean-Baptiste, prêtres.

VII. Nicolas de Grieu, escuyer, sieur de Saint-Martin et de Neuville, eut pour enfants de N..., son épouse :

1. Charlotte, épouse de Richard de Monthelon, maistre d'hostel de la Reine, sieur du Perrousseau ; 2. Madeleine, épouse de N...

Xe Branche, dite de Bellemare.

(Tableau III de M. Le Court.)

Armes : *D'argent à 3 grues de sable.*

VI. Adrien de Grieu, troisième fils de Nicolas (8e branche), sieur du Val et de Bellemare, transigea, le 9 décembre 1605, avec Josias, son frère, au sujet de la succession de Madeleine de Caradas, leur aïeule. Il épousa, le 23 avril 1606, Marie Morin, veuve de Jacques Denis, escuyer, sieur du Bois, fille de Pierre Morin et d'Anne Bec d'Avoine. Elle était veuve de lui en 1643. Il en avait eu cinq enfants :

1. Nicolas, qui suit ;

2. Jean, sieur de Launoy, mineur et sous la tutelle de Gabriel, son oncle, le 6 août 1643, avec René et Nicolas, ses frères ; époux d'Anne de la Borde d'où une fille : Marie épouse en 1694 de Jacques Dumaine, sieur du Coudray (Abbé Piel, t. I. p. 287) ;

3. René, prêtre, âgé de 36 ans quand il fut maintenu le 28 avril 1667 avec Nicolas, son frère, et Nicolas, sieur de Paperotte, son cousin germain ;

4 et 5. Deux filles mariées, mortes sans enfants.

VII. Nicolas de Grieu, escuyer, sieur de Bellemare et du Val, demeurant paroisse de Firfol, épousa, par contrat du 28 juillet 1649.

Digitized by Google

Geneviève du Chesne, fille de Nicolas, escuyer, sieur de Préaux, et de Marie Le Sec, maintenu le 28 avril 1667 par de Marle, etc., d'où :

1. François, qui suit ;

2. Adrien, âgé de 12 ans en 1667, épousa 1° Anne de Mallebranche de la Planche, veuve de Raphaël du Planchet, trésorier des bâtiments ; 2° Marie de Lespiney ; maintenu le 16 novembre 1703, mentionné en 1704 par l'abbé Piel, t. II, p. 582, † sans postérité ;

3. Urbain, âgé de 10 ans en 1667 ;

4. Françoise, épouse de Nicolas Lesca, sieur de Barville, à Lisieux ;

5. Marie, épouse d'un marchand de bœufs à Livarot ;

6 et 7. Marguerite et Élisabeth, filles en 1706 ;

8. N..., morte sans alliance.

VIII. François de Grieu, escuyer, sieur de Bellemare, capitaine au régiment de Montenay, demeurant à Firfol, épousa, par contrat du 16 février 1697, Louise-Françoise-Aimée de Lyée, fille de Jacques, escuyer, sieur et patron de Tonnancourt et d'Éléonore de Belleau, d'où quatre enfants :

1. François-J.-B., né le 12 avril 1700, capitaine d'artillerie en 1755 ;

2. François-Dominique, mort jeune ;

3. Françoise-Adélaïde, baptisée à Firfol le 15 juillet 1698, reçue à Saint-Cyr en février 1706, abbesse de Reims, morte en 1750 ;

4. Louise-Françoise-Edmée, née le 4 avril 1707, reçue à Saint-Cyr le 13 décembre 1714.

XIe Branche, dite de La Cour du Bosc.

(Tableau IV de M. Le Court.)

V. Jean de Grieu, troisième fils de Jean, sieur de Grandouet (6e branche) et de Madeleine de Caradas, escuyer, sieur de Laillier, puis de la Cour du Bosc, paroisse de Pierrefitte-en-Auge, avait épousé Marguerite de Bretteville, fille de Girard, sieur de la Cour du Bosc et de Jeanne de Vugo, 1564, d'où :

1. Samuel, qui suit ;

2. Suzanne, épouse de Jean Borel, escuyer, sieur des Fontaines.

VI. Samuel de Grieu, escuyer, sieur de la Cour du Bosc, épousa : 1° en 1594 Jeanne de Fouques, fille de Georges, sieur du Mesnil-

Digitized by Google

Ogier et de dame de Branville ; 2° Renée de Malherbe, veuve de Louis du Hay, escuyer, sieur de Gassard, inhumée dans le chœur de l'église de Saint-Hymer le 14 décembre 1660, d'où sont issus :

1. Charles, qui suit (1er lit) ;
2. Marguerite, épouse de Paul Carrel, escuyer, sieur des Fossés (1er lit) ;
3. Jacques, prêtre, curé de Pierrefitte ;
4. Charles (le jeune), auteur de la 12e branche.

VII. Charles de Grieu, escuyer, sieur de Laillet, puis de la Cour du Bosc, épousa, le 11 août 1632, Jeanne Le Cordier du Parquet, d'où :

1. Sébastien, qui suit ;
2. Charles, escuyer, sieur de Ballenoy, qui eut deux filles :
   a. Marie, épouse d'Antoine de Bellemare ;
   b. Jeanne, épouse de Robert de Bellemare [1] ;
3. Françoise, mariée en 1688 avec Olivier de Bonnechose, escuyer, sieur de Sadrencourt :
4. Marguerite ou Marthe, épouse de Félix de Ménage, sieur de la Gerriaye (ou Guerrie) ;
5. Marie, épouse de Pierre Regnault, grand-maître des eaux et forêts ; veuve le 28 septembre 1688.

VII. Sébastien de Grieu, escuyer, sieur de la Cour du Bosc, mort en 1702, avait épousé Marie Racine, fille de Pierre, sieur du Tremblay, conseiller à la Cour des Aydes de Rouen et de Madeleine Hesbert, 1673, d'où :

1. Marie-Madeleine-Françoise, seule héritière de sa mère en 1722, épouse de Louis-François de Nollet, escuyer, sieur de Vimer ;
2. Suzanne-Angélique, épouse de M. Gilles Le Gras, conseiller du Roi, sans postérité (Abbé Piel, t. I, p. 516).
3. Marie-Anne, † sans postérité.

XIIe Branche, dite du Plessis-en-Caux.

(Tableau IV de M. Le Court.)

VII. Charles de Grieu, 4e fils de Samuel (11e branche), escuyer, sieur du Plessis-en-Caux, avait épousé, avant 1626, Marguerite de Gruville, fille d'Isaac, dame du Plessis, puis Françoise des Hayes. Les enfants du premier lit furent :

[1] La première pièce du dossier dit que Marie et Jeanne sont filles de Charles et de Jeanne Le Cordier, mais que Charles, sieur de Ballenoy ou Balauney, est fils de Charles de Grieu, sieur du Plessis (12e branche).

Digitized by Google

1. JACQUES, qui suit;

2. François, lieutenant de la compagnie de dragons, tué au siège de Philisbourg, 1676.

[Charles, sieur de Balauney et Marie, épouse de Pierre Regnault, appartiennent à la 11e branche d'après M. H. Le Court.]

VIII. JACQUES DE GRIEU, escuyer, sieur du Plessis, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, épousa Marie Férey, d'où :

1. JACQUES, qui suit;

2, 3, 4. Anne; Madeleine; Elisabeth; 5. Marie, qui nous paraît être celle dont l'abbé Piel mentionne, au 10 juin 1709, une dispense de bans pour son mariage avec Jean Desson (t. II, p. 14).

IX. JACQUES DE GRIEU, escuyer, sieur du Plessis, demeurant à Fécamp (Saint-Nicolas), épousa Marguerite de Talbot, d'où :

1. JACQUES, qui suit;

2. Marguerite, épouse en 1736 d'Antoine-Frédéric de Giverville, escuyer, sieur de Saint-Sauveur-les-Vases.

X. JACQUES-CHARLES DE GRIEU, escuyer, sieur du Plessis, époux de Madeleine-Irma de Bailleul, d'où :

XI. JACQUES-CHARLES DE GRIEU, escuyer, sieur du Plessis, émigré; de son épouse N...

1. Madeleine-Thérèse, épouse de Raoul Guéroult;

2. Marie-Jacques de Grieu du Plessis, écuyer, vivant encore en 1825.

XIIIe Branche, dite d'Estimauville (cadette).

(Tableau III de M. Le Court.)

VIII. JACQUES DE GRIEU, 2e fils de Nicolas (8e branche), sieur de la Boissière, Paperotte et d'Estimauville, épousa le 13 janvier 1653 Marie Lambert, fille de Pierre, sieur de la Motte, remariée en 1689, d'où :

1. PIERRE, qui suit;

2. Marie, épouse de Robert Le Sueur, sieur de Capelles, le 6 octobre 1692 à Saint-Germain de Lisieux.

3. Geneviève, épouse de Jacques de Barquetot, 1702;

4. Jean, escuyer, époux de Jeanne de Vauquelin, d'où Pierre, escuyer, époux d'Anne Bangeot, 1705;

5. Nicolas, escuyer, époux de Geneviève de Semilly, 15 décembre 1728[1].

[1] La première pièce du dossier de la Bibl. nat. nomme : Pierre, qui suit;

Digitized by Google

IX. Pierre de Grieu, escuyer, sieur d'Estimauville, épousa : 1° le 13 janvier 1678, Madeleine Graindorge (Abbé Piel, t. I, p. 108) ; 2°

Nicolas-Paul de Grieu d'Estimauville.

en 1699, Marie du Bosch (Abbé Piel, t. I, p. 348) ; 3° Marie de la Porte, veuve d'Antoine le Maignen (*Ibid.*, t. II, p. 608). D'où :

1. Paul, qui suit ;
2. Marie-Madeleine qui épouse, le 16 juillet 1721, Adrien de la Porte, frère de Marie ci-dessus (Piel, II, p. 496) ;
3. Marie-Anne, épouse de Jacques de Boctey.

X. Paul de Grieu, escuyer, sieur d'Estimauville et du Catelier, épousa en 1726 Marguerite-Françoise de Margeot, morte avant 1754 (Abbé Piel, t. III, p. 403), d'où :

1. Nicolas-Paul, qui suit ;
2. Marie-Anne, baptisée le 22 août 1728, mariée en 1750 à Gabriel-

Nicolas ; Jacques, mort à l'armée, 1680 : François, tué près de Fribourg le 13 septembre 1687.

Digitized by Google

Louis des Hogas, escuyer (paroisse du Mesnil) (Abbé Piel, t. IV, p. 61).

3. François-Charles-Alexandre de Grieu d'Estimauville, commandeur de Castres et de Saint-Maurice, procureur général et receveur

François-Paul-Alexandre de Grieu d'Estimauville, chevalier de Malte.

au Grand-Prieuré de France, mort à Paris le 8 novembre 1769 dans l'abbaye de Saint-Victor. (*La lettre de faire part est au dossier.*)

XI. Nicolas-Paul de Grieu, escuyer, sieur d'Estimauville et de la Boissière (1756-1808), époux, en 1754, de Françoise-Elisabeth Malfilastre (Piel, t. IV, p. 222 et t. V, p. 297). Ils eurent pour enfants :

1. Nicolas-Paul-François, qui suit ;

2. François-Paul-Alexandre, né en 1757, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1781, capitaine au régiment de Malte en 1783, qui épousa ensuite, avec dispense, Marie-Françoise du Bois de Grandchamp (Piel, t. V, p. 781) d'où une fille : Nicoline, morte au Mesnil-Simon en 1846.

XII. Nicolas-Paul-François de Grieu d'Estimauville, chevalier,

Digitized by Google

seigneur et patron de la Boissière, qui épousa, le 3 avril 1783, Marie-Madeleine-Victoire de Collet de Grainville, d'où :

Paul-Frédéric de Grieu d'Estimauville.
1791-1862.

1. Paul-Frédéric, qui suit ; 2. Pauline, † 1851, sans postérité ; 3. Adèle, épouse de Bonaventure de Terrats ; 4. Louise, † sans postérité.

XIII. Paul-Frédéric de Grieu d'Estimauville (1791-1862), vérifi-

Digitized by Google

rateur des douanes (1re classe) 1791, qui épousa 1° en 1824 Hervine Le Vaillant de la Ferrière; 2° en 1841 Juliette des Champs de Boishébert, d'où trois enfants du premier lit et quatre du second, savoir :

1. Eugénie-Hervine, † à 63 ans, le 6 octobre 1888;

Arthur de Grieu d'Estimauville.
1846-1913.

2. Pauline-Marie-Hervine, † à 63 ans, le 20 août 1892, qui épousa, en 1856, Charles-Abraham-Émile de Vauquelin de la Brosse

3. Constance-Charlotte, † le 24 novembre 1910, sans postérité.

Du deuxième lit :

1. Henri-Marie-Frédéric, † sans postérité;
2. Arthur-Adrien, né en 1846, qui suit;
3. Gaston-Frédéric-Raoul, † sans postérité;

Digitized by Google

4. René-Louis-Adolphe, qui a épousé, en 1878, Marguerite Lorin, d'où trois enfants :

a) René de Grieu d'Estimauville ;

b) Marguerite épouse, le 2 janvier 1911, de Henri de Fleurian ;

c) Marie-Thérèse.

XIV. Arthur-Adrien de Grieu d'Estimauville (1846-1913), écuyer, percepteur à Dieppe, † le 17 juillet 1913. Il épousa en 1873 Berthe-Marie-Charlotte Morin de la Rivière, † le 21 septembre 1903 à l'âge de 57 ans, d'où :

1. Marie, religieuse à la Visitation à Rouen ; 2. Henri, † le 1er janvier 1878, âgé de 20 ans ; 3. Thérèse, religieuse de Saint-Vincent de Paul à Paris ; 4. Jeanne, mariée le 18 octobre 1913 à M. Marcel de Meester d'Anvers ; 5. Hélène ; 6. Paul de Grieu d'Estimauville, jésuite, † à Jersey le 30 décembre 1905, âgé de 23 ans ; 7. Madeleine ;

8. Gaston d'Estimauville, auquel nous devons cette dernière généalogie, quelques rectifications et surtout les beaux portraits qui accompagnent ce travail. Nous lui en adressons ici nos bien vifs remerciements.

M. Emile Morière, Directeur de la *Revue illustrée du Calvados*, a droit à toute notre gratitude pour le prêt aimable de son cliché donnant le portrait du prieur Louis-Charles de Grieu.

Digitized by Google

LA PÉPINIÈRE ROYALE DE BERTHOUVILLE

(EURE)

1724-1775

PAR M. J. BERANGER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Étude lue à la séance du 9 novembre 1913.

INTRODUCTION

Antérieurement à l'arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1720, peu de pépinières existaient en France ; on ne signalait pour la Normandie que celle établie dans la forêt de Lyons [1] ; elle était spéciale pour les essences servant au reboisement des forêts. Quatre espèces d'arbres y étaient cultivées, le charme, le bouleau, le coudrier et l'érable ; les levées des plants qui furent faites de 1700 à 1707 indiquent que la pépinière devait être très importante [2].

L'hiver de 1709, l'un des plus rigoureux et désastreux qui aient existé, fut particulièrement néfaste aux arbres ; des quantités considérables moururent, particulièrement

[1] Lyons-la-Forêt, chef-lieu de canton de l'arrondissement des Andelys.

[2] En 1700, un arrêt du 12 octobre ordonne une levée de 800 milliers de jeunes plants de charmille ; en 1704, un arrêt du 18 novembre ordonne une même levée de 800 milliers de charmilles ; en 1707, un arrêt du 20 septembre ordonne de prendre à la pépinière 1.500.000 charmilles de deux ans, 100.000 bouleaux, 100.000 coudres et 50.000 érables.

Digitized by Google

les arbres fruitiers, ceux servant aux constructions furent également fort éprouvés [1]. Plus tard, les rapports faits au roi faisaient prévoir que les gros arbres deviendraient rares et qu'il y avait lieu de reconstituer au plus vite l'existence de ces réserves que ledit hiver avait anéanties.

Un arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1720 [2] rendu « pour la nécessité qu'il y a de repeupler le royaume « d'ormes, hêtres, châtaigniers, arbres fruitiers et « autres dont l'espèce est considérablement diminuée », ordonne l'élargissement des grands chemins royaux tant des forêts du Roi que de celles des ecclésiastiques, communautés, seigneurs et particuliers, servant au passage des coches, carrosses publics, messagers, voituriers et rouliers de ville à autre, lesquels seront portés à soixante pieds (art. 1er) et bordés hors cet espace de fossés dont la largeur sera au moins de six pieds dans le haut, trois pieds dans le bas, avec une profondeur de trois pieds (art. 2) ; que tous les propriétaires d'héritages aboutissant sur les autres grands chemins seront tenus de les border de semblables fossés (art. 3) et de les planter d'ormes, hêtres, châtaigniers, arbres fruitiers ou autres suivant la nature du terrain, à une distance d'une toise au moins du bord extérieur des fossés et à une distance de trente pieds l'un de l'autre (art. 6) et de remplacer dans l'année ceux qui périraient [3],

[1] Toute la contrée normande du littoral de la mer fournissait annuellement des quantités considérables d'arbres pour les constructions navales.

[2] Archives nationales, E 2018.

[3] En Normandie, dans les plaines du Roumois, du Lieuvin et du pays d'Ouche, qui forment actuellement les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, cet arrêt dut être ponctuellement exécuté, mais les propriétaires ne plantèrent que des arbres fruitiers, ce qui était pour

Digitized by Google

mais que, faute par les propriétaires de planter les dits arbres, les seigneurs auxquels appartient le droit de voirie pourront les planter à leurs frais pour devenir leur propriété (art. 7).

L'exécution de cet arrêt ne donna pas le résultat qu'on en avait espéré, les propriétaires ne plantèrent que des arbres fruitiers et négligèrent les arbres de construction, objectant qu'ils ne possédaient pas les moyens d'en acheter et surtout de s'en approvisionner, les pépinières étant fort éloignées[1]. En conséquence, le Roi, par un nouvel arrêt du 1er octobre 1724[2], « prévoyant que la « négligence des propriétaires pourrait causer des dégra- « dations qui ne pourraient se réparer que par une longue « suite d'années », ordonna aux commissaires départis pour l'exécution de ses ordres dans les provinces « d'éta- « blir, chacun dans son département, des pépinières « royales et de les faire planter de toutes les différentes « espèces d'arbres, tant fruitiers que de construction, « qui conviendront le mieux à la nature des terrains et « aux besoins de chaque province, lesquels arbres Sa « Majesté se propose de faire distribuer gratuitement à « tous les particuliers qui auront besoin, tant pour l'in- « térieur de leurs terres que pour border les grands che- « mins, conformément à l'arrêt du 3 mai 1720 ».

En exécution de cet arrêt, neuf pépinières furent créées

eux une source de revenu bien plus grande que les arbres de construction ; tous les chemins en furent garnis ; on voit encore nombre d'arbres et notamment des poiriers contemporains de cet arrêt, et nous serions porté à croire que ce fut là l'origine de la grande production du poiré et du cidre qui est restée l'une des plus abondantes sources de richesse de la Normandie.

[1] Les plus proches étaient, pour la région qui nous intéresse, celles de Lyons-la-Forêt et de Dreux.

[2] Arch. nat. E 2059.

Digitized by Google

dans la Généralité d'Alençon, une dans chaque élection, ce qui occasionna pour l'année 1724 une première dépense de 16.285 livres[1], et pour les suivantes 3.702 livres; à l'origine ces dépenses avaient été prévues à la charge du Roi, mais cet arrêt les mit à la charge de la Généralité disant : « qu'il était juste que les habitants de cette « Généralité contribuent à une dépense si nécessaire « puisqu'ils en retirent tout l'avantage ».

Un très long mémoire, daté du 1er décembre 1751, démontre que ces pépinières n'ont pas produit la quatrième partie de ce qu'elles auraient dû fournir, qu'il aurait fallu en établir un plus grand nombre et les changer de terrain, aussi proposait-on de confier ces productions à des entrepreneurs qui auraient ensuite vendu les produits à des prix fixes et invariables[2], ce qui fut adopté dans quelques Généralités.

Un état dressé en 1753 faisait la récapitulation des arbres se trouvant dans les pépinières de la Généralité d'Alençon. On accusait 217.084 arbres se composant de :

Ormes 122.500, hêtres 26.148, noyers 13.497, châtaigniers 8.060, arbres fruitiers 9.529, tilleuls 3.248, sycomores 1.000, peupliers 1.697, chênes 609, fresnes 30.796.

Le 15 mars 1764, l'Ingénieur de la Généralité d'Alençon, en conformité de l'instruction du 29 février 1764, reprenant la proposition contenue au mémoire de 1751, représentait à l'Intendant qu'il conviendrait beaucoup mieux qu'on trouvât deux ou trois bons entrepreneurs

[1] Cette somme représentait le prix des baux, l'adjudication des plantations et l'entretien.

[2] Arch. nat., O1 2102.

Digitized by Google

qui se chargeraient de l'exploitation de ces pépinières. On voulait, en modifiant cette exploitation, supprimer les frais fort élevés qu'elles occasionnaient en comparaison des produits qu'elles fournissaient et supprimer l'impôt auquel elles donnaient lieu. Mais il ne fut rien changé au régime adopté pour la Généralité d'Alençon.

Avec la nouvelle méthode imposée aux entrepreneurs des pépinières, on prévoyait qu'on arriverait à ne plus trouver de personnes capables pour la culture des arbres et que tout l'effort que l'on avait tenté depuis quarante ans allait disparaître sans résultat ; aussi le Roi, par arrêt du Conseil du 9 février 1767,[1] ordonna la création à la Rochette[2] d'une pépinière qui deviendrait une école, dont les enfants, au nombre de cinquante de l'âge de douze à quinze ans, recrutés et choisis parmi les enfants trouvés de l'hôpital général de Paris, seraient instruits dans ce genre de culture[3]. Elle devrait comprendre « les plants « forestiers, les arbres fruitiers, les arbres étrangers, « les arbres d'alignement, lesquels seront distribués gra- « tuitement, savoir : les arbres fruitiers principalement « aux gens de la campagne et toutes les autres espèces « d'arbres à ceux qui se proposent de faire des plantations » (art. 1er). Cette pépinière correspondrait avec toutes celles des Généralités, elle serait chargée de fournir les graines et les plants nécessaires pour les premiers fonds des autres pépinières, de les renouveler et de les multiplier dans tout le royaume. L'idée était excellente, elle devait former des pépiniéristes jouissant d'une science

[1] Arch. nat., ADiv 16.

[2] Canton de Melun (Seine-et-Marne).

[3] Ces enfants nourris et entretenus par le maître pépinier devaient rester à son service jusqu'à l'âge de 25 ans.

Digitized by Google

assez grande pour être placés à vingt-cinq ans à la tête de semblables exploitations ; c'était aussi donner un nouvel essor à cette culture en enseignant la science pratique que ces élèves devaient ensuite répandre dans tout le royaume.

Nous avons vu que l'arrêt du 1er octobre 1724 avait ordonné la création de neuf pépinières dans la Généralité d'Alençon, nous allons étudier celle de Berthouville appelée aussi, dans la correspondance administrative, « pépinière de Bernay ».

PÉPINIÈRE ROYALE DE BERTHOUVILLE

Cette pépinière fut créée à environ trois cents mètres de l'église de cette commune, dans un champ appartenant à Jean-François Filloque[1] qui, vers 1751, devint la propriété de Philippe Morin, écuyer seigneur de Berthouville. Lors de l'établissement du cadastre, le triage dans lequel était située cette pépinière reçut, en souvenir de son ancienne affectation, le nom de : « La pépinière du Roi ». Il se trouve situé à l'intersection des chemins de Brionne au Marché-Neuf et de Serquigny à Saint-Georges-du-Vièvre.

Sans pouvoir préciser la date de sa création, l'arrêt du 1er octobre 1724 indique suffisamment qu'elle existait à cette époque puisqu'il mettait à la charge de la Généralité la somme de 16.285 livres qui représentait les frais nécessités pour la création de ses neuf pépinières, mais aucun document n'est conservé sur son exploitation antérieurement à 1746 ; une demande du 21 septembre,

[1] Il était fils de M. Jean Filloque, archer en la prévosté générale de Normandie.

Digitized by Google

datée de Bernay, formulée par M. Gruel du Hausay, brigadier des gardes du corps, sollicite un millier d'arbres de cette pépinière « pour planter sa bruyère depuis « Grandcamp jusqu'à Saint-Victor qui fait le grand che- « min d'Orbec à Bernay ». Comme suite à cette demande, M. Foucquet d'Oynion, Subdélégué à Bernay, se transporte à Berthouville et ensuite écrit à l'Intendant le 28 septembre : « J'ai trouvé la pépinière complétement remplacée « d'ormes, de noyers et de haitres, et en bon état suivant « certificat que j'en ai délivré aux entrepreneurs, mais « ces arbres n'ont que trois ans et ne sont pas encore « en état d'être transplantés ; je l'ai dit à M. du Hausay, « il attendra un an ou deux pour en prendre. »

Or, il résulte bien des termes de cette lettre que la pépinière était exploitée bien antérieurement, puisqu'en l'année 1745 M. Foucquet d'Oynion constatait qu'elle était complètement remplacée et que les plants nouveaux avaient déjà trois ans.

Dans les rapports faits à l'Intendant sur les neuf pépinières de la Généralité, nous avons relevé différentes notes concernant la pépinière de Berthouville que nous allons reproduire textuellement.

1763. Les plants n'y font point de progrès. La terre épuisée aurait besoin d'être labourée à fond et fumée, la culture y est fort négligée, aussi ne reste-t-il plus que la moitié du nombre d'arbres portés par l'adjudication, il faudrait que tous les vieux et mauvais arbres qui n'y profitent aucunement fussent arrachés.

On ne sait pourquoi l'adjudicataire a planté des chênes, les ordonnances de M. l'Intendant ne lui prescrivent pas cette sorte de remplacement; il expose que M. le Subdélégué le lui a ordonné, et aussi se propose de ne planter

Digitized by Google

que les 400 marqués ; mieux eût été que M. le Subdélégué qui se fait faire les rapports de la situation de cette pépinière eût refusé cette année le certificat de l'entretien, l'adjudicataire en aurait mieux fait dans la suite son devoir.

L'adjudicataire a tous les plus forts gages, et la pépinière est dans un tel désordre qu'il n'y a que le devoir qui puisse encourager à les compter chaque année.

1769. Le terrain des deux pépinières [1] est usé, le jeune plant n'y fait aucun progrès, malgré les soins que l'on prend pour le bien cultiver, il est indispensable de placer les pépinières ailleurs si on veut avoir de bons arbres, il y a du jeune plant dans la pépinière de Berthouville qui serait fort bon à planter sur un nouveau terrain.

1770. Rien à lever, presque la moitié de la pépinière a été remplacée il y a trois ans de fresnes, tilleuls, peupliers, chênes, ormes, hêtres et charmes au nombre de 15.000, ils ont été retardés dans leurs pousses par les mans qui ont beaucoup endommagé la racine, l'autre moitié de la pépinière est disposée pour recevoir un nouveau plant au mois de janvier ou février prochain.

Dans une lettre de M. Le Danois, Subdélégué de Bernay, à l'Intendant de la Généralité d'Alençon, il dit :

« Permettez, Monseigneur, que je continue de vous « représenter que le changement du sol des deux pépi- « nières (Bazoques et Berthouville) est indispensable, « que depuis plusieurs années elles ne rendent aucun « service et coûtent au Roi. »

1774 (2 septembre). M. Le Danois écrivant à l'Intendant disait : « La nécessité de déplacer la pépinière de

[1] Il s'agit de celles de Berthouville et de Bazoques.

Digitized by Google

« Berthouville et la difficulté de trouver aux environs « de Bernay un terrain que les propriétaires veuillent « bien affermer pour mettre en pépinière... (Il parle des « démarches qu'il a faites pour trouver un terrain.) Le « terrain est situé fort avantageusement pour l'usage où « on le destine, c'est une ancienne masure de bon fonds « proche de la ville que M. Guéroult louerait au moins « 50 livres l'acre pour y mettre des bestiaux. »

M. Boesnier, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Alençon, dans un rapport du 7 décembre disait : « Les « fonds imposés pour les pépinières sont trop modiques « pour les mettre dans l'état de perfection qu'il serait « à désirer qu'elles eussent... Il ne reste de libre que « 187 l. 15 s., ce qui n'est pas à beaucoup près suffisant « pour les remplacements qui sont dans le cas d'être faits « de plusieurs de ces pépinières, nommément celle « d'Alençon à Damigny et celle de Lisieux à Bazoques « où les arbres ne font plus rien. » Comme conclusion, il « proposait de planter les nouvelles pépinières à portée « des villes chefs-lieux d'élection, de les disposer de « manière à joindre l'agréable et l'utile en faisant des « promenades fermées aux vagabonds, mais ouvertes aux « honnêtes gens, et d'y avoir dans chacune une certaine « quantité d'arbres fruitiers de belles et bonnes espèces « pour encourager et multiplier l'agriculture dans cette « partie [1]. »

Comme on le voit, la pépinière ne donne plus que des mauvais produits, le sol épuisé ne permet plus la culture des arbres, on demande son abandon et son transfert dans une autre localité. M. Le Danois trouve un

[1] Arch. de l'Orne, C 81. Original sur vélin.

Digitized by Google

nouvel emplacement à Saint-Aubin-le-Vertueux, et, par arrêt du Conseil d'État du 19 août 1775[1], « Sa Majesté, « étant informée que, quelques soins qu'ait pris l'adju- « dicataire de la pépinière de Berthouville pour la bien « cultiver, les arbres sont entièrement dépéris par la « mauvaise qualité du terrain qui est usé, » supprime la pépinière de Berthouville, ordonne qu'elle sera reconstituée à Saint-Aubin-le-Vertueux et dit que, pour la dépense devant s'élever à 3.590 livres, il sera levé et imposé, en plus des 300 livres précédemment consacrées à Berthouville, une somme de 3.290 livres sur les habitants taillables de la Généralité.

En exécution de cet arrêt, l'Intendant, par décisions des 22, 28 et 31 août, ordonne la mise aux enchères des arbres se trouvant dans la pépinière consistant en : 2.600 peupliers, 2.800 fresnes, 800 ormes, 2.800 hêtres, 1.600 chênes et 400 charmes, soit en tout 11.000 arbres, à charge de les arracher et de les enlever et de rendre le terrain libre pour la Saint-Michel (29 septembre) 1776, et de payer la dîme aux curés dans le cas où les arbres seraient transportés hors la paroisse.

L'adjudication eut lieu le 23 septembre 1775, en l'hôtel de M. Le Danois sis à la Couture[2] et, tandis que les 7.869 arbres (environ) de Bazoques étaient adjugés pour 80 livres, les 11.000 arbres composant la pépinière de Berthouville furent adjugés au sieur Thomas Le Mire fils, demeurant à Berthouville, moyennant 6 livres, résultat vraiment lamentable d'une œuvre royale qui avait rendu bien des services en propageant des essences d'arbres encore peu connues et en contribuant

[1] Arch. de l'Orne, 81.

[2] Paroisse de Bernay.

Digitized by Google

à décorer les demeures seigneuriales et les châteaux de toute cette contrée.

Pour exploiter cette pépinière, les Le Mire avaient construit une petite maison ; elle existait encore en janvier 1776, aussi M. Le Danois ayant invité l'adjudicataire à abattre cette construction, celui-ci sollicita un délai, objectant « que la neige l'empêchait de démeubler, « promettant de déloger et de la démolir sitôt qu'il dégè- « lera [1] ». Ainsi le dernier vestige qui aurait pu remémorer aux générations futures le souvenir de cette œuvre royale allait à son tour disparaître.

LOYER ET ENTRETIEN DE LA PÉPINIÈRE

Tous les documents consultés indiquent que le loyer du terrain de cette pépinière était fixé annuellement à 70 livres et qu'il fut payé jusqu'en 1776, d'abord à Jean-François Filloque, puis en 1751 à Philippe Morin, écuyer, seigneur de Berthouville.

Les premières mentions des adjudications de l'entretien remontent à 1752 ; elles furent consenties moyennant une somme annuelle de 230 livres. Jacques, Pierre et Thomas Le Mire en sont alors adjudicataires pour deux ans ; puis, de 1754 [2] à 1774, ces deux derniers ; enfin, de 1774 à la suppression, Thomas Le Mire [3] seul.

[1] Lettre du 23 janvier 1776 de M. Le Danois à l'Intendant. Arch. de l'Orne, C 81.

[2] L'état des arbres levés dans la pépinière, dressé par Thomas Le Mire en avril 1764, constate des livraisons d'arbres effectuées par lui vers la fin de l'année 1748.

[3] Thomas Le Mire était en 1774 garde de M. de Morsan et devint le héros d'une triste affaire. Le 22 octobre 1774, en revenant de Bernay à Morsan, il rencontra Nicolas Delamare, de Berthouville, accompagné de deux marchands de chevaux. Delamare en voulait à Le Mire qui avait concouru à le faire arrêter précédemment pour un délit ; dès

Digitized by Google

ESSENCES	ARBRES CULTIVÉS					ARBRES A LEVER						
	1746	1753	1763	1770	1775	1761	1762	1763 [3]	1765	1767	1769	1773
Ormes	* [1]	17 500	3 000	* [2]	800	3 000	2 500	3 000	4 500		300	36
Noyers	*	2 550				100	300					
Hêtres	*	8 000	6 000	*	2 800	100	200	200	52			
Châtaigniers		1 500				60	100	100	111	4		
Chênes			5 000	*	1 600					12		
Pommiers			12 000									
Poiriers			4 000									
Frênes					2 800	600		50	165	72		30
Peupliers					2 600							100
Charmes					400							
Tilleuls								20	78	48		
Totaux		29 550	30 000	16 000	11 000	3 860	3 100	3 370	4 906	166	300	166

[1] Ces essences sont indiquées dans la lettre de M. Fouquet d'Oynion du 28 septembre 1746, sans indication de nombre.

[2] Essences indiquées d'après un état dressé à cette date, sans désignation du nombre d'arbres pour chaque essence.

[3] On signale à arracher, comme mauvais, 1 500 ormes, 50 châtaigniers, 500 hêtres et 600 frênes.

Digitized by Google

ESSENCES D'ARBRES CULTIVÉES

Le début des plantations étant inconnu, on voit seulement en 1746 trois essences dans la pépinière : des ormes, noyers et hêtres ; en 1753, on y adjoint des châtaigniers, puis en 1761 des fresnes, deux ans après on y fait des plantations de tilleuls, chênes, pommiers et poiriers ; enfin, peu de temps avant sa suppression, des peupliers et des charmes.

Les états que nous avons recueillis sur cette pépinière nous ont permis de dresser le tableau ci-contre, indiquant tant l'état des plantations que des arbres à lever.

ATTRIBUTION DES PRODUITS

Le seul document assez complet que nous avons pu recueillir sur ce point est l'état dressé et certifié par Thomas Le Mire, « entrepreneur de la pépénière », le 30 avril 1764, constatant toutes les livraisons d'arbres qu'il a effectuées depuis l'année 1748 en vertu d'ordonnances de l'Intendant, avec les noms de tous les seigneurs et gentilshommes qui ont bénéficié des largesses royales. Nous y voyons figurer, entre autres, M. de Lou-

qu'il l'aperçut il commença à l'insulter et s'avança vers lui en le menaçant. Le Mire avait son fusil ; il déclara plusieurs fois à Delamare que, s'il continuait de le maltraiter, il se servirait de son arme. Delamare continuant de s'avancer en proférant des injures et des menaces, Le Mire fit feu sur lui et le tua.

M. de Montholon, premier Président au Parlement de Normandie et le comte de Montholon, son frère, avaient sollicité vivement en faveur de Le Mire auquel ils prenaient un grand intérêt ; il se constitua prisonnier à Rouen en invoquant le bénéfice du Privilège de Saint-Romain, ce qui lui fut accordé : il leva la fierte le jour de l'Ascension 1777.

M. Le Danois, dans une lettre du 7 janvier 1775, parlant de Le Mire dit : « Il y a lieu de croire, par ce qu'on m'a dit de l'information que je dois voir incessamment, qu'il a tué un fort mauvais sujet, dans le cas d'une légitime défense, et qu'il peut espérer obtenir sa grâce. »

Digitized by Google

vigny du Rosay, écuyer, sieur de Ressencourt et de Mailly. Il succéda comme héritier à Mlle Le Boucher de Mailly, décédée à Berthouville le 28 juin 1741 atteinte de l'épidémie qui sévissait dans cette commune, et il y possédait encore vers 1770 un fief et terre noble valant 1.000 livres de revenu. Il blasonnait : *d'argent au chevron de sable accompagné de trois têtes de loup du même.* Voici copie de l'état fourni par Thomas Le Mire :

1748[1]. Le sieur Lefèvre, greffier de l'élection de Bernay, 50 chênes, 50 ormes.
1749. M. de Franqueville, 300 ormes.
1750. M. Le Maréchal, gentilhomme de Berthouville, 70 ormes.
1751. M. le duc de Bouillon, 300 ormes.
1752. Pour le jardin de l'intendance 60 ormes, puis 250.
1753. M. le marquis de Thillières, 500 ormes.
Pierre Le Mire, pour la grande route de Lisieux à La Rivière-Thibouville, 3.000 ormes.
1754. *Idem*, 400 hêtres, 50 châtaigniers.
M. le marquis de Thillières, 300 ormes.
1755. Pour le jardin de l'intendance, 160 ormes.
1756. M. Daugny, 100 noyers, 300 hêtres.
M. Chrétien des Ruflets, 200 ormes, 200 hêtres.
1757. M. le marquis d'Épiney, 200 ormes.
M. de Morsan, 200, puis 200, puis 300 ormes.
M. de Chaumont, 200 ormes.
M. Saget, 100 ormes, 150 hêtres, 100 châtaigniers.
M. de Camplessis, 100 ormes.
1758. M. de Morsan, 400 ormes.
M. de Neaufle, 400 ormes.
1758. M. Dasnières, 150 hêtres.
M. Dubreuil de Saint-Thurien, 58 tilleuls.
1759. M. de Blanbuisson, 200 ormes.
M. Foucques Dasnières, 300 hêtres.
M. Hayes de la Mare du Bosc, 100 ormes, 100 noyers.

[1] Nous croyons superflu d'indiquer le jour et le mois des ordonnances, qui figurent au tableau.

Digitized by Google

M. de Cazalet, 200 ormes.
M. le chevalier de Marcouville, 100 ormes, 200 hêtres.
M. Du Mesnil-Rousset, 100 ormes, 100 hêtres, 100 châtaigniers, 100 noyers.
1760. M. le chevalier de Marcouville, 200 hêtres, 200 châtaigniers.
M. Le Grix de la Fontelaye, 150 ormes, 150 hêtres.
Mme de Bois-Roussel, 500 ormes, puis 200.
M. Foucques Dasnières, 200 hêtres.
M. de Corneville, 300 ormes.
M. de Louvigny, 250 hêtres.
1761. M. de Saint-Cyr, 400 hêtres.
M. Delaroque, 200 ormes, 200 hêtres.
M. de la Lecqueraye, 150 ormes, 100 frênes.
M. du Ronceray, 100 hêtres.
1762. M. de Boscaudray, 100 ormes.
Mme de Sainte-Honorine, 300 ormes.
M. de Soligny, 300 ormes.
M. de Lieurey, 100 châtaigniers.
Le sieur Tragin, 200 ormes.
M. du Ronceray, 200 hêtres, 100 châtaigniers.
Mme la comtesse de Brionne, 200 hêtres.
1763. Mgr l'Évêque d'Avranches, 300 ormes, 250 hêtres, 50 frênes.

A ce document semble faire suite un autre état non signé ni certifié :

1764. M. de Renneville, 300 ormes, 50 frênes, 50 tilleuls.
M. le comte de Graville, 100 hêtres, 100 châtaigniers.
M. de Saint-Just, 50 châtaigniers.
1765. M. le comte de Graville à Beaumesnil, 52 hêtres.
M. de Gruy, 70 ormes, 50 tilleuls.
M. le comte de Beaufèvre, 200 ormes, 16 frênes.
Le sieur du Rouvray, 200 ormes.
M. de la Lecqueraye, 300 ormes.
1766. M. de Tiberville, 500 ormes.
M. Jean Forron, marchand, 200 ormes.
M. Pottier, commis à la recette des tailles, 200 ormes.
1771. M. Le Danois, 12 peupliers.
1772. M. Le Danois, 12 peupliers.

En se reportant vers les châteaux de toute cette haute

Digitized by Google

noblesse, on peut encore constater que beaucoup d'entre eux ont pour merveilleux décor des avenues ou des massifs dont les arbres, sortis de la pépinière de Berthouville, constituent aujourd'hui le seul souvenir qui nous en soit resté.

Digitized by Google

RAPPORT SUR « LE VIEUX LISIEUX »

DE M. JOSEPH L'HOPITAL

Illustré par M. Henri JACQUELIN.

PAR M. PAUL HÉRISSEY,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Les livres sont de fidèles amis qui excellent à charmer la solitude. Magiciens discrets, évocateurs intimes, ils peuplent l'isolement et poétisent le silence. Ils instruisent, conseillent, émeuvent, et au besoin encouragent. Ils sont enfin les meilleurs gardiens du souvenir et cette fonction tend de plus en plus à devenir la leur. Ce que le temps et les hommes s'unissent trop souvent pour anéantir, les livres restent là pour en garder l'image, la signification et l'enseignement. C'est dans cette pensée que les membres de la Société du Vieux-Lisieux se sont proposé de fixer, en quelques pages imprégnées d'art, divers sites curieux de leur vieille ville qui disparaît.

Pourquoi ces Messieurs n'ont-ils pas désigné parmi eux l'auteur de la brochure projetée ? Peut-être parce qu'un choix entre des talents également qualifiés est chose fort délicate ; plutôt parce que les hommes qui savent le mieux écrire sont toujours défiants d'eux-mêmes pour exprimer ce qu'ils ressentent le plus vivement.

Digitized by Google

Parler de sa ville natale, de ses maisons de famille, des monuments publics où l'on participe à la vie nationale, des églises qui accueillent les cercueils de ses proches et du cimetière où l'on ira les rejoindre, c'est un peu trop parler de soi-même pour ne pas constituer une tâche assez malaisée.

En allant dans une région voisine confier à M. Joseph L'Hopital la mission de faire revivre une vieille cité avec son activité d'autrefois, sa physionomie spéciale et son rôle historique, la Société du Vieux-Lisieux n'ignorait pas que nul écrivain n'était plus capable de réaliser ce but. Personne n'a mieux saisi que M. L'Hopital l'aspect et l'âme du pays normand. Depuis la lande de Lessay et les falaises de Port-en-Bessin jusqu'aux confins de l'Ile-de-France, rien dans sa province ne lui demeure étranger. Aussi a-t-il su mettre beaucoup de choses dans les vingt-cinq pages de son opuscule sur le Vieux-Lisieux. Il lui a suffi de quelques heures de flânerie pour reconstituer avec précision dans son antique décor local toute une cité riche, indépendante et laborieuse, où la vie était large, la gaieté facile sous l'autorité parfois rude d'un comte-évêque, largement tempérée d'ailleurs par la proverbiale insoumission des chanoines et la jalouse fierté des bourgeois. Aux abords de la cathédrale, sous les pignons branlants, que n'ont point vu au cours des siècles les pierres effritées des antiques demeures? M. L'Hopital ressuscite le passé avec une remarquable facilité d'évocation, un style brillant et une clairvoyance résignée devant l'inattention des foules et l'hostilité de certains hommes envers de pauvres choses très vieilles qui, malgré maintes mutilations, restent solides, imposantes et belles.

Digitized by Google

La ville de Lisieux ne manque pas plus de dessinateurs et de peintres que d'écrivains. On fit cependant encore appel à un talent étranger pour illustrer le texte de M. L'Hopital. Enfant de l'Eure comme lui, M. Henri Jacquelin a de même pénétré toute la Normandie avec des sentiments filiaux d'admiration et d'attachement. Il serait curieux d'établir la balance de ce que M. Henri Jacquelin prit à son pays au spectacle de toutes les sortes d'architectures jaillies de son sol avec une extraordinaire diversité et de ce qu'il lui rendit en rajeunissant quelque ruine ou en parsemant les campagnes de ces riantes demeures qu'il possède le secret d'adapter, comme personne, au site dont elles empruntent le charme.

Architecte, M. Henri Jacquelin l'est dans l'acception ancienne et complète, avec la notion du milieu et le sens de la couleur joint à celui des lignes. Il ne faut rien de plus pour devenir un excellent illustrateur. Les cinq dessins qu'encadre le texte de M. L'Hopital sont charmants d'inspiration et d'exécution. Le trait fin et sûr ne rappelle en rien la raideur linéaire traditionnelle à l'École des Beaux-Arts. On ne peut mieux apprécier la composition qu'en la rapprochant de celle du maître Robida qui, lui aussi, aima les vieilles pierres et travailla en Normandie. Enfin une note goguenarde et rieuse atténue par une heureuse opposition la tendance plutôt grave de M. L'Hopital. A regarder certains visages fort expressifs, joliment encadrés dans le cintre d'une fenêtre, on se prend à regretter très vivement que le Chapitre ou l'Officialité n'aient pas recélé parmi leurs membres quelque abbé Prévost parlant patois pour nous conter la galante histoire d'une Manon en coiffe et d'un des Grieux buveur de cidre.

Digitized by Google

De la collaboration de M. Jacquelin et de M. L'Hopital, il est sorti une brochure de grand format où l'on eût souhaité seulement un texte plus long, des dessins plus nombreux et aussi plus réduits, où l'on trouvera un reflet d'art plein de sincérité et l'évocation d'un passé dont elle contribuera certainement à imposer le charme et peut-être à protéger les vestiges.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 1er FÉVRIER 1914

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

Le dimanche 1er février, à deux heures, a eu lieu dans la salle de la bibliothèque une séance générale présidée par M. Duméril, ancien président de la Société.

Etaient présents MM. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier, Bourgne, J. L'Hopital, Guillemare, l'abbé Guéry, Ch. Besnier, Sorel, Menon, de Rostolan, Paul Hérissey, Sylas Loisel, Portail, Émile Bellenger, Alph. Hubert, Alb. Hubert, G. Besnier, archiviste du Calvados, Izarn, Legué, Lecoq, Jacques Hérissay, Lapeltey, etc.

S'étaient excusés M. de Boury, vice-président, Mgr Déchelette, MM. Émile Picot, Georges Bonjean, Penciolelli, Louis Regnier, Albert-Petit, le commandant Brail, Léon Coutil, Gouhier, Lamiot, Ch. Lecœur, etc.

M. Albert Doucerain a d'abord donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel a été approuvé sans observations.

Puis M. Joseph L'Hopital a lu une notice biographique sur M. Louis Passy, le regretté président de la Société. C'est un important chapitre de l'histoire de notre département, à laquelle la famille Passy s'est trouvée mêlée pendant trois quarts de siècle, et les liens de parenté existant entre M. Louis Passy et son biographe ont permis à celui-ci de se documenter de première main.

Digitized by Google

Ce remarquable travail sera publié en brochure, de même que les discours prononcés à la Chambre et au Conseil général lors de la mort du regretté doyen de ces assemblées, et le compte rendu de ses obsèques.

Le secrétaire perpétuel a ensuite lu son rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1913. Il a rappelé sa participation au concours central agricole de juin dernier par l'organisation de la belle exposition d'horticulture qui en fut une des attractions les plus goûtées.

Ce fut aussi à l'occasion de ce concours qu'elle remit à M. Pierre Bertin, agriculteur à Beaumontel, ancien conseiller d'arrondissement, le grand prix de la Société des Agriculteurs de France.

Enfin, plus récemment, elle a été chargée d'attribuer le prix du concours ouvert par la Société des Agriculteurs dans le département de l'Eure pour favoriser le développement de la production du blé dans les moyennes cultures, conformément aux conditions de la fondation Godard. Ce prix, qui était de 1.000 francs, a été divisé entre deux agriculteurs, M. Auguste Naban, du Bosgouët, près Bourg-Achard, pour 600 francs, et M. Nathole Hurel, de Villegast, près Pacy-sur-Eure, pour 400 francs.

Après avoir constaté le brillant succès du concours organisé en septembre par la section de Bernay dans le beau parc de M. le comte Dauger, à Menneval, M. Doucerain a exprimé le vœu que le travail important de la revision des usages locaux, entrepris sur l'initiative de la Société libre de l'Eure, fût promptement mené à bonne fin. Il a terminé par un souvenir ému aux membres décédés au cours de l'année dernière.

Digitized by Google

Après la lecture, par M. Bourgne, d'une intéressante notice biographique sur M. Léonce Abaye, qui, après avoir été industriel dans le Nord, vint, à soixante ans, consacrer au domaine du Tremblay son activité nullement ralentie par l'âge, l'assemblée s'est occupée d'établir le budget de l'exercice 1914.

A la fin de la séance, elle a procédé à l'élection du président et de deux membres du Conseil d'administration, en remplacement de MM. Besnier et Lamiot, membres sortants et non rééligibles.

Ont été élus : président de la Société, M. Albéric de Mare, maire d'Orvaux, président de la Caisse régionale de crédit mutuel agricole de l'Eure ; membres du Conseil d'administration, MM. Lecœur et Verrier.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1913

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

L'année 1913 a vu se tenir à Évreux pendant toute une semaine le Concours central agricole, organisé par le ministère de l'Agriculture.

La Société libre de l'Eure ne pouvait rester étrangère à cette manifestation. Elle pouvait s'y associer de bien des manières. Elle a pensé que la branche la plus gracieuse de la science agricole, l'horticulture, n'aurait jamais de trop fervents admirateurs, et pendant que les agriculteurs normands allaient assister sur le pré du Bel-Ébat au triomphe du moteur à essence et du moteur à pétrole, leurs femmes venaient se délecter, sur la place Saint-Taurin, au parfum plus agréable de la fleur et reposer leurs yeux sur les chatoyantes couleurs de nos massifs.

Le succès de notre Exposition horticole fut reconnu par tous. Les personnages officiels le proclamèrent *inter pocula* au banquet de la salle de l'Étoile présidé par M. Berthault, représentant du ministre de l'Agri-

Digitized by Google

culture. La presse locale fut unanime à tresser des couronnes à nos concurrents, et le mérite technique de leurs expositions fut constaté dans un rapport spécial que M. Dubourg, vice-président de la Société centrale d'horticulture de Caen et sous-directeur de l'Association Normande, a bien voulu nous présenter à notre dernière séance générale et que vous relirez avec plaisir dans notre Recueil annuel.

Le prix d'honneur, qui consistait en un vase de Sèvres offert par M. le Président de la République, a été attribué à la maison Cayeux et Le Clerc, de Paris, pour une admirable collection de pois de senteur qui comprenait 300 variétés. Les subventions qui nous ont été accordées par le Gouvernement, par le Conseil général et par la ville d'Évreux nous ont permis de doter cette exposition de deux médailles d'or, d'un grand nombre de médailles de vermeil et d'argent et de prix en espèces qui n'ont pas peu contribué à la réussite de l'exposition, dont les dépenses totales se sont élevées à 3.000 francs environ. Des récompenses aux ouvriers jardiniers et aides-jardiniers qui se recommandaient de leurs longs services dans la même maison ont aussi été décernées à l'occasion de ce concours d'horticulture.

Le samedi 14 juin, à l'occasion du Concours central, la Société des Agriculteurs de France avait bien voulu nous donner l'agréable mission de réunir à Évreux, dans la grande salle de notre bibliothèque, ses adhérents qui habitent le département de l'Eure et de décerner en son nom « le grand prix de la Société, consistant en un objet d'art et un diplôme d'honneur offert au représentant de la famille agricole du département la plus honorablement connue par l'ancienneté et la continuité

Digitized by Google

de ses services agricoles et par ses succès culturaux ».

La commission chargée de l'attribution de cette haute récompense m'avait fait l'honneur de me confier la rédaction du rapport qui, ainsi que vous le savez, a conclu à l'attribution du prix à notre sympathique collègue de la section de Bernay, M. Pierre-Ernest Bertin, agriculteur à Beaumontel, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Beaumont-le-Roger.

La Société des Agriculteurs de France avait également ouvert en 1913 dans le département de l'Eure un concours pour favoriser le développement de la production du blé dans les moyennes cultures, conformément aux conditions de la fondation Godard.

Ce prix, qui était de 1.000 francs, fut divisé entre deux agriculteurs, M. Auguste Naban, de Bosgouët, près Bourg-Achard, pour 600 francs, et M. Nathole Hurel, de Villegast, près Pacy-sur-Eure, pour 400 francs.

La commission chargée d'attribuer cette récompense était composée de nos dévoués confrères MM. Derais, conseiller général de l'Eure, Albéric de Mare, maire d'Orvaux, et Duméril, le très actif secrétaire de notre section d'agriculture, qui vous a donné lecture de son rapport lors de notre séance générale du 9 novembre dernier.

La section de Bernay de la Société libre de l'Eure, toujours infatigable, avait organisé, elle aussi, les 20 et 21 septembre 1913, à Menneval, aux portes de Bernay, un concours agricole dont nous ferons suffisamment l'éloge en disant qu'il n'a pas souffert de son rapprochement avec le grand concours d'Évreux. Le concours de Menneval s'est déroulé dans le beau parc de M. le comte Dauger, maire de la commune, et il a été très brillant.

Digitized by Google

Il l'aurait été plus encore si, au dernier moment, la malencontreuse fièvre aphteuse n'avait fait interdire l'arrivée des bestiaux des espèces bovine, ovine et porcine.

Mais si le bétail manquait, l'exposition de la race chevaline a été superbe et les produits agricoles et horticoles présentés au jury firent l'admiration des connaisseurs.

Les concours de maréchalerie et de labourage ont réuni un nombre inaccoutumé de concurrents. En outre les organisateurs avaient su réunir sur le terrain du concours des attractions variées, notamment une kermesse où de jolies et aristocratiques vendeuses assuraient la part des pauvres, et un amusant ballet agricole exécuté par les jeunes pupilles de la société de gymnastique « la Bayard » de Bernay, aux accents entraînants de la fanfare des Établissements Hérissey et de la Société des trompes de chasse d'Évreux.

Au banquet du soir, M. le duc de Broglie, M. de Boury et M. le comte Dauger prononcèrent des discours très applaudis, que nous aurons la bonne fortune de pouvoir reproduire dans le prochain Recueil de nos travaux.

Ne quittons pas, Messieurs, le domaine de l'agriculture sans mentionner le travail important de la revision des *Usages locaux du département de l'Eure* qui nous a été confié, comme à nos prédécesseurs de 1850, et qui est achevé depuis quelque temps déjà en ce qui concerne l'arrondissement d'Évreux. Mais il est évident que les textes revisés par la commission d'Évreux, réunie sous nos auspices, ne peuvent être livrés à l'impression si impatiemment attendue que lorsqu'ils auront

Digitized by Google

été coordonnés et rassemblés avec les textes revisés par les commissions des autres arrondissements. Or, si nous avons de bonnes nouvelles du travail de l'arrondissement de Bernay, dirigé par l'honorable M. Boivin-Champeaux, avocat et président de notre section d'agriculture à Bernay, et du travail de l'arrondissement de Pont-Audemer, où la Société hippique et agricole, stimulée par M. Bouchard, expert-géomètre, a réuni une commission de cinq membres qui s'est transportée au chef-lieu de chaque canton, il n'en est malheureusement pas de même des arrondissements des Andelys et de Louviers, où les travaux d'approche sont à peine ébauchés et où des échanges de vues entre quelques hommes dévoués ne paraissent pas encore avoir abouti à des résultats tangibles.

Soyons certains, cependant, qu'un travail d'une aussi grande urgence et qui est appelé à rendre d'aussi grands services à notre agriculture départementale ne sera pas abandonné et que, tôt ou tard, poussées par la force des circonstances, les sociétés agricoles de l'Eure, comme le vœu en a été émis à la dernière session du Conseil général, sauront trouver les concours nécessaires pour mener à bonne fin une œuvre dont la Société libre de l'Eure s'honorera toujours d'avoir pris l'initiative.

La Section des lettres s'efforce elle aussi, Messieurs, de ressusciter peu à peu l'activité de ses membres.

Son très distingué président, M. Joseph L'Hopital, vous a donné récemment sa belle conférence sur *Les grands Écrivains normands du XIXe siècle*, qui paraîtra in extenso dans le prochain Recueil ; son dévoué secrétaire, M. Ernest Guillemare, poursuit, autant que le lui

Digitized by Google

permet l'état de sa santé que nous voudrions meilleure, les améliorations indispensables dans le classement de la bibliothèque en vue de la continuation du catalogue, qu'il a si heureusement commencé.

En attendant, il a terminé les tables des matières des cinquante dernières années du *Recueil de nos Travaux*, se montrant ainsi le digne continuateur de M. Dramard. Cet important travail pourrait, dès maintenant, être donné à l'impression : seule, la pénurie de nos ressources s'y oppose momentanément, mais nous ne désespérons pas de trouver un jour ou l'autre le secours matériel qui nous viendra du Ciel par l'intermédiaire de quelque généreux donateur. *Aide-toi, le Ciel t'aidera!*

Notre bibliothèque s'est augmentée comme toujours soit par des achats, soit par des dons. Votre Conseil d'administration a, sur la demande de collègues adonnés aux études historiques, remis au pair et complété votre collection de l'*Annuaire de la Noblesse*, qui constitue pour les chercheurs un précieux instrument. Nous avons reçu de nombreux dons, et nous exprimons notre très vive reconnaissance à M. Étienne Deville, pour son *Index du Mercure de France*, à M. l'abbé Mesnel, pour son étude sur *Saint Taurin*, à M. Édouard Gachot, dont nous sommes heureux de saluer la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, à M. Le Marchand, à M. de Grandmaison, pour leurs ouvrages historiques, et aussi à la Société des Antiquaires de Picardie, qui poursuit la publication de splendides monographies des communes de la Somme.

Nous ne nous désintéressons pas, nous non plus, des trésors artistiques et archéologiques de notre département.

Digitized by Google

Après avoir entendu l'année dernière la lecture d'une étude très documentée de notre savant confrère, M. Louis Régnier, sur l'église de Vitotel, vous aviez émis un vœu pour que cet antique sanctuaire fût classé parmi les monuments historiques, afin d'assurer plus sûrement sa conservation. Ce vœu a été accueilli favorablement et nous avons appris à la fin du mois dernier que l'église de Vitotel était classée.

La Société libre de l'Eure devait décerner en 1913 le prix Lucien Fouché au meilleur manuscrit sur un sujet de littérature, prose ou poésie.

Vous avez, Messieurs, nommé une commission qui procède actuellement à l'examen des mémoires qui lui ont été remis. Cet examen est à peu près terminé. La commission se réunira incessamment et décidera de l'attribution du prix de 600 francs. Le rapporteur du jury d'examen pourra nous donner connaissance de son rapport à la séance générale du mois d'avril.

Au sujet du prix Lucien Fouché, je tiens à vous donner connaissance, Messieurs, d'un événement littéraire qui ne saurait vous laisser indifférents.

En 1895, M. Edmond Porcher, qui était alors avocat au Mans, avait obtenu le prix Lucien Fouché, dans notre concours de littérature, pour une remarquable poésie intitulée : *Le miracle de saint Valery, légende normande du XIe siècle*. Or, l'Académie française vient d'attribuer son grand prix de poésie, d'une valeur de 4.000 francs, à M. Edmond Porcher, devenu procureur de la République à Loudun, pour une poésie intitulée : *Le rire d'Omphale*, que M. Jean Richepin a déclamée à la dernière séance publique de l'Académie. Il m'a paru que la Société libre de l'Eure pouvait être fière d'avoir

Digitized by Google

récompensé la première un talent aujourd'hui consacré par l'Académie française.

Je vous ai dit, Messieurs, nos travaux, nos efforts et nos joies. Il me faut maintenant, et c'est la partie la plus mélancolique de ma tâche, vous faire part des pertes que nous avons éprouvées au cours de l'année révolue. Elles sont, hélas, fort nombreuses. Le 5 février 1913, décédait à Paris, dans sa cinquante-neuvième année, M. Gaston-Marie-Albert de Postel des Minières, qui portait un nom des plus anciens et des plus honorables de la Normandie.

L'histoire de la famille de Postel est en effet étroitement liée à celle de notre région normande, et elle intéresse particulièrement la ville d'Évreux. Vous connaissez tous, Messieurs, dans notre cathédrale, la belle clôture de la chapelle de l'Immaculée Conception, et vous avez certainement admiré, au-dessous du fronton, le Samson portant sur son épaule la colonne qui figure dans le blason des Postel.

Gaston de Postel des Minières était fier de ses ancêtres, mais cette légitime fierté ne l'empêchait pas d'être un homme essentiellement modeste, bienveillant, égal pour tous, s'intéressant aux œuvres et faisant le bien avec une discrétion méritoire et une parfaite charité.

Le 5 avril suivant, décédait à Évreux, dans sa quatre-vingt-cinquième année, M. Étienne-Charles-Raymond de la Boissière, inspecteur des Eaux et Forêts en retraite, qui faisait partie de notre Société depuis de longues années, et s'intéressait, lui aussi, aux œuvres de bienfaisance et de charité de notre ville.

Le 12 avril, nous apprenions la mort de M. le chanoine Odieuvre, ancien supérieur de l'École Saint-

Digitized by Google

François de Sales, directeur de la *Semaine Religieuse*, ancien aumônier des mobiles de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de la campagne de 1870-1871.

Nous n'entreprendrons pas de retracer ici la carrière sacerdotale si bien remplie de notre ancien confrère. Son vaillant successeur à la direction de l'École Saint-François, M. le chanoine Lorho, l'a fait bien mieux que nous ne saurions le faire, dans un article nécrologique paru dans la *Semaine Religieuse*.

Sur sa tombe, M. le capitaine Mouton, ancien officier au 39e régiment de garde mobile, président du Souvenir français, a rappelé quelle fut la conduite de M. Odieuvre, comme aumônier, pendant la guerre de 1870. Tous ceux qui l'ont connu savent comment il se distingua dans les combats de Moulineaux, du Château-Robert, de la Maison-Brûlée et de Bourgtheroulde, où les mobiles de l'Eure et ceux de l'Ardèche se battirent si vaillamment contre un ennemi bien supérieur en nombre.

M. le chanoine Odieuvre a d'ailleurs raconté ces combats, en s'oubliant lui-même, dans une brochure éditée en 1888. La croix des braves fut la juste récompense de sa belle conduite dans ces journées où nos héroïques soldats, après des alternatives de succès et de revers, furent définitivement écrasés sous le nombre.

Plus tard, M. Odieuvre transporta sur d'autres champs de bataille son inlassable énergie. Il est mort à la tâche, et il laisse à tous ceux qui l'ont connu et aimé le souvenir impérissable d'un prêtre admirable et d'un patriote ardent.

Le 22 avril décédait à Paris, dans sa soixante-

Digitized by Google

deuxième année, le lieutenant-colonel Bourgois, officier de la Légion d'honneur, et décoré de nombreux ordres français et étrangers. Fils de l'amiral Bourgois, qui possédait le château des Angles, commune de Brosville, notre regretté confrère avait fait partie de la maison militaire du président Félix Faure, à la mort duquel il demanda sa mise à la retraite. C'était un officier très distingué qui, en des temps moins troublés, aurait eu la plus brillante carrière. Rentré dans la vie civile, le colonel Bourgois avait, par la parole et par la plume, consacré son ardeur à la défense des idées d'ordre, de justice et de liberté dans le département de l'Eure.

Le 7 mai, la section de Bernay de notre Société était douloureusement éprouvée par la mort de M. Louis Texier, licencié en droit, ancien avoué, qui avait bien voulu accepter les fonctions de trésorier de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay. Il mourait à la force de l'âge, à quarante-neuf ans, suivant de bien près l'ancien président de la section, le regretté M. Camille Fouquet, pour lequel il avait toujours eu une amitié des plus fidèles.

Le 31 juillet, nous subissions, Messieurs, la perte la plus sensible que la Société libre de l'Eure ait pu éprouver depuis sa fondation.

M. Louis Passy mourait. La Société libre de l'Eure perdait non seulement son président en exercice, mais celui qu'elle avait appelé pour la septième fois à la présidence générale, et qui était, on peut le dire comme M. L'Hopital, notre ami le plus fidèle, notre protecteur le plus agissant, l'image vivante de nos traditions et de notre histoire. Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous retracer cette magnifique carrière que M. Joseph L'Ho-

Digitized by Google

pital a fait revivre tout à l'heure à nos yeux émerveillés, mais je veux ajouter un souvenir personnel à la belle notice qu'il vous a lue.

Le samedi 7 juin 1913, M. Louis Passy, préoccupé de l'Exposition d'horticulture que nous organisions et de la réception que nous nous préparions à faire, huit jours plus tard, aux Agriculteurs de France, m'avait convoqué à Paris et donné rendez-vous au restaurant de l'hôtel Terminus, pour établir de concert le programme de la réception d'Évreux. Je fus navré de le trouver en proie aux premiers symptômes d'une grippe qu'il traitait par le dédain, mais qui devait bientôt devenir mortelle. Il m'exposa les grandes lignes du discours qu'il comptait faire en sa qualité de président recevant les hôtes de la Société, ainsi que celles du toast qu'il voulait porter le lendemain au banquet de clôture du Concours central, pour lequel il avait accepté l'invitation du maire d'Évreux. Il ne put achever son déjeuner. Je le reconduisis alors jusqu'à son appartement de la rue de Courcelles, où son valet de chambre le coucha immédiatement. Il ne devait plus se relever, car c'est en automobile qu'il fut conduit quelques jours après, à Gisors, où il rendait le dernier soupir le 31 juillet suivant.

On peut donc dire que M. Louis Passy a fait sa dernière sortie dans Paris pour s'occuper des intérêts de la Société libre de l'Eure, et que c'est la Société, qu'il présidait pour la dernière fois et qu'il aimait tant, qui a eu les dernières lueurs de son esprit et les dernières préoccupations de sa vie publique, sa famille éplorée ayant recueilli à Gisors même les derniers battements de son cœur.

Digitized by Google

Vous m'excuserez d'avoir rappelé ce souvenir personnel, mais il vous honore tous, Messieurs, car cet homme éminent aimait notre Société d'agriculture du plus profond de son cœur, se souvenant d'ailleurs qu'elle avait été en 1832 la fille d'adoption de son père, Antoine Passy, et qu'ainsi elle était un peu devenue de la famille !

Le 12 août, quelques jours après la mort du député des Andelys, président de notre Section locale, mourait à son tour le secrétaire-trésorier de cette section, M. Gaston Coulouma, directeur-gérant du *Journal des Andelys*, qui avait soutenu M. Passy dans toutes ses luttes politiques, et qui le suivait dans la tombe, à douze jours d'intervalle, comme s'il n'avait pas voulu survivre à son député et à son ami.

Sur sa tombe, M. Muller, vice-président de l'Association des journalistes professionnels de Normandie, a dit ce qu'il fallait penser de l'homme et du journaliste. M. Coulouma était vice-président de la Société de prévoyance des ouvriers des Andelys et secrétaire de l'Association des anciens élèves du pensionnat d'Écouis.

Le 3 décembre 1913, nous apprenions la mort, à Évreux, après une longue maladie, de M. Arsène Auger, ancien négociant, président du conseil d'administration de la Fonderie de fer de la Madeleine d'Évreux, médaillé de 1870. Ceux qui étaient en relations d'affaires ou d'amitié avec M. Auger savent combien son accueil était courtois et cordial ; il avait, en différentes circonstances, payé de sa personne dans l'intérêt de la ville d'Évreux et du faubourg de la Madeleine, dont il était commissaire délégué, et on ne faisait jamais appel en vain à son dévouement.

Digitized by Google

Le 23 décembre, nous apprenions le décès à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année, de M. Charles Fortier, ancien président de la Société, ancien chef du contentieux à la Banque de France, auteur de plusieurs ouvrages sur la participation du département de l'Eure aux Expositions universelles de 1878 et de 1889, et à l'Exposition de Rouen de 1896.

Chacun de nous gardera le souvenir de ce vieillard alerte, aimable et spirituel, qui s'intéressait toujours très vivement à l'existence et aux diverses manifestations de notre Société, que nous vîmes souvent à nos réunions ainsi qu'aux déjeuners de M. Léon Petit, dont il était un ami dévoué.

Président du Cercle artistique et littéraire de la rue Volney, dont les Salons annuels sont toujours une bonne fortune pour le monde des arts et un rite consacré pour les délicats, M. Charles Fortier était très répandu dans la société parisienne.

Il se passionnait pour les questions artistiques et intellectuelles de notre époque, il s'intéressait au sort des humbles et des déshérités, des orphelins surtout, comme en témoigne la notice qu'il a écrite en 1904, sur l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel, créé par notre regretté secrétaire perpétuel, M. Léon Petit. Votre secrétaire d'aujourd'hui a adressé à la famille de M. Charles Fortier l'expression des vifs regrets que nous a causés la mort de notre ancien président.

Nous avons encore perdu, en août et en décembre 1913, deux dames qui avaient bien voulu nous continuer leur appui, après la mort de leurs maris, nos regrettés confrères, Mme Bouquelon et Mme Bidault. Nous renouvelons à leurs familles l'expression émue de nos condoléances.

Digitized by Google

Enfin, dans les premiers jours de cette année, le 7 janvier 1914, décédait à Évreux, dans sa soixante-huitième année, celui qu'on a justement appelé le Vétéran de nos congrès, M. Ernest-Victor Veuclin, publiciste, historien, officier d'académie.

Il laisse un important bagage de recherches historiques représentant plus de 15 volumes in-8°, dans lesquels il se révèle un savant passionné pour l'histoire et l'archéologie locales.

Il collabora à de nombreux journaux régionaux et fonda en 1879 un journal hebdomadaire, le *Moniteur de Bernay,* qui ne vécut que quelques années.

Correspondant du Comité des Beaux-Arts, il fit pendant de longues années à la Sorbonne d'intéressantes communications aux divers Congrès des Sociétés savantes.

Notre Recueil contient de lui le travail le plus documenté qui ait paru sur les « Confréries de Charité » auquel avait été attribué le Prix de Blosseville, et c'est surtout à ce titre que j'ai voulu apporter à sa mémoire le tribut de nos regrets.

J'ai parcouru, Messieurs, la longue liste de nos morts pendant l'année qui vient de se terminer. Cette triste nomenclature vous a déjà convaincus de la nécessité où nous allons être de recruter de nouveaux et nombreux membres à la Société libre de l'Eure si nous voulons qu'elle vive.

Faites connaître notre œuvre autour de vous, et rendons-nous, sans fausse modestie, ce témoignage qu'en la faisant connaître vous la ferez aimer !

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. Louis PASSY, président de la Société libre de l'Eure.

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

Messieurs,

Si les liens de parenté qui existent entre les hommes s'étendaient jusqu'aux groupements qui les unissent et qui les servent, on pourrait considérer la Société libre de l'Eure comme faisant partie de la famille Passy.

C'est à Antoine Passy en effet qu'elle doit la constitution qui la régit et par suite la vie, toujours active et utile, parfois agitée et difficile qu'elle a menée pendant tout près d'un siècle ; et Louis Passy, lorsqu'il est mort au milieu de l'an dernier, était son président pour la septième fois.

C'est sans doute pour rendre à cette famille un hommage spécial, pour lui témoigner un attachement et des regrets en quelque sorte filiaux, que votre bureau a chargé celui de vos anciens présidents qui lui est allié d'écrire la notice que souhaitait votre gratitude et qu'attendait votre souvenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

J'ai hésité avant d'accepter une pareille tâche et je me suis, depuis, demandé souvent si je n'aurais pas mieux fait de la refuser; mais la confiance que vous m'avez habitué à prendre en votre indulgente bienveillance m'a décidé, puis soutenu. Je vous apporte un travail qui, à défaut d'autres qualités, a au moins celle d'être sincère, et qui peut-être, en remettant en lumière certains faits locaux ignorés ou oubliés aujourd'hui, apportera sa contribution modeste à l'histoire du coin de terre normande qui nous est si cher à tous.

Mon intention est, en effet, de sortir le moins possible de notre département et d'y toujours revenir; d'abord parce que la vie de M. Louis Passy a été avant tout consacrée à ses concitoyens de l'Eure; ensuite parce que notre Société est entrée pour une grande part dans les labeurs, les soucis et les joies de cette vie si remplie; et enfin parce que les mérites d'ordre plus général par lesquels elle s'est illustrée ont été mis en valeur déjà par d'autres plumes que la mienne avec l'autorité de la compétence et du talent, avec la force persuasive que communiquent à l'éloge les amitiés fidèles et les dévouements éprouvés.

*
* *

Les Passy étaient établis dans le Vexin avant la Révolution; mais ils tirent leur origine de Pacy-sur-Eure. Le nom de la famille et le nom de la ville ne s'écrivent plus de même aujourd'hui; mais, il y a quelques cents ans, nos pères n'attachaient pas d'importance à l'orthographe, et il leur était indifférent que le mot eût deux *s* ou un seul *c*, pourvu qu'il rendît le même son et indiquât la même chose.

Digitized by Google

Ces noms de lieux, précédés ou non de la particule (qui n'est point du tout par elle-même un indice de noblesse), sont encore emplòyés assez communément aujourd'hui à titre de sobriquets distinctifs. Qui n'a pas entendu de braves maires ou de bons curés de campagne s'interpellant par les noms de leurs communes ou de leurs paroisses ?

Mais ces sobriquets ne se fixent plus ; leur durée n'est plus que celle de l'occasion ou de la causerie qui les emploie. Seul, le temps a pu les graver sur les familles dont ils sont devenus les noms. Ils constituent pour elles un certificat d'origine qui les situe dans un passé précis ; ils portent en eux-mêmes un cachet particulier, comme ceux qui rappellent certains faits d'histoire et ceux qui remémorent des conditions sociales ou des emplois disparus ; et tandis que les noms empruntés à des qualités ou à des défauts physiques, à des métiers, à des aspects ordinaires de la nature laissent ignorer la race, ils la font connaître clairement. C'est pourquoi la famille Passy, qui s'est établie dans le Vexin au XVIe siècle, peut être revendiquée par nous, habitants de la région d'Évreux, comme étant nôtre de par son plus lointain passé.

En 1789, Louis-François Passy, aïeul et auteur commun de toute la parenté actuellement existante, était avocat au Parlement et titulaire, à Soissons, d'une charge de finance. Il devint, par son mariage en 1791 avec Mlle d'Aure, le beau-frère de ce fameux comte d'Aure qui fut commissaire des guerres aux armées d'Italie et d'Égypte, ministre du roi de Naples, ordonnateur général à la Grande Armée, et dont le général Thiébault a tracé dans ses mémoires un curieux portrait.

Digitized by Google

Emprisonné à la Bourbe pendant la Terreur, Louis-François Passy fut sauvé par le 9 thermidor, devint sous le Directoire inspecteur des finances puis receveur général à Bruxelles où il resta jusqu'en 1814. Il se retira alors à Gisors et y vécut jusqu'en 1834 dans la maison qu'il avait achetée et où son petit-fils Louis vient de mourir.

C'est un ancien couvent de Récollets supprimé dès avant la Révolution et dont la duchesse de Longueville, dit-on, a posé la première pierre. Ce vaste bâtiment a, du côté de la rue, un aspect un peu sévère ; mais son autre façade est riante : elle regarde par de nombreuses fenêtres un parc délicieux que parcourent de fraîches eaux et qu'ombrage une végétation luxuriante. Certains penseurs prétendent que la disposition des lieux habités exerce une influence sur ceux qui s'y attachent, en sorte qu'il serait parfois possible de trouver une ressemblance entre les hommes et leurs maisons ; et de fait, dans ce beau domaine de Gisors se sont élevées et se sont complu des intelligences à la fois riantes et sérieuses, bâties en force, en courage, en science et en travail sur le côté rue, et empruntant aux ombres discrètes et au grand soleil éclatant du côté jardin la distinction, la finesse, et aussi la joie de leur rire gaulois.

Je me souviens bien d'Antoine Passy, l'aîné des six enfants de Louis-François et le père de Louis, bien que je ne fusse qu'un gamin lorsque mon père, peu de temps avant la guerre, me présenta à lui, à une soirée chez sa belle-fille Mme Dailly-Frochot. Je le revois dans un grand fauteuil, et près de lui sa fille, que je devais un jour appeler ma tante Blanche, et dont il me plaît de rappeler ici le souvenir, d'abord parce que, née à Évreux à

Digitized by Google

l'hôtel de la Préfecture, elle est de tous les Passy notre compatriote la plus directe, et aussi parce que c'est une occasion pour moi de payer un tribut de souvenir à celle qui, toute sa vie, est demeurée pour les miens la plus fidèle et la plus dévouée des amies.

C'était un vieillard encore solide d'apparence ; il portait sur des épaules larges une figure carrée, énergique, labourée de grands traits, et dont l'expression eût été rude sans la bienveillance du regard et le sourire accueillant de la bouche. Le physique délicat, un peu féminin, de son fils qui lui a ressemblé par tant d'autres côtés, ne pouvait donner de lui nulle idée à qui ne l'a pas connu.

Antoine Passy n'a pas eu la vie extraordinaire de son frère Hippolyte qui, après avoir été un sabreur intrépide décoré de la main de l'Empereur sur le champ de bataille, est devenu un grave personnage épris de sciences sociales, un homme politique éminent, et est mort en laissant le souvenir d'un caractère original et puissant dont ses deux neveux, Frédéric Passy et le comte Davillier Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, se sont partagé l'héritage, le premier endossant, avec sa passion pour l'économie politique et la sociologie, son habit vert de membre de l'Institut, le second ceignant son sabre, chaussant ses bons éperons, et faisant revivre sous le soleil de Rome, dans les plaines victorieuses de la Lombardie et jusque dans l'agonie sanglante de Sedan son esprit militaire, son amour de la gloire et sa fidélité chevaleresque au malheur.

D'une tenue plus égale, plus sobre de contrastes, et par cela même moins en vue que celle de son cadet, l'existence de l'aîné des Passy a cependant jeté un vif

Digitized by Google

éclat. Il était né en 1792. Les hommes de cette génération, et qui ont eu de l'intelligence, ont été à même de la développer sur des théâtres si variés, au milieu de circonstances si saisissantes, que ceux-là même qui, dans des temps ordinaires, auraient en se spécialisant creusé en profondeur le champ de leur travail, l'ont élargi et retourné en tous sens, de manière à récolter, par-dessus les connaissances pratiques qui créent les compétences, la riche moisson des idées générales sans lesquelles il n'est pas d'hommes vraiment supérieurs. Antoine Passy est avant tout un savant; jusqu'à sa mort il conservera un goût déclaré pour la botanique et la géologie; mais il n'a jamais le loisir de se renfermer dans ses travaux préférés; les événements le saisissent, l'entraînent dans leur marche ardente et terrible; et comme il a du cœur et de la volonté, il sait se maintenir à leur hauteur et en tirer parti pour sa renommée. En 1810, à Naples, où il a suivi son oncle d'Aure à la cour de Murat, il étudie la diplomatie, les finances, et en même temps la flore du pays; il trouve le temps de composer un herbier qu'il offre à M. de Jussieu. En 1813, lorsque M. d'Aure est nommé ordonnateur de la Grande Armée, il chevauche à ses côtés dans l'état-major de l'Empereur; il voit, dans le fracas de la bataille, Napoléon dictant ses ordres aux jeunes officiers qui s'élancent pour les porter à travers le feu, et il en conserve, pour le raconter plus tard à ses enfants, l'impressionnant souvenir; ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser à la formation géologique des terrains sur lesquels coule tant de sang. En 1814, il est à Bruxelles, et il vient de publier la flore des environs de cette ville, lorsque les alliés vainqueurs chassent devant eux les fonctionnaires de l'Empire français; il revient à

Digitized by Google

Gisors où les Passy établissent le centre de leurs intérêts et de leur influence.

Voici venir les jours de la Restauration. En 1815 Antoine Passy a vingt-quatre ans ; voulant se tenir en dehors de la politique militante il cherche une carrière indépendante lui permettant de consacrer des loisirs aux recherches scientifiques qu'il a entreprises dans le département de l'Eure et qu'il ne cessera plus : il devient auditeur à la Cour des Comptes où le suivra, pour y demeurer jusqu'à la maîtrise, son frère Félix.

Lorsque la Révolution de 1830 éclate il a déjà une grande situation personnelle ; il a épousé Mlle Péan de Saint-Gilles, veuve du fils du comte Frochot, préfet de la Seine sous l'Empire, et vient d'être nommé préfet de l'Eure lorsque, le 4 décembre, son fils Louis naît à Paris.

Il est remarquable que Louis Passy soit venu au monde précisément dans l'année où s'est établi en France pour dix-huit ans le gouvernement qui a achevé l'élévation de sa famille. Il a eu le bonheur, dans son enfance et dans sa première jeunesse, de voir les siens grandir jusqu'à atteindre, dans notre région normande, une possession d'état que nul changement politique ne devait leur ravir. Et en effet, lorsque, en 1848, son père renonça à la vie publique, il avait été préfet, député de l'Eure, conseiller d'État, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur ; il demeurait commandeur de la Légion d'Honneur, membre de l'Académie des Sciences, de la Société Nationale d'Agriculture, des Sociétés de Botanique et de Géologie, et de quantité d'autres sociétés savantes, dont la nôtre qu'il avait fondée et deux fois présidée ; enfin, depuis 1843, il était propriétaire, en sa qualité d'aîné, de la maison paternelle à Gisors.

Digitized by Google

Nulle maison ne fut plus hospitalière, plus ouverte à l'amitié. Son souvenir est demeuré vivant chez tous ceux qui ont été reçus sous son toit ; et ce souvenir les a toujours rapprochés, quelque éloignés qu'ils parussent être par les nécessités de la vie ou par la divergence des opinions.

Les relations d'étroite amitié qui s'étaient nouées entre Antoine Passy, préfet de l'Eure, et mon aïeul, maire d'Évreux, avaient fait de mes grands-parents les hôtes assidus de Gisors. Mon père, de cinq ans plus âgé que Louis Passy, l'y avait connu tout petit enfant ; s'il y eut entre eux une affection quasi fraternelle qui ne s'est jamais rompue et qui s'est retrouvée forte et fidèle dans les bons et les mauvais jours, tous deux durent sans doute cette persévérance aux pensées qui toujours les ramenaient l'un vers l'autre lorsqu'ils se rappelaient leur enfance dans la patriarcale maison.

Que de fois j'ai entendu vanter la cordialité, la gaieté, la simplicité des réunions de Gisors ! Elles étaient célèbres en un temps où cependant beaucoup de personnes savaient recevoir et savaient être reçues parce que les relations de société étaient moins entravées qu'à présent par le snobisme et par la jalousie, et où la causerie française de bonne compagnie, spirituelle, primesautière, ailée, maintenait encore l'attrait de son exquise grâce.

La famille Passy, solidement implantée dans le Vexin à travers lequel elle rayonnait par ses alliances, était un petit monde où abondaient l'esprit et les talents ; ses membres ne perdaient jamais de vue le centre familial, ils y revenaient constamment, comme des abeilles à leur ruche, et y entretenaient le mouvement et la vie.

Digitized by Google

A eux se joignaient beaucoup de notabilités départementales, ralliées ou non au gouvernement de Juillet, attirées par la sympathie d'opinions partagées ou par l'intérêt de discussions courtoises; la foule des amis, des obligés, des solliciteurs toujours assurés d'être accueillis et entendus; et enfin, venant de Paris et d'ailleurs, des écrivains, des historiens, des savants, des penseurs, des hommes politiques, des artistes : les Auguste Le Prévost, les Léopold Delisle, les Goncourt, les Egger, les Nisard, les Duvergier de Hauranne, les Dufaure, les Drouyn de Lhuys, les Rosa Bonheur, et combien d'autres!

Comment un pareil milieu, si supérieurement et si diversement intellectuel, n'aurait-il pas formé et développé les intelligences admises à en jouir? Louis Passy, qui y naquit et qui ne le quitta jamais, y grandit dans l'étude, éclairée par des compétences, des problèmes sociaux et politiques qui assouplissent l'esprit et le disposent aux recherches économiques, à l'action parlementaire; et en même temps dans l'amour désintéressé des sciences, des lettres et des arts qui, en élevant l'âme jusqu'à la vision sereine de la beauté, lui assure une retraite bien à elle, où elle peut se recueillir, se perfectionner à l'écart des haines, des intolérances, des passions, des mesquineries humaines; et il y puisa dès son berceau les dons précieux de travail, d'observation, de finesse et de tenue morale qui ont fait de lui une des personnalités les plus originales et les plus distinguées de notre époque.

*
* *

Les révolutions qui se sont succédé en France pen-

Digitized by Google

dant tout le cours du XIXe siècle et qui ont culbuté les régimes les uns sur les autres, ont fait une terrible consommation d'hommes. Si elles ont élevé des fortunes, elles ont aussi brisé des carrières; et il est permis de croire que le bien général n'a pas gagné à ces brisements qui le plus souvent ont eu pour cause la passion politique s'exerçant à l'encontre des sentiments les plus honorables, tels que le dévouement, la fidélité, le souvenir; en sorte qu'à chaque changement de régime ce sont les plus estimables qui ont été sacrifiés. C'est ainsi qu'Antoine Passy, encore dans toute la force de l'âge et du talent, se vit obligé de renoncer, en 1848, à la vie publique, malgré les services que son jugement droit et éclairé, son esprit sage et conciliant avaient rendus et auraient pu rendre pendant longtemps encore à l'administration du pays.

Louis avait alors dix-huit ans. Dès cette première jeunesse il se révélait comme un esprit chercheur, curieux, laborieux, et aimant la discussion non seulement pour la lumière qu'on en peut espérer, mais encore pour le plaisir qu'elle donne à ceux qu'elle intéresse sans les passionner. Toute sa vie il conservera cette maîtrise de lui-même qui, le préservant des intransigeances où trop souvent se cantonne l'enthousiasme des artistes, des littérateurs et des savants, ainsi que des indignations et des colères toujours nuisibles en politique, lui vaudra l'éclectisme délicat où se complaira sa très vaste intelligence, et la persévérance calme, la ténacité à la fois patiente et combative qui feront de lui, même à l'époque où sans se décourager jamais il sera toujours battu, un précieux allié et un redoutable adversaire.

Dès cette première jeunesse aussi il avait l'amour de

Digitized by Google

son pays, un amour sincère et profond qui sera la véritable raison de sa fortune politique, parce qu'il le considérera comme une part de son héritage, parce qu'il tiendra à honneur d'être, comme son père et son aïeul, l'homme du département de l'Eure et surtout l'homme du Vexin.

A l'apprentissage des fonctions publiques qui, sans la révolution de Février, l'aurait peut-être tenté, il préféra un labeur indépendant, et tout de suite l'histoire le séduisit. En bon Normand, il s'éprit des deux Corneille, mais il eut un coup de cœur pour Thomas, à qui il savait bon gré d'être venu mourir aux Andelys, près de Gisors; et il lui restera reconnaissant de la médaille d'or que l'Académie de Rouen lui décerna pour avoir écrit sa vie. Il ne cessera jamais de le rappeler à la postérité, trop oublieuse à son gré ; en 1904, aux Andelys, nous l'entendrons encore vanter la tendre amitié qui unissait les deux frères et réclamer pour le cadet une part dans la gloire de l'aîné.

Entré à l'école des Chartes, il y travailla avec acharnement, récoltant dans le champ immense du passé une moisson infiniment variée de connaissances historiques, administratives, financières; se liant avec de jeunes savants dont plusieurs ont laissé des noms illustres et qui toujours demeurèrent ses amis, avec Léopold Delisle, Jules Lair, Guillaume Depping, Albert Sorel, de Beaurepaire. Les études dont il a pris ainsi le goût et l'habitude le conduiront dans divers pays; mais il reviendra toujours à sa petite patrie normande avec une ardeur de prédilection, observant ses coutumes, fouillant ses archives ; et il apportera à son histoire une contribution magnifique en recueillant et en publiant les mémoires et les notes d'Auguste Le Prevost.

Digitized by Google

Cependant, au cours de ses travaux de chartiste, il a rencontré le droit, la jurisprudence ; il les a voulu connaître et s'est mis à les étudier, sans renoncer pour cela à ses spéculations archéologiques ni à ses recherches de lettré ; et comme il était doué d'une mémoire claire et fidèle, il a vite fait de joindre le diplôme de docteur en droit à celui d'archiviste paléographe ; il est devenu ainsi un des hommes les plus instruits de France, et capable d'écrire des livres faisant autorité : telle sa magistrale étude sur Frochot, préfet de la Seine.

S'il avait concentré son activité sur la science pure, il aurait laissé après lui une œuvre immense ; et plus d'une fois il semble avoir regretté de ne l'avoir pas fait. Dans un toast prononcé à Lyons-la-Forêt en 1881 il a dit : « J'aimais passionnément la science, et j'ai été entraîné « dans une succession d'amitiés qui m'ont livré à la « politique. »

Tout n'est pas vrai dans cette affirmation, car on se trompe toujours un peu, et de la meilleure foi du monde, lorsque l'on parle de soi-même. Ce ne sont pas ses amis seuls qui ont livré Louis Passy à la politique : il l'aimait. On peut même dire qu'elle a été pour lui une maîtresse dont les charmes n'ont jamais vieilli. Mais, tout en subissant son empire, il a eu, à n'en pas douter, le sentiment de ses exigences et de sa tyrannie ; et lorsque, au soir de sa vie, il revivait avec un juste orgueil les multiples excursions que, sans elle et malgré elle, il a faites sur tous les domaines de l'esprit humain, il a dû songer non sans mélancolie aux beaux travaux qu'il aurait menés à bien s'il avait pu se soustraire au joug qu'elle fait peser sur ses favoris.

Il convient d'ailleurs de remarquer à son honneur

Digitized by Google

qu'il ne fit jamais de la politique un métier. Bien au-dessus des satisfactions d'ambition qu'elle peut donner il vit en elle le moyen d'accomplir un devoir social en rendant service à ses concitoyens et de ne rien laisser perdre de l'influence si légitime et si honorable exercée sur eux par son père.

*
* *

C'est à cette influence qu'il nous faut prendre garde, messieurs, si nous voulons comprendre l'opposition faite par les Passy au second Empire, opposition dans laquelle Louis se jeta avec une ardeur que sa jeunesse et ses convictions orléanistes n'auraient pas suffi à lui donner, et qui retarda sans doute, mais aussi prépara de manière à la rendre intangible dès qu'il l'eut atteinte, sa situation de représentant, à la Chambre, de l'arrondissement des Andelys. Il nous y faut prendre garde aussi parce que l'histoire de la Société libre de l'Eure est étroitement liée à celle de cette opposition. C'est pourquoi je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails oubliés, peut-être même ignorés par certains d'entre vous. Le temps et les hommes passent si vite!

Antoine Passy, fondateur de notre Société, avait été plus et mieux qu'un fonctionnaire très distingué du gouvernement de Juillet. Le roi Louis-Philippe avait fait de lui son ami, et les princes ses fils lui avaient continué leur confiance et leur affection. Retiré de la vie publique il se tenait, à l'égard du régime qui avait succédé à la deuxième République, sur une réserve peu sympathique que la modération de son esprit défendait contre toute évolution violente. Il se livrait avec méthode aux

Digitized by Google

recherches approfondies qui devaient aboutir aux cartes géologiques et agronomiques du département de l'Eure, monuments scientifiques qui, à eux seuls, suffiraient à illustrer son nom parmi nous ; et il cultivait ou plutôt maintenait par ses services et ses bienfaits la popularité légitime qui l'entourait dans son pays de Gisors.

A ses côtés, plus ardent, mais trop fin pour se poser en adversaire irréconciliable du gouvernement nouveau, son fils Louis prélevait sur sa vie de travail un temps suffisant pour se faire connaître et pour se faire aimer. Les changements survenus dans l'administration après la chute de l'Empire romain ne l'absorbaient pas au point de le laisser insensible à ce qui se passait dans le petit coin de l'Empire français qui lui était cher ; ni l'attrait d'une satire inédite de Boileau, ni les problèmes du passif de la communauté entre époux, ni les mystères du contrat de société, ni les vieilles chansons françaises surgissant du manuscrit des trouvères artésiens, ni le souci de présenter aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* les populations rurales en France depuis 1789, ne l'empêchaient de visiter, le sourire aux lèvres et les mains tendues, les maisons et les chaumières dont les portes s'ouvraient lorsqu'on entendait dire : « Voici le fils de M. Passy. » D'abord secrétaire adjoint, puis bientôt secrétaire de la section des Andelys dont son père avait gardé la présidence, il se réclamait de la Société libre de l'Eure pour s'intéresser activement à la région ; et tout en écrivant sur le prieuré de Bourg-Achard, tout en rassemblant avec son ami Léopold Delisle les notes de Le Prevost, il étudiait à fond dans l'arrondissement des Andelys l'agriculture et l'industrie dont il rapportait les progrès, en 1860, à l'une de nos séances générales ; et

Digitized by Google

il jetait partout où il passait les bases des amitiés solides et des durables fidélités.

Au banquet qui suivait chaque concours agricole on prit vite l'habitude de le voir se lever, le verre en main, et ses toasts aux lauréats devinrent dans l'arrondissement une sorte d'institution dont les personnages les plus officiels durent prendre leur parti. A la suite d'un concours à Fleury-sur-Andelle, Antoine Passy écrivait à mon père :

« Louis devait faire le toast aux lauréats ; le Préfet a « escompté l'idée, probablement, disait-on, pour embar- « rasser Louis. Celui-ci a bien pris la chose et a fait « le meilleur toast qu'il ait jamais fait; et vous savez « que c'est sa spécialité dans le Vexin. Aussi a-t-il été « applaudi à trois reprises, et, à la fin du banquet, « Pouyer-Quertier ayant proposé un nouveau toast au « préfet pour lui prouver l'attachement qu'on lui portait, « un des manufacturiers s'est levé et a dit qu'on ne pou- « vait séparer le Préfet, M. Pouyer et M. Louis Passy « qui tous trois avaient fait d'excellents discours ; et « son avis a été suivi d'applaudissements. »

Vous tous qui avez connu Louis Passy, ne vous imaginez-vous pas son air modeste, démenti par le rire de ses yeux malins, tandis que le bon manufacturier marie ingénûment le Grand Turc avec la République de Venise ?

Cela se passait en 1865 ; le préfet, en ce temps-là, était M. Janvier de la Motte ; et mon père, alors maître des requêtes au Conseil d'État, présidait la Société par suite de ce que Louis Passy, dans son livre sur le marquis de Blosseville, devait appeler une manœuvre en ajoutant qu'elle eut un plein succès, mais en oubliant de dire (tant de jours et tant d'événements avaient passé sur

Digitized by Google

ce souvenir!) qu'elle aurait pu coûter cher à celui qui eut le courage de s'y prêter.

Pas plus alors qu'aujourd'hui la Société libre de l'Eure ne faisait de politique; mais, précisément parce qu'elle n'en faisait point, elle était, alors comme aujourd'hui, ouverte à tout le monde; en sorte que ceux que le pouvoir regardait comme ses adversaires n'en étaient pas exclus. J'ajoute qu'il était fort naturel que, fondée par Antoine Passy, elle comptât parmi ses membres les plus distingués des hommes observant à l'égard du gouvernement impérial une attitude dont la correction ne masquait pas la froideur.

L'administration préfectorale, avec beaucoup de mesure et de doigté, aurait peut-être pu, sinon rallier entièrement à un gouvernement dont le principe était la force déléguée par le peuple cet état-major de doctrinaires parlementaires, au moins ne pas exaspérer son hostilité. Mais la méthode du préfet de l'Eure fut tout autre; il prétendit employer la manière forte, et considéra comme ses ennemis les serviteurs du régime qui se permirent de trouver qu'il faisait fausse route. De ce nombre fut Georges L'Hopital au premier rang, et dès le premier jour; aussi Janvier lui fit-il une guerre d'abord sournoise, puis à ce point déclarée que, pour conserver la seule situation électorale qu'il ait jamais occupée, celle de membre du Conseil d'arrondissement pour le canton sud d'Évreux, il fut obligé, tout fonctionnaire de l'Empire qu'il était, de lutter contre un candidat officiel que le préfet lui jeta dans les jambes, et qui n'était autre que notre regretté compatriote Avril de Burey, son ami de la veille et du lendemain. Le caractère indépendant de mon père fut un des principaux obstacles contre lesquels s'usa

Digitized by Google

le proconsulat de Janvier ; et sa présidence de la Société libre de l'Eure fut l'épisode le plus saillant d'une lutte qui semblait devoir à jamais éloigner ces deux hommes l'un de l'autre. Pour qu'ils signassent la paix il fallut que l'ancien préfet, traîné en cour d'assises par des ennemis politiques, comprît, en voyant Georges L'Hopital s'indigner contre ces poursuites passionnées, qu'en s'irritant contre un esprit trop fier pour accepter son bon plaisir il avait méconnu un cœur trop généreux pour s'associer à des rancunes et à des haines contre un vaincu. Alors, par-dessus les ruines d'un passé auquel tous deux demeuraient fidèles, ils se donnèrent la main.

Mais revenons à la fin de 1864. La situation de la Société était singulièrement compromise. Le préfet, « un « joli garçon très brun, a écrit spirituellement Louis « Passy, avec des yeux noirs pétillants d'esprit et des « moustaches à accrocher tous les cœurs », était au faîte de sa fortune. Assuré de la protection de M. Troplong, président du Sénat de l'Empire et président du Conseil général de l'Eure, fort de l'indéniable popularité qu'il devait autant à son habileté et à sa valeur qu'à son physique séduisant, il touchait à la période d'enivrement pendant laquelle il se crut tout permis et qui devait finir par le rendre impossible dans l'Eure trois ans plus tard. Il crut le moment venu de faire disparaître la Société libre de l'Eure qui lui déplaisait pour différents motifs. Il voyait en elle un repaire d'orléanistes enrégimentés sous la bannière des de Broglie et des Passy; elle avait pour vice-président un légitimiste pourtant rallié au régime impérial et ancien député de l'Eure, mais dont il avait fait son adversaire personnel en le faisant échouer aux élections de 1863, M. le marquis de Blosseville; il

Digitized by Google

n'avait pas réussi à faire modifier l'article du règlement qui veut que le président soit annuel, afin que notre compagnie ne soit jamais soumise à une influence prolongée capable de diminuer sa liberté; enfin il était piqué au vif par les critiques plus ou moins académiques que lui décochaient certains membres de la Société, observateurs tenaces de son administration. Louis Passy ne venait-il pas de publier dans le *Journal des Économistes* un article sur la dépopulation du département de l'Eure, aussitôt repris sur un ton plus aigre dans le *Courrier du Dimanche* par Prévost-Paradol, et dont la conclusion était que le département, où le gouvernement faisait élire quatre députés, ne devait en avoir que trois?

On ne peut pas employer, pour tuer une Société, des moyens aussi prompts que pour tuer un homme; mais il en est un que tous les gouvernements connaissent et qu'ils emploient volontiers : c'est la mort par la faim. Janvier y eut recours. La Société avait en ce temps-là, si j'en crois les chiffres que je trouve dans une lettre de son secrétaire perpétuel M. Émile Colombel, un budget de recettes arrondi par des subventions départementales comme elle n'en connaît plus; c'étaient 3.000 francs pour le concours agricole départemental; c'étaient 5.000 francs sans destination spéciale. Le préfet avait résolu de tarir ce Pactole. Il s'y était essayé une première fois en 1862, mais sans succès, grâce aux protestations de l'amiral de la Roncière Le Noury; l'année suivante la présidence du marquis de Clermont-Tonnerre avait été moins heureuse, 5.000 francs sur les 8.000 étaient supprimés; enfin, en 1864, malgré les efforts du comte de Barrey, aucune subvention ne figurait plus

Digitized by Google

au budget départemental; bien plus, la Société était signalée officiellement, en plein Conseil général, comme un foyer d'hostilité au gouvernement, et par suite sérieusement menacée de se voir également refuser toute allocation ministérielle. — « La Société « d'Agriculture est immolée, écrivait, à la fin de la ses- « sion d'août 1864, M. de Blosseville à Louis Passy. « Pas de subvention pour 1865, huit voix en sa faveur, « douze contre : abstention du reste. Dans la commis- « sion, fureur du Pacha contre le foyer de pestilence où « l'on ne mettait jamais en avant que des Broglie et des « Passy. »

Et, comme pour souligner cette boutade, Antoine Passy, présidant le concours agricole de Tourny, faisait l'historique de la Société dont il était le père; et, le 27, le prince de Broglie, réorganisant la section de Bernay, répondait à son discours comme un écho.

La situation devenait périlleuse; il y eut un moment de grande émotion. Que faire? Les conseillers généraux bien disposés pour la Société ne se souciaient plus d'accepter sa présidence. Où chercher, où trouver une personnalité assez indépendante du préfet pour faire échec, si peu que ce fût, à son active malveillance?

On se rappela alors qu'il y avait au Conseil d'État un maître des Requêtes, enfant d'Évreux, beaucoup plus magistrat que fonctionnaire, et demeuré, malgré son très sincère attachement au gouvernement impérial, un fidèle ami de la famille Passy; on lui demanda d'essayer de sauver la Société en en prenant la présidence. C'était jouer gros jeu, car il ne s'agissait de rien moins que de se mettre au travers des projets d'un préfet; et je ne sache pas que, depuis la chute de l'Empire, des fonction-

Digitized by Google

naires républicains aient souvent risqué une pareille aventure. Georges L'Hopital accepta.

Il se mit aussitôt à l'œuvre. A l'Instruction publique un de ses meilleurs collègues et amis, M. Charles Robert, était secrétaire général. Il obtint tout de suite le maintien, avec une légère augmentation de 50 francs, de la petite allocation de 300 francs accordée à la Société l'année précédente par ce ministère. Ce n'était qu'une goutte d'eau, mais elle tomba comme une rosée d'espérance.

« — Décidément, monsieur, écrivit à mon père « M. Izarn, vous êtes un mauvais conducteur de pompes « funèbres, et ce n'est point sous votre présidence que la « Société de l'Eure s'acheminera vers le champ du repos; « recevez-en mes félicitations par avancement de celles « de nos confrères. J'espère que notre maladie ne sera « point mortelle, mais vous aurez sauvé la crise et acquis « des droits à notre reconnaissance... Vivre est tout, et « nous vous le devrons très probablement. »

« — Bravo! s'écrie Émile Colombel; il paraît que « vous n'avez qu'à parler! »

Et l'enthousiasme de l'excellent secrétaire perpétuel déborde lorsqu'il apprend que le ministre de l'Intérieur accorde 500 francs.

« — C'est la première fois que ce département nous « gratifie de pareille faveur. Grâces en soient rendues à « notre président! »

Au ministère de l'Agriculture, la subvention à la Société en 1864 avait été de 1.500 francs. Georges L'Hopital écrit au ministre, M. Béhic, une lettre personnelle pour en demander 5.000, reçoit une réponse bienveillante renfermant un refus basé sur des raisons budgé-

Digitized by Google

taires, insiste, et la subvention de 1.500 francs qu'on avait cru perdue est maintenue. Entre temps, comme le préfet tarde à accorder pour les conférences organisées par la Société les autorisations nécessaires, le président lui écrit que le Recteur de l'Académie de Caen attend son avis, qu'il ne doute pas qu'il ne soit favorable, ces conférences répondant aux vues du ministre ; et le préfet, qui écume, répond que c'est chose faite, en assurant le cher Président de ses sentiments dévoués. M. de Blosseville est enchanté, et il ne le cache pas.

« — M. Louis Passy m'a raconté sur quel bon terrain « vous vous êtes habilement placé en présence de notre « irascible Pacha. M. Colombel m'a dit hier que vous « avez reconquis les 1.500 francs fort compromis au « ministère de l'Agriculture. L'année est assurée, et « plus que l'année. C'est avoir sauvé la Société. »

En effet, la Société se relève, et sa convalescence est brillante. Le Conseil général, craignant de soulever des orages, n'a pas osé lui rendre ouvertement les faveurs départementales d'antan ; mais il a voté des fonds qu'une administration plus bienveillante pourra plus tard lui attribuer. Le 24 août, à la fin de sa session, l'assemblée départementale tout entière se rend à l'amphithéâtre du jardin botanique afin d'assister à notre séance publique ; et dans le discours qu'il prononce, ayant à ses côtés MM. Troplong et Janvier de la Motte, Georges L'Hopital, parlant de la carte agronomique qui vient d'être offerte à la Société par Antoine Passy, rappelle avec quelle puissante activité d'esprit « est revenu « tout entier à la science, amour de son premier âge, « sans cesser de la consacrer au département qui est « l'amour de toute sa vie, celui des préfets de l'Eure

Digitized by Google

« dont le souvenir est inséparable de notre fondation. »

Aussi bien l'attitude du préfet, que sans doute le président du Sénat, son puissant protecteur, a invité au calme, revêt une apparence aimable. Il se rend au concours de Fleury-sur-Andelle où, après avoir fait assaut de toasts avec Louis Passy, il finit par serrer la main d'Antoine. C'est une vraie détente.

« — La présence de notre préfet, écrit Louis, n'a pas « laissé que de fortifier l'existence de notre Société, « singulièrement menacée. »

Allait-on s'embrasser ? Georges L'Hopital n'ignorait pas qu'en politique il n'y a le plus souvent que des baisers Lamourette ; et il était assez bon philosophe pour savoir que rien n'irrite davantage les hommes qui aiment à dominer que de trouver des bornes à leur arbitraire. Qu'allait devenir la Société si elle se donnait pour président quelqu'un pouvant être combattu sur le terrain départemental par le préfet ? Mon père avait prévu la difficulté et en avait préparé la solution dès les premiers jours de sa présidence en faisant nommer membre correspondant un éminent jurisconsulte, son maître et son ami, M. le conseiller d'État Boulatignier : il le proposa pour être son successeur.

M. le marquis de Blosseville, dont la vice-présidence allait expirer et qui, considéré par le préfet comme un ennemi personnel, ne pouvait être élu président sans que son élection eût les apparences d'une provocation, applaudit à ce choix « fort habile, écrivit-il à mon père, et qui nous vaudra encore une trêve de Dieu ».

Et en effet l'indépendance que M. Boulatignier devait à ses hautes fonctions et à la grande autorité qu'il s'était acquise dans les conseils du gouvernement devait

Digitized by Google

obliger un préfet à compter avec lui : sous sa présidence la Société devenait inattaquable.

Elle était donc sauvée ; mais son président sortant n'était-il pas exposé à payer par une disgrâce ou tout au moins par un arrêt dans sa carrière le concours qu'il venait d'apporter à ses concitoyens d'Évreux et à ses amis de Gisors ?

Les Passy le craignirent certainement, et leur amitié pour celui qu'ils avaient appelé à leur aide s'émut : le passage suivant d'une lettre d'Antoine Passy en témoigne par sa mélancolie : « Votre présidence, mon cher Georges, « aura été rude ; mais vous en retirerez beaucoup d'hon- « neur, et la reconnaissance de tous les membres, et la « mienne en particulier... »

Ces craintes auraient pu être fondées ; car le dépit de Janvier avait fait assez de bruit pour attirer l'attention du souverain, qui voulut voir mon père et lui dit :

« — Il paraît, monsieur, que vous êtes un orléaniste ? »

Mon père répondit qu'il ne comprenait pas. Ces paroles mettaient-elles en doute sa fidélité au gouvernement et son attachement à la personne de l'Empereur? Dans ce cas il protestait contre elles avec toute son énergie. Voulaient-elles dire au contraire que certaines amitiés lui étaient reprochées? C'était alors contre le reproche qu'il protestait, n'étant pas homme à méconnaître ni à renier ses amis.

L'Empereur sourit, et félicita Georges L'Hopital de sa franchise. Quelques mois plus tard il le nommait conseiller d'État, et Louis Passy, en apprenant cette nomination, épanchait dans un billet son étonnement, sa joie, et aussi son profond soulagement :

« Voici une bien bonne nouvelle... Je regrette vive-

Digitized by Google

« ment de ne pas t'avoir rencontré tout à l'heure. J'au-
« rais voulu t'embrasser... »

Moins de quatre ans plus tard, tandis que la Société libre de l'Eure prenait après nos désastres une nouvelle vie sous la présidence du marquis de Blosseville, le Conseil d'État de l'Empire avait disparu, et l'on s'occupait de créer à nouveau un tribunal administratif suprême. De même que mon père avait été représenté à Napoléon III comme trop orléaniste, il fut représenté à l'Assemblée nationale comme trop bonapartiste ; et pas plus sous la République que sous l'Empire il ne voulut s'abaisser à chercher des excuses à des souvenirs dont il s'honorait. Mais cette même hauteur, que la magnanimité d'un souverain avait comprise et approuvée, déplut à l'esprit étroit d'une majorité parlementaire : il ne redevint pas conseiller d'État.

Je crois bien, messieurs, que j'étais seul à connaître les détails, intéressant l'histoire de notre Société, que je viens d'exhumer devant vous ; car jamais Georges L'Hopital, qui avait horreur d'occuper les autres de lui-même, n'a songé à se prévaloir d'un service dont peu à peu, et tout naturellement, s'est perdu le souvenir. Pour que ce souvenir revécût il fallait une occasion ; vous me l'avez fournie ; je l'ai saisie. Si vous étiez tentés de penser qu'en le faisant j'ai trop longtemps retenu votre attention, vous en excuseriez ma piété filiale, confiante dans l'estime et dans l'affection que vos parents, sinon vous-mêmes, avez jadis témoignées d'une manière si flatteuse et si constante à celui de vos anciens présidents dont la mémoire me tient le plus au cœur.

*
* *

Digitized by Google

Pendant les dernières années de l'Empire, l'avenir politique de Louis Passy s'était dessiné avec un relief de plus en plus puissant. Battu aux élections législatives de 1863, il affrontait de nouveau la lutte électorale en 1869, et la minorité imposante qui se comptait sur son nom ne laissait au gouvernement qu'une victoire à la Pyrrhus. D'ailleurs l'Empereur, qui, en inclinant vers les idées libérales, avait devancé l'opinion, ne pouvait plus défendre la Constitution qu'il avait lui-même ébranlée ; le gouvernement personnel avait vécu ; les parlementaires tenaient la victoire.

Dès lors Louis Passy devait fatalement devenir député de l'Eure ; il n'était point besoin pour cela de la guerre ni de nos désastres. Derrière l'état-major orléaniste qui déjà flirtait avec le pouvoir, il était prêt à entrer dans la forteresse démantelée, et à prendre dans le sillage que M. Guizot, aux soirées des ministères, ouvrait à travers la foule des adorateurs des soleils levants, la place que lui méritaient le passé de sa famille, le triomphe de son système politique et son incontestable, sa très grande valeur.

Cette valeur, il n'avait cessé de la cultiver, de l'augmenter en menant de front, avec le souci de sa croissante popularité dans le Vexin, les études les plus variées. Ne venait-il pas, au fort de sa campagne électorale de 1869, de publier des recherches sur une statue colossale d'Hercule dite l'Hercule Mastaï, donnant ainsi la preuve d'une étonnante et bien précieuse liberté d'esprit ?

Polémiste courtois, et par suite d'autant plus redoutable, armé contre les candidats officiels des succès personnels que sa qualité de secrétaire de notre section des Andelys l'aidait à remporter dans les campagnes de cet

Digitized by Google

arrondissement, il se recommandait à l'attention des économistes, des jurisconsultes et des lettrés par son importante monographie sur Frochot, parue en 1867, au cours de laquelle l'administration française sous le premier Empire est étudiée avec une compétence qui n'a pas été dépassée ; par des travaux pour la Société des Antiquaires de France ; par des études et des rapports sur l'archéologie et l'agriculture départementales. Il acquérait ainsi une notoriété que les hommes politiques n'ont pas toujours, celle qui, en dehors des idées et des partis, est fondée sur un mérite reconnu par tout le monde.

Durant l'année terrible il resta dans la maison paternelle pour le plus grand bien du pays, s'occupant avec courage et dévouement de la défense et du salut de la ville et du canton. Il se mit entièrement au service de la municipalité de Gisors et l'aida puissamment à résister à la fureur et aux exactions de l'ennemi ; des citoyens pris les armes à la main durent la vie à son intervention pressante, énergique et habile.

Lorsque le sanglant cauchemar tira à sa fin, et qu'il s'agit d'élire l'Assemblée qui devait accepter les dures conditions du vainqueur, sa popularité était telle qu'il fut élu avec 50.665 voix. Il n'était cependant que le second sur la liste ; les électeurs, dont le patriotisme et l'esprit militaire étaient alors en dehors de toute discussion, reconnaissants aux soldats qui avaient sauvé l'honneur de la France, firent passer avant lui, comme un symbole et comme un drapeau, le vaillant commandant des marins de la défense de Paris, le vice-amiral baron de la Roncière Le Noury.

Certes, Louis Passy eût préféré ne pas commencer sa

Digitized by Google

vie publique en de si lamentables jours ; mais la carrière politique qu'il avait souhaité parcourir dans la paix d'une France puissante et victorieuse convenait trop à son esprit ami de la discussion et patient de la contradiction pour qu'il n'y trouvât point, en dépit de ses angoisses de bon Français, un très vif intérêt. Dans les assemblées même les mieux composées, les hommes de sa valeur forment une élite ; il devait être et fut bientôt distingué.

Sa compétence en matière financière fut mise à contribution dans la commission du budget dès les premiers jours du gouvernement de M. Thiers ; et celui du maréchal de Mac-Mahon l'appela au sous-secrétariat des finances où il rendit des services éminents pendant quatre années. Puis il rentra dans le rang, refusant les postes trop en vue qui, en jetant sa personne et son nom dans la lutte violente qu'il n'aimait point, l'auraient sorti du cercle de travaux pratiques, rapports, commissions, projets de loi agricoles et financiers où se confinait volontiers son application inlassable, et l'auraient empêché de continuer toute son attention aux intérêts du département de l'Eure et plus spécialement de la région de Gisors.

Il dut à cette prudente politique, à ce constant souci de rendre service à ses concitoyens, ses réélections triomphales à la députation, puis au Conseil général. Il vit s'écrouler des espérances qu'il avait sans doute partagées, échouer des tentatives dont le succès ne lui aurait pas déplu et se renverser les uns sur les autres un nombre infini de ministères, sans jamais s'être aventuré, ni compromis, ni diminué, et sans avoir cessé de promener sur l'arène politique, lorsqu'il les levait au-dessus de ses dossiers et de ses livres, des yeux tou-

Digitized by Google

jours intéressés, souvent amusés, finalement attristés, de dilettante et de philosophe parlementaire. C'est ainsi qu'il devint le doyen de la Chambre des députés et le doyen du Conseil général de l'Eure.

Cependant il continuait, après comme avant 1870, à mener une vie de travail en partie double ; et ce furent ses veilles d'écrivain, de penseur, de savant qui en occupèrent la meilleure moitié.

Son mariage en 1866 avec Mlle Wolowska, nièce de Léon Faucher, avait achevé de faire pour lui de l'Institut de France, si je puis ainsi parler, une maison de famille. Lorsqu'il entra en 1897 à l'Académie des Sciences morales et politiques, il y recueillit comme un héritage les souvenirs qu'y avaient laissés son père, son beau-père et ses deux oncles. Il trouva aussi dans la succession paternelle l'accès à la Société Nationale d'Agriculture, dont il devint membre en 1874, secrétaire perpétuel en 1884, et dont il ne put achever l'histoire, la mort l'ayant surpris alors qu'il en avait seulement retracé, en des pages remarquables, les origines et les premiers services.

Il eut donc la bonne fortune de trouver devant lui une route ouverte par les siens ; mais aussi le mérite de s'y engager avec une énergie au travail qui ne cessa qu'avec sa vie. Ses travaux académiques et ses recherches sur l'agriculture occupèrent tous les instants qu'il ne donna pas à la politique générale ou aux intérêts de son canton. Notices, discours, brochures, communications, c'est un bagage immense qu'il amasse au cours des années, et qu'il confie aux bulletins, aux archives des sociétés savantes, aux journaux ; comptabilité et organisation municipale de la ville de Paris, observations sur l'inva-

Digitized by Google

sion et les indemnités dues aux départements envahis; sur les origines de la Société des antiquaires de Normandie; sur une statue de l'empereur Dioclétien; sur les bienfaits dus à Pasteur; étude sur l'approvisionnement de Paris sous Napoléon; contribution à l'histoire de la campagne de 1823 en Espagne; discours à propos du troisième centenaire de Pierre Corneille; et les mélanges scientifiques et littéraires qu'il réunit remplissent cinq gros volumes.

L'agriculture ne cesse de le passionner. Il étudie la culture et le commerce du riz en Égypte, l'état de l'agriculture aux environs de Paris à la fin de l'ancien régime, l'agriculture en Californie, au Canada, en Italie, les abus qui s'opposent aux progrès agricoles, l'agriculture théorique, l'agriculture devant la science. Il est le panégyriste en quelque sorte attitré des grands savants et des grands agronomes, de Chevreul, de Bouchardat, de Duchartre, de Milne-Edwards, de Dehérain, de Pasteur. Aucun effort ne le rebute; à Paris où s'usent tant de talents et où tant de mérites passent inaperçus il se rappelle à l'attention du public lettré et savant par un continuel rayonnement d'énergie créatrice; il se maintient au premier rang et meurt en pleine notoriété.

Dans l'Eure, son activité n'est pas moins grande, et notre Bulletin, où l'on peut lire tant de pages de lui, témoigne de son attachement constant à la Société libre dont il est sept fois président, en 1875, 1886, 1891, 1898, 1903, 1907 et 1913.

C'est dans ses réunions générales et dans ses concours qu'il aime à discuter, avec le calme lumineux d'une expérience avertie, les grands intérêts agricoles de notre département. En 1879 aux Andelys, en 1884 à Etrépagny,

Digitized by Google

alors que la mévente des blés cause à notre agriculture régionale un préjudice dont il se faut de peu qu'elle ne meure, sa parole sage, modérée, persuasive, apaise l'irritation des cultivateurs, leur fait espérer l'établissement des droits compensateurs qui vont les sauver, et les préserve du découragement qui les aurait perdus. En 1892, à Écos, il boit à l'association sous toutes ses formes, condition nécessaire de la vie dans une démocratie, d'où sont sortis sous la monarchie de Juillet les comices et les concours, sous l'Empire la Société des Agriculteurs de France, sous la République les syndicats ; et cette même année, pour le concours pomologique qui va se tenir à Évreux, il écrit une histoire de notre boisson normande qui forme une érudite préface à la remarquable étude de notre confrère M. Duméril sur les ferments du cidre.

En 1905, avant de distribuer des récompenses aux serviteurs ruraux dans le canton d'Etrépagny, il se fait gloire d'avoir fondé le syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys, vante le retour à la terre prôné par M. Méline et, parlant du personnel de la ferme, donne à ses auditeurs ruraux, maîtres et serviteurs, des conseils qu'ils applaudissent.

L'intérêt qu'il portait à notre agriculture régionale et son ardent patriotisme normand ne pouvaient le laisser indifférent à la dépopulation croissante du département de l'Eure. Dès 1862 il avait abordé la question dans le *Journal des Economistes* et attribué à des causes appartenant à l'ordre moral la diminution déjà inquiétante des naissances. Inaugurant en 1903 sa quatrième présidence, il reprend la même thèse en l'appuyant des témoignages de MM. Baudrillart, Carlier et Camille

Digitized by Google

Fouquet ; et son discours, d'une très grande élévation de pensée, jette une effrayante lumière sur la décadence de la foi religieuse et de l'esprit de famille qui jadis peuplaient d'enfants tant de foyers aujourd'hui déserts. Ce discours n'est qu'une entrée en matière ; en 1906, notre Bulletin publie son mémoire sur les mouvements de la population dans le département de l'Eure, et ce mémoire est capital ; il fournit à qui veut se rendre compte de la situation très grave qui nous est faite par la dépopulation des chiffres, une documentation précise, une discussion des faits et de leurs causes serrée, pratique, magistrale.

Telles sont, résumées incomplètement, les principales questions intéressant le département tout entier dont notre regretté président s'est fait, au sein de notre Société, le divulgateur et l'apôtre.

***

M. Louis Régnier donnera prochainement, je crois, à la Société historique et archéologique du Vexin une notice dans laquelle, avec l'autorité qui s'attache à sa science et à son talent, il fera revivre à son tour l'historien et le savant, en le situant plus particulièrement dans le milieu qu'il a le plus aimé, dans son cher arrondissement des Andelys. Je me borne à vous rappeler, parce que notre Société les a publiés, son très intéressant travail, en 1879, sur la forêt de Lyons, en 1907 son avertissement du Livre des Métiers de Gisors au XVIe siècle, et en 1908 son tableau de l'Industrie dans le canton de Gisors au dernier siècle. Et je croirai avoir terminé ma tâche lorsque je vous aurai montré en Louis

Digitized by Google

Passy le panégyriste et le biographe de ceux de ses compatriotes normands dont il s'est dit le disciple, l'admirateur et l'ami.

C'est d'abord Auguste Le Prevost, dont il a publié les travaux et qu'il regarde comme son maître. En 1883, devant son buste inauguré à Bernay par les soins de notre Société et de l'Association Normande, il prononce le discours ; et il en profite pour réunir dans le même hommage de souvenir, autour de celui que Nodier appelait le Pausanias normand, une couronne de contemporains, Théodore Licquet, Guttinguer, Rever, Delarue, de Gerville, de Caumont, Antoine Passy, qui comme lui et avec lui ont cherché sous les ruines amoncelées par la Révolution l'histoire de notre province, l'ont retrouvée, et ont su, de leurs laborieuses et savantes mains, rattacher le passé au présent par-dessus la grande coupure qui semblait devoir les séparer à jamais. Elite d'hommes un peu universels, comme il s'en trouve après les grands bouleversements, alors que tout fermente, tout s'agite encore, que rien n'a pu se rasseoir ni se classer à nouveau, et que les esprits altérés de savoir, ne pouvant se spécialiser, puisent en hâte et comme au hasard, pour étancher leur soif, dans le vaste bouillonnement.

« — Chacun, dit excellemment Louis Passy, a l'esprit « ouvert à tout et s'occupe de tout. On ne songe pas à « être savant de profession ; on est amateur dans le plus « noble sens du mot... MM. de Gerville à Valognes, Le « Prevost à Rouen, Antoine Passy à Gisors, de Cau- « mont à Caen : tous sont en même temps antiquaires « et littérateurs, géologues et botanistes ; et toute leur « vie ils passeront d'une étude à l'autre avec une « aisance aimable qui servira la vérité scientifique. »

Digitized by Google

Ce discours dut être une des meilleures joies de notre président, car il y réveille la mémoire de son père, et il le termine en parlant de son plus cher collaborateur, Léopold Delisle.

Il n'attendit pas la mort de celui-là pour faire son éloge public. Délégué par la Société à la cérémonie qui eut lieu en son honneur le 6 mai 1902, il se plut à raconter sa vie ; et Léopold Delisle eut ainsi la fortune peu banale d'entendre un compagnon de ses travaux, un admirateur éclairé de son œuvre, se faire son biographe et prononcer son éloge devant lui.

Aussi bien, nul ne fut plus fidèle à ses amis que Louis Passy, et nul ne prit plus de soin de leur mémoire. Qu'il s'agît d'un ami d'enfance comme mon père, de collègues au Conseil général comme le comte Le Couteulx de Canteleu et M. Peynaud, ou d'un grand Normand comme Pouyer-Quertier ; qu'il fallût parler devant un buste ou devant un cercueil, il trouvait sans effort les paroles qu'il faut dire ; et lorsque l'occasion lui était donnée de rendre, dans un milieu choisi, hommage à quelque disparu, il le faisait avec une délicatesse et une distinction rares ; ceux d'entre vous ne l'ignorent pas qui ont applaudi l'éloge qu'il prononça ici même d'un des plus illustres et des plus regrettés parmi vos anciens présidents, Albert Sorel.

Il n'est donc pas surprenant que le livre où, racontant l'existence, aussi pleine d'œuvres que d'années, d'un compatriote, il a pu rassembler ses propres souvenirs, ait été celui dont il a été le plus fier et qu'il a le plus aimé. Il avait conscience, en écrivant la vie du marquis de Blosseville, d'élever un monument aux morts, à cette foule qui, chaque jour plus dense, assiège la pensée

Digitized by Google

de quiconque vieillit et sait ne pas oublier; et pour ramener sous le jour du souvenir les illusions, les luttes, les rêves de tant de pauvres hommes sur lesquels le temps a laissé tomber le silence et la paix des destins accomplis, il était heureux d'avoir choisi la vie la plus propre à refléter dans le cristal de son passé tous ces soucis d'antan, comme une source très pure reflète les nuages tourmentés qui passent au-dessus du miroir de ses eaux.

M. de Blosseville, votre vice-président sous l'Empire, votre président en 1871, avait toutes les qualités qui font de quelqu'un le témoin d'une époque : c'était un savant et un poète, un laborieux et un sage. Son âme très haute et très croyante était celle d'un gentilhomme de l'ancien temps, mais elle était ouverte à l'intelligence des besoins de notre époque ; il savait observer, supporter, aimer ses contemporains, et il avait la très noble ambition de les servir. Dans ce but, il se mêla à la politique, mais il ne souffrit jamais que ce qu'elle traîne si souvent après elle de douteux et d'oblique l'effleurât ; il lui demanda le moyen de jouer le rôle utile et bienfaisant que son nom et sa fortune lui présentaient comme un devoir, mais jamais il ne songea à obtenir par elle une notoriété dont il n'avait pas besoin, ni des situations auxquelles il se sentait supérieur.

Il avait été rejoint sur le terrain de la science, de l'érudition, de l'histoire locale et de l'amour du pays normand par Louis Passy qui l'y avait salué comme un maître ; et sur ce terrain-là ils s'entendirent toujours pleinement. Sur celui de la lutte contre l'Empire, Blosseville ne se laissa pas entraîner jusqu'à rompre entièrement avec le gouvernement auquel il s'était rallié,

Digitized by Google

soit que son esprit conciliant et doux répugnât à une opposition active, soit que, peu partisan du parlementarisme, il ne voulût point contribuer à la chute d'un régime qui lui paraissait assurer l'ordre par l'autorité. Il y eut donc forcément, entre ces deux hommes d'âge et d'origine politique différents, des divergences dans leur manière de juger et de vivre leur temps ; ils le jugèrent cependant et le vécurent ensemble dans une confiance et dans une amitié réciproques dont le livre de Louis Passy témoigne à chaque page.

Ce livre a été beaucoup lu et on le lira beaucoup encore. Il est écrit d'une plume alerte et rempli d'observations piquantes ; il trace des portraits que l'on sent ressemblants ; bien qu'il ne cesse jamais d'être sérieux et sincère, il est tout saupoudré d'un esprit très fin qui en rend la lecture attachante. On peut le proposer comme un modèle aux écrivains de biographies ; et l'on comprend la prédilection qu'avait pour lui son auteur.

* * *

J'ai suivi de mon mieux, messieurs, notre président dans le cours de sa laborieuse carrière. Ai-je réussi à mettre en suffisante lumière, par la longue et cependant incomplète énumération de ses multiples travaux, les ressources infiniment variées d'une intelligence ouverte à tout ce qui peut tenter les curiosités les plus nobles et éveiller les plus honorables ambitions ? Si j'y avais échoué, vous me pardonneriez à cause de la difficulté de ma tâche.

Je voudrais la terminer en vous montrant l'active sérénité de la fin de cette longue vie.

Digitized by Google

Les surprises, les désillusions qu'amènent les années, les points de vue nouveaux qu'elles font surgir, le réalisme brutal des faits qu'elles imposent, enfin le sentiment d'impuissance que donne le mystère d'où elles sortent et où elles retombent, une à une, impitoyablement, d'une chute qui s'accélère, modifient l'âme de celui qui vieillit suivant une succession d'impressions qui se remplacent ou se corrigent; et de ces impressions amassées par le temps naît ce qu'on appelle l'expérience.

Louis Passy avait des vues trop droites et un cœur trop généreux pour n'être pas déçu par la politique. Il souffrit certainement de l'aboutissement, si contraire à ses rêves de jeunesse, du régime parlementaire dont il avait été l'apôtre convaincu. L'écho de sa désillusion résonne, discret et mesuré mais sincère et courageux, dans les discours qu'il mit une sorte de coquetterie à prononcer à l'ouverture des sessions lorsqu'il se vit doyen de la Chambre; et dès avant ce moment-là vous pourriez le reconnaître dans l'allocution, d'un souffle si libéral et si chrétien, qu'il prononça en 1903, à l'occasion de la distribution des récompenses décernées par notre Société et par la Société d'Encouragement au Bien, aux vieux serviteurs et aux jeunes apprentis.

Il chercha et il trouva dans un redoublement d'ardeur à l'étude une consolation aux déboires et aux troublantes exigences de la politique; il revint aux travaux qui avaient charmé sa jeunesse. Sous l'Empire, il avait voyagé avec les Goncourt en Italie, et il n'avait pas subi la séduction de Florence sans puiser dans le trésor infini de souvenirs et de documents que cette incomparable ville met à la disposition des curieux du passé. Arrivé au soir, il retrouva ses travaux du matin de sa

Digitized by Google

vie et les reprit avec amour. « La mort le surprit « à pied d'œuvre, dit son fidèle secrétaire et ami « M. Anxionnat, au moment où il venait de donner le « bon à tirer d'un remarquable travail en deux volumes : « Un ami de Machiavel[1]. » Malheureusement elle ne lui permit pas de terminer une histoire de Gisors qu'il avait entreprise afin, sans doute, de résumer et de compléter par une étude d'ensemble ses précédentes publications sur sa ville de dilection : « Les origines de la ville de Gisors. — Le Livre des Métiers de Gisors. — Jehan de la Viefville bailli de Gisors. » S'il avait vécu quelques années de plus cette histoire aurait vu le jour, et aussi, sans doute, un livre sur les frères Corneille où se fût affirmée une fois de plus sa sympathie pour Thomas, et pour lequel il avait amassé des documents dont plusieurs ont été publiés, tels que la notice qu'il écrivit à vingt ans pour l'Académie de Rouen, son discours aux Andelys en 1905 sur l'union touchante des deux frères et leurs mariages avec les deux sœurs de Lempérière, son article de la même année sur Thomas Corneille et Jacqueline Pascal aux Palinods de Rouen, son discours de 1906 à l'occasion du troisième centenaire de Pierre Corneille.

Car il avait gardé toute la jeunesse, toute la verdeur de son esprit ; il jouissait pleinement de la vie à un âge où elle est pour d'autres une souffrance ; et comme l'a si bien dit M. Germain Lefèvre-Pontalis dans la *Revue hebdomadaire*, il passait « d'un devoir à l'autre avec sagesse et avec bonté ».

[1] *Un ami de Machiavel : François Vettori. — Sa vie et ses œuvres (1474-1539)*, par Louis Passy. 2 vol. in-8° avec portrait, Plon et Nourrit, 1914.

Digitized by Google

En 1911 il eut une dernière grande joie : celle de présider à Saint-Clair-sur-Epte les premières fêtes du millénaire normand. Il reçut à la gare des Bordeaux-Saint-Clair les délégués des sociétés normandes, ferma, à la fin d'un banquet de 540 convives, la série des toasts, prit une troisième fois la parole, à l'extrémité du pont de l'Epte, devant la maison où est apposée la plaque commémorative du traité ; et personne n'eût dit, à le voir vibrant d'émotion et d'enthousiasme, que celui qui répondait avec tant de chaleur à des éloges et à des acclamations unanimes, était un vieillard de quatre-vingt-un ans.

Cependant la mort était proche. Elle le faucha très vite, et lui épargna les souffrances des longues agonies ; mais il eut le temps de la voir venir, et de se préparer à entrer dans la nouvelle vie qu'elle ouvre à ceux qui quittent la terre en croyant à l'immortalité.

En somme Louis Passy, bien qu'il ait eu sa part des douleurs de ce monde, peut être compté parmi les hommes qui furent heureux. Il le fut dans sa famille, dans ses travaux, dans sa carrière d'homme public ; et il dut aussi beaucoup de bonheur à l'équilibre moral qu'il conserva jusqu'à son dernier jour.

Je n'ai pas besoin de vous faire son portrait : il est encore présent aux regards de votre souvenir. Vous évoquez, comme moi, sa figure souriante, ses yeux caressants où, sous l'ombre d'épais sourcils, s'allumait parfois une flamme, son air toujours un peu las qui cachait une infatigable énergie ; et vous entendez sa voix accueillante, enveloppante, qui jamais n'hésitait à distribuer à un chacun du bien cher, de l'excellent, voire même au besoin de l'illustre ami... Cette grâce qu'il

Digitized by Google

avait dans l'accueil, cette bienveillance dont il ne se départait point avaient leur source dans une réelle bonté, qui répugnait à faire de la peine et qui aimait à faire plaisir.

Les années avaient d'ailleurs calmé l'ardeur combative de sa jeunesse, adouci les angles de ses souvenirs, enseveli peu à peu dans le linceul du passé « les rancunes politiques et les dissentiments peut-être justifiés » pour lesquels déjà, en 1870, avant la guerre fatale, l'amiral de la Roncière espérait qu'allait sonner l'heure de l'oubli ; et pour parler comme un autre ancien président de notre Société, M. Join-Lambert, « l'expérience lui avait donné la mesure du peu de cendre laissé par les foyers éteints ».

Aussi n'avait-il plus que des amis lorsqu'il mourut. Vous comptiez, messieurs, au nombre de ceux qui lui étaient les plus chers. Je vous remercie encore de m'avoir choisi pour vous le rappeler, et je m'excuse d'avoir été l'interprète trop imparfait de votre respect, de votre souvenir et de vos regrets.

Paris, 4 janvier 1914.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. PAUL DESCHANEL

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

A la séance du 7 août 1913.

Mes chers collègues, la Chambre est cruellement éprouvée. Après M. Aynard, tombé ici en pleine force, en pleine lutte, notre président d'âge, M. Louis Passy, a succombé tout à coup au milieu de ses électeurs, dans ce Gisors qu'il n'avait jamais cessé de représenter au Conseil général de l'Eure et qui s'apprêtait à lui témoigner une fois de plus sa reconnaissante fidélité.

C'est une amère tristesse pour la Chambre, qui, sans distinction d'opinions, entourait son noble et charmant doyen d'une affection filiale.

Disciple et continuateur d'un père éminent, M. Louis Passy tenait de l'ancien sous-secrétaire d'État sous la monarchie de Juillet, les vertus héréditaires de la vieille bourgeoisie française, une intelligence très cultivée et une exquise délicatesse morale. Il était fin, droit et sûr. (*Très bien ! très bien !*)

Formé à la double école des Chartes et du Droit, il lutte, en 1863 et en 1869, dans le département de l'Eure, contre la candidature officielle. La chute de l'Empire lui ouvre la vie politique. Il entre à l'Assemblée nationale,

Digitized by Google

et, dès lors, son existence est mêlée à toute l'histoire de la troisième République.

D'emblée, il fait voir sa compétence financière. Il est sous-secrétaire d'État des finances de 1874 à 1877, avec Magne, puis avec Léon Say. Il prend l'initiative du dégrèvement de l'impôt foncier pour les propriétés non bâties. Toujours il restera le défenseur passionné de la terre française, et, après avoir contribué, en votant la Constitution, à fonder la République, il rendra plus tard un juste hommage à son œuvre grandiose en faveur de l'agriculture.

Économiste et historien, ses travaux considérables, soit à la Société nationale d'agriculture, dont il fut pendant trente ans le secrétaire perpétuel, soit à l'Institut, dont il devint membre libre, se confondaient avec son activité parlementaire et concouraient aux mêmes fins. (*Très bien ! très bien !*)

Les questions sociales n'avaient pas pour lui moins d'attrait que les problèmes financiers ou agricoles. Si des esprits plus hardis, plus ardents le trouvaient parfois un peu timoré et plus attaché à la tradition qu'épris de réformes, il pouvait cependant, non sans fierté, dire en 1910 à ses commettants : « Ce qui dominera demain, dans les affaires de la République, c'est l'amélioration du sort de ceux qui peinent dans la vie. J'ai toujours été l'ami, vous le savez, de ceux qui travaillent et de tous ceux qui souffrent. Un autre ne pourrait faire mieux que ce que j'ai fait. »

Tempéré comme la nature au milieu de laquelle a coulé sa vie, souriant comme les coteaux de ses paisibles Andelys, cet avisé Normand n'aimait guère ce qu'il appelait « l'esprit de bataille » ; mais il y avait tant

Digitized by Google

d'autorité dans sa douceur, que ceux-là mêmes qui aiment le plus la bataille lui en épargnaient les coups et le laissaient, en quelque manière, au-dessus de la mêlée. (*Applaudissements.*)

Cette situation à part, qui allait si bien à son tour d'esprit et à sa naturelle élévation, cette situation indépendante que lui avaient faite les électeurs dans son pays, les députés la lui firent à leur tour dans la Chambre. Lorsque, en 1906, il devint notre président d'âge, tous s'inclinaient devant cette sincérité courtoise, devant l'unité de cette vie si pure.

L'aimable vieillard offrait à son pays la fleur de sa sagesse et ses maximes favorites : la défense des droits de la personne humaine contre l'arbitraire administratif (*Très bien! très bien!*) ; la liberté électorale ; le développement de l'initiative individuelle et de l'association libre ; l'ordre dans l'État et dans les finances ; une armée puissante ; la justice hors de la politique. (*Très bien! très bien!*)

Et les plus rebelles étaient conquis, parce qu'ils sentaient que ce galant homme, sensé, mesuré, était demeuré, à travers ses critiques, invinciblement optimiste et idéaliste. Oui, il avait foi dans la force de ses idées et dans les destins du génie français, et il fut toujours un des croyants, un des fidèles de ce qu'il nommait « la religion civile du patriotisme ». (*Applaudissements.*)

Que notre bon et cher doyen dorme en paix dans sa Normandie qu'il a tant aimée, dans l'impérissable souvenir de ses bienfaits, aux rives harmonieuses du beau fleuve! (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

Digitized by Google

DISCOURS DE M. MODESTE LEROY

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

A la séance du Conseil général du 18 *août* 1913.

Messieurs,

Avec M. Louis Passy disparaît une figure du département. La place est grande que tenait dans l'Eure ce petit vieillard sympathique, à la tête pleine de finesse et de bonhomie malicieuse, à la parole doucement persuasive, dons précieux qui, en y ajoutant la reconnaissance de ses bienfaits, suffiraient presque à expliquer l'attraction si forte qu'il exerçait et la popularité si personnelle qu'il conquit par tout notre Vexin. Mais, chez le collègue infiniment distingué que nous perdons, se révélaient encore, outre les vertus bien particulières de la bourgeoisie libérale de 1830, une inlassable activité, une habileté de bon aloi, et, par-dessus tout, une très haute culture.

La méthode rigoureuse de l'Ecole des Chartes et l'ample préparation de l'ancien doctorat en droit avaient permis à ce laborieux d'étudier et de savoir presque tout.

Il savait même ne parler ici que du département de l'Eure, de l'arrondissement des Andelys et du canton

Digitized by Google

de Gisors. Comment s'en étonner ? Son existence n'avait-elle pas été liée presque toute à la vie du département? Il passa son enfance dans son hôtel de la préfecture, lorsque son père, Antoine Passy, était préfet; puis, en 1837, celui-ci devenait député de l'Eure pour le rester jusqu'à 1848; et, dès 1863, le jeune Louis Passy se présentait contre le candidat officiel devant le suffrage universel du département, se représentait aux élections de 1869, enfin obtenait, en 1871, le mandat que, depuis lors, ses concitoyens de l'arrondissement des Andelys ne cessèrent de lui confier. Et n'était-il pas conseiller général du canton de Gisors depuis 1883 ?

Aussi, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, c'est à sa région et à la défense du premier de ses intérêts, l'intérêt agricole, que ce savant consacra non pas tous ses travaux, mais la plus large part de ses études. Monuments d'érudition à la fois très sûre et d'une belle tenue littéraire, elles resteront pour servir à l'histoire du département de l'Eure et de la Normandie.

M. Louis Passy, qui garda si pieusement le culte de la petite patrie, ne se montra pas moins constant dans ses opinions. L'économiste, le financier et l'homme politique qu'il était lorsque, le 2 août 1874, M. Magne l'appela au sous-secrétariat du ministère des finances, il l'était encore, absolument tel, quand au soir de la vie, présidant, comme doyen, la Chambre des députés, il louait, avec une exquise mesure, le respect des traditions dont avait été nourrie sa jeunesse, et quand il expliquait à ses collègues, sur un mode élégamment paternel, qu'il avait assez vécu pour ne pouvoir plus admirer les

Digitized by Google

nouveautés audacieuses. Tous applaudissaient, mais peu nombreux étaient ceux qui disaient : « Cet ancien est un sage » ; plus nombreux sans doute ceux qui le pensaient. M. Louis Passy, lui, croyait profondément, en apôtre, que la leçon des choses, force des événements, et l'invincible supériorité de ce qu'il estimait être la vérité finiraient par imposer à tous, pour le gouvernement des hommes, les règles de la prudence, les lois de la modération ; et notre cher doyen — car il était aussi, il était surtout notre doyen — est mort avec cette foi de toute sa vie !

Puisse ce bref et sincère hommage du président du Conseil général de l'Eure au président d'âge disparu, puisse ce salut à tout un passé apporter une consolation à la douleur des siens, un adoucissement aux regrets des électeurs, ses fidèles amis ! (*Vifs applaudissements.*)

Digitized by Google

DISCOURS DE M. ARMAND BERNARD

PRÉFET DE L'EURE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

A la séance du Conseil général du 18 août 1913.

Messieurs, j'ai considéré comme l'une des premières obligations de ma charge d'aller rendre à M. Louis Passy les honneurs suprêmes, et j'ai voulu montrer que le gouvernement de la République s'incline avec respect devant la valeur et le patriotisme de ceux qui ont vaillamment servi leur pays.

M. Louis Passy s'est éteint sans souffrance, usé par l'âge, et le seul mal dont il ait vraiment souffert fut sans doute de penser dans ses derniers jours qu'il ne reprendrait plus le chemin de cette assemblée qu'il aimait tant. En confondant mes condoléances avec les vôtres, je salue en toute déférence la mémoire de ce grand vieillard, à la figure si fière et si française, qui sut donner à ses cadets, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, l'exemple de la jeunesse, de la fidélité au devoir, de l'ardeur au travail et du dévouement aux intérêts de notre département. Vous venez de décerner à M. Louis Passy — par la voix si autorisée de votre président — des hommages dignes de vos regrets et de votre reconnaissance. Permettez-moi du moins d'associer mon administration au deuil du conseil général. » (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

LES OBSÈQUES DE M. LOUIS PASSY

La ville de Gisors et le département de l'Eure ont fait à M. Louis Passy, membre de l'Institut, doyen de la Chambre des députés et secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, de grandioses et émouvantes funérailles. Modeste et simple jusqu'à la fin, le défunt s'était pourtant efforcé par avance d'atténuer l'éclat de cette triste cérémonie. Il n'a voulu ni fleurs sur son cercueil, ni discours sur sa tombe. Mais, mieux que n'auraient pu faire ces témoignages matériels de reconnaissance et de regret, l'empressement d'une foule immense, l'affliction sincère peinte sur tous les visages, l'unanimité des éloges que tous, amis et adversaires, prodiguaient à la mémoire de leur député, attestaient les immenses services rendus par M. Louis Passy et marquaient le vide que sa disparition a laissé parmi ses concitoyens.

Dans la cour et aux alentours de la vieille demeure familiale du défunt ont commencé à se rassembler, dès dix heures, les délégations de sociétés, groupées pour la plupart autour des bannières et des drapeaux cravatés de crêpe, les notabilités mondaines, politiques et agricoles, les innombrables amis personnels du défunt.

Une chapelle ardente avait été aménagée dans le grand

Digitized by Google

vestibule de la maison. L'écharpe tricolore du député et l'habit brodé de palmes vertes de l'académicien recouvraient le cercueil.

A dix heures trois quarts, MM. les chanoines Chapellière, archiprêtre des Andelys, et Couarde, doyen de Gisors, entourés d'un nombreux clergé, ont procédé à la levée du corps. Puis le cortège s'est ébranlé au son de la marche funèbre de Chopin, jouée par la musique municipale de Gisors.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Bernard, préfet de l'Eure; Milliard, sénateur; de Boury, député; de Valon, conseiller général; Marion, maire de Gisors et Sagnier, de la Société nationale d'agriculture de France.

M. le comte de Bueil, gendre de M. Passy, et ses fils conduisaient le deuil entourés des membres de la famille.

Immédiatement après les membres de la famille marchait M. J. Aulneau, chef adjoint du cabinet de M. Paul Deschanel, chargé d'apporter sur le cercueil du défunt un dernier hommage du président de l'Assemblée à laquelle il appartint pendant quarante-trois ans.

Parmi les milliers de personnes qui se pressaient derrière le char funèbre, nous avons en outre remarqué :

MM. Monnier et Maurice Hervey, sénateurs de l'Eure; Fortier, sénateur de la Seine-Inférieure; Loriot, député et vice-président du conseil général de l'Eure; Josse, Hervé, Fauchet, Drouet, Join-Lambert, Heubert, Sarrazin, conseillers généraux de l'Eure; Kriegelstein, conseiller général de l'Oise; Georges Milliard, Villard, Champy, Félix Cesselin, Le Couteulx, Le Vavasseur, Bultel, Hugo, conseillers d'arrondissement.

La Société libre de l'Eure était représentée aux obsèques

Digitized by Google

par MM. le marquis de Boury, député de l'Eure, son vice-président; Lerenard-Lavallée, ancien président; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel; Duméril, secrétaire de la section d'agriculture; Louis Régnier, membre du conseil d'administration.

Les pompiers de Gisors faisaient la haie autour du corbillard. La plupart des compagnies de sapeurs-pompiers de l'arrondissement avaient en outre tenu, en se faisant représenter largement à la cérémonie, à affirmer leur reconnaissance envers l'homme excellent qui fut pour chacune d'elles un membre honoraire d'une inépuisable générosité.

A travers les principales artères, le cortège se dirige lentement vers l'église. Sur tout le parcours se presse une foule recueillie. La population tout entière est là. Toutes les têtes se découvrent au passage. A chaque pas, une tristesse poignante se manifeste. On sent qu'il n'est personne qui ne prenne sa part du deuil commun.

Au moment où le cortège est arrivé sur la place de l'église, la musique de Gisors a interrompu la marche funèbre qu'elle exécutait, et les clairons et les tambours des pompiers ont sonné et battu aux champs, en l'honneur du défunt.

La vieille et si curieuse église de Gisors avait été entièrement tendue de tentures noires et argent. Un catafalque majestueux attendait le cercueil, qu'a reçu à l'intérieur de l'édifice Mgr Déchelette, évêque d'Évreux, qui avait tenu à présider à la cérémonie religieuse et était venu à Gisors accompagné de M. l'abbé Herpin, vicaire général.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Couarde, doyen de Gisors. La beauté de l'office funèbre a été rehaussée

Digitized by Google

par l'exécution d'une partie musicale ordonnée avec un goût artistique très sûr et magistralement rendue.

Sous la direction éclairée de son chef, M. Rousseau, l'orchestre philharmonique de Gisors a interprété la *Marche funèbre* de Hændel, la *Prière* de Stiger et la *Marche funèbre* de Chopin, avec une perfection qui a contribué à rendre plus intense encore l'émotion qui planait sur l'assistance.

Un solo de flûte de Glück, par M. Henri Jean, un *Dies iræ* à quatre parties et un *De profundis* harmonisé, chantés par un groupe d'amateurs, un *Pie Jesu*, chanté par M. Lavallée, chef de la musique de Tourny, ont complété de la façon la plus heureuse le programme funèbre.

L'absoute a été donnée par Mgr Déchelette.

Le cortège s'est reformé ensuite sur la place de l'église et s'est acheminé vers le cimetière, au milieu d'un concours aussi considérable que lors du trajet de la maison mortuaire à l'église.

Devant le caveau de la famille de M. Passy, les bannières et les drapeaux des sociétés se sont inclinés une dernière fois devant le cercueil, tandis que, de nouveau, clairons sonnaient et tambours battaient. Enfin, canalisée avec peine par les pompiers de Gisors, l'immense assistance a défilé devant le cercueil, puis devant le comte et la comtesse de Bueil et les membres de leur famille. Ce défilé a été fort long et ce n'est que vers deux heures qu'a pris fin la triste et impressionnante cérémonie.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur M. Léonce ABAYE, membre de la Société.

PAR M. BOURGNE, DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES DE L'EURE
PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE

Lue à la séance du 1er février 1914.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui ont pu se rendre au concours agricole départemental organisé par la Société libre de l'Eure et sa section de l'arrondissement de Bernay, le 15 septembre 1911, à Montreuil-l'Argillé, se rappellent sans doute avoir rencontré, visitant le concours dans l'après-midi, un grand, beau et aimable vieillard auquel d'ailleurs était dû en partie le succès de l'exposition, puisqu'il lui avait donné un appui pécuniaire important, puisqu'il y avait envoyé de nombreux bestiaux, des instruments de culture, un magnifique lot de plantes vertes et des échantillons multiples de la laiterie si réputée du Tremblay. Ceux-là se rappellent certainement aussi que pendant le banquet auquel ses quatre-vingt-trois ans lui interdisaient d'assister, M. Abaye, obéissant à une pensée de haute déférence et de courtoisie, vint s'asseoir pendant quelques instants auprès des membres du Bureau de notre Société.

Digitized by Google

M. Abaye n'est plus ! Permettez-moi d'honorer sa mémoire en vous disant ce qu'il a fait pour l'agriculture dans une région que l'on pouvait regarder autrefois comme assez déshéritée : cette région confinant au département de l'Orne forme un plateau de terres humides et froides, à l'altitude moyenne de 280 mètres, aussi les procédés de culture s'y trouvaient, il y a trente ou trente-cinq ans, assez en retard; la jachère nue régnait en maîtresse sur la moitié des terres arables, et si l'élevage des bovidés se pratiquait partout, il se faisait sans être stimulé par la question *profits* telle que nous la concevons actuellement et telle que la création des laiteries de la région l'a modifiée.

Qu'était M. Abaye ? C'était bien un de nos concitoyens d'origine car il était né le 17 janvier 1819 à Saint-Aignan, commune et paroisse fondue en 1835 dans la commune de Pont-Audemer ; son père était, à l'époque, percepteur de Martainville, canton de Beuzeville. Ses études terminées, Léonce-Édouard Abaye partit dans la région industrielle du Nord : la fabrication et le commerce des draps le fixèrent à Roubaix où il se maria le 24 octobre 1859 avec Mlle Laprets, originaire de Besançon, et où, par sa finesse, son intelligence, sa ténacité, son activité et sa droiture, il devint l'un des maîtres de la place, — ce qui explique que si M. Abaye a débuté modestement, il a pu arriver à une très grosse situation financière.

La fortune acquise, M. Abaye songea à revenir vers sa petite patrie, vers le département de l'Eure, et s'il ne trouva pas ce qu'il cherchait dans l'arrondissement de Pont-Audemer, il le découvrit dans l'arrondissement de Bernay. En 1879, le château à demi délabré du Tremblay,

Digitized by Google

commune de la Goulafrière, était à vendre ; le parc ressemblait à une forêt vierge ; la ferme était dans un état lamentable, une partie importante des terres arables ou des herbages d'aujourd'hui était en landes ! Tout cela ne pouvait effrayer un caractère aussi énergique et aussi avisé que celui de l'acquéreur : à peine trois ans se furent-ils écoulés que le Tremblay pouvait prétendre à ce qualificatif de demeure princière que nous sommes tenté de lui accorder.

M. Abaye était-il venu se fixer parmi nous pour se reposer ? Le croire ne pourrait être permis qu'aux personnes qui lui étaient absolument étrangères ; ce travailleur ne pouvait rester inactif... Lorsqu'il séjournait au Tremblay, tous les jours de neuf heures à midi il s'occupait d'affaires : les affaires de Roubaix ; les affaires de la Société du *Bon Génie* dont il avait pris la direction alors que la situation se trouvait compromise et à laquelle il a donné depuis une magnifique extension ; les affaires du Tremblay qui chaque jour devenaient plus captivantes, plus importantes à cause des annexes, culture, fromagerie, scieries ; les affaires *des autres* même, car vous savez, Messieurs, qu'il a par exemple assumé la présidence de la Société des Courses de Bernay, alors que cette Société était en mauvaise posture, ce que l'on a peine à croire en en constatant l'état actuel de prospérité. N'était-il pas Conseiller municipal de la commune depuis fort longtemps, Maire au cours de ces dernières années ? Lui et Mme Abaye n'ont-ils pas été les bienfaiteurs de beaucoup dans la contrée ? — Voyez-vous bien, Messieurs, ce vieillard de quatre-vingt-quatre ans travaillant sans relâche, consacrant son temps et son intelligence à faire de la philanthropie, à rendre service à

Digitized by Google

tous, créant de la fortune au profit de son cher fils d'adoption, de tous ses parents, de ses concitoyens?

Et si vous saviez, Messieurs, l'accueil qu'il réservait aux personnes qui lui étaient sympathiques; si vous aviez pu presser cette main si ouvertement tendue, alors que le regard semblait exprimer de la reconnaissance pour la visite faite; si vous aviez causé avec lui, vous diriez avec moi : heureux ceux qui ont pu l'approcher, l'apprécier, ceux qui conservent le souvenir d'une semblable amitié.

Mais vous m'en voudriez si je ne dressais sous vos yeux le bilan de ses actes au point de vue agricole et industriel.

Qu'il me suffise de vous dire que le domaine primitif du Tremblay, qui comptait 100 hectares en 1879, s'étend aujourd'hui sur 500 hectares, dont 250 en herbages, la plupart de création récente; que ce domaine a maintenant deux annexes, l'une à Mélicourt où les 65 hectares renferment environ 4.800 pommiers, l'autre aux Landelles, commune de Verneusses. Étant donné la nature des terrains, il est permis de constater que terres labourées et herbages sont actuellement en parfait état de production. Une vacherie nombreuse et l'élevage correspondant de jeunes bovidés normands sont à signaler.

J'aurai également à vous apprendre que, visitant en 1883 le Concours régional de Caen, M. et Mme Abaye y remarquèrent les écrémeuses mécaniques de Laval, présentées par la Maison Pilter, ayant elle-même au concours comme représentants M. Baquet, le maire actuel de Vesly, et notre ami M. Cauchepin, de Bernay. Acheter une de ces écrémeuses afin de préparer la crème et le beurre nécessaires aux besoins de la maison, sembla chose

Digitized by Google

toute naturelle aux visiteurs qui ne se doutaient pas en ce moment que cet instrument formait le point de départ d'une des laiteries les plus importantes qui aient existé en France puisqu'on y a traité depuis jusqu'à 42.000 litres de lait en une seule journée. — Les agrandissements successifs de la laiterie répondaient à ce besoin d'activité dévorante qui caractérisait M. Abaye. On en est arrivé à avoir un directeur-comptable, M. Alba, qui est là depuis vingt-cinq ans, un ingénieur, M. Rolet, qui a pris possession de son poste en 1895, un personnel nombreux pour lequel, rien n'existant à proximité, il a fallu organiser une cantine pour l'alimentation, des dortoirs pour le repos : 75 personnes vivent là, et lorsque des ménages réguliers ont pu se former on les a facilités autant que l'on a pu. On a fait au Tremblay, selon les saisons et les circonstances économiques, jusqu'à 12.000 camemberts par vingt-quatre heures, du beurre pour les Établissements Duval et quelques grands hôtels, des fromages blancs double crème, de la crème pour la maison Gervais de Gournay, de la caséine, du lait en poudre (75.000 kilogrammes par an) et tout naturellement des porcs. Les produits laitiers font prime sur le marché, et cette plus-value se trouve soulignée par de fort nombreuses récompenses, les principales ayant été obtenues à Rome, à Milan et à Londres.

Dans une communication faite à la section de Bernay en 1904, M. Abaye défend vigoureusement les laiteries industrielles qui, aux yeux de beaucoup, réalisent des bénéfices *prélevés* (*?*) sur les fournisseurs de lait. Il faut admettre cependant qu'elles assument de gros risques et qu'elles stimulent l'élevage et par suite l'agriculture, c'est-à-dire la production des racines, la production des

Digitized by Google

fourrages de toutes sortes, la production des fumiers plus abondants, dans les régions où elles s'installent. C'est ce que faisait ressortir en quelques lignes bien senties, à la suite de sa visite de décembre 1903, M. Sagnier, aujourd'hui secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, c'est-à-dire successeur de notre regretté Président M. Louis Passy.

Pour satisfaire aux exigences commerciales, on met depuis quelques années les fromages de camembert dans des boîtes de bois de sapin, dites boîtes du Tyrol. Pourquoi acheter ces boîtes ? si on les faisait ? Et voilà une scierie et une fabrique importante qui se montent en 1909 à la Trinité-de-Réville avec, depuis, deux annexes, l'une à Saint-Pierre-sur-Dives, l'autre à Falaise : on fabrique en ce moment 80.000 boîtes par jour, donnant ainsi du travail à 275 ouvriers et ouvrières.

Vous voyez maintenant, Messieurs, l'œuvre de M. Abaye. Vous la saisirez plus complètement encore en apprenant qu'à tous ses collaborateurs, employés, ouvriers, domestiques, M. Abaye a fait un legs et qu'il n'a pas oublié le bureau de bienfaisance ni la paroisse de la Goulafrière... Sa vie est une vie de labeur, de philanthropie, de patriotisme et vous estimerez avec moi que les gouvernements s'honorent en accordant des distinctions aux hommes de cette valeur : M. Abaye avait été fait Chevalier du Mérite agricole le 13 juillet 1887, Officier du Mérite agricole le 25 juillet 1898, Chevalier de la Légion d'honneur le 9 avril 1908.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. De Postel des Minières (Gaston-Marie-Albert), né à Évreux le 28 juillet 1854, est décédé à Paris le 5 février 1913.

M. De la Boissière (Étienne-Charles-Raymond), inspecteur des Eaux et Forêts en retraite, né à Montélimart le 30 avril 1828, est décédé à Évreux le 5 avril 1913.

M. Odieuvre (Louis-Pierre), chanoine honoraire, supérieur honoraire de l'École Saint-François-de-Sales d'Évreux, directeur de la « Semaine religieuse », ancien aumônier des Mobiles de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de la campagne 1870-1871, né à Granville le 19 février 1844, est décédé à Évreux le 12 avril.

M. Bourgois (Louis-Marie), né à Paris le 26 avril 1851, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille coloniale et de la médaille de 1870-1871, officier de l'Instruction publique, grand-officier d'Isabelle la Catholique et du Christ de Portugal, commandeur de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas de Russie, officier du Nicham-Yftichar, etc., est décédé à Paris le 22 avril.

M. Passy (Louis-Paulin), né à Paris le 4 décembre 1830, décédé à Gisors le 31 juillet 1913 (Voir, dans le présent volume, la notice nécrologique par M. J. L'Hopital et le Rapport de fin d'année de M. le secrétaire perpétuel).

Mme Réveilhac (Adélaïde-Gabrielle), veuve de M. Albert Bouquelon, née à Paris le 26 août 1842, est décédée à Évreux le 27 août.

Digitized by Google

M. Auger (Arsène-Théodore), ancien négociant, né à Grossœuvre le 17 juin 1849, est décédé à Évreux le 3 décembre.

M. Fortier (Charles), né à Paris le 9 février 1829, ancien président de la Société, docteur en droit, ancien chef du Contentieux à la Banque de France, président du Cercle artistique et littéraire de la rue Volney à Paris, est décédé dans cette ville le 23 décembre.

Mme Dumor (Alexandrine-Constance), veuve de M. le Dr Louis Bidault, née à Évreux le 8 juin 1826, est décédée à Évreux le 27 décembre 1913.

Digitized by Google

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau exprime ici, au nom de tous nos confrères, toute leur reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la Bibliothèque de la Société.

Offerts par les auteurs, les éditeurs, les imprimeurs ou divers donateurs.

MM.

ANXIONNAT. Louis Passy (1830-1913). S. l. n. d., in-8°.

BAUDOUY (Séverin). Grâce pour les oiseaux. Avignon, Rullière frères, 1912, in-8°.

CHANOINE-DAVRANCHES. Le Clergé et la Révolution. Rouen, Lainé, 1913, in-8°.

Le Comité parisien du Millénaire de la Normandie. Paris, Boivin et Cie, s. d., gr. in-8°.

COUTIL (Léon). Explication des ouvrages de peinture, sculpture, etc., exposés aux Salons de 1852, 1859, 1861, 1864, 1868, 1870, 1872 à 1889, 1891, 1902, 1908, in-12.

— Catalogues des Expositions des Beaux-Arts de Rouen en 1862, 1872, 1874, 1876, 1878, 1880, 1882, 1884, 1886, 1888, 1891, 1893, 1895, 1896, in-12.

— Notice des tableaux du Musée royal, 1840.

— Catalogue des œuvres d'art de l'Exposition universelle de 1867.

— Catalogue de l'Exposition des Alsaciens-Lorrains, 1874.

— Catalogue de l'Exposition de portraits de femmes, 1870-1900, à Bagatelle en 1907.

— Journal des Arts, années 1885-1911, gr. in-folio.

Digitized by Google

DECHELETTE (Mgr). Lettre pastorale et mandement pour le carême de 1914. Évreux, imp. de l'Eure, 1914, gr. in-8°.

DEVILLE (Étienne). Index du Mercure de France, 1672-1832. Paris, Schemit, 1910, in-4°.

— Essai de bibliographie de l'abbaye de Saint-Évroul. Alençon, impr. alençonnaise, 1912, gr. in-8°.

— Deux dalles tumulaires d'abbés du Bec. Paris, imp. nat., 1913, in-8°, 2 pl.

DOUCET (Jacques). Répertoire d'art et d'archéologie, 4e trim. 1912 ; index alphabétique de 1912 ; 1er, 2e et 3e trim. 1913, in-4°.

— Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France. Franche-Comté, par l'abbé Paul Brune. Paris, 1912, in-4°.

DURAND (Maurice). Albert Sorel, sa vie et son œuvre, 1842-1906. Évreux, Hérissey, 1913, in-8°.

ESPÉRANDIEU (Em.). Les fouilles du Vieil-Évreux. Premier rapport Paris, Ern. Leroux, 1913, in-8°, figures.

GACHOT (Édouard). 1809, Napoléon en Allemagne. Paris, Plon, 1913, in-8°.

GUÉRY (abbé Ch.). Quelques célébrités ébroïciennes. S. l. n. d. (Évreux, 1903), broch. in-8°.

— Notes archéologiques d'un bénédictin de Notre-Dame de Lyre, 1720-1721. Alençon, imp. alençonnaise, 1913, broch. gr. in-8°.

HÉRISSEY (Paul), imp.-éditeur. Almanach-annuaire de l'Eure pour 1914 pour les cinq arrondissements. Évreux, 1913, in-12 cart.

JANET (Ch.). Sur l'origine de la division de l'orthophyte en un sporophyte et un gamétophyte. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1913, br. in-8°.

LEGENDRE (chanoine). Maurice Bruneau (1862-1910). S. l. n. d. (Évreux, 1911), pet. in-4°.

LE MARCHAND (E.). L'Europe et la conquête d'Alger. Paris, Perrin, 1913, in-8°.

L'HÔPITAL (Joseph). Le vieux Lisieux. Bulletin année 1913. Lisieux, Morière, 1913, in-4° illustré.

MESNEL (abbé). Les saints du diocèse d'Évreux. Saint Taurin. Évreux, Hérissey, 1914, gr. in-8°.

OMONT (Henri). Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions du

Digitized by Google

département des manuscrits pendant les années 1911-1912. Inventaire sommaire. Paris, Ern. Leroux, 1913, in-8°.

TYSSANDIER (Léon). Souvenirs d'une Française. Normandie, Angleterre, Espagne. Paris, Flammarion, 1913, in-12.

Offerts par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

AVENEL (vicomte G. d'). Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, t. VI et VII. Paris, Ern. Leroux, 1912, gr. in-8°.

Discours de MM. Petit-Dutaillis, Christian et Pfister à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à Grenoble. Paris, imp. nat., 1913, in-8°.

Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche des documents relatifs à la Révolution. Bulletin de 1911-12, de 1912-13. 2 vol. in-8°.

— des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique. Année 1912, n° 3, année 1913, nos 1 et 2.

— Bulletin historique et philologique, année 1912, nos 3 et 4.

Offerts par la Préfecture.

Conseil général. Sessions d'avril et d'août 1913. Rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations.

Achats ou Échanges.

ALLORGE (Henri). Le mal de la gloire, roman. Paris, Sansot et Cie, 1913, in-12.

Annuaire de la Noblesse de France, publié par le Vte Le Révérend. Années 1902 à 1913. Paris, Champion, 12 vol. pet. in-8°.

ANTOINE (H.). L'église Saint-Germain d'Argentan. Argentan, Langlois, 1913, in-8° ill.

BARTHOU (Louis). Mirabeau. Paris, Hachette, 1913, in-8° ill.

(P.-C. BLESSEBOIS). Le Zombi du Grand-Pérou. Paris, 1862, in-12.

LA TOUR DU PIN (marquise de). Journal d'une femme de 50 ans, 1778-1815. Paris, Chapelot, 1913, 2 vol. in-8°.

MASSON (Frédéric). Napoléon et sa famille, t. X (1814-1815). Paris, Ollendorff, 1913, in-8°.

Digitized by Google

MASSON. Joséphine de Beauharnais. Paris, Ollendorff, 1909, in-8°.

— Joséphine impératrice et reine. Paris, Ollendorff, 1908, in-8°.

— Joséphine répudiée. Paris, Ollendorff, 1908, in-8°.

— Au jour le jour. Paris, Ollendorff, 1908, in-16.

SOREL (Albert). Mme de Staël (de la coll. des grands écrivains français). Paris, Hachette, 1907, in-12.

THEURIET (André). L'oncle Scipion. Paris, Calmann-Lévy, s. d., in-8°.

VIDIER (A.). Annuaire des Bibliothèques et des Archives. Paris, Ern. Leroux, 1912, in-12.

Provenant des Sociétés correspondantes.

En outre de leurs publications périodiques, la Bibliothèque a reçu de ces Sociétés des ouvrages qui paraissent, à divers titres, mériter une mention spéciale :

Les Amis de Verneuil, 1913 [Bulletin annuel, 2e année]. Verneuil, Aubert, in-4° illustré.

MONTARLOT et PINGAUD. Le Congrès de Rastadt, t. III. Paris, Picard et fils, 1913, in-8° (Soc. d'Histoire contemporaine).

GEOFFROY DE GRANDMAISON. Correspondance du comte de la Forest, t. VII et dernier. Paris, Picard et fils, 1913, in-8° (*Id.*).

Mémoires de M. et G. Du Bellay, publiés par V.-L. Bourrilly et F. Vindry, t. III (1536-1540). Paris, Laurens, 1912, in-8° (Soc. de l'Hist. de France).

Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V, t. Ier, publiées par Mgr A. Baudrillart et Léon Lecestre. Paris, Laurens, 1912, in-8° (*Id.*).

Mémoires du maréchal de Florange dit le jeune Adventureux, publiés par R. Goubaux et P.-A. Lemoisne, t. Ier (1505-1521). Paris, Laurens, 1913, in-8° (*Id.*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

On ne peut prétendre donner ici une bibliographie complète, mais seulement faire part des ouvrages locaux dont la publication parvient à notre connaissance.

(Voir la liste précédente, pour ceux qui sont déjà entrés à la Bibliothèque de la Société.)

ANCHEL (R). Cinq procès de religion dans l'Eure (1791-1799). Paris, Maretheux, 1913, in-8°.

AUGUSTE (abbé). Les Sociétés secrètes catholiques du XVIIe siècle et H.-M. Boudon, grand archidiacre d'Évreux. Paris, Picard et fils, 1913, in-8°.

COUTIL (Léon). Incursions des Normands dans la vallée de la Seine. Évreux, Hérissey, 1913, in-8°, figures. (Tirage à part du Recueil de la Société de 1912).

— Découvertes archéologiques dans le département de l'Eure. Évreux, Hérissey, 1913, in-8°, figures (*Id.*).

— Armes et parures scandinaves trouvées à Rouen, à Oissel et à Pitres. Rouen, Lainé, 1913, in-8°, grav.

DANTU (chanoine). M. Pierre-Louis-Désiré Dubois, curé de Notre-Dame de Verneuil (1831-1913). Évreux, imp. de l'Eure, 1913, in-4°, portrait.

DESLANDRES (E.). A travers notre vieux Verneuil. Verneuil, Aubert, s. d. (1913), in-8°, ill.

DEVILLE (Ét.). Millénaire de Normandie (911-1911). Saint-Clair-sur-Epte, Paris, Rouen. Évreux, Hérissey, 1912, in-8°. (Tirage à part du Recueil de la Société de 1911.)

D'HEUDIÈRES (Louis). A propos de quelques statues conservées dans l'église de Saint-Ouen-de-Thouberville. Evreux, Hérissey, 1913, in-8°, 2 pl.

DUVAL (Louis). L'état moral des populations agricoles au XVIIIe siècle dans la généralité d'Alençon. Alençon, Herpin, 1913, in-8°.

Digitized by Google

FONTAINE (André). Les derniers jours de Nicolas Poussin et les origines de l'Académie de France à Rome. Paris, Charpentier, 1913, in-8°.

HÉBERT (chanoine). Mgr Philippe Meunier, évêque d'Évreux, 1844-1913. Évreux, imp. de l'Eure, 1913, in-4°, 2 héliog.

LAFOND (Jean). Manuscrits à peinture de l'école de Rouen. Livres d'heures normands, recueil de fac-similés et texte. Rouen, Soc. de l'Hist. de Normandie, 1913, in-4°, 80 pl.

LEPREUX (G.). Gallia typographica ou Répertoire de tous les imprimeurs de France. Série départementale, t. III : Province de Normandie en 2 vol. in-8°. Paris, Champion, 1913.

MAGNE (Émile). Nicolas Poussin premier peintre du roi, 1594-1665 (Documents inédits) suivi d'un catalogue raisonné et acc. de la reproduction de 145 de ses tableaux, etc. Bruxelles et Paris, Van Oest et Cie, 1914, gr. in-4°.

PICOT (Émile). Notice sur Jacques Le Lieur, échevin de Rouen et sur ses heures manuscrites. Rouen, Lainé, 1913, pet. in-4° (Des Le Lieur seigneurs du Bosc-Bénard, du Bosgouet, etc.).

PINET (G.). Léonor Mérimée, 1757-1836. Paris, Champion, 1913, in-8°, ill.

PORÉE (chanoine). Jean-Paul Le Jau, haut doyen d'Évreux, etc. Évreux, Hérissey, 1913, gr. in-8°. (Tirage à part du Recueil de la Société de 1912.)

— L'art Normand. Paris, Fontemoing et Cie, 1914, gr. in-8°, 8 pl. h. t.

POULAIN (Georges). Une partie des Pagi Madriacensis et Vilcassinus aux temps des invasions Nordiques du IXe siècle et sous nos premiers ducs. Rouen, Lainé, 1913, gr. in-8°, ill.

RÉGNIER (Louis). L'église de Vitotel. Rouen, Lestringant, 1913, in-8°, 6 grav. (Tirage à part du Recueil de la Société de 1912).

— L'église Notre-Dame d'Écouis autrefois collégiale. L'édifice, le mobilier, la statuaire, les tombeaux, le trésor, la chapelle du Plessis, le château et les statues de Mainneville. Paris, Champion et Rouen, Lestringant, 1913, in-8° avec 41 pl. h. t.

TOUFLET (abbé). Le millénaire normand (souvenirs et études). Rouen, Girieud, 1913, in-4°, ill.

— Congrès du Millénaire de Normandie (911-1911). Rouen, Gy, 1912, 2 vol. gr. in-8°, ill.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.

Digitized by Google

MM.

1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la

Digitized by Google

MM.

Société nationale d'agriculture, vice-président du conseil général de l'Eure.

1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Émalleville.
1894. Izarn (E.), propriétaire à Évreux, vice-président.
1895. De Boury (le comte), membre du conseil général.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prevost (Gustave), ancien magistrat.
1902. De Vilmorin (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre du conseil général.
1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.
1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.
1906. L'Hopital (Joseph), président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.
1907. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre du conseil général.
1908. De Valon (vicomte), membre du conseil général.
1909. Hervey (Maurice), membre du conseil général.
1910. Picot (Émile), membre de l'Institut.
1911. Monnier (Léon), sénateur de l'Eure.
1912. Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.
1913. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre du conseil général.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1914.

BUREAU

Président	MM. Albéric DE MARE, au château d'Orvaux.
Vice-président	Le marquis DE BOURY, député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire perpétuel. .	Albert DOUCERAIN, avocat, à Evreux.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire, à Evreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président.	MM. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, à Évreux.
Secrétaire	DUMÉRIL, propriétaire agriculteur, à Émalleville.

LETTRES. — ARTS. — PHILOSOPHIE

Président.	MM. Joseph L'HOPITAL, à Angerville-la-Campagne.
Secrétaire.	Ernest GUILLEMARE, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

Regnier (Louis), archéologue.	1914
Penciolelli, propriétaire.	
Guéry (l'abbé), aumônier du lycée.	1915
Lapeltey père, propriétaire	
Verrier, archiviste départemental	1916
Lecœur, manufacturier	

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

Adeline, docteur en médecine.
Alaboissette, avoué.
Auger, négociant.
Bagot, avocat.
Beaujean (l'abbé), chanoine, secrétaire de l'Évêché.
Bellenger, ancien avoué.
Bénet, archiviste paléographe.
Bernard (Armand), préfet de l'Eure.
Bertin (André), conseiller d'arrondissement.
Besnier, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Bionval, représentant de commerce.
Bizet, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais.
Bouchet, professeur à l'École normale d'instituteurs.
Bourgne, professeur départemental d'agriculture.
Brail, commandant en retraite.
Breugnot, négociant, secrétaire de la Société de géographie commerciale.
Burel, propriétaire.
Chamault (Mme), rentière.
Chapellière (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
Chauvicourt, imprimeur.

Digitized by Google

MM.

CHAUVIN, propriétaire.
CHAUVIN (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement.
COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.
COURCELLES, avocat.
COUSINOU, notaire.
CYR, rentier.
DÉCHELETTE (Mgr), évêque d'Évreux.
DEHAIS, propriétaire.
DELACOTTE, bijoutier.
DELISLE (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
DELOUYE, propriétaire.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN (Albert), avocat.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
DUVAL, proviseur du Lycée d'Évreux.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EUDELINE (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FAYET-CAUET, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
FRETEY, clerc de notaire.
GARNIER (Paul), directeur de la succursale de la Banque de France.
GAUDIN, caissier à la Trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GONDARD, agent d'assurances.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure.
GOUHIER, directeur de l'imprimerie Hérissey.
GUÉLY (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du Lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HÉE (Edmond), automobiles.
HÉRISSAY (Émile), juge honoraire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), maître imprimeur.
HERVIEU, négociant et apiculteur.
HUBERT (Albert), propriétaire.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole.
ISNARD, conservateur des hypothèques.

Digitized by Google

MM.

IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
KRETZ (Paul), officier d'administration de 2e classe.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture.
LALLEMENT, sous-économe du Lycée.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LECOQ, chef de bureau en retraite des Archives de l'Eure.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEGUÉ, ancien juge au Tribunal de commerce.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LETARTRE, industriel.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PETEL (Mme ve), propriétaire.
LEVASSEUR (le chanoine), curé de Navarre (Evreux).
LEVASSEUR, propriétaire.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Evreux.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (Edouard), industriel.
MASSON, sous-intendant militaire.
MATHIEU, professeur au Lycée.
MAXENCE, avocat.
MENON, avocat.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOMENTEAU (Alb.), directeur de la succursale de la Société générale.
PARIS, professeur à l'École Saint-François de Sales.

Digitized by Google

MM.

PASQUIER (Mme ve), propriétaire.
PETEL père, notaire honoraire.
PETEL (François), notaire.
PETIT, libraire.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur honoraire du Lycée.
PORTAIL, brasseur.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
RÉVEILHAC (Pierre), propriétaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, manufacturier.
SOUTY (Paul), propriétaire.
THIERRY (Mlle), professeur à l'École primaire de la place Dupont de l'Eure.
THINON DE LA TROCHE (l'abbé), professeur à l'École Saint-François de Sales.
THOLON, inspecteur des chemins de fer en retraite.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
VARILLON, correspondant des chemins de fer de l'État.
VERRIER, archiviste départemental.
VINCENT, bibliothécaire.
VION, propriétaire.
Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

L'HOPITAL (Joseph), à Angerville et 167, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
NOUVEL (Georges), au château de la Ronce (Fontaine-sous-Jouy).
PANTIN (l'abbé), curé de Guichainville.
PENCIOLELLI, au château de Bérou (Guichainville).
ROSTOLAN (comte DE), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville).
SAISSET-SCHNEIDER (le général), au Moussel d'Arnières.
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
Comice agricole des deux cantons d'Évreux.

Digitized by Google

Évreux-Nord.

MM.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
DUMÉRIL, propriétaire agriculteur, à Émalleville.
GLATIGNY (DE), maire de Normanville.
LESTANVILLE (François DE), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil (et Boulevard Malesherbes, 31, Paris.)
JARNAC (comte DE), au château de Condé-sur-Iton.
PILLARD-SOULAIN, ancien conseiller général, à Breteuil.
ROCHEGUDE (marquis de), au château de Souvilly, à Bémécourt.

Canton de Conches.

CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), au château de Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
MARE (Albéric DE), au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), au château de Quenet, près Conches.
THAURIN, propriétaire-éleveur, à Conches.

Canton de Damville.

LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

ROUSSEL (Paul), notaire à Nonancourt.
VIEL-CASTEL (Pierre DE), au château de Louye, par Dreux (E.-et-L.).
Comice agricole du canton de Nonancourt.

Canton de Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire, à Pacy.

Digitized by Google

MM.

Loisel (Sylas), propriétaire à Menilles.
Petit (Félix), à Boisset-les-Prévanches.
Trutat (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.
Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy.

Canton de Rugles.

Thuillier (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

Blot (Narcisse), propriétaire, à La Forêt-du-Parc.
Duguay, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney.
Fessard (Émile), cultivateur, à Croth.
Hérouard (Alfred), à la Couture-Boussey.
Verville, aviculteur, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

Barrey (comte de), à Verneuil.
Bertier, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
Bouchard (le chanoine), curé-doyen de Verneuil.
Colas du Breuil, à Courteilles.
Oudin, conseiller général, maire de Verneuil.
De Petiteville, ministre plénipotentiaire, à Petiteville, par Bourth.
Phélizot (Edmond), directeur des usines de Tillières-sur-Avre.
Tastemain, ancien notaire, à Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil.

Canton de Vernon.

D'Albufera (le marquis d'), au château de Bizy, près Vernon.
La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Comice agricole de Vernon.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS [1]

Canton des Andelys.

MM.

DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille (à Guiseniers).
* MILLIARD, sénateur de l'Eure, aux Andelys et à Paris.

Canton d'Écos.

* COURBET (Ansbert), à Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
* VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
HÉBERT (Narcisse), à Hacqueville.
LE COUTEULX DE CAUMONT (Henri), conseiller d'arrondissement, à Saint-Martin-d'Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

BULTEL, conseiller d'arrondissement, à Gaillardbois.
[illegible], cultivateur, à Houville.
* JOSSE, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle.
* LEVAVASSEUR (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Boisdenemetz.
* GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.
CHAMPY (Pierre), conseiller d'arrondissement, à Gisors.

[1] Dans les sections d'arrondissement, les membres dont les noms sont précédés d'un astérisque versent leur cotisation à Evreux et reçoivent en échange le *Recueil des Travaux de la Société.*

Digitized by Google

Canton de Lyons-la-Forêt.

MM.

* Humblot (l'abbé), curé de Lisors.
* Valon (comte de), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. Broglie (le duc de), au château de Broglie.
Secrétaire. . . Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil
Trésorier . . . Pottier, ancien notaire.

Canton de Bernay.

Adam, marchand graînetier, à Bernay.
Beaumont (Étienne de), au château de Fontaine-l'Abbé.
Boivin-Champeaux (Alfred), au château de Champeaux, à Bernay.
Bonnenfant (l'abbé), directeur à l'Institut théologique à Bernay.
Breavoine, propriétaire, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Bordeaux (René), propriétaire, à Bernay.
Buat, escompteur, à Bernay.
Cahagne, propriétaire, à Menneval.
Canclaux (le comte de), au château de Courcelles, par Serquigny.
Cauchepin, négociant, à Bernay.
Cauchepin (Louis), à Bernay.
Chapron, marchand mercier, à Bernay.
Charette (de), propriétaire, au Mont-du-Gord, à Menneval.
Clerc, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
Cordier (Raymond), à Bernay.
Cordier (Robert), pépiniériste, à Bernay.
Coudriet (le colonel), à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.
Dauger (le comte), à Menneval.
Desmazerie, propriétaire, à Menneval.
Dubois (Raoul), à Carentonne, Bernay.
Durand, maire de Carsix.

Digitized by Google

MM.

DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (Maurice), avocat à la Cour d'appel.
FOCET (Jules), propriétaire-éleveur, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GRASSAL, éleveur à Carentonne-Bernay.
HELOT, filateur, à Bernay.
JADIN, au Logis de Plasnes, près Bernay.
LEDOUX, propriétaire, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *Le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, au château du Hazeray, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LEMAIRE fils, rue de la Charentonne, à Bernay.
LEPARGNEUX, agriculteur, à Bouffey.
LEPRESTRE, pharmacien, à Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LEROY, tanneur, à Bernay.
LESENS, propriétaire, à Bernay.
LEVAIN, au château de Caorches.
LINZELER, propriétaire, au château de Carsix.
MASSELIN (Camille), à Bernay.
MESNIL (le Dr Roger), à Bernay.
MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
MORIN, notaire, à Bernay.
NÉEL, industriel à Bernay.
PATTEY, ancien agriculteur, rue Delamotte, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
PICKEL, pâtissier, à Bernay.
POTTIER, ancien notaire, à Bernay.
REINICKE, propriétaire, à Bernay.
REISCHMUTH, ferme de Carentonne, à Bernay.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROULLET, avoué, à Bernay.
ROUSSEAU, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
SAILLARD (Fernand), agent général de Compagnie d'assurances.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
STILLIÈRES, agriculteur, à Menneval.

Digitized by Google

MM.

THOMAS-LACROIX, avoué, à Bernay.
VOGUÉ (le comte DE), au château de Serquigny.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye, par La Barre.
ECALARD (Louis), horticulteur, à La Barre.
FÈRE (Charles), au château de Bosc-André, par La Barre.
MAISTRE (le comte DE), au château de Beaumesnil.
MARAIS, propriétaire, à Épinay.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Charles), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.
BEZAT, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Louis DE), à Fontaine-la-Soret.
BONNET, au châlet de Melleville, à Goupillières.
BONNET (Mme), au châlet de Melleville, à Goupillières.
Société Albert BOUCHON et fils, à Nassandres.
CHESNEVARIN, propriétaire, à Beaumontel.
CHESNOT (Eugène), agriculteur, au Tilleul-Othon.
DANLOUX-DUMESNIL (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
DUBOST, agriculteur, à Barc.
DUFAY, notaire, à Beaumont-le-Roger.
* HARCOURT (le comte D'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.
HERVIEU (Émile), à Beaumontel.
HERVIEU (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
HERVIEU (Albert), au Bourg-Dessus, à Beaumont.
LASCAZE, propriétaire, à Bray.
MALLER, fabricant de dentelles, à Beaumont-le-Roger.
MARTIN, ferme du Champ de Bataille de Sainte-Opportune-du-Bosc.
MONNIER (Georges), agriculteur, au Tilleul-Othon.
MOUTARDIER (Achille), à Barc.

Digitized by Google

MM.

RAMIER, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
THUREAU, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

AMELOT, imprimeur, à Brionne.
BONNECHOSE (Gaston DE), conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CAUVIN, professeur d'horticulture, à Brionne.
CESSELIN, conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CESSELIN (Félix) fils, agriculteur, à Saint-Eloi-de-Fourques.
CONARD, maire de la Neuville-du-Bosc.
CONARD (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
DESRUES, ancien professeur au Collège Stanislas, le Verger-fleuri, à Berthouville.
DUHAMEL (Émile), à Notre-Dame-d'Épine.
FOULONGNE, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (André), au château de Livet-sur-Authou.
LEMOINE (Henri), à Livet-sur-Authou.
LETAILLEUR (Paul), maire d'Harcourt.
LETAILLEUR (René), à Harcourt.
MAUCONDUIT, au château de Beauficel, à Harcourt.

Canton de Broglie.

ABAYE (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
BABOIN (l'abbé), curé de Melicourt.
BIGOT (Arthur), agriculteur, à Grandcamp.
BONNECHOSE (DE), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BONNECHOSE (Georges DE), conseiller général, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BROGLIE (le duc DE), au château de Broglie.
CHARPENTIER (Arthur), cultivateur, à Broglie.
CHEVALLIER, propriétaire, à Montreuil-l'Argillé.
COUTEAU, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
DELAROUZÉE, régisseur, à Broglie.

Digitized by Google

MM.

DEVERRE (l'abbé), curé de Grandcamp.
DUCY, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
ESCALOPIER (vicomte DE L'), maire de Notre-Dame-du-Hamel.
GATINE, propriétaire. à Broglie.
GODIN, propriétaire, à Broglie.
LATHAM, propriétaire, au château de Guenet, à Broglie.
LECARBONNIER (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil.
MAZIER (le docteur), à Broglie.
MENIER, au château du Parc, à Grandcamp.
MEUGNIER (l'abbé), curé-doyen de Broglie.
MILLEVILLE (baron DE), à Notre-Dame-du-Hamel.
PICARD, propriétaire, à Broglie.
PROTOY (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
ROUSSELIN, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
SEIGNEUR, agriculteur, à Gisay-la-Coudre.
VANDEUL (DE), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
VIGAN (le baron Jacques DE), château de Cernières, à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

AUGÉ (Parfait), propriétaire. à Folleville.
CHENNEVIÈRE (Désir), agriculteur, au Theil-Nolent.
FOURQUEMIN, agriculteur, à Folleville.
KŒNIG, ancien conseiller d'arrondissement, à St-Aubin-de-Scellon.
KŒNIG (Paul), à Saint-Aubin-de-Scellon.
LABBÉ (Paul), négociant, à Thiberville.
LAGARENNE (le comte DE), à Giverville.
LEJUIF (Pierre), agriculteur, à Saint-Aubin-de-Scellon.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.
MANOURY, propriétaire, à Folleville.
MESNEL (l'abbé), curé de Heudreville-en-Lieuvin.
MESNIL (Gustave), propriétaire, à Drucourt.
MESNIL (Paul), maire de Saint-Vincent-du-Boulay, à Drucourt.
PELGAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
PORÉE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.

Digitized by Google

MM.

SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, ancien maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. le marquis DE BOURY, conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . LEFEBVRE, 16, rue de l'Écho, à Louviers.
Trésorier . . . DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances, à Louviers.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

BELLEST (Robert), propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
* BOURY (le marquis DE), député, conseiller général, à Amfreville.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELAMARE, maire de Thuit-Anger.
DELAQUÈZE, agriculteur, à Thuit-Signol.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville.
HERMIER (Armand), propriétaire, à Amfreville.
* JOUEN (Albert), propriétaire, à Amfreville.
LEGRAND, restaurateur, à Amfreville.
LEMAITRE, cultivateur, à Vraiville.
LESAGE, ancien maire de la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.
MASURE, cultivateur, à Saint-Pierre du Boscguérard.
METTAIS, cultivateur, à Amfreville.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.

Canton de Gaillon.

BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.

Digitized by Google

MM.

Bourdon fils, propriétaire, à Gaillon.
* Cordier (Marcel), artiste peintre, à La Croix-Saint-Leufroy.
Crépel (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Lemaitre (Gustave), à Saint-Pierre-la-Garenne.
Le Villain (Mme ve), à Aubevoye.
Marquais (Alphonse), propriétaire, maire d'Ailly.
Mognay (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
* Monnier (Léon), sénateur, conseiller général, maire de Gaillon.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Renoult, à Fontaine-Bellenger.
Saillot, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
Seguin (de), maire de Tosny.
Thézard, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
Thorel, maire de Venables.
* Thureau-Dangin, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.
* Thureau-Dangin (Mme), château de la Croix-Saint-Leufroy.
* Vigny, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

Amette, ancien adjoint, à Heudebouville.
Baret, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
Bellemère (Désiré), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
Bertin, rosiériste, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Bioche, docteur en médecine, à Louviers.
Bordel, représentant des Établissements Malétra, à Louviers.
Botté (Auguste), cultivateur, à Amfreville-sur-Iton.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Breham (Augustin), meunier, à Acquigny.
Breton (Adrien), manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron (Aimé), cultivateur, à Quatremare.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Chanteux, maréchal, à Louviers.
* Collignon (Maurice), publiciste, à Louviers.
Coquereaumont (de), propriétaire, à Incarville.
* Coutil (L.), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Dagommer, propriétaire, maire de Pinterville.

Digitized by Google

MM.

DAMVY fils, à Quatremare.
DELACOUR (Georges), cultivateur, à Acquigny.
DELAMARRE, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
DOUTTÉ, cultivateur, à Damneville-Quatremare.
FAYARD, propriétaire, à Pinterville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de *l'Urbaine*, à Louviers.
GILBERT (Léon), propriétaire, à Louviers.
GONDARD (Albert), cultivateur, à Incarville.
GONDARD (Amédée), cultivateur, à Incarville.
HERSENT (René), cultivateur, à la Vacherie-sur-Hondouville.
HÉZON, vétérinaire, à Louviers.
IZAMBERT (Mme), à Louviers.
JEUFFRAIN (André), manufacturier, à Louviers.
JEUFFRAIN (Léon), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN (Pierre), manufacturier, à Louviers.
LABELLE, manufacturier, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LAGUETTE, notaire, à Louviers.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Maurice), entrepreneur, à Acquigny.
LAPORTE, notaire, à Louviers.
LEFEBVRE, secrétaire de la Section, à Louviers.
LEGUAY, greffier, à Louviers.
LEQUEU (Paul), ferblantier, à Louviers.
LÉZÉ, notaire, à Louviers.
LOISON, conseiller d'arrondissement, à Louviers.
LOTH (André), cultivateur, à la Haye-le-Comte.
MALLET, avoué, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
MONTULLÉ (baron DE), à Amfreville-sur-Iton.
MOULIN (Émile), marchand de porcs, à Louviers.
NOUFFLARD (Henri), fabricant de draps, à Louviers.
PELLETIER-AUDRESSET, manufacturier, à Louviers.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
ROSTAND (Mlle), à Pinterville.
SAINT-PÉRIER (comte DE), aux Planches.
THOREL (Raoul), maire et conseiller général, à Louviers.
TRIBOUT (Eugène), cultivateur, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

TRICHEUX frères, instruments agricoles, à Louviers.
Union horticole et agricole de Saint-Pierre-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture.
AUGUET, maire du Tremblay.
AUZOUX (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
BERRIER, agriculteur, à Saint-Aubin-d'Écrosville.
BILLON, grainetier, au Neubourg.
BOURCIER (Raoul), au Tremblay.
COUDEKERQUE-LAMBRECHT (DE), propriétaire, à Houetteville.
CRESTEY, adjoint, à Crosville-la-Vieille.
DANNET (Mme v^e^), au Tremblay.
DUGORD, maire d'Hectomare.
DUHAMEL, cultivateur, à Ecquetot.
FOUCHER (Eugène), propriétaire, à Épreville.
GRIPON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Écrosville.
GRIPON, à Amfreville-la-Campagne.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), conseiller général, maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HUREL, cultivateur, à Bérangeville-la-Campagne.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ fils, à Hectomare.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
PICARD, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne.
POLIGNAC (prince François DE), au château de Houetteville.
TURMEL, grainetier, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

ACHARD (Louis), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
BÉRANGER (Mme v^e^), à Léry.
BLONDEL, maire de Vatteville.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
DESPORTES, cultivateur, à Connelles.

Digitized by Google

MM.

FOUCHET (Victor), cultivateur, à Léry.
HELLOT (Louis), à Montaure.
* HERVEY (Maurice), sénateur, conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
JOUFFROY, entrepositaire, à Pont-de-l'Arche.
LANQUEST, à Herqueville.
* LENOBLE (E.), propriétaire, abbaye de Bonport, à Pont-de-l'Arche
LOUÉE, maire de Léry.
MAX-CATOIRE, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD (Victor), à Alizay.
MILLIARD (Henry), cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
MOREAU, cultivateur, à Alizay.
MOREAU, adjoint au maire, à Pitres.
NOUVEL, propriétaire, à Igoville.
PELLERIN (Léon), cultivateur, à Portejoie.
PÉRIER, maire d'Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
RAOUL-DUVAL (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
RAOUL-DUVAL (André), maire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
* SOREL (le Dr), à Pont-de-l'Arche.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

* BOULET (Emmanuel), propriétaire à Bosc-Roger-en-Roumois.
* DERAIS, conseiller général, à Berville-en-Roumois.
* FOUCARD (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

Canton de Pont-Audemer.

* LORIOT, député de l'Eure, à Saint-Germain-Village.

Digitized by Google

PARIS

MM.

Albert-Petit, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard.
Barthélemy, contremaître (fonderie typographique), 26, rue Martin-Bernard.
Beranger, directeur de contentieux, 12, boulevard Beaumarchais.
Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
Bonjean (Louis), 1, rue Dante.
Deville (Étienne), bibliothécaire, 11, rue Mérimée.
Doucet (Jacques), 16, rue Spontini.
Labbé (Joseph), avocat, rue de Magdebourg, 3.
Lefèvre (Abel), député de l'Eure, 69, rue de l'Université.
L'Hopital (Henri), 17, rue Alphonse-de-Neuville.
Leroy (Modeste), député de l'Eure, 57, boulevard Péreire.
Miguet (Émile), 1, boulevard Henri IV.
Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 17.
Picot (Émile), membre de l'Institut, avenue de Wagram, 135.
Prétavoine (Charles), rue Le Pelletier, 10.
Vilmorin (Maurice de), quai d'Orsay, 13.

DÉPARTEMENTS

MM.

Besnier, archiviste départemental, à Caen.
Chanoine-Davranches, président honoraire à la Cour d'appel, à Rouen.
Izarn (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
Prevost (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, à Rouen.
Vermont, avocat, président de la Société de secours mutuel *l'Émulation chrétienne*, à Rouen.
Vitet, propriétaire, 1, rue des Pigeons, à Limay, près Mantes.

Digitized by Google

ÉTRANGER

MM.

DUMONT (Fernand), membre de la Société de littérature wallonne, à Bressoux-Liège (Belgique).

GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse, Québec (Canada).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES [1]

Paris.

Association française pour l'avancement des sciences.
La Pomme, Société littéraire et artistique.
Société nationale d'agriculture de France.
Société nationale d'horticulture.
Société de l'Histoire de France.
Société d'Histoire contemporaine.
Société nationale des Antiquaires de France.
Société des Agriculteurs de France.
Société centrale d'apiculture et de zoologie agricole.
Club français du chien de berger.

Départements.

AIN . . . . . Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts), à Bourg.
AISNE . . . . . Société académique, à Laon.
ALPES-MARITIMES. Société des sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
— Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, à Nice.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son Recueil qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement les leurs.

Digitized by Google

AUBE. . . . . Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

AUDE. . . . . Société centrale d'agriculture, à Carcassonne.

BASSES-ALPES . . Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

BASSES-PYRÉNÉES. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Académie de Marseille, à Marseille.

— Université d'Aix, à Aix.

CALVADOS. . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.

— Association normande, à Caen.

— Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

— Société française d'archéologie, à Caen.

— Société linnéenne de Normandie, à Caen.

— Société des amis de l'Université de Normandie, à Caen.

— Société d'agriculture et du commerce, à Caen.

— Société historique, à Lisieux.

CHARENTE. . . . Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CORRÈZE . . . . Société scientifique, historique et archéologique, à Brives.

CÔTE-D'OR. . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

— Société d'histoire, d'archéologie et de littérature, à Beaune.

CÔTES-DU-NORD . Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

EURE. . . . . Société des Amis des Arts du département de l'Eure, à Évreux.

— Société normande d'études préhistoriques (bibliothèque à Évreux).

— Les Amis de Verneuil, à Verneuil.

EURE-ET-LOIR . . Société archéologique, à Chartres.

GARD. . . . . Académie de Nîmes, à Nîmes.

— Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

GIRONDE . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.

— Société d'agriculture, à Bordeaux.

— Société d'horticulture de la Gironde, à Bordeaux.

Digitized by Google

HAUTE-GARONNE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
— Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
HAUTE-MARNE . . Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie, à Saint-Dizier.
HAUTES-ALPES . . Société d'études, à Gap.
— Société d'agriculture des Hautes-Alpes, à Gap.
HÉRAULT . . . . Société archéologique, à Montpellier.
— Société d'horticulture et d'histoire naturelle, à Montpellier.
— Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
— Société archéologique, à Béziers.
ILLE-ET-VILAINE . Société archéologique, à Rennes.
— Syndicat pomologique de France, à Rennes.
INDRE. . . . . Société d'agriculture, à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE . Société archéologique de Touraine, à Tours.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours.
ISÈRE. . . . . Académie delphinale, à Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.
LOIRE-INFÉRIEURE. Société académique, à Nantes.
— Société nantaise d'horticulture, à Nantes.
LOIRET . . . . . Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
— Société horticole du Loiret, à Orléans.
— Société d'agriculture de l'arrondissement, à Pithiviers.
LOZÈRE . . . . . Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, à Mende.
MANCHE. . . . . Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique, à Valognes.
MARNE . . . . . Académie nationale, à Reims.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Académie de Stanislas, à Nancy.
— Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.
— Société des sciences de Nancy.
MEUSE . . . . . Société d'apiculture de la Meuse, à Bar-le-Duc.
NIÈVRE. . . . . Société départementale d'agriculture, à Nevers.
NORD. . . . . Comice agricole, à Lille.

Digitized by Google

NORD. . . . . Société d'émulation, à Cambrai.
OISE . . . . . Société académique d'archéologie, sciences et arts du département, à Beauvais.
— Société d'études historiques et scientifiques, à Beauvais.
— Comité archéologique, à Senlis.
— Comité archéologique et historique, à Noyon.
— Sociétés d'agriculture de Beauvais, de Chaumont, de Clermont, de Compiègne et de Senlis, à Compiègne.
ORNE. . . . . Société historique et archéologique de l'Orne, à Alençon.
— Société d'horticulture, à Alençon.
PAS-DE-CALAIS. . Société académique de l'arrondissement, à Boulogne-sur-Mer.
PYRÉNÉES-ORIENT. Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
RHÔNE . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
— Société d'agriculture, sciences et industrie, à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE . Académie de Mâcon.
— Société d'histoire naturelle, à Mâcon.
— Société Éduenne, à Autun.
— Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
— Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
SARTHE. . . . . Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
— Société d'horticulture de la Sarthe, au Mans.
SEINE-ET-MARNE . Société d'agriculture, à Melun.
— Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
SEINE-ET-OISE . . Société d'agriculture et des arts, à Versailles.
— Association agricole et horticole, à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
— Société libre d'émulation, à Rouen.
— Société normande de géographie, à Rouen.
— Société centrale d'agriculture, à Rouen.

Digitized by Google

SEINE-INFÉRIEURE. Société centrale d'horticulture, à Rouen.
— Société des amis des sciences naturelles, à Rouen.
— Société d'études diverses, au Havre.
— Société géologique de Normandie, au Havre.
SOMME . . . . . Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— Académie des sciences, des lettres et des arts, à Amiens.
— Société d'émulation, à Abbeville.
TARN-ET-GARONNE. Société archéologique, à Montauban.
VAR . . . . . Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var, à Draguignan.
VIENNE . . . . . Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
VOSGES . . . . . Société d'émulation, à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bavière, à Munich.
Académie impériale Léopoldine Caroline, à Halle a. Saale.
Société des sciences naturelles et de médecine, à Giessen.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société des Bollandistes, à Bruxelles.
Abbaye de Maredsous.

Italie.

Institut international d'agriculture, à Rome.

Digitized by Google

Suède.

The geological institution of the University of Upsala.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie, à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Ministère de l'agriculture, à Washington.
Smithsonian Institution, à Washington.
Missouri botanical Garden, à Saint-Louis, M. O.
Société américaine du Museum d'histoire naturelle, Central Park, New-York.
Lloyd Library of botany, pharmacy and materia medica, Cincinnati, Ohio.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Institut géologique du Mexique, à Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate, Mexico.

Uruguay.

Musée d'histoire naturelle de Montevideo.

Yucatan.

Section météorologique de l'État, à Mérida de Yucatan.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS HISTORIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1915, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur François Rever (1753-1828), correspondant de l'Institut, archéologue, fondateur de la Société libre de l'Eure.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, à M. ALBERT DOUCERAIN, Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er juillet 1915. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication du nom de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 mars 1914.

Le Secrétaire perpétuel,
ALBERT DOUCERAIN.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

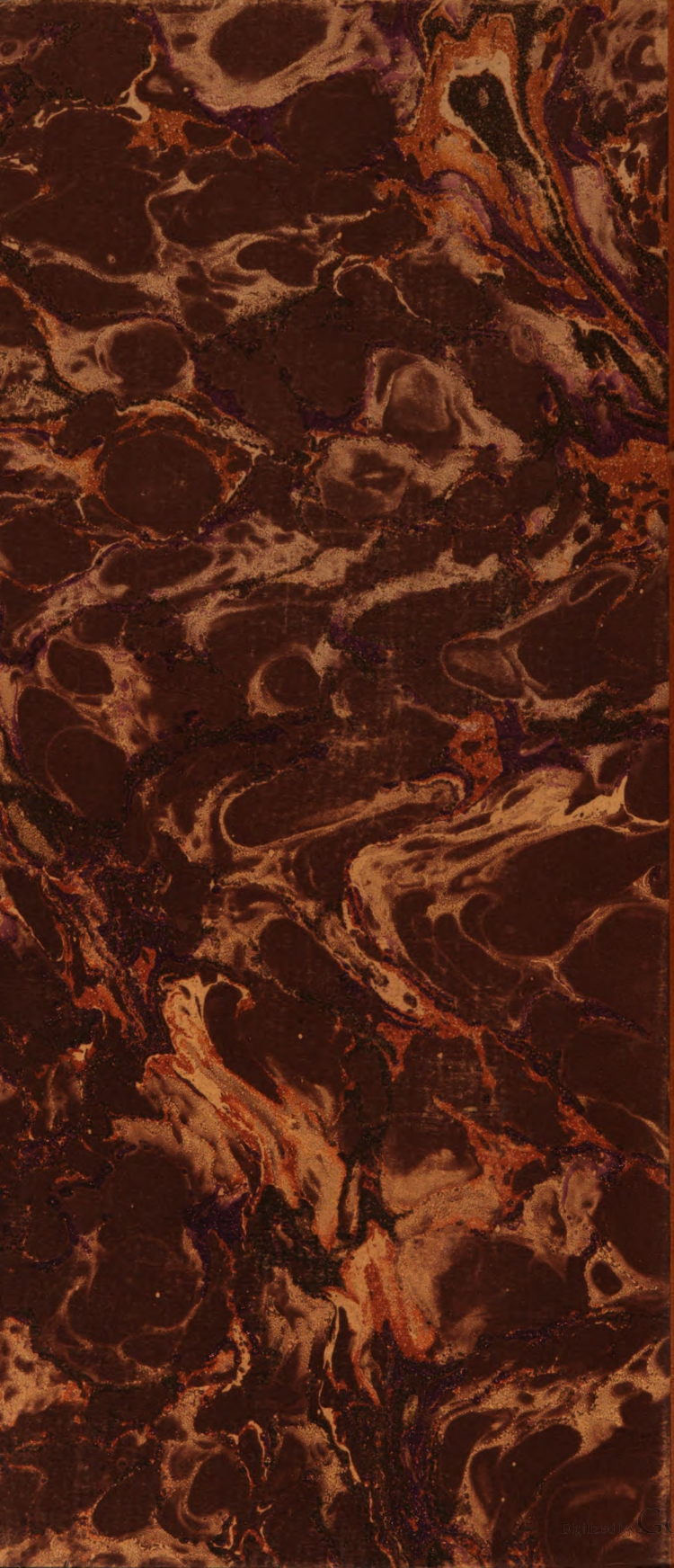
Digitized by Google